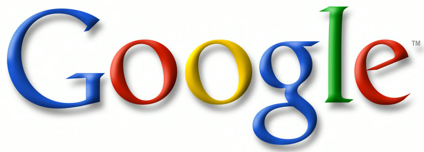


HISTOIRE

DE

GUILLAUME IX

DIT LE TROUBADOUR

DUC D'AQUITAINE

PAR

Léon PALUSTRE

TOME PREMIER

PARIS
H. CHAMPION
15, QUAI MALAQUAIS

1882

HISTOIRE

DE

GUILLAUME IX DIT LE TROUBADOUR

DUC D'AQUITAINE

HISTOIRE

DE

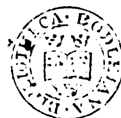
GUILLAUME IX

DIT LE TROUBADOUR

DUC D'AQUITAINE

PAR

Léon PALUSTRE



TOME PREMIER

2

PARIS
H. CHAMPION
15, QUAI MALAQUAIS

1882

HISTOIRE

DE

GUILLAUME IX

DUC D'AQUITAINE

CHAPITRE Ier.

LES ANCÊTRES.

Quelle que soit la vigueur native d'un peuple, il succombera fatalement dans la lutte s'il a pour adversaire un ennemi jeune encore dans la civilisation. Mais la loi de la nature est ainsi faite, que le plus avancé des deux combattants dans l'échelle du développement humain, dominera l'autre tôt ou tard, en sorte que le vainqueur apparent en réalité demeurera vaincu. Le monde, quoi que puissent dire des esprits chagrins, marche donc toujours vers un état plus parfait, et la décadence qui parfois nous afflige ne conduit jamais à une chute irrémédiable ; le temps d'arrêt que subissent dans leur épanouissement les mœurs, les sciences et les arts, cache uniquement à nos yeux la féconde et puissante incubation de toute une ère nouvelle. Le centre d'at-

traction sera peut-être changé, tout l'univers gravitera autour d'une nation jusqu'alors obscure, mais pleine de sève et de vitalité, qui aura su saisir le sceptre à son tour, et la tradition perdue ne sera pas seulement renouée, mais transformée sous un souffle inconnu. Il y a donc déplacement dans la vie des peuples, révolution dans l'ordre intellectuel et social, obscurcissement de points lumineux vers lesquels étaient constamment attirés les regards; mais jamais le flambeau remis entre nos mains ne s'éteint complétement, et, s'il disparaît quelque temps à nos yeux, ce n'est que pour jeter bientôt un brillant et plus vif éclat.

Dix ans la Gaule eut à lutter contre un ennemi actif et rusé, habile à diviser ses adversaires, qu'il abattait par des coups soudains, après les avoir lentement affaiblis. Dans sa glorieuse défaite, ce grand et noble pays, s'il eut à regretter son indépendance compromise par des divisions intestines et de mesquines rivalités, plus encore que par d'épouvantables désastres longtemps conjurés, au moins trouva-t-il dans ses vainqueurs des hommes prêts à lui faire partager les inappréciables bienfaits d'un état plus avancé en civilisation (1). Rome, sans doute, dans sa manière d'agir, montra plus d'esprit politique que de véritable amour de l'humanité, et l'affermissement de sa conquête fut l'unique but qu'elle poursuivit. Aussi, est-ce bien à son insu et malgré elle qu'elle nous apporta le plus grand instrument de progrès et de liberté, la religion nouvelle inaugurée sur le Calvaire par la mort de son divin fondateur. Lorsque l'empire,

(1) Un siècle ne s'était pas écoulé que déjà la Gaule portait ombrage aux purs Romains. Il faut lire dans Tacite la noble réponse de Claude aux étroites susceptibilités manifestées par quelques sénateurs. Le prince, après avoir vanté la loyauté de nos ancêtres, ajoute : *Jam moribus, artibus, affinitatibus nostris mixti, aurum et opes suas inferant potius quam separati habeant.* (*Annales*, lib. XI, 24.) Quelle preuve plus manifeste des immenses progrès accomplis en si peu de temps!

qui, malgré le génie de quelques-uns de ses gouvernants, n'avait pu arrêter la dissolution dont il était menacé de toutes parts, eut la sagesse de se faire chrétien, il adopta la seule mesure qui eût pu le sauver s'il fût demeuré au niveau de sa mission. Toutefois les Césars ne virent point, en proclamant ce grand changement, qu'ils battaient en brèche les institutions sur lesquelles toute leur puissance avait jusqu'alors reposé. La liberté sans bornes dont les premiers Pères, assemblés en concile, usèrent dans leurs discussions, n'allait-elle pas réveiller les échos endormis du Sénat et du Forum? Les Barbares, il est vrai, ne laissèrent pas à cette grande transformation le temps de s'accomplir, et, contrairement à toute une école si brillamment représentée en ces derniers temps (1), nous regardons leur venue comme le plus grand malheur qui ait jamais affligé notre sol. Non, le christianisme n'avait pas besoin du secours des Franks et des Vandales pour triompher de l'univers romain déjà soumis. Bien loin de favoriser son action civilisatrice, les envahisseurs ne firent que l'entraver, et l'Église, violemment ramenée en arrière, dut recommencer sa marche lente et infatigable, et, à son tour, conquérir ses conquérants. L'immense empire, qui s'étendait des côtes armoricaines aux lointaines frontières des Parthes, fut violemment scindé en une multitude de petits États, et ce fut un incontestable progrès (2). Mais à quel prix ce mince avantage fut-il acheté? Toute lumière et toute moralité disparurent, et pour longtemps. Que l'on ne vienne pas nous vanter les vertus barbares, et, sur la foi de Tacite, célébrer le respect des Germains pour l'être faible qu'ils regardaient comme une

(1) *Les Moines d'Occident*, par le comte de Montalembert, t. Ier, p. 29 à 36.
(2) Littré, *Études sur les Barbares*, etc., p. 129.

2

espèce de divinité (1) : bien loin d'être l'objet d'un culte, la femme, les lois des Saliens et des Ripuaires en font foi, avait besoin de la plus sévère protection contre la pétulance de ces étranges défenseurs (2).

Sur toute l'étendue de l'empire romain, les hordes sauvages sorties des forêts de la Germanie se promènent en conquérantes, et nous assistons à une mêlée de deux siècles, à un sac permanent. Les rois issus du sang de Mérovée, campés dans les Gaules, portent partout le ravage et la mort, et il leur suffit, pour s'emparer d'une province, que « le pays soit bon (3) ». Traînés à la suite du maître, les tribunaux et les écoles n'ont ni fixité ni repos, et, si la vie intellectuelle ne se manifeste que par des mouvements convulsifs, la justice se réduit à des réparations de dommages appliqués bizarrement (4). L'héritage de Clovis est si arbitrairement partagé, qu'il semble n'accuser aucune vue politique chez les rois nombreux appelés à le recueillir. L'autorité royale ne sait même pas profiter de la fortune inespérée qui remet entre les mains de Clotaire II le sort de la monarchie, et l'édifice de grandeur et de gloire rêvé par l'immortelle Brunehaut attendra longtemps encore son achèvement. D'une position d'abord subalterne (5), les maires du palais s'élèvent peu à peu au premier rang, et, sous les fils de Dagobert Ier, la couronne seule manque à leur front. Le

(1) *Arbitrabantur deas.* (*Hist.*, lib. IV, 61, et *Mœurs des Germains*, 18 et 19.)

(2) Peyré, *Lois des Francs.*— *Lex Salica*, tit. XIV, art 10, et tit. XXVI, art. 6 et 8; tout le singulier chapitre *De reippus* (art. 46), qui traite du prix à payer par celui qui épouse une femme veuve. Fauriel (*Histoire de la Gaule méridionale*, t. II, p. 17) y a reconnu un reste de l'ancien usage germanique qui considérait la femme comme la propriété de son mari. Enfin *Lex Ripuariorum*, tit. XXXVI et XXXVII.

(3) Grégoire de Tours, *Hist.*, II, 37.

(4) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXVIII, ch. xxxvi.

(5) *Major palatii*, maire du palais, est l'équivalent de *major domus*, majordome, et les deux offices étaient primitivement identiques.

moment n'est pas éloigné où le clergé, qui avait été le plus ferme appui de la race conquérante, abandonnera lui-même les descendants du vainqueur de l'arianisme, et, mettant ses rancunes en oubli, acclamera le fils de son propre spoliateur (1).

Mais laissons les rois chevelus s'éteindre dans l'indolence et l'oisiveté, laissons leurs ambitieux ministres préparer à leurs descendants le plus brillant avenir. Parallèlement au récit des sanglantes orgies, froidement racontées par les annalistes, se déroule une histoire bien autrement intéressante pour l'humanité. Je ne sais quel parfum de douce piété, de charité ardente, d'amour éclairé de tous nos besoins, préside à la fondation des nombreuses communautés monastiques dont notre sol est bientôt couvert. Les grandes forêts cessent d'être un objet de redoutable mystère, et la solitude recule devant une armée de pacifiques envahisseurs. Les natures les plus sauvages, comme les fronts les plus altiers, s'inclinent malgré eux devant ces hommes de bien qui unissent la fermeté la plus fière à la plus étonnante bonté. Infatigables lutteurs, ils combattent par l'éducation, par le conseil, par l'exemple, cette férocité de mœurs, cet entraînement irrésistible vers le plaisir qui caractérisent le peuple franc dans la première ivresse de succès inouïs. Et les compagnons de Clovis, régénérés, transformés, s'ils sont bien éloignés encore d'atteindre à la civilisation développée qu'ils trouvèrent à leur arrivée dans les Gaules, au moins commencent-ils déjà à marcher à grands pas dans la voie qui leur a été si largement ouverte. Conquis à leur insu par une force latente dont ils subissent le charme plus qu'ils n'en comprennent la direction, ils paient généreusement

(1) Charles Martel dépouilla le clergé de ses biens pour en enrichir ses leudes, et longtemps les conciles retentirent de réclamations à ce sujet.

leur dette à leurs bienfaiteurs, auxquels ils inoculent cette vertu inconnue au vieux monde, l'esprit de chevalerie et de dévouement.

Une grande influence sur ses semblables est généralement le prix d'éminents services rendus ; aussi, une puissante famille de leudes comprit-elle admirablement le parti qu'elle pouvait tirer de cet état naissant. Après avoir mérité, dans les provinces directement soumises à son gouvernement, les reconnaissantes louanges des moines et des évêques, Pépin d'Héristal envahit la Neustrie au nom du clergé opprimé, et voila sous ce généreux motif ses vastes projets de convoitise et d'agrandissement. Son fils, il est vrai, à la suite de ses victoires sur les Sarrasins, se crut assez fort pour braver tous les anathèmes, et il partagea à ses capitaines les dons accumulés par plusieurs siècles de piété. Néanmoins, Grégoire III ne se laissa pas influencer par les plaintes qui se faisaient entendre de tous côtés, et il offrit au prince Charles (1) le consulat de Rome, enlevé à l'empereur. L'Eglise pressentait la destinée brillante préparée aux maires d'Austrasie, comme ceux-ci, de leur côté, avaient deviné le rôle souverain réservé dans la société nouvelle au successeur du prince des apôtres. Aussi, le pontife grec Zacharie, bien loin d'hésiter à ceindre le front du dernier Pépin du bandeau sacré des rois, provoqua-t-il l'élévation de ce vaillant chef. Par cette initiative, il entraînait le monarque franc à réparer les désastres dont le clergé des Gaules se plaignait à juste droit, et il faisait passer dans les mains de l'épiscopat le pouvoir du peuple évincé (2). Cette résolution, presque alors

(1) Collect. Guizot, *Chronique de Frédégaire*, t. II, p. 245.

(2) Les évêques et les grands furent seuls appelés à décerner la couronne à Pépin, au champ de mai de 751. A partir de cette époque, « l'expression POPULUS s'appliqua à l'aristocratie rassemblée autour de l'empereur » (La Ferrière, *Hist. du droit français*, t. III, p. 258).

inaperçue (1), eut donc un immense résultat politique e social. Elle assura à l'élément religieux de la société une prépondérance longtemps indiscutée, soit dans les assemblées de la nation, soit dans le gouvernement général des affaires du monde, et elle mit enfin au premier rang ce pouvoir intellectuel et moral qui, au milieu des luttes continuelles contre la barbarie, sut accomplir victorieusement sa double tâche, l'amélioration des âmes et le perfectionnement des esprits.

Toutefois l'oubli d'une des lois les mieux établies du développement des peuples allait entraver la marche de la civilisation, tout en paraissant, aux yeux du vulgaire, lui donner une extension merveilleuse et inattendue. L'assimilation de deux races inégalement avancées dans la voie du progrès humain, pour être durable, doit être lente et graduelle, et une transformation trop rapide de l'élément inférieur devient inévitablement une cause d'abaissement plutôt que de grandeur. Sans doute il est beau de devancer son époque et d'imprimer à tout ce qui nous entoure un prodigieux mouvement vers un état plus parfait; mais l'homme de génie qui entreprend ce dur labeur ne triomphe qu'extérieurement des obstacles nombreux semés sous ses pas, et l'édifice élevé par son indomptable énergie et ses persévérants efforts, le plus souvent s'écroule après lui avec un épouvantable fracas.

Charlemagne comprit toute la fragilité de l'œuvre immense dont il avait, avec tant de soin, poursuivi l'accomplissement, lorsque, sur la fin de ses jours, il vit les pirates

(1) « Chose (la translation de la couronne aux Carlovingiens) qui, à la différence des événements ordinaires, est peut-être plus remarquée aujourd'hui qu'elle ne le fut dans le temps même qu'elle arriva. » (*Esprit des lois*, liv. XXXI, ch. XVI.)

normands venir jusque sous ses yeux braver son pouvoir redouté. Le visage inondé de larmes, il s'ouvrit à ses familiers sur les dangers réservés « à ses neveux et à leurs peuples (1) », et, revenant sur lui-même, peut-être reconnut-il qu'il n'était pas tout à fait étranger à ces futures menaces d'invasion. D'un côté, d'aveugles persécutions, peu dignes du pacifique enseignement dont il se faisait l'ardent apôtre, avaient excité chez les peuples limitrophes de son vaste empire une soif inextinguible de vengeance et de destruction, et, de l'autre, l'éducation trop forte imposée à une nation à peine sortie des ténèbres de l'ignorance et de la grossièreté n'avait produit chez elle qu'un épuisement prématuré. Ce règne, si étincelant en apparence, n'avait point de vie qui lui fût propre ; tout son éclat provenait des emprunts divers faits au dehors, semblable à ce temple somptueux, orgueilleusement décrit par Éginhard (2), pour lequel Ravenne et Rome avaient fourni à Aix-la-Chapelle les débris de leur antique splendeur.

Ajoutons que la civilisation, presque raffinée, violemment importée dans les Gaules par la toute-puissante volonté du grand empereur d'Occident, ne fit pour ainsi dire qu'effleurer celui-là même qui en fut le promoteur (3). Charlemagne, au milieu du grand travail de transformation, opéré sous ses yeux, et grâce à son infatigable impulsion, demeura toujours profondément germain. Là, du reste, fut le secrèt de sa force, et, tandis qu'autour de lui la fusion trop rapide

(1) *Des Faits et Gestes de Charles le Grand*, par un moine de Saint-Gall, t. III, p. 252, collect. Guizot.

(2) *Vie de Charlemagne*, p. 150, *id.*

(3) Certains écrivains sont allés jusqu'à prétendre que Charlemagne ne savait pas même écrire, par suite d'une fausse interprétation d'un passage d'Éginhard. Ampère (*Hist. littéraire de la France sous Charlemagne*, ch. III, p. 35) repousse cette accusation et allègue d'excellentes raisons à l'appui de l'opinion contraire.

de deux principes différents et ennemis l'un de l'autre affaiblissait les corps sans retremper vigoureusement les âmes, lui seul sut s'assimiler uniquement ce qui était nécessaire pour assurer sa gloire immortelle aussi bien que son inébranlable domination.

Mais, avec le grand Charles une fois couché dans la tombe, allait disparaître tout cet échafaudage de puissance et de grandeur. Le premier de la race franque, né sous le chaud climat du Midi, appelé presque dès le berceau à gouverner les populations aquitaniques, Louis le Débonnaire se montra sur le trône un vrai Gallo-Romain. Doué des plus belles qualités, l'esprit ouvert à toutes les nobles conceptions, d'une nature rêveuse et contemplative, profondément pieux et bon, mais indécis et faible, ce prince devait être toute sa vie le jouet des passions diverses qui s'agitaient autour de lui. Nullement enclin à l'action, il perdait en temporisations inutiles et en pourparlers dangereux le temps le plus propice aux coups décisifs. Brave cependant, témoin l'assemblée de Nimègue (1), où il sut courber à ses genoux Lothaire et ses partisans, il laissa, à deux reprises, déshonorer en lui l'homme, le père et l'empereur. Le malheureux souverain demeura victime de la réaction suscitée par les procédés trop hâtifs de son illustre prédécesseur, et les moyens qu'il employa pour combattre le travail de décomposition qui se faisait jour de toutes parts ne firent qu'aggraver son sort.

Et pourtant Louis le Débonnaire avait, dès le commencement de son règne, avec un merveilleux sens politique, compris les conditions d'avenir nécessitées par la trop vaste étendue de l'empire soumis à ses lois. Sa constitution impériale de 817 distinguait trois grandes races, dont les droits

(1) *Vie de Louis le Débonnaire*, par l'Astronome, p. 384-386.

à un gouvernement particulier étaient égaux et incontestables. Elle établissait de plus l'indivisibilité de chacun de ces États différents, et mettait ainsi fin à ces partages de peuples (1) trop longtemps pratiqués. Malheureusement les souvenirs de l'ancienne Rome, dont le jeune monarque (2) avait été bercé pendant son long séjour dans les contrées méridionales, l'entraînèrent à adopter l'impraticable système mis en œuvre par Dioclétien et ses successeurs. Au-dessous d'un Auguste portant le nom d'empereur, il établit deux Césars qualifiés de rois (3), et il subordonna l'autorité de ces derniers princes à la direction du premier et plus puissant souverain. Cette disposition, tout en donnant satisfaction en partie aux aspirations bien marquées de peuples aussi étrangers les uns aux autres par les mœurs qu'ils l'étaient par l'origine et le langage, avait tout l'inconvénient d'une mesure incomplète, destinée à servir de point d'appui aux mécontents ; aussi, vit-on se succéder, presque sans interruption, de longues et sanglantes guerres qui épuisèrent le pays déjà trop faible, et le livrèrent presque sans défense aux envahisseurs du Nord. Néanmoins, un progrès véritable fut la conséquence de cet état de choses si déplorable au premier coup d'œil. Charlemagne, par ses rapides conquêtes et l'extension prodigieuse de son vaste empire, avait mis à néant le seul bienfait dû aux Barbares, l'établissement de plusieurs monarchies isolées sur les ruines de l'unité romaine. Par la création du royaume d'Aquitaine, le grand empereur avait bien, il est vrai, payé un tribut d'hom-

(1) Baluze, *Capitularia*, etc., t. I, p. 573. L'article 14 commence ainsi : « Si vero aliquis illorum decedens legitimos filios reliquerit, *non inter eos potestas ipsa dividatur*, etc. »

(2) Lors de la promulgation de sa constitution impériale de 817, Louis le Débonnaire avait trente-neuf ans.

(3) « Ceteros vero fratres ejus..... communi consilio placuit *regiis insigniri nominibus, et loca inferius denominata constituere*, etc. » (Baluze, *Capit.*, id.)

mages au besoin d'autonomie qui se faisait jour de toutes parts, mais jamais il n'avait abdiqué ses droits sur des provinces éloignées, auxquelles il avait donné un gouverneur bien plus qu'un souverain. Son fils, nous l'avons vu, fit un pas de plus dans la voie ouverte devant lui; toutefois, il ne lui était pas réservé d'accomplir une réforme radicale, dont il avait cependant deviné le pressant besoin. Mais deux ans à peine s'étaient écoulés depuis la trop fameuse bataille de Fontanet, qui vit aux prises, dans un grand et suprême combat, les trois fils survivants de Louis le Débonnaire (1), que Lothaire, définitivement vaincu et affaibli, fit abandon de la suprématie attachée à son titre d'empereur, et reconnut solennellement ses frères libres et indépendants de son pouvoir. L'Europe moderne était constituée par ce grand acte signé à Verdun (2), et la France, l'Italie, l'Allemagne allaient désormais avoir une vie propre, conforme à leurs aspirations légitimes et à leur développement régulier. La force d'existence de chacune de ces nations diverses devait même s'affirmer avec un si irrésistible ascendant, que non-seulement dans la suite aucun effort ne put parvenir à les détruire, mais encore tout ce qui tendit à se former à leurs dépens fut par cela même frappé de mort.

Néanmoins ce partage, si rationnel et si conforme aux véritables intérêts de tous (3), ne fut point suivi d'une ère de paix et de tranquillité. Sans parler des invasions normandes qui

(1) Lothaire, Louis le Germanique et Charles le Chauve. Pépin II, fils de Pépin Ier, ne prit aucune part à la lutte; aussi le traité de Verdun n'eut-il aucun égard à ses droits, et son royaume d'Aquitaine fut, contre toute justice, adjugé à son oncle Charles le Chauve, déjà maître de la Neustrie.

(2) En 843.

(3) Nous ne parlons ici, bien entendu, que des traits généraux du partage accompli à Verdun. La longue bande de terre, située entre les États de Louis le Germanique et ceux de Charles le Chauve, que Lothaire avait eue en partage, devait tôt ou tard être divisée entre les deux premiers princes, et c'est ce qui ne tarda pas à arriver.

jetèrent partout la terreur et l'effroi, de longues et terribles guerres, suscitées par les peuples ou les rois, eurent pour unique but de changer l'ordre établi. Certes les populations italiennes n'avaient point pour le sang de Charlemagne la même vénération que les habitants des contrées transalpines; cependant une puissante faction, à la mort de Louis II (1), crut devoir appeler Charles le Chauve au trône impérial. Le nouvel élu passa les Alpes, défit son compétiteur Carloman (2) dans un sanglant combat, et alla se faire couronner à Rome par les mains du pape Jean VIII.

Quelques années plus tard, par un retour singulier de la fortune, la France passait sous la domination d'un souverain germanique, et tout l'ancien empire d'Occident se trouvait de nouveau réuni dans une seule main (3). Le trépas de Charles le Gros allait, il est vrai, réveiller la fierté nationale un instant endormie, et les Franks de la Gaule, indignés de l'élection d'Arnoulf (4), repoussèrent ce nouveau roi d'outre-Rhin, qui les eut pour toujours fait descendre au second rang. Peu inquiets, d'ailleurs, des justes droits d'un fils posthume de Louis le Bègue, Charles le Simple, ils décernèrent la couronne à celui-là même qui, par ses exploits contre les Normands, semblait appelé à tenir la place des Carlovingiens dégénérés. Au reste, le règne agité du vaillant comte de Paris (5) montre bien moins que la nation n'était pas préparée à un changement de dynastie, qu'il ne nous fait connaître les divisions profondes qui existaient entre les

(1) Fils de Lothaire, mort sans enfants en 875.
(2) Fils aîné de Louis le Germanique.
(3) Par la mort de ses deux frères, Carloman et Louis, Charles le Gros, le plus jeune fils de Louis le Germanique, était devenu roi d'Italie, empereur et roi de Germanie.
(4) Arnoulf était fils de Carloman III, l'aîné des fils de Louis le Germanique.
(5) Le roi Eudes, fils de Robert le Fort.

divers éléments dont elle se composait. Si les contrées méridionales prirent les armes pour soutenir la cause du petit-fils de Charles le Chauve, elles ne le firent point par affection pour la race de leurs oppresseurs, mais elles voulurent ainsi protester contre les prétentions des seigneurs francs à leur donner un nouveau maître, même avec un pouvoir simplement nominal. En dehors de ces tendances nettement manifestées, la séparation définitive de la Gaule et de la Germanie fut profondément accusée par l'élévation du comte Eudes à la dignité royale; si la partie conquérante de la nation ne vit pas sans regrets sa prépondérance extérieure décroître et s'effacer, elle comprit aussi fort bien qu'un état nouveau demandait une souveraineté nouvelle, et qu'un temps peu éloigné verrait apparaître cette transformation de tout point désirable.

Grâce à la modération des ducs de France, quatre ou cinq princes carlovingiens allaient encore végéter sur le trône; mais en réalité les descendants de Robert le Fort régnaient à la place de ces monarques abâtardis, auxquels ils se substituaient à leur gré (1). Une race illustre de rois disparut à jamais, moins encore victime de sa faiblesse et de son incapacité que fatalement évincée par sa résistance aux sages réformes dont Louis le Débonnaire avait eu l'intuition. L'immortelle auréole qui brillait au front de Charlemagne fit illusion à ses petits-fils, et ils affaiblirent leur pouvoir dans des luttes fratricides pour la monarchie universelle et le vain titre d'empereur. La substitution d'une dynastie nationale à une famille désormais étrangère (2) était, à plu-

(1) A Charles le Simple succédèrent Robert et Raoul, le premier, frère du roi Eudes, et le second, neveu du même prince, par son mariage avec Emma, fille de Robert le Fort.

(2) Il est inutile de rappeler ici l'origine austrasienne des Carlovingiens; constatons seulement que cette illustre race régna encore plus longtemps

sieurs points de vue, d'ailleurs, une condition indispensable du développement auquel la France était appelée par sa puissante organisation et le caractère particulier de son génie.

Cet épanouissement des plus brillantes qualités, il fallait encore une longue élaboration de forces latentes pour le produire dans tout son éclat. Toutefois l'aurore d'un meilleur avenir devait briller chez nous plus tôt que chez tous les peuples voisins, et ce glorieux privilége était dû à l'inégale distribution des éléments appelés à se fusionner lentement. Tandis que les autres nations envahissantes s'étaient transportées en masse dans les pays conquis par leurs armes, les Franks, au contraire, n'avaient jeté dans les Gaules qu'un petit nombre de leurs guerriers. Cantonnés depuis deux générations sur les rives de la Meuse et de l'Escaut, les Saliens et les Ripuaires avaient applaudi à la marche triomphale de Clovis, renversant sur son passage Romains et Wisigoths, sans se laisser cependant entraîner sur les pas du vainqueur. Aussi, toute l'immense contrée de Soissons à Toulouse, au midi principalement, fut-elle plutôt surveillée qu'occupée véritablement. De là la nécessité pour les Franks de donner aux vaincus une large place dans le partage des fonctions et des honneurs, comme de maintenir les admirables rouages administratifs qui, à défaut d'institutions, avaient, durant cinq siècles, abusé les esprits sur le vide et la décadence du régime impérial. Les nouveaux venus pourtant n'abdiquèrent pas toute ingérence dans l'exercice des pouvoirs publics, et même ils s'empressèrent d'appliquer cer-

sur la France proprement dite, telle que l'avait faite le traité de Verdun, que sur le propre pays de ses ancêtres. A la mort de Louis IV l'Enfant, fils d'Arnoulf, les droits incontestables de Charles le Simple furent méconnus, un prince de la maison de Franconie fut placé sur le trône, et la Germanie fut à jamais perdue pour les descendants de Charlemagne.

taines idées, chères à toute société naissante. Les ducs et les comtes, chargés de représenter le roi en chaque cité, concentraient en eux la triple autorité militaire, judiciaire et civile; ainsi, au temps de la grande république, avaient fait les proconsuls et les préteurs. Néanmoins, par un renversement des choses qui montre et la fascination qu'opèrent sur tout peuple à peine sorti de la barbarie des mœurs plus policées, et la reconnaissance des conquérants pour l'action manifeste du clergé dans la défaite d'Alaric, la puissance des gouverneurs et des officiers du prince fut, dans chaque province, subordonnée à la haute direction de l'épiscopat. Cette suprématie du clergé ne fut pas de longue durée, et elle avait déjà disparu depuis longtemps lorsque les Carlovingiens prirent la place des rois chevelus. Il fallut toute l'autorité despotique du terrible vainqueur des Saxons pour faire descendre de nouveau les leudes au second rang; mais bientôt l'indigne protection accordée par les évêques aux enfants de Louis le Débonnaire, et les épouvantables ravages des Normands qui, par leurs pillages et leurs déprédations, mirent l'Église presque à néant, offrirent à la noblesse impatiente l'occasion de revenir à l'ancien état de choses.

Le moment était bien choisi, d'ailleurs, pour reconquérir cette liberté d'action dont les seigneurs franks avaient toujours été si avides. Les deux pouvoirs, autrefois étroitement unis, s'effondraient sous les mêmes attaques, et nulle résistance ne pouvait venir de ceux que Montesquieu, commentant une parole de l'empereur Auguste, a si éloquemment appelés non des rois, mais des morts (1). Du jour où les hommes libres, les fidèles venus dans les Gaules à la suite d'un prince ou chef, à la recherche d'un butin à faire ou

(1) *Esprit des lois*, liv. XXXI, ch. xx.— Suétone : *Regem se voluisse*, ait, *videre, non mortuos*. Aug., XVIII.

d'un ennemi à provoquer, en échange du cheval de bataille ou de la framée sanglante (1), récompense ordinaire de leurs exploits, reçurent une portion des terres enlevées au fisc romain, le besoin de la stabilité, le désir d'une vie plus tranquille entrèrent dans ces âmes toujours en quête jadis d'aventures hasardeuses et de lointaines expéditions. Ces concessions, il est vrai, n'étaient primitivement que temporaires ; mais peu à peu, sous les efforts incessants de tous ceux qui en avaient été favorisés, elles tendirent à devenir irrévocables, et des leudes furent même assez puissants pour faire inscrire dans le traité d'Andelot (2), conclu entre Gontran et Childebert, une clause formelle à cet égard. Toutefois, si le roi ne conserva plus entièrement la disposition des biens dont il avait été longtemps le maître véritable, au moins il put encore, à sa volonté, distribuer les charges publiques, tant que les titres et les honneurs demeurèrent séparés de la possession de certains territoires déterminés. La tendance générale des grands du royaume à arracher au souverain ses dernières prérogatives ne pouvait, d'ailleurs, échapper à l'esprit clairvoyant de Charlemagne ; aussi ce monarque ne cessa-t-il point, par de continuelles guerres, d'épuiser les forces de sa turbulente noblesse, qu'il soumit par son tout-puissant ascendant et maîtrisa à son gré.

Cette politique du grand empereur n'était pas susceptible d'une exécution prolongée, et elle ne pouvait, en tout cas, être mise en pratique par ses faibles successeurs. C'est pourquoi, depuis un demi-siècle à peine, le terrible conquérant dormait-il son sommeil, que déjà le colosse sorti de son infatigable énergie et de son génie patient était en complète

(1) « Exigunt enim principis sui liberalitate illum bellatorem equum, illam cruentam victricemque frameam. » (Tacite, *Germ.*, XIV.)
(2) En 588. Grégoire de Tours, lib. IX, *Hist.*

dissolution. Non-seulement les races diverses unies violemment sous son sceptre de fer s'étaient séparées en trois grands tronçons, mais encore une force secrète entraînait la société entière dans les voies de la division et du morcellement indéfinis. Et, chose remarquable, le roi lui-même semble au premier abord prêter la main à la destruction de son pouvoir, et légalement opérer une dislocation de la monarchie dans un but d'intérêt mal compris, bien que sous un sentiment vrai de sa difficile position. Par un édit signé à Kiersy-sur-Oise (1), au moment de partir pour une seconde expédition en Italie, Charles le Chauve eut avant tout la pensée de conserver à son fils, Louis le Bègue, une couronne ébranlée et un pouvoir contesté. Il n'établit pas, ainsi qu'on semble le croire, une loi nouvelle, absolue, générale, aucun principe jusqu'alors inconnu d'action politique ne fut introduit dans la société, mais il reconnut solennellement un fait dès lors très commun et qui tendait de plus en plus à s'universaliser (2). L'hérédité des fiefs était comme naturellement découlée, tantôt de circonstances heureuses, tantôt de la tenace rapacité des détenteurs de biens royaux, et la confirmation demandée au souverain à chaque changement de possesseurs était devenue une cérémonie de pure forme et de nulle valeur.

Par un pressentiment du partage prochain qui devait jeter les bases fondamentales des divers États de la moderne Europe, Charlemagne, nous l'avons vu, avait créé un royaume d'Aquitaine, dont il avait déposé la couronne dans le berceau de son fils naissant, à la villa de Cassaneuil. Mais cet organisateur infatigable, cet esprit toujours légiférant, qui, sous le spécieux prétexte de rétablir l'ordre, régu-

(1) En 877.
(2) Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. IV, p. 387.

larisait parfois la plus écrasante oppression (1), frappé par la grandeur apparente de la centralisation romaine, ne soupçonna pas qu'en établissant de nombreuses divisions administratives, propres à faciliter l'exécution de ses ordres et de ses commandements, il servait les désirs de séparation dont tous ses peuples étaient tourmentés. Ainsi, il allait à l'encontre de ses projets les plus chers, il semait les germes de destruction de son propre ouvrage, du fruit de ses plus longs labeurs, et il donnait à tous ses lieutenants ambitieux les moyens de mettre enfin à exécution les rêves caressés par leurs pères, à leur sortie des forêts d'outre-Rhin.

Les résultats de cette politique nous apparaissent principalement dans les provinces méridionales, toujours rebelles au joug étranger, et que le grand empereur avait voulu leurrer d'un fantôme de gouvernement national. Là, mieux qu'ailleurs, grâce à des récits contemporains (2), nous voyons nettement se dessiner les premiers États féodaux, tels à peu près qu'ils se conserveront dans les siècles postérieurs. Tout le territoire entre la Loire et la Garonne est partagé en neuf comtés (3), dont les dignitaires, choisis parmi les

(1) Pour se convaincre de ce que nous avançons, il suffit de lire attentivement le célèbre capitulaire *De villis*. Charlemagne, en édictant les minutieuses précautions à prendre pour faire produire à ses fermes un plus gros revenu, ne nous semble point mériter toute l'admiration que les historiens ne lui ont pas épargnée. Oublie-t-on qu'il ne s'agit pas ici de régler le travail d'hommes libres, mais de pressurer le plus possible de malheureux serfs? Le propriétaire, en tant que propriétaire, mérite nos éloges, mais l'homme et le souverain surtout ne peuvent, dans ce cas, être loués qu'avec de grandes restrictions.

(2) *Vie de Louis le Débonnaire*, par l'Astronome.

(3) Nous suivons le récit de l'Astronome, historien contemporain et bien informé. Le Poitou, le Berry, le Limousin, l'Auvergne proprement dite, le Vélay, le Périgord, l'Albigeois, Bordeaux et la Marche de Toulouse formèrent autant de circonscriptions qui durent comprendre les territoires autrefois séparés dont Angoulême, Cahors et Rodez étaient les villes principales. Le gouvernement militaire de Toulouse, réduit dans la suite au comté de Carcassonne, au Toulousain et au territoire de Fezensac, ne renferma-t-il pas, cependant, huit comtés en France et six en Espagne,

Franks, amovibles d'abord, ne tardèrent pas à se déclarer, de leur propre autorité, hautement héréditaires. L'un d'entre eux, titré de duc (1), établi à Toulouse, à côté du souverain (2), semble avoir, sous les rois, exercé une certaine juridiction militaire sur ses égaux en pouvoir et en dignité. Le mérite personnel de Guillaume de Gellone, ses précieuses qualités à la guerre et au sein du conseil, sa naissance illustre et ses puissantes amitiés (3), peuvent avoir, du reste, plus encore que la situation de ses vastes domaines, contribué à l'éminente position occupée par ce saint personnage parmi ses contemporains. Son fils Bernard, l'époux de la savante Dodane, l'amant supposé de Judith, après avoir hérité de sa puissance (4), se vit dépouillé de tous ses biens, et l'Auvergne hérita du titre, de plus en plus significatif, qui avait quelque temps fait l'orgueil de la vieille cité toulousaine.

Les circonstances, d'ailleurs, étaient favorables à la fondation d'un État indépendant et fort, soustrait désormais aux

entre l'Èbre et les Pyrénées? Voir, à ce sujet, une savante dissertation de M. Émile Mabille : *Le Royaume d'Aquitaine et ses Marches sous les Carlovingiens*; Toulouse, in-4°, 1870.

(1) Ou de marquis, suivant que les historiens appellent le territoire de Toulouse une marche ou un duché.

(2) Bien que Toulouse fût la capitale du royaume d'Aquitaine, les rois Louis le Débonnaire, Pépin Ier et Pépin II partageaient habituellement leur temps entre cette cité et les villas de Doué en Anjou, Cassaneuil en Agénois, Ebreuil en Auvergne et *Audiacum* que se disputent la Saintonge et le Limousin.

(3) Saint Guillaume de Gellone était allié à la famille de Charlemagne, au témoignage d'Eginhard, et il fut appelé à remplacer Corson, le premier duc de Toulouse, déposé par la diète de Worms en 790, pour s'être laissé vaincre par les Gascons. Il vengea les défaites de son prédécesseur et il triompha des Sarrasins au delà des Pyrénées. En 806 il revêtit l'habit monastique à l'abbaye de Gellone, où il mourut en 812.

(4) Il n'est pas bien certain que le fils de saint Guillaume de Gellone, connu sous le nom de Bernard de Septimanie, ait été duc de Toulouse. Quoi qu'il en soit, ce brillant seigneur, célèbre surtout par ses intrigues et ses scandales, posséda incontestablement le duché de Septimanie et le comté de

causes inévitables d'affaiblissement qu'entraînent le choix du prince et les continuelles variations de limites et de pouvoir. Le royaume d'Aquitaine, si brillamment inauguré par Louis le Débonnaire, venait, après un siècle, de disparaître, sans secousses et sans bruit, du tacite consentement de tous. Quel attachement, en effet, les peuples méridionaux eussent-ils pu avoir pour une institution qui ne leur avait jamais apporté que la guerre et ses affreux ravages? Le règne trop long de Pépin Ier (1) n'avait été que l'impudent étalage des plus avilissantes débauches, et la trahison de Pépin II, son fils, avait ouvert aux Normands les riches provinces qu'il eût dû défendre même au prix de ses jours (2). Sous le futur successeur de l'ambitieux Charles le Chauve, Louis le Bègue, le roi, jouet des grands, pas même soumis en apparence à son sceptre, n'avait déjà plus qu'une autorité nominale, à laquelle le jeune et vaillant Carloman ne parvint pas à rendre un peu d'éclat. Que pouvait-il contre des seigneurs presque encouragés dans leur révolte par la sotte vanité de son aïeul (3)! Aussi, à la mort de ce monarque infortuné, la création la plus chère de Charlemagne, celle à laquelle il avait, pour ainsi dire, attaché l'avenir de sa race, disparut-elle comme naturellement, sans laisser derrière elle ni vide ni regrets.

Barcelone, séparés en 817 de la Marche de Toulouse, et il hérita ainsi de la plus grande partie des États gouvernés jadis par son père. Il mourut en 844, de la main, dit-on, de Charles le Chauve.

(1) 814-838.

(2) Pépin II appela deux fois les Normands dans ses États, et il leur livra Toulouse sa capitale. Ce monarque, à la fin, devint un tel objet de mépris pour ses peuples, qu'il suivit les envahisseurs « à titre de compagnon ou de chef, on ne sait, mais n'ayant plus désormais de meilleure chance que de vivre ou de mourir avec eux. » (Fauriel, *Hist.*, etc., t. IV, p. 342.)

(3) Boson, beau-frère de Charles le Chauve, reçut de ce prince, avec le duché de Provence, le titre et les honneurs de la royauté; car, dit la Chronique de Centule, « Charles était jaloux de commander à des rois, à la manière des anciens empereurs. »

Les Aquitains, après avoir vu s'éteindre une royauté, sinon nationale, au moins instituée pour eux et dans le but de satisfaire leur besoin d'indépendance, n'étaient point disposés à reconnaître pour souverain un prince éloigné, à l'élévation duquel ils n'avaient coopéré nullement. Que leur importaient la brillante défense de Paris et les exploits d'Eudes contre les ravageurs du Nord ! Le courage et l'habileté déployés par le nouveau monarque, bien loin de les attirer à lui, leur faisaient craindre qu'il ne voulût exercer trop réellement son pouvoir. Charles le Simple, un instant oublié, vit donc bientôt se ranger sous sa bannière la plupart des barons du Midi, ceux au moins dont les possessions étaient plus exposées au danger prévu. Pour les autres, ils ne se mêlèrent point à une querelle qu'ils trouvaient de nul intérêt, et leur indifférence a été, bien à tort, prise par les partisans du roi Eudes, pour un acquiescement à leur choix.

Les deux principaux chefs qui mirent en avant le nom du jeune fils de Louis le Bègue, afin de susciter à l'ancien comte de Paris de graves embarras, furent Rainulfe, comte de Poitiers, et le comte d'Auvergne, Guillaume le Pieux. Mais l'un et l'autre s'inquiétaient fort peu, au fond, du faible rejeton de la race carlovingienne; aussi le premier s'empressa-t-il, on ne sait par qui, de se faire proclamer roi, tandis que le second, plus circonspect et plus habile, après avoir laissé écraser son rival et bien établi sa propre puissance, sut patiemment attendre la mort du terrible vainqueur des Normands pour relever, en sa personne, le titre envié de duc d'Aquitaine (1).

(1) Avec Guillaume le Pieux, ce titre changea complétement de signification. A l'origine ce n'était qu'une dignité purement honorifique, essentiellement amovible, révocable au gré du roi et soumise à son choix. Le duc

Possesseur d'immenses domaines, grand guerrier autant que souple négociateur, fort de l'appui d'un nombreux clergé comblé de ses largesses, entouré de tous côtés de royales alliances (1), Guillaume rehaussa, de tout l'éclat de sa valeur et de sa renommée, une dignité jusqu'alors mal définie, que divers seigneurs s'étaient disputée, sans qu'aucune famille pût la retenir jamais. Son père, Bernard Plantevelue (2), lui avait, du reste, préparé les voies à cet agrandissement futur. Ennemi d'abord de Louis le Bègue, ce comte astucieux était devenu, dans la suite, tellement puissant dans les conseils du faible souverain, qu'après l'excommunication de Bernard de Gothie au concile de Troyes, le riche marquisat du malheureux fils de Blichilde (3)

était le premier lieutenant du prince, le commandant de ses armées, et il n'exerçait une suprématie militaire sur les autres seigneurs qu'en temps de guerre seulement. Comme les rois d'Aquitaine avaient fixé leur résidence à Toulouse, les premiers gouverneurs de cette contrée remplirent d'abord cette charge de confiance, sans que le souverain se crût obligé à les maintenir toujours dans cet office. Nous pourrions citer plusieurs exceptions à l'appui de leur liberté à cet égard. Plus tard, afin de satisfaire un plus grand nombre d'ambitions, l'Aquitaine fut divisée en deux duchés, mais bientôt celui de l'Aquitaine du Nord subsista seul, et Toulouse cessa même d'appartenir à la province dont elle avait été la capitale. Enfin, dans les derniers temps, en présence d'un pouvoir royal presque annulé, le titre de duc fut à la merci du seigneur le plus hardi ou le plus puissant Guillaume, lui aussi, saisit la couronne ducale de sa propre autorité; mais, à la différence de ses prédécesseurs dans cette dignité, il établit fermement sa suzeraineté sur les autres vassaux, ses égaux d'autrefois. Roi de fait, sous un titre moins ambitieux, il remplaça l'institution de Charlemagne par une autre plus durable, et il légua à ses héritiers un pouvoir incontesté.

(1) Guillaume le Pieux épousa Ingelberge, fille de Boson, roi de Provence, princesse fiancée d'abord à Carloman, le dernier roi d'Aquitaine. Il était beau-frère de Louis l'Aveugle, et sa belle-mère Ermengarde, petite-fille de Louis le Débonnaire, le rattachait à la descendance de Charlemagne.

(2) M. E. Mabille (*Le Royaume d'Aquitaine*, etc., p. 21) établit fort bien que Bernard II, comte d'Auvergne, est le même que Bernard Plantevelue, nommé comte de Mâcon en 880. Ce seigneur reçut en effet le comté de Mâcon en récompense des services qu'il avait rendus aux deux rois Louis et Carloman durant leur expédition contre Boson, roi de Provence.

(3) Bernard II, marquis de Gothie, fils de Blichilde, a souvent été confondu avec Bernard fils de Dodane, comte d'Autun, petit-fils de saint Guillaume de Gellone, qui mourut sans postérité en 872.

lui fut libéralement concédé. Des côtes de la Méditerranée aux rives de la Loire, il put alors commander en maître, et ses vastes États, limitrophes à la fois des Franks et des Gascons, lui firent une position exceptionnelle dans le monde féodal en formation. Quels rêves ambitieux un aussi brillant héritage ne devait-il pas faire éclore dans l'esprit de son successeur ! Heureusement, Guillaume était digne de sa haute fortune, et par ses vertus qui lui méritèrent de ses contemporains le surnom de Pieux, et par son héroïsme bien connu dans les combats.

A l'époque où mourut le comte d'Auvergne, vers les premières années du xe siècle, les nouvelles institutions qui devaient régir le moyen âge n'avaient pas encore trouvé leur assiette définitive, et les diverses populations éparses sur l'ancien sol gaulois cherchaient toujours à se grouper suivant leurs plus étroites affinités. Le duché d'Aquitaine, tel que l'avait préparé la triomphante politique de Bernard, était composé d'éléments trop opposés les uns aux autres pour subsister longtemps dans sa forme première, et la mort de l'unique enfant du célèbre fondateur de Cluny, appelé Boson, comme son aïeul, ne pouvait que hâter une séparation vivement souhaitée de tous. Bien que Guillaume le Jeune, par son père Acfred, comte de Carcassonne, fût de famille essentiellement méridionale (1), il ne lui fallut pas moins consentir à l'abandon de la Gothie, lorsqu'il vint en Auvergne recueillir la riche succession du frère de sa mère Adalinde. Cette belle province, qui s'étendait du Rhône aux

(1) Suivant les documents les plus authentiques, Acfred, mari d'Adalinde d'Auvergne, était frère d'Oliba II et fils d'Oliba Ier, successivement comtes de Carcassonne. Seigneur particulier du Razès, Acfred laissa deux fils : Guillaume le Jeune, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, et Acfred, qui succéda à son frère seulement dans le comté d'Auvergne. — Mabille, *op. cit.*, p. 23 ; Cros-Mayrevieille, *Histoire du comté et de la vicomté de Carcassonne*, t. Ier, p. 166.

Pyrénées, et s'enorgueillissait de villes telles que Narbonne, Nîmes, Agde, Maguelonne et Béziers, fut à jamais perdue pour les puissants ducs d'Aquitaine, qui durent borner leur ambition à gouverner les peuples répandus sur l'immense espace circonscrit par la Loire, la Garonne et l'Océan.

Toutefois cette forme définitive du plus vaste État féodal ne fut atteinte que quelques années plus tard, lorsque les comtes de Poitiers reléguèrent au second rang les faibles petits-fils de l'adroit et rusé Bernard. Un jeune prince que tout semblait abandonner, que Guillaume le Pieux avait élevé près de lui, presque par commisération, après l'avoir reçu de la tendre affection de saint Géraud, le célèbre baron d'Aurillac, allait saisir pour lui-même une dignité que laissaient échapper les mains trop débiles des neveux de son illustre bienfaiteur. Profitant de la sécurité que pouvait inspirer à ses compétiteurs la tache indélébile infligée à sa naissance, Ebles, surnommé Manzer (1), intrigue d'abord pour chasser Adémar de l'héritage des Raynulfe, et, lorsqu'il est parvenu à évincer le fils d'Emenon, qui ne pouvait évoquer en sa faveur que des titres contestés (2), il attend patiemment, dans ses magnifiques possessions de l'Aquitaine occidentale, l'occasion de réaliser ses plus ardents désirs. Nous ne voyons pas que le frère puîné de Guillaume le Jeune, Acfred, ait protesté contre une usurpation qui lui

(1) Manzer est synonyme de *bâtard*.

(2) La dignité de comte de Poitiers fut d'abord amovible, et les rois désignèrent successivement, pour remplir cet office, Abbon (778-811), Bernard (... 815-826...), et enfin Emenon, mis de côté en 839 par Louis le Débonnaire. Ce dernier fut remplacé par Raynulfe Ier, de la famille des comtes d'Auvergne, qui rendit sa charge héréditaire et la transmit à son fils Raynulfe II. Malgré l'illégitimité de sa naissance, Ebles Manzer fut d'abord presque universellement reconnu, et il fallut la haine persistante du roi Eudes contre la descendance de son ancien rival et la sourde complicité de Guillaume le Pieux pour amener le triomphe, même momentané, des injustifiables prétentions d'Adémar.

donnait pour suzerain (1) celui-là même qu'il eût dû avoir pour vassal. Quoi qu'il en soit, une dignité flottante jusqu'alors avait enfin trouvé sa base inébranlable, et, pendant deux siècles, la brillante lignée de l'habile et glorieux bâtard saura la maintenir au plus haut degré de gloire et de splendeur.

Au reste, Ebles Manzer n'était-il pas l'arrière-petit-fils de « ce noble et fidèle Gérard (2) », créé comte d'Auvergne par Louis le Débonnaire, qui trouva la mort parmi les plus vaillants défenseurs de Charles le Chauve à la bataille de Fontanet? Et Gérard n'avait-il pas pour frère l'aïeul de Bernard Plantevelue, Guillaume, celui-là même qui lui fut donné pour successeur, tandis que son propre fils Raynulfe allait remplacer à Poitiers le trop indépendant Emenon? Donc, le nouveau duc d'Aquitaine appartenait, lui aussi, à cette illustre maison d'Auvergne, qui s'était crue assez forte pour recueillir l'héritage des Pépin et continuer la féconde pensée du grand empereur d'Occident. Comment, d'ailleurs, n'aurait-il pas formé les rêves les plus ambitieux, le fils de ce Raynulfe II qui n'avait pas craint, un jour, de se faire proclamer roi, et que le comte de Paris, malgré son heureuse fortune, avait jugé assez dangereux pour le faire traîtreusement périr par le poison! Élevé à la cour de Guillaume le Pieux, il avait pu, dans une situation intermédiaire issue d'un mélange d'égards et de pitié, méditer à loisir ses vastes projets auprès d'un prince qui ne devait, après tout, sa haute dignité qu'à d'heureuses circonstances mises à profit par un esprit audacieux. Le rôle effacé des fils d'Adalinde n'avait pu qu'aiguiser encore ses convoitises, et

(1) Nous établirons plus loin sur des titres certains la suzeraineté des ducs d'Aquitaine sur les comtes d'Auvergne.

(2) *De la Vie et des Actions de Louis le Débonnaire*, par Thégan, t. III, p. 301.

la nature elle-même semblait le servir en refusant aux deux frères appelés de Carcassonne à la succession du comté d'Auvergne toute postérité. Ebles ne fit simplement que devancer le sort en s'attribuant prématurément un titre qui ne devait pas tarder à lui échoir.

En effet, la lutte soutenue pendant de longs siècles par la royauté s'était terminée, depuis quelque temps déjà, à son désavantage. Les formes impériales de gouvernement, poursuivies par les successeurs de Clovis et reprises avec plus d'autorité par Charlemagne, étaient venues échouer devant l'invincible résistance de tous les seigneurs franks. Ces derniers, à l'époque où nous sommes parvenus, avaient atteint le but constant de leurs efforts, et l'hérédité des offices, fait désormais acquis et incontesté, ne laissait plus même dans les esprits place pour les idées de prince et de peuple, ces bases véritables de tout pouvoir civil. La société s'était reconstruite à l'image de ces lois apportées par les conquérants, qui établissaient une sorte de hiérarchie dans la punition des crimes et des délits, et partout on ne vit plus qu'une superposition de souverains locaux, entre lesquels le sol national se trouva partagé. Certes, une pareille transformation ne fut pas uniquement le fruit de l'importation, sur notre territoire, des mœurs germaniques, et le système féodal naquit bien plutôt de l'impossibilité où se trouvèrent vainqueurs et vaincus de faire prédominer entièrement soit l'administration romaine, soit les institutions d'outre-Rhin. Le centre de la Gaule fut donc le théâtre d'une sorte de compromis, conforme à l'esprit du temps, sous l'empire duquel devait s'opérer une fusion plus complète des éléments divers successivement introduits par le flot des invasions. Le vieux monde disparut, et, débarrassé enfin des étroites bandelettes qui étreignaient ses plus généreux efforts, le moyen âge

commença à respirer. Toute tradition ne fut pas interrompue, mais il ne subsista du passé que ce qui pouvait servir de fondement à un avenir brillant, dont rien ne viendra désormais entraver la féconde et rapide éclosion.

Le droit nouveau reçut son application dans l'avénement, sans opposition, de Guillaume Tête-d'Étoupes (1) à la double dignité de son père, et le comté de Poitiers, aussi bien que le duché d'Aquitaine, ne sortirent plus, dans la suite, de la famille illustre créée pour ainsi dire par Ebles Manzer. En vain le duc de France, Hugues le Grand, essaya-t-il de s'emparer des riches contrées objet de ses ambitieux désirs, ses tentatives demeurèrent sans résultat, malgré les succès obtenus par ses armes dans sa retraite vers la Loire, après l'infructueux assaut de la forte capitale délaissée, cependant, par son imprudent ennemi. Le roi Lothaire, d'ailleurs, s'était bien injustement laissé arracher l'investiture d'une province sur laquelle il n'avait qu'un pouvoir nominal, car, suivant la tradition de ses aïeux, Guillaume Tête-d'Étoupes, fidèle à la dynastie carlovingienne, avait longtemps été le plus ferme soutien du malheureux Louis d'Outre-Mer. Débarrassé enfin de toutes attaques extérieures, et libre de s'abandonner à ses goûts pacifiques, le fils de la pieuse et

(1) Les historiens ont longuement disserté sur la signification du surnom donné au fils d'Ebles Manzer. Voir Besly, *Histoire des comtes de Poitou et des ducs de Guyenne*, p. 44, et de la Fontenelle de Vaudoré, *Histoire des rois et des ducs d'Aquitaine*, p. 459 et 517. Contrairement à l'opinion de ces savants auteurs, nous ne pouvons admettre que ce surnom doive être pris dans un sens métaphorique et qu'il soit synonyme d'hébété, *insipiens*. Bérenger II, comte de Barcelone, assassiné en 1082, fut aussi appelé Tête-d'Étoupes, et pourtant les chroniqueurs nous ont laissé de ce prince le plus brillant portrait (*Rer. Fr. et Gal. scriptores*, XII, p. 376 : *Ex gestis comitum Barcinonensium*). Tout nous porte à croire que Guillaume de Poitiers ne dut ce sobriquet qu'à la couleur blonde de ses cheveux, particularité qu'explique suffisamment l'origine septentrionale de sa mère, Adèle, fille de Rollon, le chef normand auquel Charles le Simple céda la partie de la Neustrie appelée depuis Normandie.

savante Adèle de Normandie (1) s'occupa activement d'améliorations agricoles (2), destinées à enrichir ses domaines par l'accroissement de population qui devait en être l'immédiate conséquence. Ces soins toutefois ne l'empêchaient pas de songer, en habile politique, à écarter les dangers qui pouvaient de nouveau menacer ses États; aussi donna-t-il sa fille en mariage à Hugues Capet, l'héritier des redoutables prétentions de son ancien compétiteur. Rien ne serait donc venu troubler la félicité de cet heureux prince si un favori, Bégon (3), n'eût, par ses vexations, soulevé des inimitiés contre son bienfaiteur (4).

Après lui, Guillaume Fier-à-Bras (5) ne montra pas une force morale égale à la vigueur corporelle que son surnom peut faire supposer. Marié à la fille de Thibaud le Tricheur, Emmeline de Blois, il fut le jouet de cette femme altière, qui ne recula pas devant les plus sanglants outrages (6) pour

(1) Après la mort de son époux, la comtesse Adèle se fit religieuse dans un monastère qu'elle fonda à Poitiers en l'honneur de la sainte Trinité, suivant l'usage des Normands qui avaient voué un culte tout particulier aux trois Personnes divines. Le psautier dont elle se servait fut pendant plusieurs siècles conservé dans cette pieuse retraite. Par ses soins aussi, l'église de Saint-Hilaire fut relevée de ses ruines, et elle chargea de cette reconstruction un architecte saxon, nommé Walther Coorland, appelé dans ce but d'Angleterre. Suivant l'historien moderne de l'illustre abbaye (*Essai historique sur l'église royale et collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand*, par M. de Longuemar, in-8°, 1857), une grande partie du monument actuel remonterait à cette lointaine époque.

(2) De la Fontenelle de Vaudoré, *op. cit.*, p. 473.

(3) Manuscrits de dom Fonteneau, conservés à la bibliothèque de Poitiers, t. XV, p. 123.

(4) Guillaume Tête-d'Étoupes n'était âgé que de cinquante-cinq ans lorsqu'il mourut, à Saint-Maixent, le 3 avril 963, quelques mois seulement après son abdication. Sa dépouille mortelle fut rapportée à Poitiers et inhumée dans l'église Saint-Cyprien.

(5) Né vers 933, Guillaume *Fier-à-Bras* était âgé d'un peu moins de trente ans lorsqu'il succéda à son père. Le surnom de ce prince, très commun au moyen âge, implique uniquement une force extraordinaire qui n'entraîne avec elle aucun talent guerrier. D'autres surnoms, comme celui de *Martel* par exemple, synonyme de *foudre de guerre* dans les anciennes langues du Nord, ne s'appliquaient qu'à des chefs à la fois braves et expérimentés.

(6) *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. III, 1837. — *Le duc*

se venger des faibles victimes de son infidèle époux. Cette princesse, retirée dans son château de Chinon comme dans dans un inviolable asile, bravait le courroux de son puissant seigneur qui cédait, malgré lui, à son invincible ascendant. Par un raffinement de cruauté calculée, le duc, malade et vieilli, se vit privé de son unique enfant, et, retiré dans un monastère (1), il fut obligé de confier à des mains étrangères le dépôt de son pouvoir.

Pendant que ces querelles domestiques assombrissaient les derniers jours de Guillaume Fier-à-Bras, les grands du royaume, réunis à Senlis, au nom des coutumes germaniques, sanctionnaient un nouveau principe de droit public. Le dernier roi, Louis V, mort misérablement (2) après un an de règne, sans laisser d'héritier direct, la couronne semblait naturellement devoir être déférée à Charles de Lorraine, fils puîné de Louis d'Outre-Mer et oncle du monarque défunt. Mais, en faisant valoir ses prétentions, ce prince oubliait que la race carlovingienne à laquelle il appartenait, tout en affectant un grand respect pour les formes et les lois romaines, représentatives à ses yeux de la souveraine puissance à son plus haut degré de perfection, n'en était pas

Guillaume Fier-à-Bras et la duchesse Emme, par M. de la Fontenelle, p. 218 et suiv. — Besly, *Preuves*, p. 275 : « Paucis certe hinc evolutis diebus, dum illa (*la comtesse Emmeline*) per campestria Thalomonensis terræ (*Talmont, en Vendée*), iter faceret, offendit eam (*la vicomtesse Hildegarde, fille d'Arbert, vicomte de Thouars, et d'Hildegarde d'Aunay*) quam virum suum credebat stuprasse. Irruens ergo toto impetu in eam, de equo quam turpiter præcipitat, ac multiplicibus contumeliis affectam, *comitantes se* quatenus libidinose nocte quæ imminebat tota ea abuterentur, concitat. Quod illi admodum gratulabundi exequentes, mane facto, pedes illam effugant. Ex Petro monacho Malleac., lib. I, cap. IV. »

(1) Guillaume Fier-à-Bras, retiré d'abord à Saint-Cyprien de Poitiers, ensuite à Saint-Maixent, décéda dans ce monastère le 3 février 994, à l'âge d'environ soixante et un ans. Il fut inhumé trois jours après, dans l'église abbatiale, à côté du maître autel.

(2) Empoisonné, dit-on, par la reine Blanche, sa femme. — Ademari Cabanensis *Chron.* apud *Script. rer. Gall. et Franc.*, t. VIII, p. 236.

moins dominée par diverses idées empruntées à son pays natal. Or il était depuis longtemps admis que la royauté, transmissible de père en fils, ne pouvait, en aucun cas, devenir le partage des oncles et des neveux (1). Le pays alors reprenait son droit d'élection et choisissait à son gré, parmi les seigneurs, le plus distingué « par la noblesse du sang, aussi bien que par la sagesse de l'âme, la foi et la magnanimité (2) ». Néanmoins Hugues Capet avait à peine reçu l'onction sainte dans la cathédrale de Noyon que les riches contrées au sud de la Loire méconnurent son pouvoir (3). Le duc d'Aquitaine, attaché par tradition au sang de Charlemagne et nourri du souvenir des maux cruels soufferts par ses ancêtres sous les rois Eudes et Robert, l'un grand-oncle et l'autre aïeul du nouveau souverain, acteur, du reste, dans la lutte soutenue par son père contre Hugues le Grand (4), ne pouvait d'un œil tranquille considérer un si grand événement. Loin d'être surpris de cette opposition, l'heureux compétiteur de Charles de Lorraine semblait l'avoir depuis longtemps prévue, et son armée parut presque à l'improviste sous les murs de Poitiers, devan-

(1) « Sed si *de hoc agitur*, nec regnum *jure hereditario* adquiritur. » Il est certain qu'en ce cas (en ligne collatérale) le royaume ne s'acquiert pas par droit héréditaire. (Richeri *Hist.*, lib. IV, cap. II, t. II, p. 156.) — Ce texte d'un chroniqueur contemporain favorable à Charles de Lorraine est on ne peut plus concluant. Hugues Capet ne peut donc en aucune manière être regardé comme un usurpateur; son élévation au trône fut l'application d'un principe depuis longtemps consacré par l'usage.

(2) ... « Nec in regnum promovendus est nisi quem non solum corporis nobilitas, sed et animi sapientia illustrat, fides munit, magnanimitas firmat. » (Richer, *loc. cit.*)

(3) Richer, t. IV, p. 12, dit que le duc de France fut promu au trône du consentement de tous (« dux *omnium consensu* in regnum promovetur »), et il ajoute que les Aquitains, les Goths, les Espagnols et les Gascons (« ... Aquitanis, Gothis, Hispanis, Wasconibus rex prærogatur ») le reconnurent pour roi. Le chroniqueur prend sans doute pour une adhésion tacite l'indifférence des provinces méridionales, de plus en plus détachées des intérêts agités au nord des Gaules. Nous allons voir que les Aquitains engagèrent même une lutte à main armée contre le nouveau roi.

(4) En 955. Guillaume Fier-à-Bras avait à cette époque environ trente ans.

çant ainsi l'attaque projetée par Guillaume Fier-à-Bras. Mais, forcé bientôt de ramener ses troupes en arrière, Hugues Capet n'en remporta pas moins une éclatante victoire qui mit fin aux agressions dangereuses de son puissant ennemi. Des motifs particuliers de haine et d'hostilité pouvaient seuls, toutefois, entraîner les seigneurs méridionaux à contester une élection qui ne les affectait nullement. En général, l'élévation au trône du duc de France demeura inaperçue de la plupart d'entre eux, et lorsque, à la suite de succès inouïs, Adalbert, comte de la Marche et du Périgord, parut sous les murs de Tours, à l'interrogation de Hugues Capet lui demandant : « Qui t'a fait comte ? » il répondit fièrement : « Qui t'a fait roi (1) ? » Parole célèbre, étrangement commentée, et qui marque simplement la complète indépendance dans laquelle avaient vécu et prétendaient vivre encore les fiers barons du Midi.

Au milieu de ces luttes sanglantes, de ces conflits d'ambition, des terreurs propagées par une fausse interprétation des textes sacrés (2), l'esprit aime à se reporter vers un

(1) Ademari Cabanensis *Chron.* apud *Script. rer. Gal. et Franc.*, t. X, p. 146.

(2) « Et cum consummati fuerint *mille anni*, solvetur Satanas de carcere suo, et exibit, et seducet gentes, etc. » (*Apocalypse*, XX, 7.) — M. l'abbé Rohrbacher (*Histoire universelle de l'Église*, etc., t. XIII, p. 292-3), avec l'aménité de langage particulière à l'école à laquelle il appartient, proteste contre la croyance attribuée au moyen âge que l'an 1000 devait être témoin de la fin du monde. Il cite un passage d'Abbon de Fleury contraire à l'opinion populaire, et il s'écrie avec ce ton d'autorité qui semble n'admettre aucune réplique : « Voici la *seule* mention que nous en ayons trouvée dans les écrivains du moyen âge. Conséquemment, l'assertion de tant d'*histoires* et d'*historiettes modernes* est un conte et une calomnie, un conte pour tromper le lecteur, une calomnie contre l'Église du moyen âge. » Afin d'édifier, à notre tour, le lecteur sur la véracité des assertions du savant abbé, nous le prions instamment de lire, en fait d'*histoires* et d'*historiettes modernes*, la *Chronique de Raoul Glaber*, mort en 1048, et surtout le *Traité des collations de saint Odon de Cluny*, décédé en 942. M. Henri Pignot, dans sa belle *Histoire de l'ordre de Cluny* (3 vol. gr. in-8°, Autun, 1868), a analysé avec beaucoup de talent (t. Iᵉʳ, p. 113 et suiv.) les passages de ce dernier ouvrage où il est question de la croyance à la fin du monde, croyance générale au xᵉ siècle, quoi qu'en ait pu dire et penser M. Rohrbacher.

prince qui sait s'imposer à l'admiration de tous par son amour pour la paix et ses nobles travaux. Le fils d'Emmeline, nommé Guillaume comme son père et son aïeul, dans un siècle à demi barbare, rappelle les âges les plus beaux, et ses contemporains, habitués seulement jusqu'ici au fracas des batailles, surpris d'étonnement devant cette calme et noble figure, le saluent du nom de Grand. Les chroniqueurs fêtent à l'envi cet heureux présage d'un meilleur avenir, et croient avoir retrouvé tout ensemble un Charlemagne, un Auguste et un Théodose (1). Les monarques les plus puissants, l'empereur d'Allemagne Henri II, le pieux Robert de France, Sanche d'Espagne et Canut d'Angleterre, se disputent son amitié, lui envoient d'illustres ambassades et de riches présents (2). Il parcourt l'Europe avec un train de roi (3), et, chaque fois qu'il se présente à Rome pour vénérer le tombeau des apôtres, le sénat accourt au devant de lui et l'accueille comme le père et le bienfaiteur de la cité. Ami de Fulbert, le célèbre évêque de Chartres, l'esprit le plus fin et le plus délicat du siècle, il devise avec ce saint et savant prélat sur les questions les plus obscures des livres sacrés (4). Entouré des plus rares écrits, qu'il s'est à grands

(1) *Ex Aquit. hist. fragmenta.* — Ademari Cabanensis *Chron.* — Besly, *Preuves*, p. 286 et 287.

(2) « ... Ut singulis annis eorum legationes exciperet pretiosis cum muneribus. » (Adem. Caban. *Chron.*, p. 366.) — « Canut, roi de Danemark et d'Angleterre, lui envoya un ancien manuscrit en lettres d'or, enrichi d'estampes qui représentaient séparément grand nombre de saints. » (*Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 284.)

(3) « Et quocumque iter ageret, potius rex quam esse dux putaretur. » (Adem. Caban. *Chron.*) — Le même chroniqueur nous dit que chaque année le duc allait en pèlerinage soit à Rome, soit à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne.

(4) De la volumineuse correspondance de Guillaume le Grand (*Hist. litt. de la France*, t. VIII, p. 288 et suiv.), six lettres seulement sont parvenues jusqu'à nous, parmi lesquelles une seule (Besly, *Preuves*, p. 344) est adressée à l'évêque de Chartres. Il est néanmoins certain que ce prince écrivit très souvent au prélat, et Fulbert lui-même s'est chargé de nous le faire savoir.

rais procuré, il prise un manuscrit à l'égal d'une province, et pendant les longues nuits d'hiver, retiré dans son palais, il n'abandonne l'étude que vaincu par le sommeil (1). A la suite d'un violent incendie qui détruit sa capitale, il se plaît à étaler sa magnificence dans la construction de superbes édifices, qui inaugurent un art de bâtir aussi noble que beau, aussi riche dans ses détails qu'original dans ses conceptions (2). Adroit politique, et assez maître de lui-même pour ne pas se laisser entraîner par une folle et dangereuse ambition, il refuse la couronne impériale que d'astucieux Italiens faisaient luire à ses yeux. Avec une spirituelle raillerie il repousse les pressantes sollicitations de l'évêque de Verceil (3), et il met à nu l'esprit de fourberie et de duplicité des grands de la Péninsule, qui pensaient trouver en lui un instrument propre à satisfaire leur basse jalousie et leur aveugle soif de vengeance et de bouleversement (4). A l'occasion, il sait aussi manier l'épée, et l'audacieux comte de la Marche est le premier qui tombe sous ses coups. Dans ses luttes contre les Normands, il échappe aux embûches de

Il nous apprend aussi (ep. LXXX) que le comte de Poitiers était tourmenté du désir de connaître dans quels sentiments était mort le roi Salomon. Sur cette question difficile, le saint évêque se contente de lui transmettre diverses opinions tirées des écrits les plus estimés. « Tibi etiam misisse sibi exponendas sententias Baccharii, Bedæ et Rabani, *de fine Salomonis*, unde fecerat quæstionem. »

(1) « Mitto vobis unum ex duobus libellis, quos amicus noster comes Guillelmus rogavit transcribi » (ep. CXX). — « A pueritia doctus fuit litteris, et satis notitiam scripturarum habuit, *librorum copiam* in palatio suo servavit; et si forte a tumultu vacaret, lectioni per se ipsum operam dabat, longioribus noctibus laborans in libris, donec somno vinceretur. » (Adem. Caban.) — Besly, *Preuves*, p. 387.

(2) On peut voir encore à Poitiers plusieurs des constructions élevées sous Guillaume le Grand Nous citerons la tour de Saint-Porchaire, plusieurs parties de l'église Saint-Hilaire et les belles ruines de la collégiale de Saint-Nicolas.

(3) Ep. CXXVI. Besly, *Preuves*, p. 353.

(4) Les seigneurs lombards voulaient, avant de décerner la couronne à Guillaume le Grand. que ce prince s'engageât à déposer les évêques de la province et à en nommer de nouveaux.

ces rois de la mer, qui s'enfuient pour ne plus reparaître sur le sol aquitain. Marié d'abord à la veuve de son ennemi vaincu, le bouillant Aldebert, il passe bientôt des bras d'Almodis de Limoges dans ceux de Brisque de Gascogne, fournissant ainsi à sa race un prétexte à des agrandissements futurs. Enfin il forme de nouveaux liens avec la belle et inconstante Agnès de Bourgogne (1), qui le rend trois fois père, et il meurt à soixante et onze ans (2), plein de jours, de gloire et d'honneurs, dans l'abbaye de Maillezais dont il fut le véritable fondateur (3).

Sous le gouvernement sage et éclairé de Guillaume le Grand, l'Aquitaine avait joui de longues années de calme; mais à peine ce prince était-il descendu dans la tombe que l'ambition d'une femme vint jeter son successeur dans le plus grand danger. L'indivisibilité du duché était la conséquence fatale, inévitable du système féodal poussé à ses dernières limites. Il ne pouvait, en effet, y avoir partage d'une dignité incorporelle participant du pouvoir souverain (4). Agnès le savait, et elle voyait avec peine le fils d'Almodis, Guillaume le Gros, recueillir tout l'héritage que, dans ses rêves maternels, elle avait destiné à ses propres enfants. Aussi songea-t-elle au moyen de corriger le sort, et, dans ce but, elle ne craignit pas de s'allier au plus dan-

(1) La comtesse Agnès était fille d'Otte-Guillaume, comte et non duc de Bourgogne. — Raoul Glaber, lib. III, cap. II.

(2) Le 31 janvier 1030.

(3) L'abbaye de Maillezais, située sur une longue île rocheuse qui émerge des marais formés par la Sèvre et l'Autise, fut primitivement fondée à l'endroit appelé aujourd'hui Saint-Pierre-le-Vieux, par ordre de Guillaume Fier-à-Bras et à la sollicitation de la comtesse Emmeline, vers 987. Plus tard, en 1003, l'abbé Théodelin obtint de Guillaume le Grand la cession d'un château ducal destiné à protéger la côte contre les pirates, et, sur son emplacement, un peu plus au sud, il éleva rapidement de nouvelles constructions, dont quelques parties sont encore visibles de nos jours.

(4) Laferrière, *Hist. du droit français*, t. IV, p. 20.

gereux ennemi de sa race, dont elle allait, sans l'entrevoir peut-être, servir les secrets desseins (1).

Actifs, turbulents, trop resserrés dans leur petit domaine, les comtes d'Anjou, toujours en guerre avec leurs voisins, semblaient depuis quelque temps multiplier principalement leurs efforts contre les ducs d'Aquitaine, dont les vastes États étaient, au nord, limitrophes de leurs possessions. Déjà, par une inqualifiable faiblesse de Guillaume le Grand, ils faisaient flotter leur bannière presque sous les murs de la capitale du duché (2), et ils s'établissaient en vassaux redoutables pour leur suzerain. Prudents, d'ailleurs, autant qu'aventureux, ils avaient soin le plus souvent de ne pas compromettre la foi jurée, tout en acceptant les bénéfices d'un projet en apparence conduit à leur insu (3). Dans une telle disposition d'esprit, ils devaient accueillir des avances si conformes à leurs constants désirs, et Geoffroi Martel, auquel la fière duchesse offrait sa main, trouvait par là le moyen de se faire pardonner ses attentats contre l'autorité paternelle et ses révoltes de chaque jour (4).

(1) « Gaufredus Martellus duxerat uxorem supradictam *causa Pictavensium, ut haberet sibi subditos*, adhuc duobus filiis suis, scilicet Petro et Gaufredo, parvulis. » (*Chron. S.-Maxentii Pictavensis*, p. 392, édit. Marchegay et Mabille, dans les *Chroniques des églises d'Anjou*, publiées pour la Société de l'histoire de France. Paris, Renouard, 1869.)

(2) « ... Willelmo duci se subdidit (Foulques Nerra) seque in manibus præbuit, et ab eo Lausdunum castrum (Loudun) cum nonnullis aliis (p. e. Mirebeau) in Pictavensi pago beneficio accepit. » (*Id.*, p. 384.)

(3) La Chronique de Saint-Serge (*id.*, p. 135) et celle de Saint-Aubin (p. 23) disent qu'une guerre éclata entre Foulques Nerra et son fils à l'occasion des victoires de ce dernier sur Guillaume le Hardi. Le sujet de la dispute fut sans doute le partage du butin, car il n'est pas vraisemblable que Geoffroi Martel ait pu entreprendre de lutter contre le duc d'Aquitaine sans le consentement tacite de son père et sans avoir reçu de lui de considérables secours.

(4) Guillaume de Malmesbury (liv. III) raconte qu'à la suite d'une de ses révoltes contre son père, Geoffroi Martel vaincu, après avoir fait plusieurs milles une selle sur le dos, vint se jeter aux genoux de Foulques Nerra. Le comte, se relevant, le repoussa du pied et lui dit trois ou quatre fois : « Victus es tandem, victus es. » Geoffroi, sans perdre l'esprit, répondit : « Tibi,

A peine Agnès de Bourgogne, par ce mariage incestueux (1), était-elle descendue du haut rang qu'elle occupait, que les prétentions des comtes d'Anjou se manifestèrent ouvertement. Maîtres déjà de la ville de Saintes, ils aspiraient à dominer toute la province, sur laquelle ils assuraient avoir des droits (2), et qu'ils étaient prêts, du reste, à conquérir. En présence de ce danger et de ces injustes réclamations, Guillaume le Gros rassembla à la hâte ses plus vaillants guerriers et courut au devant de son orgueilleux vassal. Mais, trahi, dit-on, par quelques-uns des siens gagnés par la déloyale épouse de leur ancien suzerain, il vit son armée mise en fuite dans les plaines de Montcontour (3), et lui-même, fait prisonnier, eut, pendant trois ans, à endurer la plus dure captivité. Racheté enfin par sa fidèle épouse, qui avait su de l'or des monastères former

pater, soli, quia pater es, victus, cæteris omnibus invictus sum. » Ce trait peint admirablement les deux grands batailleurs.

(1) « Gaufridus comes Agnetem comitissam, quæ fuerat consobrini sui Willelmi comitis Pictavorum uxor, incesto conjugio assumpsit. » (*Chron. S.-Sergii*, p. 135.)

(2) Geoffroi Martel prétendait que la Saintonge devait lui appartenir, du chef de sa grand'mère, fille d'Aimeri, comte de Saintes, et épouse de Maurice, comte d'Anjou, père de Foulques Nerra. — Voir *Chron. de gestis consulum Andegavorum*, p. 88 et 126, et *Historia comitum Andegavensium*, p. 332, édit. Marchegay et Salmon, dans les *Chroniques d'Anjou*.

(3) Le 9 septembre 1034. — « Juxta monasterium Sancti-Jovini, ad Montem Coerium. » (*Chron. S.-Max.*, p. 392.) — Les annotateurs de Dreux-Duradier (*Hist. littéraire du Poitou*, t. Ier, p. 39) ont écrit que Guillaume le Gros fut battu près du mont Calouer. Nous avons en vain cherché ce nom sur la carte d'état-major (f. 131), et nous persistons à croire que le *Mons Coerius* du chroniqueur n'est autre chose que la petite ville de Montcontour, dite quelquefois *Mons Contorius*, et plus correctement *Mons Consularis*, à l'est de Saint-Jouin-lès-Marnes. Il ne faut pas oublier que le latin subissait alors les mêmes altérations que la langue vulgaire, et ne voyons-nous pas l'ancien français employer tour à tour les mots *cuens*, *quens*, *coms* pour désigner un comte ou un consul.— Les *Chroniques d'Anjou* (p. 126-131 et 332-333, éd. Marchegay et Salmon) transportent le théâtre de la lutte près de Chef-Boutonne, au sud du Poitou. C'est une erreur déjà relevée par Besly (*Comtes du Poitou*, p. 85-89), qui a aussi réduit à sa juste valeur tout le récit fantastique des panégyristes de la maison d'Anjou.

une riche rançon, il ne rentra dans ses États que pour succomber bientôt sous le poids de ses douleurs.

Le duc ne laissait point d'enfants, et sa marâtre croyait le moment venu de réaliser ses plans si perfidement médités, lorsque apparut subitement en Poitou le second fils de Guillaume le Grand. Depuis un an à peine, Eudes avait remplacé en Gascogne ses oncles Bernard et Sanchion (1), et Agnès s'était leurrée de l'espoir que le jeune prince serait retenu au sud de la Garonne par la nécessité de consolider sa récente domination. Sans se laisser déconcerter néanmoins, la comtesse d'Anjou, peu inquiète du vœu des Aquitains (2), fit un nouvel appel aux infidèles seigneurs qui l'avaient si bien servie dans le précédent combat. En vain le siége fut-il mis devant Germon (3), Eudes dut renoncer à s'emparer jamais des fortes murailles élevées par les soins de Guillaume de Parthenay (4) de concert avec Geoffroi Martel. Tous ses efforts se tournèrent alors contre Guillaume Bâtard (5), seigneur de Mauzé; mais il périt misérablement à l'attaque de

(1) *Hist. de la Gascogne*, par J.-J. Monlezun, t. Ier, p. 412, et t. II, p. 16, 1846. — Brisque, mère d'Eudes, était fille de Guillaume-Sanche dit le Bon, mort vers 983. Ce duc laissait deux fils : Bernard, décédé sans enfants en 1010, et Sanche-Guillaume ou Sanchion, vingt-deux ans plus tard, le 4 octobre 1032. Ce dernier avait, croit-on, deux filles : Garsie, mariée à Bérenger-Raymond Ier, comte de Barcelone, et Alausie, épouse d'Alduin II, comte d'Angoulême. Régulièrement le duché devait revenir à Aymeric Ier, fils de Bernard le Teigneux, comte de Fezensac et chef de la branche cadette. Celui-ci ne fit aucune tentative pour s'emparer d'un aussi riche héritage, et un certain Bérenger, que l'on croit fils d'Alausie et d'Alduin, se rendit maître de la province, qu'il gouverna jusqu'à sa mort en 1036. C'est alors qu'Eudes fit valoir ses droits et fut reconnu par les seigneurs gascons.

(2) *Chron. S.-Maxentii*, p. 392.

(3) Ce château, que nous aurons l'occasion de décrire plus loin, était situé entre Niort et Champdeniers.

(4) Guillaume Ier, seigneur de Parthenay, était fils de Josselin Ier. Il succéda à son pére en 1012 et mourut lui-même vers 1058.

(5) Guillaume Bâtard, premier seigneur de Mauzé, était, suivant l'opinion la plus vraisemblable, un fils naturel de Guillaume le Grand, et le frère par conséquent du duc Eudes. — Voir *Mauzé en Aunis*, par L. Faye, in-8°, 1856, p. 81.

cette place, frappé d'un coup mortel (1), laissant aux deux fils de son implacable ennemie une succession digne d'un roi.

Tout allait au gré d'Agnès, et nul obstacle ne la tenait plus éloignée du pouvoir, objet de ses constants désirs; aussi s'empressa-t-elle de réapparaître en Aquitaine et de trôner de nouveau dans le palais de Poitiers, où, pendant quatre années, elle put à loisir savourer les douceurs de la puissance (2) et jouir du succès de ses habiles machinations. Puis, quand l'heure fut arrivée de remettre aux mains du légitime héritier la lourde charge dont elle avait le dépôt, dans l'immense salle témoin jadis des fêtes somptueuses présidées par Guillaume le Grand, elle réunit en un plaid solennel tous les vassaux du duché, qu'elle appelle à reconnaître l'aîné de ses fils, Pierre, pour leur suzerain (3). Sous le nom de ce faible prince, elle continue, du reste, à faire sentir sa direction, et, afin de se concilier l'Église, qui avait suivi la trame de tous ses complots et montré son attachement profond aux deux derniers ducs (4), elle achève magnifiquement les vastes constructions de Saint-Hilaire,

(1) Le 10 mars 1039. La cour du château fut longtemps appelée la cour d'Othon ou d'Eudes, car ces deux noms sont identiques, en souvenir de la mort du duc : « Actum apud Mausiacum, in curia Othonis, sub umbraculo » (Besly, *Preuves*, p. 472).

(2) « Gauzfrido comite et Agnete comitissa *consulatum Pictavorum* et Andegavorum sive Turonorum agentibus. » (*Livre noir de Saint-Florent*, folio 95.)

(3) « Cum omnibus Pictavorum optimatibus fecerunt placitum. » (*Chron. S.-Max.*, p. 394.)— Ce plaid fut tenu en 1044; il y avait donc près de cinq ans qu'Agnès gouvernait l'Aquitaine au nom de son fils. D'après nos calculs, Pierre, plus connu sous le nom de Guillaume le Hardi, serait né en 1023 et n'aurait eu que seize ans à la mort du duc Eudes. La date du plaid de Poitiers coïnciderait donc avec ses vingt et un ans. Suivant la *Chronique du monastère de l'Évière*, édit. Marchegay, p. 167, le jeune prince se maria en 1051.

(4) Ce fut grâce à l'initiative de l'évêque de Poitiers, Isembert, que la duchesse Eustachie put réunir l'argent nécessaire au rachat de Guillaume le Gros, son époux. (*Chron. S.-Max.*, p. 392.)

dont elle fait célébrer la dédicace avec une merveilleuse splendeur (1). Déjà Vendôme lui devait son monastère de la Trinité, Saintes son abbaye de Notre-Dame, Poitiers vit encore s'élever par ses soins sa collégiale de Saint-Nicolas (2). Toutefois ces diverses fondations, non plus que le gouvernement occulte du duché, ne l'empêchaient pas de veiller à la destinée de ses autres enfants. Si le jeune Gui-Geoffroi ne put s'emparer de la Gascogne, sur laquelle il n'avait d'ailleurs aucun droit, il se mit du moins en possession des riches territoires de Bordeaux et d'Agen, ce qui lui permettait de surveiller de près les provinces pyrénéennes, et, pendant ce temps, sa sœur Agnès épousait dans Besançon, sous les yeux de son oncle Renaud (3), le puissant empereur d'Allemagne. Rien ne semblait donc manquer au bonheur de la comtesse d'Anjou, lorsque tout à coup elle vit finir le cours de ses félicités. Répudiée violemment par Geoffroi Martel (4), qui lui avait en vain demandé un héritier de sa race, elle ne craignit pas, pour venger cette injure, d'en appeler de nouveau au hasard des combats.

(1) Le 1er novembre 1049.

(2) *Thesaurus novus anecdotorum*, t. Ier, p. 186. — Dom Martène donne en entier l'acte de fondation, souscrit par Agnès et ses deux fils.

(3) Renaud Ier, fils et successeur d'Othe-Guillaume au comté de Bourgogne, était frère de la comtesse Agnès. Il mourut en 1057, laissant un fils, Guillaume Ier, surnommé Tête-Hardie ou le Grand.

(4) Les chroniqueurs ne nous disent pas en quelle année Geoffroi Martel se sépara de la comtesse Agnès pour épouser Grécie, veuve d'un seigneur de Montreuil-Bellay (*Historia Sancti-Florentii Salmurensis*, édit. Marchegay, p. 292). Toutefois nous savons que le comte et la comtesse d'Anjou (*Cartulaire du Ronceray*) accompagnèrent en Italie leur gendre, l'empereur Henri III, en 1047; que les deux époux, en 1049 (*Chron. S.-Max.*, p. 397), transformèrent en monastère de femmes l'ancienne abbaye de Saint-Palais de Saintes, cédée par le vicomte de cette ville; qu'enfin, toujours unis, au moins en apparence, ils construisirent le monastère de l'Évière à Angers, en 1056 (*Rer. Gall. et Franc.*, t. XI, concordance des faits). La répudiation dont il est question n'eut donc lieu au plus tôt qu'en 1057, et cette date nous fait assez clairement connaître le motif de la guerre qui éclata l'année suivante entre Guillaume le Hardi et le comte d'Anjou.

Incapable de résister aux sollicitations de sa mère, le duc Pierre, plus généralement connu sous le nom assez inexplicable de Guillaume le Hardi, se laissa entraîner dans une guerre au moins inopportune et qui devait abréger ses jours. Heureux dans ses débuts, il put, grâce à une marche rapide, enfermer dans Saumur son puissant ennemi, et peut-être allait-il s'emparer du terrible Angevin, lorsqu'une maladie soudaine vint paralyser ses efforts (1). Bientôt même il lui fallut renoncer à poursuivre ses succès, et la mort l'atteignit comme il rentrait dans ses États.

Ainsi disparut le troisième fils de Guillaume le Grand. Durant dix-neuf années, ce prince, courbé sous une impérieuse domination, ne joua qu'un rôle effacé, indigne et du grand nom qu'il portait et du brillant héritage légué par ses aïeux. Il était temps enfin que l'Aquitaine échût en des mains viriles et reprît dans la France féodale le haut rang auquel elle avait droit. Le fier esprit d'indépendance dont s'était montré, à juste titre, orgueilleux le pays des Waifre et des Hunald, des Rainulfe et des Ebles Manzer, semblait lui-même peu à peu mis en oubli, et l'ardeur guerrière, si fatale jadis aux Pépin et aux Eudes, ne jetait plus que de faibles lueurs. Après s'être introduit subrepticement comme vassal, un audacieux voisin prétendait commander en maître dans le duché, et, par la conquête d'une riche province, avait, pour ainsi dire, mis son suzerain dans sa dépendance et sa merci. Les divers possesseurs de fiefs, à la faveur des troubles intérieurs, s'étaient fortifiés contre le pouvoir central, et quelques-uns d'entre eux, traîtres à leurs devoirs les plus sacrés, ne craignaient pas de lever l'étendard

(1) « Dolore dysenteriæ percussus, reversus est infirmus; ex qua infirmitate mortuus est. » (*Chron. S.-Max.*, p. 400.)

de la révolte et d'appuyer la prétention de leur plus implacable ennemi. Le clergé, toujours fidèle mais impuissant, secrètement travaillé par l'hérésie, réclamait l'infusion d'un sang nouveau; tout languissait enfin, et le triste résultat des intrigues d'une femme se dévoilait à nu. En moins d'un demi-siècle, l'Aquitaine était tombée du faîte de la puissance et des grandeurs dans une sorte d'avilissement, et ceux qui jadis s'inclinaient devant elle ne semblaient attendre qu'une occasion pour s'en partager les lambeaux. Heureusement cette terre féconde renfermait en elle de puissantes énergies, propres à la faire rapidement sortir du misérable état qui la déshonorait, et, dans le mouvement de résurrection qui éclot déjà de toutes parts, sa place sera marquée au premier rang.

CHAPITRE II.

LE DUC GUI-GEOFFROI.

L'Aquitaine, « cette troisième partie de la Gaule, renommée dans le monde par son étendue et la multitude de ses habitants (1), » ne pouvait longtemps rester dans un état d'infériorité si peu conforme à son passé glorieux. Pour la relever à ses propres yeux et l'imposer au respect de tous, il ne lui fallait qu'une main jeune et vaillante qui sût lui donner l'impulsion dont elle avait besoin.

Loin donc de déplorer le triste sort qui fit succomber, à la fleur de l'âge et sans postérité, les trois premiers fils de Guillaume le Grand, nous devons regarder comme une

(1) Guillaume de Poitiers, *Vie de Guillaume le Conquérant*, p. 354.

aveur la disparition successive de ces princes, appelés tour à tour à recueillir un héritage trop lourd pour leurs faibles bras. Sans approuver les criminelles intrigues de la comtesse Agnès, et tout en regrettant les machinations déloyales qui ébranlèrent profondément la puissance qu'elles avaient pour but de conquérir, nous ne saurions nous défendre d'un certain sentiment de plaisir à la vue de l'habile et prudent Gui-Geoffroi entrant en maître dans le palais de Poitiers. Ce jour-là, tous ceux qui déploraient profondément la décadence de l'Aquitaine durent se sentir en partie rassurés, car les brillants exploits accomplis déjà par le nouveau duc, presque seul et sans secours, faisaient présager ce qu'il pourrait être à la tête d'un peuple brave et généreux.

Tout jeune encore, en effet, il se sent à l'étroit dans les domaines paternels, où il occupe une position trop inférieure à ses désirs ambitieux, et il se présente aux habitants des bords de la Garonne pour les dominer et les régir. Bien qu'il ne descende nullement des Garsias et des Sanche, ces fils respectés du grand Mitarra, il prétend succéder à son frère consanguin et revendiquer à son profit les droits contestés de Brisque de Gascogne. Ses débuts furent heureux, et, pendant que ses deux compétiteurs, Centule de Béarn et Bernard d'Armagnac (1), s'épuisent en sanglants combats, il s'établit si fortement dans la partie nord du duché, que, dans la suite, il fut impossible de l'en chasser jamais. Satisfait de ce premier résultat, il attend patiemment qu'une occasion favorable le mette à même de poursuivre ses succès, et il

(1) Centule III, vicomte de Béarn, se présentait au nom de sa femme Angéla ; mais nous ignorons quels droits faisait valoir Bernard II, comte d'Armagnac, surnommé Tumapaler ou le Taciturne. Les deux compétiteurs ne tardèrent pas à conclure une transaction qui assurait le duché de Gascogne à Bernard et unissait de nouveau les deux familles par le mariage d'Adélaïs, sœur du comte d'Armagnac, avec Gaston, fils aîné de Centule III.

liasse à dessein le sombre et taciturne fils de Géraud Tranche-Lion perdre dans ses disputes avec le clergé, le plus ferme appui de son pouvoir ébranlé. Durant ce temps, afin de ne pas voir ses chevaliers s'amollir dans un long repos, Gui-Geoffroi court en Normandie se mêler à la querelle de Guillaume le Bâtard et du roi Henri. Chargé de la garde du château de Moulins (1), il se maintient dans cette place jusqu'à la reddition par la famine de l'imprenable forteresse d'Arques, qui le livra sans défense aux attaques de l'armée entière du duc de Normandie.

L'année suivante (2), nous retrouvons le fils d'Agnès dans les rangs de l'ost royal, qui, de deux côtés à la fois, envahit les riches domaines de Guillaume le Bâtard, et, sans doute, il fut, bien malgré lui, obligé de suivre dans son inexplicable retraite l'inconsistant Henri Ier, effrayé du désastre subi par son frère Eudes à Mortemer (3), dont l'annonce lui était

(1) *Willelmi Malmesburiensis monachi gesta regum Anglorum*, lib. III, p. 1216, édit. Migne.— Guillaume de Poitiers, *Hist.*, etc., p. 351.— Guillaume, oncle de Guillaume le Bâtard, par suite de la donation que son neveu lui avait faite du comté d'Arques vers 1040, éleva au centre de ses domaines une forteresse, qui subsiste encore en partie de nos jours. Plein d'ambition, le nouveau comte reconnut le don de son suzerain en cherchant à lui enlever le duché de Normandie. Une guerre s'ensuivit, et, ne pouvant tenter de prendre la place de vive force, le Bâtard prit le parti de la bloquer. Le roi de France, Henri Ier, croyant le moment arrivé de s'immiscer dans la querelle de son redoutable vassal, envahit alors la Normandie, favorisé par quelques seigneurs, dont l'un, Gautier, lui livra le château de Moulins (*castrum quod Molendinis dicitur*), confié à sa garde. Mais peu après, la capitulation d'Arques força le roi à se retirer et suspendit pour quelques mois les hostilités.

(2) En 1054, suivant la chronologie adoptée par Auguste Le Prévost, le savant annotateur moderne d'Orderic Vital.— Guillaume de Poitiers nous dit (p. 352) que le roi de France comptait dans son armée des guerriers de l'Auvergne et de la Gascogne. Il est évident que Gui-Geoffroi pouvait seul les commander, et que par Gascogne il faut entendre ici le Bordelais et l'Agenais, et non les provinces pyrénéennes, qui n'avaient point coutume de se mêler aux querelles des grands vassaux du nord de la France.

(3) Mortemer-en-Brai, sur la rivière d'Eaulne, entre Neufchâtel et Aumale. Les continuateurs de dom Bouquet ont supposé, sur une fausse interprétation des Chroniques de Saint-Denis [IV... *et Guis li cuens di Pontiu* (Poi-

faite par un héraut ennemi. Quoi qu'il en soit, il demeure fidèle à la fortune du terrible comte d'Anjou, l'effroi des chroniqueurs normands, si lâchement abandonné par son faible suzerain (1) qui n'hésite pas à le sacrifier à son propre salut. Aussi, lorsque Geoffroi Martel résolut d'attaquer le château d'Ambrières (2), élevé par le Bâtard de Normandie comme une perpétuelle menace contre un voisin redouté, le jeune frère du comte de Poitiers se montre dans les rangs des assaillants et suit toutes les péripéties d'un siége long et difficile, que des secours extérieurs empêchèrent seuls de conduire à bonne fin.

Tel était le nouveau duc appelé à relever la gloire de l'Aquitaine, flétrie par la faiblesse ou la complicité coupable de ses gouvernants. A peine âgé de trente-quatre ans, Gui-Geoffroi avait toute la vigueur nécessaire pour cette œuvre de réparation. Son caractère, mélange de ruse et de finesse, le mettait en garde contre les sourdes menées de ses ennemis, qui reconnaissaient en lui un merveilleux esprit d'initiative soutenu par une étrange ténacité (3). Dès le pre-

tiers!) *est pris*], que Gui-Geoffroi avait été fait prisonnier dans la bataille. Il est constant cependant que ce prince ne combattit même pas, puisqu'il faisait partie du corps d'armée sous les ordres du roi. Le chroniqueur a voulu parler de Gui, comte de Ponthieu, qui avait succédé l'année précédente à Enguerrand II, tué en allant au secours de son beau-frère, Guillaume, comte d'Arques.

(1) « L'autre mena lui-meismes en la comté d'Auroes (Évreux), et en fit chevetain Geffroi Martel. » (*Chroniques de Saint-Denis*).—Et le roi qui a désarmé, pour ainsi dire, l'audacieux comte d'Anjou, auquel il avait confié le sort de ses guerriers, ne fait aucune difficulté d'accorder au duc de Normandie « la possession, par un droit perpétuel, de ce qu'il avait enlevé et pourrait enlever à Geoffroi ». (Guill. de Poitiers, p. 355.)

(2) Petite ville située entre Mayenne et Domfront, au confluent de deux rivières. Le château, commencé immédiatement après la bataille de Mortemer en 1054, ne put guère être assiégé avant l'année 1056, quelle que fût la célérité apportée à sa construction. Du texte de Guillaume de Poitiers il semble résulter que le duc d'Aquitaine lui-même parut sous les murs de la place; nous n'hésitons pas cependant à adopter l'opinion de Besly (*Preuves*, p. 376), qui met ce fait de guerre au compte de Gui-Geoffroi.

(3) « Miles acerrimus, juvenis, astutus et laboriosus. » (*Chron. de gestis*

mier instant, il s'aperçut que le moment n'était pas arrivé de reprendre les hostilités contre la maison d'Anjou, dont il connaissait, plus que tout autre d'ailleurs, le redoutable chef. Geoffroi Martel vieillissait, il n'allait pas tarder à avoir pour successeurs deux neveux auxquels il avait d'avance partagé ses nombreux fiefs ; tout conseillait donc d'attendre une occasion favorable qui ne pouvait se faire désirer longtemps. Une paix au moins tacite régna donc entre les États rivaux, qui se touchaient par trop de points différents pour perpétuer leur apparent accord.

Une circonstance imprévue permit, du reste, bientôt à Gui-Geoffroi, qui avait, depuis plusieurs années, épousé une fille d'Aldebert III, comte de la Marche et du Périgord, d'affirmer le haut rang qui lui appartenait dans la hiérarchie féodale et qu'il n'entendait pas voir mis en discussion.

Henri Ier, à l'exemple de son père et de son aïeul, voulait de son vivant faire ceindre la couronne à son jeune fils, et il convoqua pour cette solennité, dans la ville de Reims, tous les grands vassaux du royaume. Le duc d'Aquitaine fut fidèle à l'appel de son suzerain, et, dans la cérémonie (1), ne céda le pas qu'aux légats du pape et aux membres du haut clergé. Dans sa suite nombreuse et brillante se distinguaient, outre son beau-père Aldebert, le comte Guillaume d'Auvergne, le comte Foulques d'Angoulême et le vicomte de Limoges, Adémar II. Son autorité sur la plupart de ces puissants seigneurs était certes fort ébranlée, mais il ne fallait qu'un éclatant succès pour resserrer les liens d'une fidélité douteuse et faire respecter des droits depuis longtemps reconnus.

consulum Andegavorum, p. 139.) — « Vir illustrissimus et præliator fortissimus. » (*Ex chron. Anonymi*, apud *Rer. Gall. et Franc. hist.*, t. XII, p. 118.)

(1) Le 23 mai 1059. (Procès-verbal du sacre de Philippe Ier à Reims, *Coll. Guizot*, t. VII, p. 89.)

Sans plus tarder, Gui-Geoffroi se met à l'œuvre et il rompt du premier coup le cercle redoutable dans lequel ses ennemis prétendaient l'envelopper. Par la possession de Loudun et de Mirebeau, les comtes d'Anjou tenaient, pour ainsi dire, dans leur dépendance, les vicomtes de Thouars, et ces derniers, grâce à d'étroites alliances, entraînaient le plus souvent dans leurs évolutions les terribles sires de Lusignan (1). Bâti sur un cap rocheux qui s'avance au milieu d'une large vallée, le formidable château d'Hugues le Bien-Aimé (2) établissait une infranchissable barrière entre la capitale du Poitou et les provinces occidentales du comté. L'attaque de cette forteresse, dont les tours élevées commandaient les deux seules routes qui se dirigeassent alors vers la Saintonge, était donc imposée naturellement au duc d'Aquitaine, et la conquête de cette importante place, destinée à servir de base d'opération pour des mouvements futurs, devait être le but premier de ses efforts ; aussi n'hésita-t-il pas à marcher contre un vassal qui, malgré son surnom de Débonnaire (3), ne cessa toute sa vie de batailler.

(1) M. l'abbé Cousseau (*Mémoire historique sur l'église Notre-Dame de Lusignan et ses fondateurs*, in-8°, 1845) donne pour origine à la lutte éclatée, en 1060, entre Gui-Geoffroi et le sire de Lusignan, le refus par ce dernier de suivre son suzerain dans sa guerre contre Guillaume IV, comte de Toulouse. « Il ne voulait, dit-il, ni marcher lui-même, ni faire marcher son fils contre les fils d'Almodis, et mettre ainsi aux prises, les uns avec les autres, les enfants d'une même mère. » L'imagination de l'auteur a malheureusement seule fait les frais de cette supposition. En effet, 1°, comme l'a victorieusement démontré dom Vaissette (*Hist. du Languedoc*, t. II, p. 251), Guillaume IV ne succéda à son père, Pons, qu'en l'année 1061, c'est-à-dire un an après la mort du sire de Lusignan ; 2° les fils issus d'Almodis et du comte de Toulouse ne pouvaient, à cette époque, avoir plus de quatorze ou quinze ans, puisque, de l'aveu même de M. Cousseau (p. 305), ce second mariage peut être reporté à l'année 1044.

(2) Le plus ancien seigneur de Lusignan dont les chartes fassent mention est Hugues Ier dit *le Veneur*, qui vivait vers la fin du IXe siècle. Il eut pour fils et successeur Hugues II *le Cher* ou *le Bien-Aimé*, qui bâtit le château dont sa race conserva le nom, et mourut vers le milieu du Xe siècle.

(3) Hugues V dit *le Pieux* ou *le Débonnaire*, fils de Hugues IV dit *le Blanc*, succéda à son père en 1030 et épousa Almodis, sœur du comte de la Marche

Retiré derrière ses hautes et épaisses murailles, inattaquables de trois côtés, Hugues V concentra toute l'énergie de la défense vers l'étroite langue de terre qui, malgré des travaux multipliés, donnait prise aux assauts de l'ennemi. Toujours le premier sur la brèche, il résista longtemps avec bonheur; mais à la fin, frappé d'un coup mortel, il expira sous les yeux des siens (1), devant la porte même de son château.

Heureux de ce premier succès, le duc d'Aquitaine rentrait dans sa capitale lorsqu'il apprit la mort du terrible comte d'Anjou, Geoffroi Martel (2). Cet ennemi redoutable une fois disparu, rien ne venait plus mettre obstacle à l'exécution de vastes projets, qui n'étaient au fond que la poursuite des plus légitimes revendications. Et comme si tout devait concourir à rendre l'accomplissement de ces desseins plus facile, l'infidèle époux d'Agnès, que cinq mariages successifs, contractés au mépris des lois les plus sacrées (3), n'avaient pas rendu père, s'était, depuis quelques mois déjà, dessaisi de ses divers fiefs en faveur des deux fils de sa sœur Hermengarde, comtesse du Gâtinais. A l'aîné, Geoffroi le Barbu, il avait légué, avec le domaine patrimonial de Château-Landon, au

Aldebert II, et belle-sœur par conséquent du duc d'Aquitaine Gui-Geoffroi. Dans l'ouvrage cité plus haut, M. Cousseau fait guerroyer « avec beaucoup de vigueur » Hugues V contre Guillaume III Taillefer, comte d'Angoulême. Encore une erreur à enregistrer. Guillaume III ne succéda à son père Foulques qu'en 1087, et le savant abbé a confondu Hugues V, mort en 1060, avec son fils Hugues VI dit *le Diable*, dont la vie se prolongea jusqu'en 1100.

(1) Le 8 octobre 1060, suivant la Chronique de Saint-Maixent ou de Maillezais.

(2) Le 14 novembre de la même année. — « Tertio die post festivitatem beati Martini. » (*Fragmentum hist. Andeg.*, édit. Marchegay, p. 379.)

(3) Nous ne connaissions que les deux premières femmes de Geoffroi Martel, Agnès de Bourgogne et Grécie de Montreuil-Bellay, lorsque M. Marchegay a trouvé dans le cartulaire du Ronceray la preuve de trois autres mariages, qui n'ont pu être contractés qu'à la suite de divorces répétés : « ... Quam uxoribus dedit : Agneti primo, deinde Grecie, postea Adele, comitis filie Odonis, item denuo Grecie, postremo Adelaidi Theutonice. »

nord de Montargis, les terres conquises en Touraine sur le comte de Blois, tandis que la fertile Saintonge et le riche comté d'Anjou devenaient le partage du plus jeune et du plus hardi, Foulques Réchin (1). Ainsi la fortune des descendants de Tortulfe, le légendaire paysan breton, qui n'avait cessé de s'accroître durant deux siècles, allait tout à coup se trouver ébranlée et menacée de décadence par celui-là même qui avait le plus contribué à son extension.

Lorsque Tertulle, jadis, poussé par un vague instinct des brillantes destinées réservées à sa race, abandonnait la forêt dont son père avait la garde et se présentait à Charles le Chauve, il ne possédait pour tout avoir qu'une volonté de fer servie par un bras vigoureux. Néanmoins le jeune aventurier obtint, semble-t-il, sans difficultés, que l'empereur le rangeât parmi ses leudes et lui concédât des territoires importants ; c'est ainsi qu'il fut successivement doté du manoir de Château-Landon et un peu plus tard de la partie orientale du comté d'Anjou. Son fils Ingelger non-seulement se maintint sur la Maine et sur la Loire, mais encore, vainqueur dans un combat singulier livré pour défendre l'honneur outragé de la comtesse du Gâtinais, sa marraine, il fut récompensé de sa généreuse initiative par le brillant héritage de celle qu'il avait justifiée aux yeux de tous. Un peu plus tard, sous Foulques le Roux, les deux comtés d'en deçà et d'au delà la Maine furent enfin réunis, et désormais l'Anjou tout entier, placé dans les mêmes mains, constitua un fief puissant, avec lequel les provinces limitrophes se virent dans l'obligation de compter. Aussi, satisfait des vastes possessions léguées

(1) Nous suivons la version reproduite par l'édition Marchegay, *Chronica de gestis consulum Andegavorum*, p. 131. Un autre manuscrit porte : « Andegaviam et Santonas Barbato, Turoniam cum Laudonensi castro Fulconi. »

par ses aïeux, Foulques le Bon, au lieu de songer à les agrandir encore, s'appliqua-t-il uniquement à faire jouir ses peuples d'un long repos. Pieux et lettré, lecteur assidu d'Aristote et de Cicéron, enclin naturellement aux arts de la paix, ce prince apparaît, au milieu d'un siècle barbare, comme un étrange phénomène sur lequel l'esprit aime agréablement à se reposer (1). Au contraire, son fils Geoffroi Grisegonelle ne recherche que les aventures et les combats. D'une force prodigieuse, malgré sa courte stature, il ne craignit pas de renouveler sous les murs de Paris, assiégé par Othon le Grand, la scène dont fut autrefois témoin un vallon de la Judée, et, second David, il sortit vainqueur d'une lutte inégale en apparence contre un arrogant colosse germain.

Avec Maurice, successeur de Geoffroi, réapparaissent quelque temps les jours heureux de Foulques le Bon, qui bientôt font place aux interminables disputes dont Foulques Nerra se fait le promoteur. Ce dernier, doué d'une infatigable activité, toute sa vie lutte contre ses voisins. S'il fait un instant trêve aux siéges et aux batailles, ce n'est que pour élever de gigantesques forteresses ou accomplir des voyages lointains. Au reste, dans tout ce qu'il entreprend, il sait apporter un génie tout nouveau et il demeure dans l'imagination populaire comme un être presque surhumain, objet tout à la fois d'épouvante et d'admiration. Plus terre à terre, Geoffroi Martel n'eut toute sa vie qu'un but, l'agrandissement de ses domaines par tous les moyens en son pou-

(1) Un jour, dit-on, le roi Louis d'Outre-Mer entra dans l'église Saint-Martin de Tours, et, apercevant au lutrin le comte d'Anjou, il se mit à rire ainsi que les jeunes courtisans qui l'accompagnaient. Foulques se tut, mais le lendemain le roi reçut un billet ainsi conçu : « Regi Francorum comes Andegavorum. Noveritis, domine, quia illitteratus rex est asinus coronatus. » (*Chron. cons. Andeg.*, p. 91.)

voir. Peu inquiet de sa renommée (1), il surpassa en audace ses prédécesseurs les plus hardis (2), et, après avoir été un fils rebelle, il ne fut qu'un mari calculateur. Bourrelé de remords sur la fin de ses jours, il crut tromper Dieu lui-même en se jetant dans un monastère, où la mort le surprit vingt-quatre heures après en avoir franchi le seuil.

Comment l'heureux guerrier, le politique habile auquel l'intrigue aussi bien que le sort des armes avaient également réussi, se décida-t-il à détruire pour ainsi dire de ses propres mains l'édifice qu'il avait eu tant de peine à élever? Comment surtout ne vit-il pas que la Touraine et l'Anjou formaient désormais un tout inséparable, capable seul d'exercer par sa masse quelque influence sur les États voisins? Le duc d'Aquitaine devina de suite le parti qu'il pourrait tirer de la situation créée par ce partage impolitique, effectué au profit des enfants d'Hermengarde et d'Aubry le Contract, et nul doute qu'il ne songea, dès lors, à réparer les désastres de Montcontour. Il connaissait assez, d'ailleurs, le caractère des jeunes seigneurs appelés à recueillir l'héritage de leur oncle, pour être assuré qu'ils ne vivraient pas longtemps en bon accord, et il espérait faire tourner à son avantage leur prochaine division. Néanmoins, Gui-Geoffroi fut trompé dans ses premiers calculs, et, au lieu d'attaquer à son heure, il eut bientôt à repousser une vive agression des deux frères, qui, pour lutter contre l'ennemi commun, consentaient un instant à faire taire leurs respectifs ressentiments.

(1) « Martellus sæpe multis vim faciebat. Cui cum diceretur : « Male de te » loquuntur homines, » aiebat : « Faciunt quod solent, non quod mereor : » bene enim loqui nesciunt. » (*Chronica de gestis consulum Andegavorum*, p. 118.)

(2) « Præ omnibus generis sui animosior, negotia sua omnia cum impetu peragebat. » (*Id.*, p. 117.)

Une faute inexplicable de Guillaume le Grand avait, nous l'avons vu, étendu la domination des comtes d'Anjou presque au cœur du Poitou, dont ils pouvaient bloquer la capitale par une soudaine irruption. Une active vigilance devait donc conjurer ce danger permanent qui, en renfermant derrière de fortes murailles, propres, il est vrai, à les protéger longtemps, les défenseurs du pays, livrait tout le reste de la contrée aux mains des envahisseurs. Gui-Geoffroi était trop habile pour se laisser investir ainsi, et, d'ailleurs, semble-t-il, pris au dépourvu, il lui fallait gagner du temps et permettre à ses vassaux du Midi d'accourir à son secours.

Le Limousin, l'Angoumois, le Périgord ne pouvaient l'abandonner dans sa détresse et viendraient compenser amplement certaines défections, parmi lesquelles il avait le chagrin de compter celle du puissant vicomte de Thouars. Le frère de ce dernier, Raoul (1), se voyait dans les rangs ennemis, et aux Angevins, précédés par la renommée de leur incontestable vaillance et fiers de leurs nombreux succès, il apportait encore l'appui des fortes populations du nord du duché. Aussi Gui-Geoffroi crut-il nécessaire de choisir une position presque inexpugnable, d'où il pût surveiller à l'aise la marche de ses adversaires, tout en demeurant libre d'ouvrir son armée à tous les guerriers fidèles à son appel. Dans ce but, il s'établit sur un vaste plateau triangulaire, dont la base, légèrement inclinée vers le lit naissant de la Boutonne, contrastait avec le difficile accès des deux autres flancs (2).

(1) « Et fœderatus cum Radulfo viceconsule Thoarci. » (*Chron. de gestis*, etc., p. 127.)—Aucun vicomte titulaire de Thouars ne porta à cette époque le nom de Raoul. Geoffroi II (1015-1055) laissa, il est vrai, trois fils, Aimery IV son successeur (1055-1093), *Raoul* et Geoffroi, qui tous les trois eurent le titre de vicomtes, suivant une coutume locale, mais dont l'aîné seulement posséda la vicomté de Thouars.

(2) La bataille livrée par Gui-Geoffroi aux deux comtes d'Anjou, le 21 mars 1061, eut évidemment pour théâtre la plaine qui se déroule au sud-ouest

Nul doute que la victoire ne se fût rangée sous les étendards du duc d'Aquitaine, s'il eût su quelque temps modérer son ardeur et attendre que l'on vînt l'attaquer dans ses retranchements. Mais, au lieu de s'attacher à ce sage parti, le fils d'Agnès, entraînant tous les siens dans la plaine, ne fit que précipiter sa perte en voulant hâter le jour du combat. Non-seulement les Angevins, rompus aux batailles, opposèrent une invincible résistance au choc impétueux de l'ennemi, mais bientôt, reprenant l'offensive, ils jetèrent facilement l'épouvante dans les rangs d'une armée composée des éléments les plus divers. Abandonnés presque seuls, les Poitevins n'en continuèrent pas moins à faire des prodiges de valeur; mais bientôt, épuisés par la lutte, ils furent heureux de retrouver les remparts improvisés derrière lesquels ils avaient négligé, le matin même, d'attendre les assauts de l'ennemi.

Si le comte d'Anjou et son frère, Geoffroi le Barbu, eussent voulu poursuivre leurs succès, il est incontestable que rien ne les eût empêchés de renouveler le spectacle douloureux donné par leur oncle Geoffroi Martel. Mais la haine qui bouillonnait dans le sein des vainqueurs était plus forte que leur intérêt et empêcha seule que le monde ne vît, une seconde fois en moins d'un demi-siècle, un duc d'Aquitaine traîné dans les fers. Persuadé que tout danger était écarté du côté de la Saintonge, Foulques Réchin s'empressa de hâter son retour, afin de mettre à exécution les noirs projets qui, pendant sept années, allaient ensanglanter les deux rives de la Loire. A tout prix il voulait déposséder son frère et re-

de la petite ville de Chef-Boutonne. Le duc d'Aquitaine occupait les hauteurs, de Paisay-le-Chapt à Loubigné, et, le matin même du combat, il descendit dans la plaine (« festinus in planitie.Caput Vultonæ descendens »; *id.*, p. 128), et engagea la lutte dans l'endroit même appelé encore aujourd'hui LA BATAILLE.

constituer à son profit la vaste domination de son prédécesseur. Actif, audacieux, sans respect de la parole jurée, il ignorait également et la reconnaissance pour les services rendus et la pitié pour le malheur. Que lui importait de troubler profondément deux peuples faits pour vivre en parfait accord : il ne connaissait point d'obstacles à ses désirs, et, pour arriver à son but, il ne reculait pas devant les encouragements donnés à la révolte, au parjure et à la trahison. Gui-Geoffroi n'ignorait point des dissensions, qu'il avait du reste prévues et qu'il comptait bien exploiter. Avec une étonnante rapidité, en moins d'un an, il rétablit ses forces en apparence anéanties, et il se montra subitement sous les murs de Saintes, que le Réchin se trouvait dans l'impossibilité de secourir. Néanmoins les Angevins renfermés dans la place, aidés de quelques citoyens, n'hésitèrent point à défendre le boulevard confié à leurs soins et d'où dépendait le sort de la province. Il devint nécessaire d'entreprendre un siége régulier contre une ville protégée par la nature et l'art, à l'abri derrière d'épaisses murailles renforcées d'innombrables tours (1). Afin de résoudre ces difficultés, le duc d'Aquitaine fit rapidement élever un grand nombre de châtelets, qu'il disposa en demi-cercle autour de la cité, de manière à l'isoler complétement de toute communication avec le dehors. Cette ligne de contrevallation, destinée à affamer les habitants, avait ses deux extrémités appuyées à la Charente, dont le cours formait une barrière facile à surveiller. En amont du vieux pont romain trans-

(1) Il est facile encore de nos jours de se figurer la ville de Saintes telle qu'elle était au moyen âge. Le tracé des anciens murs, au nord, est indiqué par le large boulevard qui court de l'est à l'ouest et sépare l'ancienne ville de la nouvelle. A l'angle nord-ouest se dressait le château, sur l'emplacement de l'ancien Capitole, et de là l'enceinte suivait la direction du sud, laissait à droite les Arènes et, à peu près en face de ces dernières, descendait avec une légère inflexion jusqu'au fleuve de la Charente.

formé en forteresse, un gué d'un facile accès permettait aux deux corps d'armée, établis l'un à Saint-Palais, l'autre à Saint-Eutrope et sur les collines de l'ouest, de se prêter rapidement secours, et de rendre ainsi le blocus plus complet. Investis de la sorte, les assiégés, décimés par les maladies et la privation des choses les plus nécessaires à l'existence, incapables du reste de résister longtemps aux assauts de l'ennemi, d'un consentement commun se livrèrent sans défense à la générosité du vainqueur (1). Ainsi Gui-Geoffroi, presque sans coup férir, se trouva maître de la Saintonge entière par la prise de sa plus importante cité, et la maison d'Anjou perdit en un instant le fruit de deux grandes batailles et de trente années d'efforts.

Avec quelle joie le fils de Guillaume le Grand dut-il se reposer dans ce palais du Capitole qu'il avait jadis habité en compagnie d'Agnès et de Geoffroi Martel, lorsqu'il était venu assister à la dédicace de l'abbaye de Notre-Dame, dont les splendides constructions se déroulaient au loin sous ses regards au delà de la Charente. Sans doute il avait, dès cette époque, médité ses plans de reconstitution, si jamais le duché d'Aquitaine venait à lui échoir. Assez longtemps il avait dévoré en silence l'affront fait à sa race, il s'était senti abaissé, amoindri aux yeux de tous, pour savourer à longs traits l'enivrement du triomphe et goûter la noble satisfaction d'un devoir accompli. Il était enfin et il espérait bien demeurer toujours souverain de ces riches contrées qu'un envahisseur étranger avait voulu s'assujettir. Toutefois son ambition ne se bornait pas à recouvrer dans sa plénitude la puissance exercée jadis par ses aïeux ; il croyait le moment venu de revendiquer sur la Gascogne des droits contestés,

(1) « Se cum suis omnibus in manibus tradiderunt. » (*Chron. S.-Maxentii*, p. 403.) La prise de Saintes eut lieu vers le milieu de l'année 1062.

vainement soutenus autrefois, mais auxquels il n'avait jamais complétement renoncé. Maître, depuis plusieurs années, des territoires de Bordeaux et d'Agen, il espérait bien étendre sa domination jusqu'aux Pyrénées et ranger sous ses lois le peuple indomptable qui seul avait fait pâlir l'astre carlovingien. Pour appuyer ses prétentions, il ne craignait pas d'invoquer l'autorité de l'antique Rome, d'en appeler à Alaric, aux capitulaires des empereurs. Jusqu'alors la coutume s'était établie, à défaut d'héritier direct, de rechercher l'origine des biens pour en faire une équitable distribution ; mais cette doctrine était trop opposée aux désirs ambitieux de Gui-Geoffroi pour qu'il daignât l'accepter. Suivant lui, le code théodosien, introduit dans la contrée par les rois visigoths, était seul en vigueur, d'autant plus que Charlemagne et, plus tard, son petit-fils Charles le Chauve en avaient, dans leur législation, confirmé les principes généraux. A cela les Gascons répondaient que les compagnons d'Alaric avaient en masse émigré au delà des monts et que, n'ayant jamais reconnu les souverains du nord de la France, il leur importait fort peu de savoir ce qu'ils avaient ou non décrété. Néanmoins le duc d'Aquitaine persistait à soutenir que sa qualité de frère consanguin du petit-fils de Guillaume le Bon le plaçait au premier rang des agnats du prince, et en conséquence lui donnait droit à sa succession, à l'exclusion de tout autre héritier collatéral (1).

Trop faible jusqu'ici pour jeter dans la balance le poids de son épée, Gui-Geoffroi s'était contenté de gouverner en paix le riche lambeau arraché aux dépouilles convoitées, à la faveur des disputes soulevées par les compétitions de Cen-

(1) « Si sui heredes non sunt, ad agnatos legitima hereditas pertinebit, inter quos primum locum consanguinei obtinent. » (Pauli *Sent.*, 4, 8, 13.)

tule de Béarn et de Bernard d'Armagnac. Mais aujourd'hui que la victoire enfin souriait à ses efforts, que la vieille Aquitaine s'était de nouveau révélée par un coup d'éclat, que la lutteacharnée du Réchin contre son frère le mettait à l'abri d'un retour offensif de la part de ses ennemis, nul obstacle ne s'opposait à la réalisation d'un rêve si longuement caressé. Ne savait-il pas d'ailleurs que son trop heureux rival s'était maladroitement attiré la haine du clergé par d'étroites chicanes et de mesquines persécutions ! Tout récemment encore, la fondation du monastère de Saint-Mont (1), faite en violation des justes droits du prélat le plus vénéré de la contrée, saint Austinde, archevêque d'Auch, avait jeté dans le pays un trouble profond. En vain le Tumapaler, accompagné de sa femme Hermengarde et de ses fils Géraud et Bernard, avait-il, par sa présence, rehaussé la splendeur des fêtes célébrées à Nogaro (2), à l'occasion de la dédicace d'une nouvelle église destinée à remplacer celle dont il avait autorisé l'usurpation : l'accord entre les deux pouvoirs n'était qu'apparent et le danger grandissait chaque jour. Aussi Gui-Geoffroi, entrevoyant combien pouvaient être utiles à sa cause ces agitations intestines, sans plus tarder dirigea-t-il son armée vers la Garonne, dont il remonta quelque temps le cours ; puis, après avoir, semble-t-il, franchi le fleuve à la hauteur de Saint-Macaire, il se dirigea sur Bazas, ville située à l'entrée d'immenses plaines qui déroulent jusqu'aux bords de l'Adour leur sol sablonneux et mouvant. Soulevée par la violence des orages qui soufflent des montagnes du Bigorre,

(1) Saint-Mont, aujourd'hui petit village du canton de Riscle, sur la rive gauche de l'Adour, département du Gers.

(2) Dans l'impossibilité de tenir désormais les assemblées ecclésiastiques à Saint-Mont, saint Austinde fit jeter les fondements d'une église et tracer l'emplacement d'une ville, dans un endroit appelé Nogaro, situé un peu plus au nord, vers Eauze et Condom.

non seulement la dangereuse et vaste nappe faisait en quelques instants disparaître toute trace et tout chemin, mais elle menaçait même d'engloutir tous les êtres vivants sous ses flots granulés (1). Tout cet immense espace ne renfermait que quelques habitations isolées, quelques rares et pauvres monastères. La ville de Mont-de-Marsan, fondée par Charlemagne au retour de sa malheureuse expédition d'Espagne, et qui devait, dans sa pensée, servir de base à une complète transformation du pays, détruite par les Normands (2), avait disparu depuis trois siècles, et son territoire, recouvert de forêts sauvages, servait d'asile à de redoutables brigands.

Le duc d'Aquitaine ne pénétra peut-être pas sans quelque appréhension dans l'intérieur de cette syrte qui recélait pour les siens des dangers tout nouveaux. Des rivières encaissées entre de hautes berges mobiles qui s'effondraient sous les pas, de larges plateaux dénudés entrecoupés d'impraticables marais, tel était et tel est encore en partie de nos jours l'aspect général du pays qu'il lui fallut traverser. Si Bernard d'Armagnac, disséminant les forces qu'il avait pu rassembler à la hâte, se fût contenté de harceler l'ennemi, de l'inquiéter par des apparitions soudaines, de le poursuivre sans relâche, il est très vraisemblable que les envahisseurs eussent été promptement obligés de se retirer, épuisés de fatigue et de faim. Mais, au lieu d'agir de la sorte, l'indolent Tumapaler laissa Gui-Geoffroi atteindre sans obstacle les rives du Midou, et il se présenta seulement au-

(1) « An temporibus hibernis viarum te dubia suspendunt ; et quia solet Bigerricus turbo mobilium aggerum indicia confundere, quoddam vereris in itinere terreno naufragium. » (Sidoine Apollinaire, *epist.* XII, lib. VIII.)

(2) En 841, les Normands remontèrent l'Adour et la Midouze, et, malgré l'énergique résistance du seigneur Déodat de Lobanner, ils détruisirent complètement la ville. Mont-de-Marsan fut reconstruit seulement en 1141, par Pierre de Lobanner, un descendant de Déodat.

devant de lui entre cette rivière et le cours supérieur de l'Adour, non loin d'une abbaye bénédictine connue sous le nom de Saint-Jean de la Castelle ou de la Grâce-Dieu. L'aurore du 7 mai 1063 (1) vit les deux armées en présence, et presque aussitôt s'engagea un formidable combat dont l'issue ne pouvait être douteuse. Les Gascons, il est vrai, luttaient pour leur indépendance, pour la liberté de leur pays toujours impatient du joug de l'étranger; mais ils étaient en petit nombre et ils avaient à leur tête un vieillard méprisé qui réunissait en sa personne tous les défauts des grandes races à leur déclin. Que pouvaient-ils contre les troupes victorieuses du duc d'Aquitaine et la vaillance reconnue de leur jeune chef! D'ailleurs, abandonnés au milieu de la mêlée par leur défenseur naturel, ils succombèrent avec gloire, tandis que Bernard, sans respect de lui-même et sans égards pour le peuple généreux qui l'avait acclamé, s'empressait de reconnaître son vainqueur, auquel il sacrifiait ses droits sur la Gascogne moyennant la somme de quinze mille sols (2).

(1) « La date elle-même du combat, dit M. l'abbé Monlezun (*Histoire de la Gascogne*, t. II, p. 37), et du traité honteux qui le suivit, est incertaine, tant ils laissèrent l'un et l'autre peu de traces dans les esprits !!! » C'est là parler en Gascon et non en historien, et le patriotisme provincial ne saurait être aveugle à ce point. De son côté, le savant Marca (*Histoire du Béarn*, p. 279) place la bataille de la Castelle en l'année 1073, d'après un fragment du cartulaire de Saint-Sever, dont il discute cependant quelques erreurs de détail. Plus tard, les auteurs non moins savants du *Gallia christiana* (t. I, p. 1181) ont reproduit le fragment cité par Marca sans y faire aucun changement. Et cependant il était facile de reconnaître que cette charte renfermait une faute de copiste et qu'il fallait lire 1063 au lieu de 1073. En effet, le dernier acte publié qui fasse mention du duc Bernard est le procès-verbal de la dédicace de l'église de Nogaro en 1062, et nous savons, — l'abbé Monlezun lui-même est forcé de l'avouer (p. 39), — que le Tumapaler était entré dans un monastère avant l'ouverture du concile de Jaca en 1063. Donc la bataille de la Castelle eut lieu à la date que nous indiquons, en faisant subir au cartulaire de Saint-Sever le léger changement indiqué par l'histoire.

(2) Est-il ici question de sols poitevins ou de sols morlans? nous ne saurions le dire. La monnaie des deux pays fut plus tard identique (« quia eo

Ainsi finit misérablement et sans protestation d'aucune part ce fier duché de Vasconie qui avait été, sur le sol gaulois, le dernier refuge du sang mérovingien. Lorsque Dagobert, désireux de tenir sous sa main tout l'héritage de Clovis, donna à son frère une partie de l'Aquitaine, comme récompense de sa renonciation à des droits plus étendus, il ne se doutait guère de la brillante destinée réservée aux descendants du déshérité. Charibert, néanmoins, par son mariage avec la fille d'Amandus, le terrible adversaire de Clotaire II, sut transmettre à Boggison, son fils, tout l'immense territoire compris entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan; et, après lui, quatre hommes illustres, Hunald, Waifre, Loup et Adalric, loin de s'incliner devant le prestige de Pépin et de Charlemagne, persistèrent à demeurer debout, vaincus quelquefois, mais toujours redoutables. Si leurs successeurs, à la fin, succombent sous les coups répétés des Francs, ils trouvent, au delà des monts, des peuples prêts à reconnaître leur pouvoir, et ils fondent en Espagne ces royaumes guerriers du Nord qui doivent peu à peu absorber la péninsule entière. Revenu sur le sol paternel, Sanche Mitarra se signale par ses exploits contre les Normands, et il est suivi dans cette voie glorieuse par son fils Garsias le Courbé, le mari d'Honorette et le véritable fondateur de Condom. Partagée un instant, la Gascogne se trouve de nouveau réunie sur la tête de Guillaume le Bon, le petit-fils de Garsias, celui-là même dont la fille Brisque, par son mariage avec le père de Gui-Geoffroi, devait donner aux Aquitains un prétexte de s'immiscer dans les affaires de la contrée et fournir des armes à son asservissement futur. Cependant la race de

» tempore [vers 1150] tantum valebant Pictavini quantum Morlani, etc. » *Gal. christ.*, t. I, p. 1312); mais l'était-elle en 1063? La conquête seule, à notre avis, a pu produire cette assimilation, dont les chartes nous entretiennent.

Charibert n'était point totalement éteinte : les vicomtes de Béarn se vantaient à juste titre de descendre d'Adalric, et il est incontestable que les comtes de Fezensac pouvaient opposer à Bernard et à ses fils la priorité de naissance, comme héritiers de Garsias le Courbé. Pourquoi ne firent-ils point valoir leurs droits ? C'est un secret que l'histoire ne saurait pénétrer. Ils laissèrent le Tumapaler prendre leur place, et peut-être, dans la catastrophe qui signala les derniers jours de la Gascogne, faut-il voir les effets de leur jalousie secrète ou de leur incroyable dédain.

Quoi qu'il en soit, un seul combat heureux mit la Gascogne aux pieds de Gui-Geoffroi. La fierté méridionale se courba pour la première fois devant la domination des hommes du Nord, et nul ne protesta contre un asservissement immérité. Pour agir, d'ailleurs, avec succès, il eût fallu un chef, une direction, et quelle résistance pouvait opposer un pays divisé en un nombre infini de petites seigneuries ne se rattachant à aucun centre commun ? Il est impossible de trouver entre la Garonne et les Pyrénées cette superposition de fiefs, cet enchevêtrement de puissances qui faisait la force des grands États féodaux ; partout règne l'isolement, et avec l'isolement, en cas de danger, vient la mort.

Les descendants eux-mêmes de Mitarra, séparés en trois familles comtales, égales en droit et en pouvoir, sont relégués à l'orient du duché, où leur influence a pour limites leur peu d'autorité. Quelques cantons baignés par la Douze et le Midou, à leur origine, constituent tout l'Armagnac (1). Affaibli par ses luttes continuelles avec les archevêques d'Auch qui briguent une pleine indépendance, le Fezen-

(1) Le comté d'Armagnac comprenait à peu près les cantons actuels de Riscle, d'Aignan, de Nogaro et de Cazaubon, c'est-à-dire la partie occidentale du département du Gers. Sa ville capitale était Aignan, où se voient encore de nos jours les ruines du château seigneurial.

sac (1), sur les deux rives du Gers, n'est en réalité ni plus considérable ni plus fort, et l'Astarac, par sa position même au centre d'un pays montagneux (2), ne peut être appelé à jouer un rôle important.

A défaut des liens du sang, un seul, parmi tous les seigneurs de la contrée, peut-il en appeler à la vigueur de son bras et à l'étendue de ses possessions territoriales pour se porter héritier de ses anciens suzerains? Nullement. Les vicomtes de Gascogne ont depuis peu renoncé à leur titre entre les faibles mains du Tumapaler, et, relégués dans Lectoure après la cession de Nérac aux abbés de Condom (3), ils ne possèdent plus que le Bruillois et la Lomagne. Les comtes de Comminges, il est vrai, ont vu leurs domaines augmentés du Conserans (4); mais, resserrés entre le Bigorre et le pays de Foix, ils sont comme perdus dans les hautes vallées, encore retentissantes des désastres éprouvés jadis par les malheureux Convennes (5) dans leur lutte inégale contre les Francs Mérovingiens.

(1) Les comtes de Fezensac, auxquels appartenait probablement l'Eusan, résidaient à Vic, sur la rive gauche de la Losse, et leur pouvoir s'étendait jusqu'à Mauvezin à l'est, Valence au nord et Montesquiou au sud.

(2) Dans la langue basque, *asta* signifie rocher, colline, et nul doute que de là ne vienne le nom d'Astarac, donné encore aujourd'hui à une petite chaîne de montagnes au sud de Miélan. Mirande, plus tard capitale de la contrée, n'était pas alors fondée (elle ne le fut qu'en 1280), et il est probable que les comtes d'Astarac habitaient ordinairement le château de Pardiac, près de Monlezun, dans le canton de Marciac.

(3) Les abbés de Condom gouvernaient tranquillement non seulement la ville de ce nom, mais encore un territoire considérable, à cheval sur les deux départements actuels du Gers et du Lot-et-Garonne.

(4) Le Conserans, aujourd'hui placé dans le département de l'Ariège, avait pour capitale l'ancienne cité romaine d'*Austria*, appelée depuis Saint-Lizier. Son nom lui vient de la tribu des *Conserrani* ou *Consorrani* qui habitaient primitivement le pays. Placé à l'extrémité orientale du duché de Gascogne, le Conserans en fut souvent détaché et plusieurs fois passa entre les mains de seigneurs aragonais ou catalans.

(5) Le pays des Convennes s'étendait au sud de Toulouse, sur les deux rives de la Garonne. Sa capitale, alors détruite, fut rebâtie quelques années après et changea son ancien nom de *Lugdunum* en celui de Saint-Bertrand-de-Comminges.

Non mieux partagée était la partie occidentale de la Gascogne. Sur les ruines des proconsulies créées par Charlemagne (1), s'étaient élevées les vicomtés de Marsan (2), de Gabarret, de Dax, de Labourd (3) et de Béarn, toutes fort obscures dans le passé et dans le présent, à l'exception de la dernière, qui, grâce à l'esprit remuant de ses récents seigneurs, avait attiré sur elle l'attention de ses voisins, des deux côtés des monts. Centule III, nous l'avons vu, à la mort du duc Eudes, le frère aîné de Gui-Geoffroi, avait essayé de faire valoir ses droits ; mais, oublieux des traditions paternelles, son petit-fils (4) se tint à l'écart du conflit, dont Bernard d'Armagnac dut supporter tout le poids. Aussi étrange fut l'abstention du comte de Bigorre (5), un autre descendant d'Adalric. Au lieu de prendre les armes et de venir au secours de sa race menacée de perdre tout pouvoir sur une terre qu'elle avait longtemps gouvernée avec gloire et honneur, il se contenta de protester ironiquement, en reconnaissant la suzeraineté parfaitement débonnaire de la Vierge honorée en l'église cathédrale du Puy-en-Velay (6).

(1) En 778, après avoir soumis la Gascogne, Charlemagne la divisa en proconsulies, dont les principaux sièges furent Beneharnum, Mont-de-Marsan, Dax, Bayonne, Tartas, Albret et Aire.

(2) Après la destruction de Mont-de-Marsan par les Normands, les vicomtes choisirent pour capitale la petite ville de Roquefort, plus au nord, sur les bords de la Douze.

(3) Le Labourd est le pays des Basques, qui se considèrent comme les premiers colons de toute l'Europe. Sa capitale était Bayonne, l'antique *Lapurdum*, dont le nom moderne signifie *beau port*.

(4) Centule IV, fils de Gaston III, succéda directement à son grand-père en 1058. — Le Béarn tire son nom de l'ancienne ville de *Beneharnum* détruite par les Normands, et sur l'emplacement de laquelle les géographes ne sont pas d'accord. Sa capitale, au XIe siècle, était Morlaas.

(5) Le Bigorre, du basque *baï-gorra*, le pays des hauts étangs, s'étendait des frontières méridionales de l'Armagnac et de l'Astarac jusqu'aux plus hauts sommets des Pyrénées. Sa capitale Tarbes est située au milieu d'une immense plaine arrosée par l'Adour. — En 1063, le comte de Bigorre s'appelait Roger. Il avait épousé, quelques années auparavant, Adélaïs, sœur de Bernard Tumapaler et veuve de Gaston III de Béarn.

(6) L'année même de la conquête de la Gascogne par le duc d'Aquitaine,

Toutefois l'impuissance dans laquelle se trouvait la Gascogne ainsi profondément divisée, de prolonger la lutte un instant soutenue par le comte d'Armagnac, ne tenait pas seulement à l'étroit égoïsme de ses divers chefs, elle avait aussi son origine dans l'indifférence que les peuples méridionaux avaient toujours montrée envers le pouvoir souverain. Longtemps ils s'inquiétèrent fort peu des rois qui ont un nom dans notre histoire, et les chroniqueurs, trompés, ont bien souvent pris leur dédain orgueilleux pour une tacite adhésion. L'exemple portant ses fruits, chaque baron, lorsque la féodalité s'est implantée dans la contrée, voulut agir dans les limites de son pouvoir, comme tout le pays avait cru devoir le faire jadis. Que lui importait le choix d'un suzerain dont il n'avait nul souci ! Il était prêt à combattre pour

Gui-Geoffroi, et peu de mois après la bataille de la Castelle, un concile célèbre s'ouvrit dans la ville de Jaca, la primitive capitale du royaume d'Aragon. Cette assemblée, à laquelle assistaient les évêques, Héraclius de Bigorre et Étienne d'Oloron, fut présidée par saint Austinde, archevêque d'Auch. De ce fait si simple en lui-même, les écrivains espagnols, et Zurita en particulier, ont conclu à la domination des rois d'Aragon sur les vallées septentrionales des Pyrénées, de Saint-Bertrand-de-Comminges à Urdax. Ainsi, suivant eux, tout l'ancien territoire des Conserrani, des Convennæ, des Ausci et des Bigerones, c'est-à-dire un tiers de la Gascogne, aurait obéi à un chef étranger. Cette ridicule assertion a trouvé de l'écho chez quelques écrivains français, et un récent historien (*Histoire d'Espagne*, par Ch. Romey, 1841, t. V, p. 301) n'a pas craint de dire à ce propos : « Il ne saurait y avoir aucun doute sur l'existence du pouvoir ou de la juridiction de Ramire de ce côté-ci des Pyrénées..... *les actes du concile de Jaca le démontrent jusqu'à l'évidence.* » Nous avouons n'être point convaincu par cette affirmation sans preuves à l'appui ; tout au contraire. Ne savons-nous pas, en effet, qu'après l'invasion des Maures, l'archevêque d'Auch fut chargé de remplir les fonctions de métropolitain dans toute la Navarre et l'Aragon. C'est ce que dit en toutes lettres le savant Pagi, dont on ne récusera pas la compétence sur ce point : « Quare consuetudo, ut Sarracenis in » Hispania dominantibus, *episcopi Navarræ et Aragoniæ subderentur Ausciensi* » *metropolitæ*, non solum nunquam interrupta, sed etiam cum utroque regno » incœpisse videtur. » On peut même induire d'une charte de 1029 (Diego, *Hist. des comtes de Barcelone*), que la Catalogne fut momentanément soumise à la métropole d'Auch. Ainsi Zurita et ceux qui l'ont suivi ont confondu la juridiction spirituelle avec la domination temporelle, et même, la confusion admise, ils ont renversé les rôles, ce qui n'a pas de nom, en vérité.

défendre son indépendance, mais son épée se refusait à sortir du fourreau pour décider s'il serait vassal d'un Aquitain ou d'un Gascon. Ainsi s'explique le prodigieux succès de Gui-Geoffroi. Après la bataille de la Castelle, il n'eut plus devant lui d'ennemis apparents et il put parcourir la province, pacifiée comme par enchantement. Quelque temps il demeura au milieu de ses nouveaux feudataires, qui le regardaient d'un œil distrait et accueillaient froidement sa venue. Tous les seigneurs, il est vrai, n'étaient pas unanimes dans leurs sentiments, et, pour qui réfléchit un peu, il n'y a pas lieu d'être surpris. Chaque fois qu'il n'existe pas un parfait équilibre entre les désirs ambitieux d'un homme et les forces dont il peut disposer, il est à craindre qu'il ne profite des malheurs publics pour se frayer une voie plus large et plus en rapport avec le rôle qu'il a rêvé. Tel était le cas du vicomte de Dax, Garsie-Arnaud, arrière-petit-fils d'un Arnaud-Loup dont on ignore l'origine et qui vivait moins d'un siècle auparavant (1). Il désirait un protecteur contre ses voisins du Béarn, et, pour l'obtenir, il n'hésita pas à faire ouvertement cause commune avec l'envahisseur. En récompense, Gui-Geoffroi le chargea de présider en son nom les plaids du duché, poste important et délicat qui le plaçait, pour ainsi dire, au-dessus de tous les autres seigneurs gascons.

Ces précautions prises, le duc d'Aquitaine se dirigea vers Poitiers, où il désirait se montrer dans toute sa gloire à ses anciens sujets. Sa vieille capitale dut tressaillir à ce spectacle inaccoutumé qui lui rappelait les beaux jours de Guillaume le Grand. Après de longues années de deuil, elle assistait enfin au commencement d'une ère de prospérité inouïe

(1) Vers 980.

qui lui présageait une ample compensation de ses malheurs passés. Un an et quelques mois avaient suffi non seulement pour réparer les désastres subis par ses prédécesseurs, mais encore pour augmenter l'héritage paternel de toute une contrée célèbre, la première désignée sous le nom maintenant réservé aux peuples placés un peu plus au septentrion (1). La Vasconie, en effet, n'était-elle pas le pays aux abondantes eaux (2), aux gaves sans nombre (3), aux tranquilles rivières comme aux ruisseaux torrentueux? Une nation redoutable, réputée invincible jusqu'alors, avait, sans murmurer, subi la loi du vainqueur, et de la Loire aux Pyrénées, de l'Océan aux collines du Forez, tous, riches seigneurs, puissants vassaux, barons orgueilleux, reconnaissaient, volontairement ou non, un seul et même suzerain. Et cependant Gui-Geoffroi rêvait encore d'ajouter à ses exploits, son âme ardente songeait à répondre enfin à un appel qui lui avait été fait bien souvent.

Tout jeune, nous l'avons déjà vu, le duc d'Aquitaine avait épousé une fille du comte de la Marche, Aldebert III, répudiée plus tard sous le spécieux prétexte de parenté. Victime de la même législation étrange du moyen âge, une sœur de cette princesse, Almodis, avait successivement été arrachée du lit de deux illustres personnages de ce temps, Hugues V,

(1) « Gentes Aquitaniæ sunt Pictones, Santones et Aquitani, unde nomen provinciæ. » (Pline, lib. IV, 33.) — Ainsi les Romains étendaient le nom d'Aquitaine à toute la contrée entre la Loire et les Pyrénées, mais la véritable Aquitaine fut toujours le pays au sud de la Garonne. En effet, le même auteur dit : « Emicant (les eaux)... alibi frigidæ, alibi calidæ, alibi junctæ, sicut in Tarbellis (Dax) Aquitanica gente » (lib. XXXI, 2).

(2) Aquitaine, du latin *aqua*, eau, et d'un mot grec barbare ou plutôt d'un mot parasite, *tania*, portant en soi l'idée de pays, signifie pays des eaux comme Mauritanie signifie pays des Maures.

(3) Le mot « gave », si commun dans les Pyrénées, vient du celtique *haven*, *gaven*, eau courante. Le mot « Garonne », du phénicien *garu*, rapide, a à peu près la même signification, qui est celle de tous les cours d'eau en différentes langues.

seigneur de Lusignan, et Pons, comte de Toulouse, pour passer dans celui du comte de Barcelone, Raymond-Bérenger. A peine arrivée dans sa nouvelle patrie, par la fermeté de son caractère autant que par la supériorité de son esprit, cette femme, créée par la nature pour jouer un rôle éminent, sut acquérir sur tous ceux qui l'entouraient un salutaire ascendant. Elle inspira même une telle admiration et un tel respect au delà des Pyrénées, que, fait unique peut-être dans l'histoire, elle fut, bien qu'étrangère, personnellement, investie du comté de Girone, qu'elle gouverna avec une rare énergie et un remarquable talent. A Barcelone, son influence se fit principalement sentir par la publication de lois nouvelles, réunies en code et substituées au FORUM JUDICUM (1) dont les dispositions n'étaient plus en harmonie avec les mœurs du jour. Après huit siècles, les USATIQUES, au bas desquelles elle apposa son nom, étaient encore en vigueur et la Catalogne entière bénissait le nom de celle qui avait apporté, dans la solution des questions les plus difficiles, les lumières de sa haute raison (2).

Nul doute aussi qu'il ne faille voir la main de la comtesse Almodis dans la convention passée le 5 septembre 1058 entre Raymond-Bérenger et Armengaud d'Urgel. Par un serment solennel, renouvelé en novembre de la même année, au sein d'un concile tenu à Barcelone à l'occasion de la dédicace de la cathédrale nouvelle de la cité, les deux princes s'engageaient à concentrer tous leurs efforts contre l'émir de Saragosse et à se prêter dans leurs attaques un mutuel secours. Le moment était bien choisi ; la puissance musul-

(1) Le *Codex legum Visigothorum.*

(2) Nous ne prétendons pas que la comtesse Almodis soit l'unique auteur des LOIS USATIQUES de Barcelone, promulguées en 1068 et encore en usage au XVIIIe siècle; mais nous croyons qu'elle en fut l'inspiratrice et qu'une bonne part doit lui être accordée dans leur publication.

mane, après être arrivée à l'apogée de sa grandeur avec les Ommyades (1), qui, deux siècles et plus, tinrent l'Espagne sous le joug et la chrétienté en éveil, déclinait rapidement, depuis que sur les débris du khalifat de Cordoue s'étaient élevées plusieurs royautés rivales, atteintes dès leur naissance d'un germe de mort. Si les fils de Pélage eussent su profiter de la leçon donnée par leurs ennemis; si, au lieu de scinder leur pouvoir, ils eussent fait de leurs forces un unique faisceau, il est vraisemblable que le jour de la délivrance eût été plus proche et le triomphe plus certain. Mais, loin d'agir ainsi, ils introduisirent au milieu d'eux la faiblesse et la désunion, et le vainqueur de Calatañazor lui-même, Sanche le Grand, de son vivant divisa ses vastes États entre ses trois fils, Ramire, Garsias et Ferdinand. Avec Bermude de Léon et Raymond-Bérenger de Barcelone, cinq souverains indépendants se partageaient donc les terres conquises par les chrétiens et qu'il fallait disputer chaque jour aux douze rois de l'Islam (2). La guerre, par suite de ce morcellement, se trouvait réduite à d'étroites proportions, et le succès d'une campagne consistait souvent en la conquête d'une vallée, d'un château ou d'un simple rocher.

Un semblable résultat ne pouvait convenir à la comtesse Almodis. Elle avait formé une ligue entre les seigneurs de son voisinage ; elle songea, pour frapper un coup décisif, à en appeler à l'épée de Gui-Geoffroi. Jeune encore (3) et naturellement chevaleresque, le duc d'Aquitaine accueillit avec enthousiasme les propositions qui lui étaient faites, et, rassuré

(1) Le dernier Ommyade, Hescham II, était mort le 20 avril 1013, après avoir été toute sa vie le jouet des factions.

(2) Les douze rois maures étaient ceux de Tolède, d'Albarracin, de Saragosse, de Valence, d'Almeria, de Badajoz, de Dénia, de Grenade, de Séville, de Murcie, de Malaga et de Cordoue.

(3) Il avait environ 42 ans.

6

sur le sort de ses immenses possessions, il se prépara, à son retour de Gascogne, à signaler son nom par une expédition dans la péninsule. Tout lui souriait, d'ailleurs, dans cette aventure : d'un côté, il trouvait le moyen de satisfaire ses sentiments pieux en se mesurant contre les infidèles, et, de l'autre, il faisait taire chez les descendants espagnols de Sanche Mitarra tout désir de s'immiscer dans les événements qui venaient de se dérouler en deçà des monts. Aussi, dès les premiers mois de l'année 1065 (1), prit-il le chemin de la Catalogne. Reçu avec les honneurs dus à son rang à la petite cour de Rangarde, une autre fille d'Aldebert III, épouse de Pierre-Raymond, comte de Carcassonne il franchit les Pyrénées, aux Portes d'Espagne (2), et arriva à Girone, lieu du rendez-vous. Almodis avait réuni autour d'elle la plupart de ses vassaux : Raymond, comte de Cerdagne, Bernard, comte de Bésalu, Pons, comte d'Ampurias, Gaucefred, comte de Roussillon, et enfin Ermengaud III, seigneur d'Urgel, indifféremment titré de comte ou de marquis, au dire de Zurita (3), et que la postérité devait appeler simplement Ermengaud de Barbastro, en attachant à son nom celui de la ville sous les murs de laquelle il allait recevoir un trépas glorieux. Tous ces hauts barons reconnaissaient, plus ou moins directement, la souveraineté du comte de Barcelone,

(1) Nous avons adopté la date de 1065, donnée par Zurita (*Anales de Aragon*, t. I, p. 24, édit. de 1610), parce qu'il nous a paru évident que le duc d'Aquitaine n'a pu entreprendre cette guerre aussitôt la conquête de la Gascogne. C'est donc à tort, croyons-nous, que la Chronique de Maillezais place cette expédition deux ans plus tôt.

(2) Les anciens titres désignent ce passage sous le nom de *Clausuræ Spaniæ*, en faisant allusion à trois châteaux légèrement espacés et destinés à protéger la province contre les incursions des Maures. Les débris de ces forteresses sont aujourd'hui connus sous le nom d'*Écluse basse*, *Écluse du milieu* et *Écluse haute*, sur la route de Perpignan à Figueras.

(3) Loc. cit. : « El Conde que era gran principe en aquellos tiempos, y se llamava Conde, y Marques, hazia con gran furia mucha guerra a los Moros, etc. »

Raymond-Bérenger, auquel nul ne pouvait disputer un caractère énergique et une grande valeur militaire. Entre ses mains, l'héritage de Wifred le Velu (1), le premier héros de sa race, avait reçu une considérable extension, et, dans ses luttes contre les Maures, il s'était montré digne de son aïeul (2), qui avait fait flotter jusqu'en Andalousie l'étendard catalan. A la mort de son frère, Guillaume, il avait pris possession de la ville de Manrèse, à l'occident de ses États, et, peu après, un heureux combat lui avait livré Cervera, d'où il menaçait également les importantes villes musulmanes de Balaguer et de Lérida. Néanmoins il fut décidé que l'armée se porterait plus au nord et qu'après avoir traversé la Sègre et la Noguera, elle s'établirait au sud de Benavarre, sous la protection des châteaux de Purroy et de Pilsano. De là elle menaçait la vallée de la Cinça et se trouvait en communication avec le roi d'Aragon, Ramire, par la province de Sobrarbe, jadis indépendante, mais depuis peu rangée sous la bannière du fils de Sanche le Grand.

De leur côté, les enfants de l'islam ne demeuraient point dans l'inaction. Conquise par Mousa lui-même (3) et cruellement ravagée par son vainqueur, la ville de Saragosse, à la chute du khalifat d'Occident, s'était vue érigée en capitale de royaume par un brave guerrier de la tribu arabe des Tadjibites, El Moudhir Abou el Hakem. Administrateur habile et capitaine audacieux, ce prince était devenu l'arbitre de l'Espagne orientale, lorsqu'il tomba tout à coup sous le fer d'un assassin (4). Qu'il eût été ou non l'instigateur du crime,

(1) En espagnol, *Grifa Pelos*, qui vivait sous Charles le Gros.

(2) Raymond Ier, mort en 1017, père de Bérenger Ier (1017-1035).

(3) Voir, pour l'intéressant récit de la prise de Saragosse en 715, par les généraux arabes Mousa et Thâreq, l'*Histoire d'Espagne* de Ch. Romey, t. III, p. 68.

(4) El Moudhir périt assassiné en août ou septembre 1039; il gouvernait Saragosse depuis l'année 1014 environ.

le saheb de Lérida, Souleïman ben Mohammed, auprès duquel s'était réfugié le malheureux Hescham III, le dernier souverain de la race illustre des Ommyades, deux mois plus tard, sous prétexte de rétablir la paix, vint sur les bords de l'Èbre recueillir les fruits du meurtre d'El Moudhir, et, pour asseoir plus solidement sa domination, il chassa de son gouvernement le wali d'Huesca, frère de l'infortunée victime. Une fois sur le trône, le chef de la dynastie des Houdites (1) se montra le plus infatigable ennemi des chrétiens et il périt les armes à la main (2) dans une véritable el-djihed (3) contre ses voisins catalans ou navarrais. Non moins ardent à la lutte, son fils Ahmed Ier passa toute sa vie dans les combats, tour à tour vainqueur et vaincu, mais toujours insatiable de carnage et bien digne, par son fanatisme sanglant, d'être appelé par ses peuples El Moktadir Billah : celui qui espère en Dieu.

A la nouvelle des préparatifs effectués par ses adversaires, Ahmed ben Souleïman (4) rassembla ses fidèles et divisa son armée en deux groupes principaux, dont l'un était chargé de surveiller les mouvements du roi d'Aragon et l'autre de se porter au secours de Barbastro. Bien que la conquête de cette dernière ville fût évidemment le but que les chrétiens se proposassent d'atteindre dans cette campagne, entreprise

(1) Suivant Conde, El Moudhir et Souleïman appartiendraient à la même tribu, celle des Bény-Houd. C'est une erreur fort bien démontrée par Ch. Romey, *Histoire d'Espagne*, t. V, p. 85.

(2) En 1046 ou 1047.

(3) *El djihed* est le nom donné par les Arabes à toute guerre sacrée. *Wali* est l'équivalent de notre mot latin *præpositus*, et *saheb*, officier, celui de chef militaire, commandant de place.

(4) C'est-à-dire : Ahmed, fils de Souleïman. Comme les anciens Grecs, les Arabes et les chrétiens méridionaux unissaient le nom de leur père au leur propre. Ainsi le comte de Barcelone s'appelait-il Raymond-Bérenger, c'est-à-dire Raymond fils de Bérenger. De nos jours, les Espagnols joignent toujours le nom de leur mère à celui de leur père, au moyen de la conjonction *y*, et.

avec un si grand appareil, le hadjeb de Saragosse (1) n'était cependant pas tout à fait rassuré sur les dispositions de Ramire, qui, maître d'Aïnsa (2), au confluent de la Cinça et de l'Ara, pouvait profiter du moment où il serait occupé ailleurs pour tenter sur Huesca un hardi coup de main. Néanmoins Ahmed, de sa personne, se transporta rapidement vers la frontière orientale de ses États, et tout semble faire croire qu'à son arrivée il trouva investie la ville qu'il venait défendre. S'il en fut ainsi, son apparition ne put effrayer les assaillants, assez nombreux pour conduire le siége commencé et repousser en même temps les attaques venues du dehors. A tout prix les chrétiens voulaient s'emparer de ce boulevard de l'islam, dont la chute les conduirait aux portes d'Huesca et leur permettrait de menacer Saragosse.

Ahmed n'ignorait pas toute l'importance de Barbastro, mais il comptait sur les difficultés accumulées autour de la place pour faire échouer tous les efforts de ses ennemis. Peu après sa jonction avec l'Essera, la Cinça, en effet, jusqu'alors portée vers le midi, pousse à l'ouest, se grossit des eaux du Vero et reprend sa première direction. Ce brusque changement est nécessité par la rencontre d'une haute chaîne de collines inclinées vers une plaine agréable et fertile qui se déroule sur la rive droite du fleuve et dans laquelle viennent se confondre diverses vallées, resserrées entre les dernières ramifications des montagnes. A l'ouest de cet immense espace découvert, la ville de Barbastro, en partie de nos jours

(1) Dans les chroniques chrétiennes, Ahmed est toujours nommé *Archagibus* ou *Alchagibus Maurorum*, *dux Cæsaraugustæ*. Il ne faut voir là qu'une altération du mot arabe *hadjeb*, nom porté à Cordoue par les premiers ministres des khalifes, qui jouaient dans les derniers temps le rôle de véritables maires du palais. Les Houdites, rois de Saragosse, avaient sans doute reçu ce titre de la reconnaissance d'Hescham III, qu'ils avaient recueilli près d'eux pendant qu'ils étaient sahebs de Lérida.

(2) Aïnsa était la capitale du royaume de Sobrarbe.

située au bord de la rivière et projetant même au delà son faubourg, se trouvait tout entière alors circonscrite par les limites de l'étroit plateau qui commande le cours du Vero, presque à son embouchure dans son voisin plus puissant, et domine la campagne au loin. Ainsi protégée par la nature, la redoutable forteresse trouvait encore dans ses murs épais un moyen de résister à tous les assauts. Cependant, soit que la garnison ait été trop faible, soit que les assaillants aient déployé un courage surhumain ou se soient servis de moyens tout nouveaux d'attaque, la place, après avoir perdu tous ses défenseurs (1), se vit forcée d'ouvrir ses portes au duc d'Aquitaine et à ses vaillants compagnons.

Les chrétiens venaient de remporter un premier succès, mais il leur restait encore à triompher d'Ahmed et des forces considérables rangées sous son vert étendard. La lutte ne tarda pas à s'engager ; elle fut longue et sanglante, et des deux parts on fit des prodiges de valeur. A la fin, toutefois, les musulmans fléchirent sous la bouillante ardeur de leurs ennemis et délaissèrent le champ du carnage, teint du sang d'innombrables enfants de Mahomet. Rien ne semblait donc devoir altérer la joie des Aquitains et des Catalans, vainqueurs dans ce glorieux combat, lorsque le bruit se répandit que le seigneur d'Urgel, Ermengaud, avait péri dans un retour offensif des infidèles, qui l'avaient surpris entouré d'un petit nombre des siens (2). Par son ardeur intrépide à l'attaque de Barbastro, aussi bien que par la vigueur de son bras dans la terrible besogne de tailler en pièces les musulmans au milieu de la dernière bataille, ce vaillant guerrier s'était particulière-

(1) « Barbastam civitatem nomini christiano, *cunctis qui erant in ea prius perditis*, adquisivit. » (*Chron. S. Max.*, p. 403.)

(2) « Dux victor regreditur..... alium exercitum Maurorum cum paucis suorum lassus persequens, multos eorum occidit et ipse cecidit. » (*Chron.*, loc. cit.)

ment distingué, et toute l'armée à l'envi célébrait ses exploits. Si l'on en croit d'ailleurs un annaliste espagnol, les hadjebs de Saragosse ne se mesuraient pas avec lui pour la première fois, et, sous le poids de sa lourde épée, les villes de Balaguer, de Monzon, de Fraga et de Lérida s'étaient vues humiliées jusqu'à payer un tribut à ce simple seigneur (1). Aussi la joie fut-elle grande au camp des vaincus à la nouvelle du trépas de ce chef redouté, et, par un trait de barbarie qui est un hommage rendu à la mémoire du soldat chrétien, Ahmed, détachant la tête d'Ermengaud de son tronc sanglant, la fit enchâsser dans l'or, envelopper d'aromates, et toujours depuis, comme un gage de victoire, elle ne le quitta plus dans les combats.

Heureux, néanmoins, du magnifique résultat obtenu en peu de temps, Gui-Geoffroi et Raymond-Bérenger, après avoir laissé une forte garnison dans la place conquise (2), ne songèrent plus l'un et l'autre qu'à reprendre le chemin de leurs États respectifs. Le duc d'Aquitaine, surtout, avait hâte de reparaître au milieu de ses vassaux. Sans doute ses triomphes récents avaient affermi la fidélité chancelante de la plupart d'entre eux, mais pourtant il ne croyait pas inutile de leur faire sentir de près et sa nouvelle puissance et sa plus grande autorité. La dangereuse ligue formée autrefois contre lui s'était, aussitôt la prise de Saintes, évanouie comme par enchantement : il ne fallait pas qu'une absence prolongée donnât à ses ennemis les moyens d'en renouer les tronçons épars.

Au reste, un événement inattendu vint, quelques mois

(1) Zurita, lib. I, p. 21.
(2) La ville de Barbastro fut malheureusement reprise par Ahmed ben Souleïman deux années plus tard, en 1067, à la suite d'une bataille dans laquelle périt le roi d'Aragon, Ramire.

seulement après son retour (1), servir à souhait tous ses désirs. Le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, fort d'une autorisation subrepticement arrachée au pontife romain, se préparait à envahir l'Angleterre et à poser sur sa tête la couronne du roi Édouard. Afin de réussir dans son entreprise, il se trouvait dans l'obligation de solliciter des secours de divers côtés, et, sur le refus des grands vassaux, suivant en cela l'exemple du roi Philippe I[er] (2), de se faire les instruments de son ambition, il ne craignait pas de faire appel « à tous les enfants perdus de l'Europe occidentale, à tous les aventuriers de profession (3) ». L'Aquitaine fournit son contingent, et quatre mille hommes, sous les ordres d'Aimery III, vicomte de Thouars (4), se dirigèrent vers l'embouchure de la Dive, prêts à suivre le futur conquérant. Gui-Geoffroi dut voir avec un secret plaisir s'éloigner le plus fidèle allié de la maison d'Anjou, d'autant plus qu'il emmenait avec lui le sire de Parthenay, Simon, le successeur de ce Guillaume I[er] (5) dont la révolte avait été si fatale au malheureux fils de Brisque de Gascogne. Aimery était

(1) Gui-Geoffroi ne put revenir d'Espagne avant l'automne de l'année 1065; or le roi Édouard mourut le 6 janvier 1066, et Guillaume le Bâtard s'empressa aussitôt de faire valoir ses prétentions.

(2) Il faut lire dans le recueil des *Historiens de France* (t. XIII, p. 226) l'exposé des motifs qui empêchèrent le roi Philippe I[er] de répondre à l'appel de son puissant vassal.

(3) Augustin Thierry, *Hist. de la conquête d'Angleterre*, t. I[er], p. 296, 2[e] édition.

(4) L'armée de Guillaume le Bâtard se composait en tout de soixante mille hommes. Il est donc très vraisemblable d'admettre que les quatre mille hommes placés sous les ordres d'Aimery formaient le contingent de toute l'Aquitaine, bien que le Roman de Rou distingue les Thouarsais des Poitevins :

Mult ont Mansels et Angevins,
E Tuarceis et Poitevins.

(5) Guillaume I[er] (1058) eut pour successeur nominal son fils aîné Josselin, deuxième du nom, archevêque de Bordeaux, homme illustre, tellement vénéré de sa famille que, pour honorer sa mémoire, elle prit le nom de *Larchevêque*, conservé depuis; mais, en réalité, Simon, sous le titre de vidame, était le véritable seigneur de Parthenay et le demeura jusqu'à sa mort en 1075.

du reste un chef habile, intrépide, éloquent (1), auquel Guillaume confia une partie de son armée, composée de Poitevins, d'Angevins et de Bretons. Elle ne pouvait être dans de meilleures mains, et le Bâtard eût en vain cherché ailleurs un serviteur plus fidèle, un admirateur plus enthousiaste de sa naissante renommée. « Il n'y a pas un chevalier pareil au duc de Normandie, » disait le vicomte de Thouars à ses soldats la veille du combat qui fixa le sort de l'Angleterre ; « il sera beau comte et beau roi ; qu'il combatte, et il vaincra ; honte à qui le trahira (2) ! » Il fut vainqueur, en effet, mais grâce surtout aux vaillants compagnons d'Aimery qui décidèrent de la victoire, incertaine un instant. Ce fut encore le vicomte de Thouars qui ramena l'assemblée hésitante aux désirs de Guillaume, lors de la célèbre réunion tenue à Londres pour trancher la question relative à la forme du gouvernement nouveau inauguré par la conquête : « Il ne faut pas, dit-il en terminant, différer par la longueur de notre délibération ce dont nous désirons la plus prompte réalisation (3) ; » et le duc de Normandie fut proclamé roi, aux applaudissements de tous (4).

Pendant qu'en Angleterre s'accomplissait le grand événement qui devait avoir une influence si considérable sur les destinées de notre pays, le duc d'Aquitaine suivait, dans

(1) Guillaume de Poitiers, coll. Guizot, t. XXIX, p. 416.

E li bons visquens de Toarz
N'i est ne mauvais ne coarz,
Qui est appelé Eimeris.

(Benoît de Sainte-Maure, *Chron. anglo-saxones*, t. Ier, p. 202.)

(2)
Soz ciel tel chevalier n'en a ;
Beau quiens e beau rei sera ;
Cumbate sei, e si veincra ;
Tot seit honi ki li faldra.

(Roman de Rou.)

(3) Guillaume de Poitiers, *loc. cit.*

(4) Le jour de Noël 1066.

une apparente inaction, les progrès de la profonde inimitié qui tenait de plus en plus éloignés l'un de l'autre les neveux de Geoffroi Martel. Irrité de la perte récente du comté de Saintonge, Foulques Réchin ne songeait qu'à chercher dans la dépossession de son frère une large compensation, et, pour arriver à son but, il n'hésitait point à faire appel aux passions les plus mauvaises et il excitait ouvertement les vassaux à se révolter contre leur seigneur. Les circonstances, au reste, servaient à souhait les projets ambitieux du comte d'Anjou, et le malheureux Geoffroi le Barbu s'était placé, vis-à-vis de la puissante abbaye de Marmoutier, dans un état d'hostilité déclarée que son ennemi saurait habilement exploiter. En refusant au comte de Touraine l'hommage qui lui était dû, les successeurs de saint Martin ne faisaient, il faut l'avouer, que se conformer à l'esprit d'émancipation qui s'était glissé, au XIe siècle, dans tous les rangs du clergé régulier. Le même motif qui portait tous les ordres religieux à se soustraire à la juridiction épiscopale pour se placer dans la dépendance plus éloignée et moins sensible de Rome, les entraînait aussi à préférer la domination temporelle du roi à celle de leur suzerain naturel et immédiat. Remarquons-le bien, en effet, il ne s'agissait pas encore de contester la plus ou moins grande validité des investitures données par les seigneurs laïques, et il serait au moins étrange de faire de l'abbé Barthélemy un précurseur de Grégoire VII. Quoi qu'il en soit, la mémoire de Geoffroi le Barbu, livrée aux chroniqueurs monastiques (1), grâce à ce dissentiment, est arrivée jusqu'à nous chargée des plus fausses et des plus sombres couleurs.

Plus jeune que son frère (2), le comte de Touraine nous

(1) *De gestis consulum Andegavorum*, p. 133-138, édit. Marchegay.
(2) *Chron. Rainardi archid. andegavensis*, p. 12, édit. Marchegay.

semble, au contraire, doué des instincts les plus généreux et du caractère le plus confiant. Aussi, malgré les sourdes menées dont il ne pouvait ignorer l'auteur, n'hésita-t-il pas à se rendre à Angers où il fut livré par les siens à son implacable ennemi. Le peuple heureusement fit justice des chevaliers félons, et trois d'entre eux, dont l'histoire nous a conservé les noms pour les flétrir à jamais, Geoffroi de Preuilly, Renaud de Château-Gonthier et Géraud de Montreuil-Bellay, périrent massacrés le lendemain même de leur insigne trahison (1). Geoffroi le Barbu n'en fut pas moins enfermé dans la forteresse de Sablé (2) sous la conduite de l'un de ses anciens courtisans, Robert (3), quatrième fils du comte de Nevers, Renaud Ier, personnage ambitieux et versatile que nous retrouverons plus d'une fois sur notre chemin.

Mais bientôt les portes s'ouvrirent devant des sollicitations venues de Rome, et l'infortuné prisonnier, libre enfin après un an de captivité, ne songea qu'à venger ses fers. A la tête de troupes réunies à la hâte, peu après il envahit l'Anjou et se porte rapidement devant la place de Brissac (4) qu'il se prépare à emporter d'assaut. Ce coup d'audace eût réussi et, maître du passage de la Loire aux Ponts-de-Cé, il eût menacé le Réchin jusque dans sa capitale, si la défection ne se fût mise encore une fois parmi ceux qui l'accompagnaient. Abandonné, trahi, ne trouvant autour de lui que lâcheté ou complicité coupable, Geoffroi tomba de nouveau entre les mains de son cruel bourreau, et le château de Chinon reçut la victime qu'il devait garder trente ans.

Tant que le duc d'Aquitaine avait eu l'espoir de voir affai-

(1) Le jour du jeudi saint de l'année 1067, c'est-à-dire le 5 du mois d'avril.
(2) Petite ville sur la Sarthe. — Voir *Histoire de Sablé*, par Ménage, p. 80-82.
(3) Plus connu sous le nom de Robert le Bourguignon.
(4) Le château de Brissac existe encore, mais transformé à différentes époques.

blir par des luttes intestines la puissance de la maison d'Anjou, il demeura paisible spectateur d'une situation qui servait si bien ses desseins. Mais, le jour où le triomphe de Foulques Réchin fut assuré, malgré son peu de sympathie pour le comte de Touraine dont le secours maladroit avait en partie été cause du désastre de Chef-Boutonne, Gui-Geoffroi crut qu'il était de son devoir de faire une diversion en sa faveur. Comment, d'ailleurs, eût-il pu laisser échapper une occasion aussi favorable de montrer que les rôles étaient changés enfin, que le Poitou avait retrouvé toute sa force et toute sa splendeur et que Guillaume le Grand revivait dans son plus jeune fils? Il n'avait pas oublié les jours amers de son enfance, l'impérieuse tutelle d'Agnès et l'égoïsme protecteur de Geoffroi Martel. Sa mémoire lui représentait avec horreur le comte d'Anjou trônant dans le palais de ses pères, ses frères trahis et vaincus, et l'un d'eux, retenu dans un noir cachot, expirant, à peine rendu à la lumière du jour, des durs traitements qu'il avait endurés. Sans doute il avait recueilli les fruits de toutes ces intrigues et de toute cette barbarie, mais, aujourd'hui qu'il était maître souverain, il ne voyait que son Aquitaine abaissée sous le talon d'un vassal, et, se redressant de toute la hauteur que pouvaient lui inspirer ses étonnants succès, il se disait qu'il ne suffisait pas d'avoir reconquis la Saintonge, mais qu'il fallait encore faire sentir aux Angevins la pesanteur de son bras jusque sur leur propre sol.

Dans ces dispositions, le duc d'Aquitaine fit invasion avec d'autant plus de rapidité sur le territoire ennemi, que le vicomte de Thouars, revenu d'Angleterre chargé de richesses, loin de s'opposer à sa marche, était même disposé à le soutenir au besoin. Aussi, quelques semaines seulement après les événements de Brissac, l'armée de Gui-Geoffroi,

débouchant par la vallée du Thouet, investissait-elle l'importante place de Saumur. Pour arriver à ce but, l'adversaire du Réchin fit rapidement occuper l'abbaye de Saint-Florent, établie sur la rive gauche de la rivière depuis l'époque de Foulques Nerra, et, après s'être assuré du pont jeté en face d'un petit oratoire de Notre-Dame (1), il s'empressa de couronner les hauteurs qui seules, à l'orient, permettaient de diriger une attaque contre le château. Vers la colline, en effet, un simple fossé, taillé dans le rocher crayeux, défendait les abords de la forteresse élevée par Thibaud le Tricheur sur l'emplacement d'un camp romain (2), tandis que, de tous

(1) Aujourd'hui l'église de Nantilly. Le pont dont il est ici question dut être, croyons-nous, bâti par les soins de Louis le Débonnaire, qui se plaisait à sa villa de Doué plus qu'en aucun autre lieu de son royaume d'Aquitaine. Nous ne pouvons faire honneur de cette construction aux rois mérovingiens : le peu d'importance de la ville de Saumur jusqu'à la fondation de Pépin le Bref ne devait pas, en effet, nécessiter avec elle une aussi importante voie de communication.

(2) Nous ne pouvons ici, on le comprend, discuter les origines de la ville de Saumur. Disons, toutefois, que, suivant nous, les Romains, qui avaient établi des camps d'observation tout le long de la Loire, ne durent pas négliger une situation si bien appropriée au but qu'ils se proposaient. Que maintenant ce camp ait été appelé Château du Tronc, *Castrum Truncum*, de ce que, par sa forme et son exiguïté, il offrait l'aspect d'un tronc d'arbre, c'est ce que nous ne pouvons admettre. Le texte invoqué n'a jamais, d'ailleurs, voulu dire cela. *Castellum quod a parvitate situsque angustiâ Truncum vocabulo ferebatur*, signifie seulement que l'espace sur lequel le camp était assis ne permettait pas, par son peu d'étendue, de donner à cet établissement militaire tout son développement ordinaire, et en faisait, en définitive, un camp tronqué, *Castrum Truncum*, expression parfaitement conforme au génie de la langue latine. L'étymologie du nom moderne de Saumur, donnée par Bodin, Beauregard, etc., n'est pas plus admissible. Qu'est-ce que cette prétendue ville de Mur dont il est question dans leurs écrits ? Nous n'en trouvons nulle trace sur les bords de la Vienne, seule rivière, il ne faut pas l'oublier, qui ait coulé au nord de Saumur jusqu'au XIII[e] siècle environ. Si Saumur eût été une abréviation de Sous-Mur, nous eussions eu en latin *Submurus* et non *Salmurus*. N'est-il pas plus vraisemblable que le vieux château du Tronc, à l'époque où il reçut les reliques de saint Florent, qui semblaient devoir être pour lui un véritable palladium, prit le nom de Salmurus, *Salvus Murus*, c'est-à-dire murailles désormais à l'abri de toute attaque ? A l'appui de cette opinion, nous citerons un fragment de l'ancienne *Histoire de Saint-Florent*, où nous lisons (édit. Marchegay, p. 208) : « In excelsa rupe haud longe a castro qui Vetus

les autres cotés, le fier édifice suivait les sinuosités d'inaccessibles escarpements qui plongeaient, au nord, presque perpendiculairement dans les eaux de la Vienne (1), destinée encore pendant plus d'un siècle à demeurer en possession de son ancien lit ; puis, comme une seconde ceinture, à l'occident et au midi, de hautes murailles resserraient les quelques rues qui se croisaient autour des églises de Saint-Pierre et de Saint-Jean et formaient alors tout Saumur.

Le plan des assaillants était donc tout tracé, et Gui-Geoffroi n'ignorait pas, assurément, les difficultés devant lesquelles il allait se trouver, car, dix années auparavant, il avait suivi dans la même entreprise son frère Guillaume le Hardi, que la mort seule ravit à un triomphe certain. Aussi, tandis qu'une partie de son armée, échelonnée le long de la rivière du Thouet, enlevait aux défenseurs du château tout espoir d'être secourus, le duc d'Aquitaine, mettant en œuvre toutes les ressources dont l'état des connaissances, à cette époque, lui permettait d'user, faisait battre les murs avec les béliers et lançait en même temps dans la place d'énormes masses de pierre au moyen des trébuchets et des mangonneaux (2). Tant d'efforts furent couronnés de succès, et une large brèche livra passage à des soldats furieux qui

» Truncus dicebatur (reliquias) deposuit: quod paulo post, *propter cœlestem* » *inibi conditum thesaurum, Salmurum est nuncupatum.* » Peu après, le comte de Blois, Thibaut le Tricheur (vers 950), renferma le nouveau monastère dans l'enceinte d'un château fort, qui fut non pas rebâti, car l'histoire n'en fait nulle mention, mais seulement modifié plus tard par Foulques Nerra.

(1) La Vienne, qui a maintenant son embouchure dans la Loire au village de Candes, à trois lieues environ en amont de la ville de Saumur, coulait jadis parallèlement au grand fleuve, dans lequel elle déversait ses eaux au dessous de l'abbaye de Saint-Maur, un peu plus de cinq lieues en aval. En 1068, pensons-nous, les deux fleuves s'étaient sensiblement rapprochés et la Vienne ne coulait plus isolément au delà des hauteurs de Chenehutte, à moitié chemin de Gennes à Saumur.

(2) Machines de jet à contre-poids, bien supérieures aux engins à ressorts connus sous les Romains.

pénétrèrent dans la forteresse, le fer et le feu à la main. Le carnage fut épouvantable, et l'incendie, gagnant de proche en proche, s'étendit à la ville entière et à ses faubourgs (1). Les églises ne furent pas plus épargnées que les maisons, et la flamme dévora tout, ne laissant après elle que décombres noircis et murs calcinés (2).

Sans doute Gui-Geoffroi eût poursuivi ses succès et se fût présenté en maître aux Angevins battus à leur tour, si une révolte inattendue, dont l'histoire ne nous donne pas les motifs, mais que tout fait présumer l'œuvre du vicomte de Thouars, n'eût entraîné subitement le fils d'Agnès loin du théâtre de ses exploits. Déjà en possession de Fontenay-le-Comte (3), imprudemment cédé à son père Geoffroi II par Guillaume le Grand, Aimery IV désirait encore étendre sa domination sur toute la zone légèrement ondulée qui se déroule entre la région boisée et montagneuse, connue de nos jours sous le nom de Bocage vendéen, et les terrains

(1) « Castrum Salmurum horribili incendio combustum est..., nihilque penitus remansit de toto suburbio ejusdem castri, cum domibus extra et intra murum degentibus, quod non incenderetur. » (*Chron. S. Max.*, p. 404.)

(2) Le savant jésuite Labbe a cru devoir corriger la Chronique de Maillezais et fixer l'incendie de Saumur en 1069, au lieu de 1068. Nous ne pouvons admettre ce changement, et voici pourquoi. La trahison qui livra une première fois Geoffroi le Barbu à son frère Foulques Réchin fut consommée le mercredi de la semaine sainte, c'est-à-dire le 4 avril de l'année 1067 (II° *nonas aprilis*, IIII° *feria hebdomadis quæ dicitur Pœnosa* (Chron. S. Sergii), et, dès ce moment-là, assurément, le duc d'Aquitaine était prêt à envahir l'Anjou. Il attendit cependant que les négociations pour la délivrance du prisonnier eussent abouti. Aussitôt après sa mise en liberté, au commencement de 1068, le comte de Touraine arma contre son frère (*Fragmentum historiæ Andegavensis*, auctore Fulcone Richin, edit. Marchegay, p. 379), et les événements de Brissac ne sauraient être reportés au delà du mois d'avril de la même année. Rien ne s'oppose donc à ce que Gui-Geoffroi ait investi Saumur dès les premiers jours du mois de mai 1068. Dans tous les cas, la ville fut prise et brûlée le 28 mai, et non le 27 juin, ainsi que l'écrit faussement Bodin (*Recherches historiques sur la ville de Saumur*, p. 137), car la Chronique de Maillezais dit positivement : v° *kalendas junii*; or le 5 des calendes de juin correspond au 28° jour de mai.

(3) *Poitou et Vendée*, 1 vol. in-4°. — Voir une remarquable étude sur Fontenay-le-Comte, par M. Benjamin Fillon.

bas et marécageux émergés lentement de l'ancien golfe des Pictons (1). Là se trouvait une population active, turbulente, ayant conservé de sa communauté d'origine avec les anciens Colliberts (2) des traditions d'indépendance et un grand amour de la liberté. Ses luttes contre les Normands n'avaient fait que développer son énergie et son mépris du danger, et, lorsque le frère de Guillaume Tête-d'Étoupes, Ebles de Limoges, surnommé le *Bon-Pasteur*, vint dans la contrée pour y relever les monastères détruits et les églises en cendre, des familles isolées de meuniers et d'agriculteurs se groupèrent autour de l'abbaye de Luçon, véritable forteresse, capable de les défendre contre une nouvelle invasion. Une ville se forma, et ses progrès furent si rapides qu'un siècle après sa fondation elle comptait déjà parmi les riches et prospères cités. Les habitants n'en avaient pas moins conservé leur esprit remuant des premiers jours, et le vicomte de Thouars, qui ne l'ignorait pas, exploita secrètement cette tendance à la rébellion, si favorable, dans la circonstance présente, à l'accomplissement de ses desseins. Il espérait, en effet, que le duc d'Aquitaine, engagé dans une guerre à mort contre la maison d'Anjou, le chargerait du soin de circonscrire cette dangereuse sédition, et il pensait bien, en retour, recevoir un accroissement considérable de puissance et d'autorité. Mais il avait, paraît-il, mal auguré du caractère de Gui-Geoffroi. Ce dernier, jugeant avec raison que Foulques Réchin était, pour le moment, incapable de venger Saumur anéanti, et qu'il n'y avait, d'autre part,

(1) Le Bocage, la Plaine et le Marais sont les noms donnés aux trois régions parfaitement caractérisées du territoire vendéen.

(2) Par le nom de Colliberts, la Chronique de Maillezais désigne, croyons-nous, une partie des *Santones liberi* de Pline, répandus autour du golfe du Poitou. Ce peuple, quelle que soit sa véritable origine, ne subit jamais le joug des Romains.

aucun avantage pour lui à consommer l'abaissement de son rival, avec une incroyable rapidité, à la nouvelle des troubles de Luçon, transporta son armée, des rives de la Vienne et du Thouet, aux bords de l'Océan. Surpris par cette soudaine apparition, les révoltés n'en résistèrent pas moins avec une si grande audace et un courage si persévérant, qu'il fallut emporter d'assaut les murailles et que l'incendie seul eut raison de tant d'opiniâtreté. Femmes, enfants, tout périt dans l'embrasement général, qui dévora la ville entière et n'épargna pas même l'église Notre-Dame, située au centre de la cité.

Après cette exécution, plus cruelle assurément que ne l'avait prévue Gui-Geoffroi, le vainqueur se dirigea vers Fontenay-le-Comte, où il prit possession du donjon élevé sur la motte de Rullan (1). S'il avait, en effet, senti l'impérieuse nécessité de faire un exemple et d'arrêter par un trait de vigueur tout désir futur d'émancipation, il se croyait bien plus encore autorisé à sévir contre l'instigateur de la rébellion. Aussi déclara-t-il immédiatement que la ville et son territoire faisaient retour au domaine comtal (2); et l'ambitieux Aimery, frustré dans son espoir, se vit contraint d'adhérer à sa propre spoliation, juste punition et de son inique perfidie et de sa basse déloyauté.

Rentré dans son palais, le fils de Guillaume le Grand put jeter un coup d'œil sur les dix années qui venaient si glorieusement de s'écouler pour lui. Son pouvoir n'était plus, comme aux premiers jours, contesté par ses moindres vassaux. Mais, respecté au dedans et craint à l'extérieur, il

(1) La motte de Rullan ou de Rolland, sur la rive gauche de la Vendée, domine la ville de Fontenay. Le donjon, des premières années du XIe siècle, a été détruit il y a soixante ans environ.

(2) Il agissait, dans la circonstance, uniquement comme comte de Poitiers.

ne voyait plus d'ennemis à combattre, ni d'adversaires à redouter. Il régnait sur les trois Aquitaines, sur la Saintonge reconquise, comme sur la Gascogne indomptée jusque-là ; sa gloire même avait franchi les Pyrénées et appris à l'Espagne à espérer en lui. Et tout cela était bien son œuvre ; il pouvait être fier d'un si beau résultat. Il avait trouvé un pays plein de ressources, il est vrai, mais énervé par la coupable domination d'une femme et compromis par une succession de princes inhabiles ou impuissants. De sa main infatigable il avait relevé les uns, poussé les autres et dirigé la nation tout entière dans la voie perdue des triomphes et des succès. Cependant Gui-Geoffroi n'était pas subjugué par l'amour des combats, son esprit était naturellement porté vers les plaisirs de la paix, et il n'entreprit aucune guerre sans y être poussé par un intérêt majeur. Aussi, ses frontières une fois assurées, concentra-t-il toute son activité sur les besoins intérieurs de son peuple, dont il poursuivit l'amélioration intellectuelle et morale, donnant au monde un spectacle nouveau que l'histoire a trop peu remarqué jusqu'ici.

CHAPITRE III.

ENFANCE DE GUILLAUME IX.

L'ambition, « la plus fière des passions humaines, » suivant le mot de notre Bossuet (1), n'est, à proprement parler, un vice que pour les âmes viles et dignes de mé-

(1) *Panégyrique de saint François de Sales*, deuxième partie, *ad initium*.

pris (1). Celui-là, en effet, qui ne recherche dans l'accomplissement des grandes actions que l'éclat répandu sur sa propre personnalité, qui ne se sert du bras d'autrui que pour échafauder sa gloire et propager son nom, qui n'a jamais en vue, même dans ses démarches les plus louables, que le moi égoïste et corrupteur, celui-là, dis-je, ne saurait s'étonner que le genre humain fasse gronder contre lui les tonnerres de son indignation. Mais il serait souverainement injuste de jeter dans le même plateau l'homme qui, sans faire abnégation de lui-même, a cependant toujours eu pour but principal le triomphe de tout ce qui fait battre les cœurs même les plus endurcis, la famille et ses liens si doux, la patrie et son sol béni. Une différence radicale les sépare d'ailleurs, et suffirait à les faire reconnaître au besoin. Tandis que le vulgaire ambitieux ne peut rien fonder, et même est incapable de laisser quelque chose après lui, tant il absorbe toutes les forces vitales dont il a la direction, son congénère, s'attachant à une fin plus noble et usant de moyens plus avouables et plus légitimes, vise essentiellement à perpétuer son œuvre et à fournir à sa pensée de sûrs propagateurs. Or, comme il ne peut trouver en dehors de son propre sang cet instrument fidèle et docile, objet de ses plus ardents désirs, il poursuit donc de tous ses vœux la venue d'un fils qui le continue, pour ainsi dire, et l'empêche de mourir tout entier.

Telle était, en effet, la pensée qui tourmentait l'esprit de Gui-Geoffroi. Qu'allait devenir l'Aquitaine, si péniblement rétablie dans sa primitive splendeur, s'il lui fallait un jour disparaître sans laisser un successeur formé à son école et héritier de ses projets? Il comptait quarante-cinq années, et

(1) « L'ambition n'est pas un vice de petits compaignons. » (Montaigne, *Essais*, liv. III, chap. x.)

le ciel ne l'avait jusqu'alors gratifié que d'une fille, demandée à un second mariage qui était venu très incomplétement combattre l'infécondité du premier. Il avait bien pu invoquer jadis, contre la fille d'Audebert de la Marche, des liens contestables de parenté; mais quels prétextes trouverait-il pour rompre les liens qui l'unissaient à sa nouvelle épouse, la compagne de ses jours heureux? Avec lui, Mathilde (1) avait ceint la couronne ducale; il l'avait présentée à ses nouveaux sujets gascons: comment, après onze ans de vie commune, pourrait-il s'en séparer? Il le fit cependant; mais l'histoire enregistre le fait sans nous donner à connaître de quels motifs il appuya ce divorce, réclamé par l'irrésistible besoin d'une virile postérité.

Redevenu libre, Gui-Geoffroi ne sentit pas s'évanouir pour cela toutes ses inquiétudes et tous ses embarras. Les lois ecclésiastiques, au moyen âge, étaient d'une exécution si difficile (2), que les familles princières se trouvaient presque dans l'impossibilité de s'allier entre elles sans enfreindre quelque lointaine prohibition. Aussi, ne s'apercevait-on le plus souvent de la peine encourue que de longues années après l'accomplissement de la faute, et lorsque seulement on avait quelque intérêt à s'en montrer repentant. De là

(1) Peut-être devrions-nous dire Mahaut ou Mathéode. « Relicta Matode » (*Chron. S. Max.*). A quelle famille appartenait cette princesse, c'est ce que l'histoire ne nous dit pas.

(2) Guillaume de Malmesbury, Orderic Vital, etc., nous apprennent que les mariages entre parents étaient, de leur temps, prohibés jusqu'au sixième et même jusqu'au septième degré. « Qui [dit le concile de Clermont en 1095] usque ad sextam (aliàs septimam) generationem consanguinitati se copulaverit, anathema sit. » Et, remarquons-le bien, le droit canon ne compte pas les degrés de parenté, ainsi que nous avons coutume de le faire; il ne connaît pas ce que nos professeurs de droit civil appellent la *double échelle*. Ainsi les cousins germains, qui sont, d'après nos lois, au quatrième degré, d'après les lois canoniques ne se trouvent qu'au deuxième. Il s'ensuit donc qu'il pouvait souvent devenir très difficile de retrouver, sept générations en arrière, l'auteur commun.

naissait une perturbation continuelle dans les relations les plus intimes, et l'Église, afin de ne pas faire retomber sur d'innocentes victimes le crime d'unions coupables maintenues sans limites, se vit dans la dure nécessité de légitimer des enfants issus de mariages publiquement reconnus incestueux (1).

Quoi qu'il en soit, le duc d'Aquitaine se décida à braver encore une fois les sévérités du droit canonique, et les plaintes élevées plus tard contre l'évêque de Poitiers, Isembert Sénébaud (2), semblent nous indiquer que ce prélat, s'il présenta ses objections en secret, ne fit aucune opposition ostensible à un projet fermement arrêté. Jamais parenté ne fut cependant mieux établie, et nul ne pouvait contester que la fille du duc de Bourgogne, Robert le Vieux, ne descendît au quatrième degré de Guillaume Tête-d'Étoupes, dont Gui-Geoffroi, de son côté, était l'arrière-petit-fils (3). Mais chacun momentanément ferma les yeux, et la cousine germaine du roi de France, Philippe Ier, la princesse qui sentait couler dans ses veines le sang illustre du fondateur de la dynastie capétienne, fut reçue dans le palais de Poitiers avec tous les honneurs dus à son rang, à sa jeunesse (4), à sa beauté. Aldéarde comptait, en effet, vingt ans

(1) Telle était au moins la législation religieuse pendant tout le XIe siècle, et nous pourrions citer plusieurs exemples à l'appui de notre assertion. Plus tard, nous ne l'ignorons pas, l'Église crut devoir être plus sévère, et le concile de Latran, en 1223, déclara « maudits les enfants issus de tels mariages, et les écarta de l'héritage paternel, » ce qui prouve, en passant, qu'il n'en avait pas été ainsi jusqu'alors.

(2) Isembert II, surnommé Sénébaud, avait succédé à son oncle, Isembert Ier, en 1047 ou 1048. Nous aurons souvent, dans la suite, occasion de parler de ce prélat.

(3) Guillaume Tête-d'Étoupes.	Adélaïde, mariée à Hugues Capet.	Le roi Robert.	Robert le Vieux.	Aldéarde.
	Guillaume Fier-à-Bras.	Guillaume le Grand.	Gui-Geoffroi.	

(4) Deux points parfaitement établis peuvent nous servir à déterminer l'âge de l'épouse de Gui-Geoffroi à l'époque de son mariage. D'un côté,

à peine et elle avait hérité de son aïeule, l'altière épouse du bon roi Robert, un sentiment vif et profond de toutes les choses de l'esprit, un amour éclairé des arts, qualités fort appréciées à la cour d'Aquitaine qui, dès cette époque, recherchait les jouissances intellectuelles et les plaisirs délicats.

Toutefois, les fêtes destinées à célébrer l'arrivée de la duchesse furent quelque peu troublées par la mort inattendue de la comtesse Agnès (1). Retirée dans un monastère, où, depuis une année, elle avait trouvé un refuge contre les tourments de son âme inquiète (2), cette femme, que l'ambition maternelle dévora de ses feux parfois criminels, venait de terminer ses jours presque dans l'oubli et l'abandon. Délaissée par l'homme ingrat dont elle avait en partie fait la fortune et le succès, il ne lui était même pas resté comme consolation la pure jouissance des triomphes de son dernier fils. Ne pouvait-elle pas se reprocher les désastres longtemps accumulés sur son pays d'adoption, trois princes, issus de Guillaume le Grand, succombant dans la lutte, et trente années de guerre qui avaient semé partout la ruine et la désolation? Sans doute l'Aquitaine avait glorieusement affirmé de nouveau son indépendance un instant mise en péril, et, sous l'habile direction de Gui-Geoffroi, elle avait

nous savons que le duc Robert le Vieux, troisième fils du roi Robert et de la reine Constance, n'a pu naître avant l'année 1006, puisque son frère aîné, le roi Henri Ier, est né en 1005; et, d'autre part, un titre publié par le *Gallia christiana* (t. II, *Inst.*, p. 355) mentionne une donation faite par la duchesse Aldéarde à l'abbaye de Montierneuf, à Poitiers, en 1122. Rien ne nous fait supposer que la princesse mourut aussitôt après cette œuvre pie, tout au contraire. Or, en lui donnant vingt ans en 1068, elle aurait eu alors soixante-quatorze ans, ce qui n'a rien d'exagéré, non plus que l'âge de quarante-deux ans donné à Robert le Vieux lors de la naissance de sa fille.

(1) Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, t. V, p. 13.— Agnès mourut le 4 des ides de novembre, c'est-à-dire le 10 novembre 1068.

(2) « Obiit Agnes Pictavorum comitissa, post sæcularem maritum Deo meliori marito copulata, etc. » (*Ib.*)

atteint un degré de splendeur inconnu jusqu'alors; mais le funeste génie d'Agnès n'en demeurait pas moins la cause des maux sans nombre endurés par un peuple généreux. Le protecteur cherché par cette veuve coupable était devenu un maître impérieux qui s'était servi de son influence sur ses anciens sujets pour arriver plus sûrement à l'exécution de ses noirs desseins. Elle s'était même tellement laissé dominer par le comte d'Anjou, qu'à l'avénement de Guillaume le Hardi elle continua de subir la même fascination, et qu'une répudiation publique qui la blessait dans son honneur et dans ses affections put seule lui ouvrir les yeux. Femme, en définitive, qui eut toute sa vie la haine pour mobile de ses actions, la fille d'Othe-Guillaume ne sut pas préserver sa mémoire de la malédiction de deux peuples, lancés tour à tour l'un contre l'autre sans intérêt véritable comme sans but défini (1).

Bien différente était cette autre Agnès que le couvent de Sainte-Pétronille venait de recevoir dans ses murs. Mariée au fils de Conrad le Salique, l'empereur Henri III, elle avait à regret quitté sa chère et riante Aquitaine pour aller vivre au milieu d'une cour ignorante et grossière (2), incapable de comprendre la bonté de son cœur, ni d'apprécier les charmes de son esprit. Véritable rayon de lumière jeté sur la sombre et triste Allemagne, cette sœur de Gui-Geoffroi, après avoir en vain essayé de rappeler les temps heureux

(1) La comtesse Agnès était elle-même célèbre par ses exploits militaires. Sous le roi Robert, elle assiégea le château de Vouvent, au nord de Fontenay-le-Comte, et le prit suivant la coutume : *ut fuit sua consuetudo, cepit eum.* On peut conclure de là qu'elle était exercée dans l'art des siéges.

(2) L'empereur Conrad le Salique était totalement illettré : « *Rex Chonradus quanquam litteras ignoraret.* » (*Ex vita Chonradi,* apud *Rer. Gall. et Franc. script.*, t. XI, p. 2). — Wippon, dans le panégyrique de Henri III, s'exprime ainsi :

Solis Teutonicis vacuum vel turpe videtur
Ut doceant aliquem, nisi clericus accipiatur.

disparus depuis la mort de Théophanie, la savante épouse du deuxième Othon, s'était vue en butte aux violentes attaques des prélats et des seigneurs. Devenue veuve, elle sentit redoubler l'arrogance de ses ennemis, qui désiraient surtout lui arracher la tutelle et l'affection de son fils. Aussi écrivait-elle à l'abbé de Cluny, le parrain du jeune Henri IV et son conseiller dans toutes les conjonctures difficiles : « Les chants de ma harpe se sont changés en accents de deuil, et ma joie en gémissements... Mon cœur, éperdu de chagrin, n'a pas le courage de tout vous dire (1). » Ses tristes prévisions devaient se réaliser ; expulsée violemment du palais par l'archevêque Hannon de Cologne, qui lui-même fut bientôt remplacé par Adalbert de Brême, elle se rendit d'abord en Lombardie, au monastère de Fruttuaria, qu'elle fut bientôt obligée d'abandonner. Elle n'avait rien à se reprocher, la noble et pieuse princesse, et cependant elle écrivait alors : « Ma conscience me cause des épouvantes plus terribles que ne le ferait un spectre ou un fantôme ; c'est pourquoi je fuis à travers les lieux saints, cherchant une retraite où je puisse me dérober à sa figure menaçante (2). » Rome sans doute lui offrit cet asile si vivement réclamé, et elle retrouva le calme et la tranquillité dans ce refuge éternel de toutes les douleurs (3).

De son côté, Gui-Geoffroi jouissait lui aussi, avec une certaine volupté, des douceurs de la paix. Nullement enivré par les prodigieux succès qui avaient couronné toutes ses entreprises et servi à souhait ses hardis projets, il avait

(1) D'Achéry, *Spicilegium*, t. II, p. 397.
(2) *Ann. ord. S. Bened.*, t. IV, p. 350.
(3) En 1071, Agnès fut contrainte d'abandonner son couvent pour venir à Worms réconcilier les deux beaux-frères, l'empereur Henri IV et Rodolphe duc d'Alémanie. Mais bientôt après elle retourna à Rome, où elle mourut en 1077.

vu sans regrets arriver le moment de déposer les armes, et de se livrer enfin aux réformes intérieures qu'il méditait depuis si longtemps. Plus qu'un autre, il sentait la pressante nécessité de réparer les funestes effets des invasions normandes, et de donner à la société nouvelle, élevée sur les débris corrompus du monde carlovingien, une saine et féconde impulsion. Qu'importait « le blanc manteau d'églises » dont l'univers chrétien se montrait revêtu, si les mœurs du clergé ne devenaient plus pures, si les abus nés du désordre et de la corruption persistaient toujours (1) ! Dans les provinces gascones, saint Austinde, un des plus illustres prélats que le XIe siècle ait offerts à notre admiration, déjà avait donné l'exemple, et, par ses soins, les églises de Bazas, d'Aire, de Pau, de Lescar, de Bayonne et d'Oloron, depuis deux siècles veuves de leurs pasteurs, avaient recouvré leur autonomie spirituelle et en partie effacé le souvenir de leurs maux passés. Bien plus, l'infatigable archevêque d'Auch, sans se laisser effrayer par les hauts et puissants barons du duché, s'était empressé de revendiquer les biens ravis aux monastères pendant les temps de trouble et de confusion, et l'exil qu'il avait subi pour éviter un crime plus grand encore avait été récompensé par la complète soumission des ravisseurs. Après lui (2), Guillaume de Montaut, ancien prieur de Saint-Orens, poursuivit cette noble tâche, et le rétablissement de l'évêché de Lectoure fut le complément de cette œuvre de régénération (3). Ainsi reconstitué, l'épiscopat tint à honneur de relever les fondations pieuses plus ou moins placées sous sa juridiction, et, grâce à son action

(1) Voir, pour l'état des monastères au XIe siècle, Guibert de Nogent (*de vitâ suâ*), lib. I, c. VIII.
(2) Saint Austinde était mort le 27 juillet 1068.
(3) *Annales ord. S. Bened.*, t. V, p. 13 et 14.

bienfaisante, une vie nouvelle circula de la Garonne aux Pyrénées, qui eut pour résultat principal d'arracher les seigneurs à leurs luttes intestines et de les précipiter dans la péninsule pour livrer aux Sarrasins des combats plus dignes de leur courage et de leur activité. Les prélats eux-mêmes se mirent parfois à la tête de ces expéditions guerrières : tel ce moine de Cluny, abbé de Saint-Sever, coiffé de la double mitre de Dax et de Lescar, qui trois mois conduisit ses vaillants soldats à la victoire et périt victime de sa trop brillante ardeur (1).

L'Aquitaine allait-elle rester en dehors de ce mouvement religieux si conforme à ses aspirations ? Arrivé au comble de la gloire et de la puissance, le fils d'Agnès refuserait-il à ses peuples l'amélioration morale qu'ils étaient en droit de demander à son intervention ? Plus que tout autre prince contemporain d'ailleurs, Gui-Geoffroi n'était-il pas à même d'opérer les changements sollicités par l'état de la province, et dont l'accomplissement constituait ses plus ardents désirs ? S'il ne descendait pas de Guillaume le Pieux, il était au moins son légitime successeur, il se glorifiait de la même origine et il représentait les mêmes traditions. Il était, enfin, uni par les liens du sang (2) avec le puissant abbé de Cluny, le célèbre Hugues de Semur, le conseiller des papes et des rois, l'homme le plus vénéré de son temps, le moine qui donna à l'œuvre de l'austère saint Odon et du pieux Odilon son caractère définitif.

(1) Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. II, p. 27-28.—Ce moine, appelé Grégoire, était Gascon de naissance. Sous son administration. l'abbaye de Saint-Sever fut splendidement reconstruite et les vertus monastiques refleurirent sur les bords de l'Adour. Il mourut en 1072.

(2) Lambert, comte de Chalon.	Gerberge, mariée à Adalbert d'Ivrée.	Othe-Guillaume.	Agnès de Bourgogne.	Gui-Geoffroi.
	Mathilde, mariée à Geoffroi de Semur.	Dalmace de Semur.	Saint Hugues.	

Quant à la source du mal, elle était malheureusement trop connue. Le malaise qui plongeait la plupart des abbayes dans une irrémédiable langueur, paralysait les volontés les plus ardentes et scandalisait les faibles esprits, avait son origine dans l'élévation aux plus hautes dignités de seigneurs laïques turbulents et corrompus. « C'est là une grande destruction, s'étaient écriés les Pères du concile de Limoges (1); c'est ainsi qu'on attire sur les peuples la colère de Dieu. Un aveugle ne peut conduire ceux qui voient, un insensé ne doit pas enseigner ceux qui sont sages. Les offices ne doivent pas être distribués selon l'origine charnelle, mais selon l'étendue du mérite. » Néanmoins, ceux-là même qui souffraient de ce misérable état se montraient hostiles à toute innovation. Les divers monastères répandus dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord et le Limousin, ne pouvaient se décider à sacrifier leur autonomie, qu'ils défendaient avec une ténacité toute particulière à l'esprit aquitain. Des deux tentatives faites par saint Odilon, à l'instigation de Guillaume le Grand, l'une avait complétement échoué et l'autre n'avait produit qu'un résultat contesté. A chaque nouvelle élection d'abbé, les moines de Saint-Jean-d'Angély revendiquaient leurs anciens droits, et ceux de Saint-Cyprien de Poitiers continuaient à vivre dans une complète indépendance de l'ordre de Cluny. Seul, par ses éminentes vertus, un ancien chapelain de saint Hugues, le doux et mystique Goderan (2), avait, à Maillezais, obtenu, sans paroles et sans bruit, la soumission à une règle dont il était la vivante personnification. Mais la lutte ne devait pas se terminer

(1) En 1031.

(2) Goderan mourut en 1073, après avoir renoncé à l'évêché de Saintes, dont il fut quelque temps pourvu. Son tombeau, découvert en 1835, a été transporté au musée de Niort, où se voit aussi son anneau pastoral.

aussi pacifiquement dans la capitale du Limousin. Là s'élevait un célèbre monastère placé sous l'invocation de saint Martial, qu'un concile récent venait de proclamer apôtre de Jésus-Christ (1). Appuyés sur une bulle du pape Léon, les religieux repoussaient toute juridiction étrangère, et ils prétendaient bien ne pas imiter leurs voisins d'Uzerche dans leur étrange facilité à se soumettre aux projets du vicomte Adémar (2). Aussi fallut-il user de subterfuge pour vaincre une résistance à laquelle on ne s'attendait pas. Plusieurs moines de Cluny, sous la conduite de leur abbé, furent cachés dans l'église Saint-Michel (3), pendant que leur protecteur se rendait à l'abbaye convoitée, où il réunissait toute la communauté en chapitre sous le fallacieux prétexte de procéder à une élection. Tout s'était passé régulièrement, lorsqu'un moine plus avisé, voyant l'air inquiet du vicomte et en devinant les motifs, l'interrogea brusquement sur ses desseins futurs. Au lieu de répondre, Adémar, s'avançant vers l'audacieux, le saisit d'une main vigoureuse et le jeta hors de l'assemblée. Tous les assistants épouvantés s'enfuirent alors de tous côtés, et saint Hugues, qui, paraît-il, avait prévu ce dénouement, s'empressa avec les siens de prendre possession du cloître abandonné (4).

Toutefois une pareille conquête ne pouvait pleinement

(1) Nous n'avons pas ici à nous occuper de la question si controversée de l'apostolat de saint Martial. Le concile de 1031 fut presque tout entier consacré à des débats sur ce sujet. L'historien Adémar de Chabanais joua un grand rôle dans cette discussion, qui enflamma les esprits les plus remarquables du temps.

(2) Adémar II, vicomte de Limoges (1038-1087).

(3) L'église Saint-Michel du Queyroix n'était qu'à une courte distance de l'abbaye de Saint-Martial et touchait au château du vicomte.

(4) La charte de donation signée d'Adémar et de ses quatre fils, extraite des papiers de dom Estiennot (t. VI, p. 274), a été publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, première livraison, 1862. Elle est datée de 1062, mais le changement projeté ne fut accompli qu'au mois d'août de l'année suivante.

satisfaire les vainqueurs, et Gui-Geoffroi, en présence de la répulsion hautement manifestée sur plusieurs points, pressentait combien il serait difficile d'introduire trop rapidement la règle de Cluny dans les divers monastères de son duché. Il affectionnait particulièrement saint Hugues, il reconnaissait toute la nécessité d'une profonde réforme à faire, et il avait depuis longtemps jugé que l'isolement et une entière indépendance étaient pour les abbayes deux causes de déréglement; mais il tenait à ménager la susceptibilité de ses peuples, et il ne voulait pas paraître favoriser trop ouvertement les tendances dominatrices d'un ordre étranger. Dans cet état de choses, il pensa qu'il valait mieux rester momentanément à l'écart, se réservant, dans un temps prochain, d'établir au sein de ses États un centre d'action qui, tout en reconnaissant la suprématie de l'institution féconde créée par le bienheureux Bernon, rangeât plus immédiatement sous ses lois toutes les fondations monastiques éparses sur le sol aquitain (1). En attendant, il voulut bâtir, non loin de son château de Chizé, sur les bords de la Boutonne, une pieuse retraite pour des chanoines, et il donna à cette collégiale le nom de Saint-Séverin (2), en souvenir de la célèbre basilique de Bordeaux, où il avait été couronné duc pour la première fois (3).

(1) L'abbaye de Montierneuf, à Poitiers, à laquelle nous faisons allusion ici, fut fondée en 1075, et non en 1069, comme on l'a trop souvent répété, d'après la Chronique de Maillezais.

(2) « Monasterium Sancti Severini canonicorum in nemore Argenti. » (*Chron. S. Max.*, p. 404.) — Saint-Séverin est un petit village du canton de Loulay, à l'extrême limite septentrionale de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. Suivant la Chronique de Maillezais ou de Saint-Maixent, Gui-Geoffroi serait aussi le fondateur de l'abbaye de Nieuil, dans la vallée de l'Autise, à l'est de Fontenay-le-Comte. C'est une erreur. Ce nouvel et magnifique asile, ouvert aux clercs de Saint-Augustin, fut l'œuvre d'un seigneur de Vouvent, Airault Gassedener. L'acte de fondation est, il est vrai, perdu, mais nous possédons une charte de confirmation de l'année 1076.

(3) Saint-Seurin, la plus ancienne église de Bordeaux. C'est là que les ducs

Pendant que, sous la bienfaisante influence du fils de Guillaume le Grand, la vie religieuse tendait à renaître sur ce sol béni qui avait vu successivement passer le grand Hilaire, saint Martin, sainte Radégonde et saint Benoît d'Aniane, les lettres et les arts préludaient par de brillants essais à la merveilleuse rénovation dont l'approche se faisait déjà sentir. A vrai dire, jamais la flamme intellectuelle ne s'était complétement éteinte dans cette contrée bienheureuse qui s'étend de la Loire aux Pyrénées, et ceux qui, loin de l'avoir remarqué, ont protesté jusqu'ici du contraire, se trouvent avoir fait preuve d'une singulière ignorance ou d'un étrange parti pris (1). Que nous importent les injures gratuites d'un Benoît de Cluse et de tous ses adhérents? Ne savons-nous pas, en effet, que le moine italien avait d'excellentes raisons pour ne pas faire l'éloge des savants aquitains. Sans doute, il n'avait pu pardonner à Adémar de Chabanais d'avoir, au concile de Limoges, tourné en ridicule son latin barbare et grossier (2). Quant à croire avec d'illustres érudits (3) que le prieur de Cluse fut en butte aux railleries de l'ancien moine de Saint-Cybar, uniquement pour avoir combattu l'apostolat de saint Martial, nous ne le pouvons, en vérité. Les vainqueurs sont généreux, et les récriminations ne rentrent point dans leur langage. D'ailleurs, la tradition ne vient-

de Gascogne se faisaient couronner, et Gui-Geoffroi n'avait pas attendu d'avoir conquis toute la contrée pour accomplir cet acte solennel.

(1) Dans un ouvrage récent, *Les Écoles épiscopales et monastiques de l'Occident*, par Léon Maître, *ancien élève de l'École des chartes*, 1 vol. in-8°, 1866, nous lisons : « Quant aux autres diocèses du Sud-Ouest, Benoît, prieur de Cluse, *nous dispense de toute recherche* en nous disant : « La France, à la vérité, » possède quelques savants, mais *l'Aquitaine en est dépourvue.* » Son témoignage n'est pas sans valeur, car il avait beaucoup voyagé. » (P. 138.) Que dire de la facilité avec laquelle un témoignage suspect est accepté! C'est ainsi que les erreurs se répètent d'âge en âge. Vit-on jamais plus singulière manière d'écrire l'histoire! Ce « nous dispense » est adorable, en vérité!

(2) *Rer. Gall. et Franc. scriptores*, t. X, p. 506.

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 44.

elle pas à notre secours? Ne savons-nous pas que tout le trésor de science amassé par le vénérable Bède fut transmis intact à l'Aquitaine, qui, à son tour, le répandit en divers lieux (1).

A quelle province appartenait donc cette prodigieuse intelligence qui fut Gerbert à Reims, et à Rome Silvestre II? N'avons-nous pas la presque certitude que le Poitou fut le lieu d'origine du célèbre évêque de Chartres, Fulbert, « la plus grande lumière de l'Église en son temps (2). » Guillaume V, le prince lettré qui consacrait ses veilles à résoudre les plus difficiles problèmes de l'exégèse, était-il un phénomène isolé? L'Aquitaine, sachons-le bien, avait, elle aussi, ses écoles qui attiraient la jeunesse avide de savoir. Les études étaient florissantes à Périgueux, à Saint-Martial de Limoges, au monastère du Dorat (3). C'est à Poitiers que le futur historien de Guillaume le Conquérant était venu apprendre à écrire dans ce style de Salluste qui faisait l'admiration de ses contemporains (4). Là, il s'était abreuvé aux sources de la philosophie, qui coulaient abondamment dans cette

(1) *Rerum Engolismensium scriptores*, 1er fascicule; Engolismæ, 1853. A la page 17 nous lisons : « Beda docuit Simplicium, et Simplicius Rabanum..... qui Alcuinum docuit, Alcuinus Maragdum, Maragdus Theodulfum Aurelianensem episcopum, Theodulfus *Heliam Scotigenam Engolismensem episcopum*, Helias Henricum; Henricus Remigium et Hugbaudum heredes philosophiæ reliquit. » — Ainsi nous suivons la descendance intellectuelle de Bède († 735) jusqu'à l'évêque d'Angoulême Hélie l'Écossais, mort en 875. Est-il croyable que ce dernier n'ait laissé aucun disciple en Aquitaine, lorsqu'il forma un élève tel que Henri, le savant moine de Saint-Germain d'Auxerre (834-881)?

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 262 : « On serait mieux fondé à le croire du Poitou, ou en général d'Aquitaine. Ses liaisons avec le duc Guillaume V en font un grand préjugé; préjugé qui prend la force de preuve, etc. »

(3) *Id.*, p. 45-52.. Etat des lettres en France au XIe siècle.

(4) « Crispi Sallustii stilum imitatus. » (Orderic Vital, t. II, p. 217, édit. Auguste Le Prévost.) — Guillaume de Poitiers était né en Normandie, au village de Préaux (*de vico Prattelensi fuit*). N'est-il pas étonnant qu'au lieu d'aller étudier au Bec ou à Saint-Évroul, il soit venu s'instruire en Aquitaine? Ce fait seul prouverait la supériorité des écoles de Poitiers.

docte cité (1). Les questions de mots, il est vrai, dominaient tout cet enseignement, et la pensée, encore enveloppée dans les langes de la dialectique, était incapable de se livrer à de hautes spéculations. Toutes les connaissances humaines, traitées esthétiquement bien plus que suivant les données de la science, méritaient cette exacte dénomination d'arts libéraux sous laquelle elles étaient comprises. Telles nous nous figurons, en effet, les théories de Socrate et celles de Pythagore exposées à Saint-Hilaire par le disciple chéri de Fulbert, l'éloquent Hildegaire (2), aidé du futur abbé de Saint-Florent, Sigon, habile correcteur des textes sacrés, qu'il possédait mieux qu'aucun de ses contemporains (3).

Mais le moment n'est pas éloigné où les esprits, enfin, inquiets de la définition des choses, donneront à leurs recherches une plus féconde direction. Déjà tout est en pleine germination, et la maxime de Clément d'Alexandrie : « connaître est plus que croire (4), » entraîne dans une voie nouvelle une admirable génération de penseurs et d'érudits. Grâce aux monastères, les idées se répandent avec une étonnante rapidité. A la demande d'un abbé de Saint-Cyprien, Raynaud, arrive en Poitou, presque aussitôt son apparition (5), une copie du *Monologium*, cette œuvre puis-

(1) « Pictavinus autem dictus est quia Pictavis *fonte philosophico ubertim imbutus est. Reversus ad suos omnibus vicinis et consoladibus doctior enituit.* » (Orderic Vital, *id.*)

(2) « Cæterorum princeps atque communiceps præsuli ». (Adelmani Scholastici rythmi; Mabillon, *Vetera analecta*, p. 382.)

(3) La présence de Sigon à l'école de Saint-Hilaire est attestée par les lettres 120 et 127 de Fulbert à Hildegaire. Voir, pour la variété de ses connaissances : *Historia Sancti Florentii Salmurensis*, édit. Marchegay, p. 296. — A cette époque l'abbaye de Saint-Hilaire avait un *magister scholarum*, remplaçant le *grammaticus* désigné dès 954 (*Essai historique sur Saint-Hilaire*, par de Longuemar, p. 90).

(4) *Stromates*, VI.

(5) Suivant M. de Rémusat (*Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 44), le *Monologium* aurait été composé entre les années 1070 et 1078. — *Annales S. Bened.*, t. V, p. 58.

sante qui fait surgir l'idée de Dieu de la simple concentration des forces de la raison, ainsi réhabilitée par saint Anselme et indirectement déclarée l'égale de la foi. Ces enseignements ne seront pas perdus, et un enfant qui vient de naître, Gilbert de la Porrée (1), arrivera un jour, par l'exagération des doctrines réalistes dont il sera un des plus fervents apôtres, à la négation de nos dogmes les plus sacrés (2).

Si, d'un côté, les spéculations des philosophes, en poussant l'analyse dans ses extrêmes limites, tendent à créer une sorte de scepticisme qui effleure les masses sans y faire des ravag esprofonds, d'un autre l'architecture, par la hardiesse de ses formes, par la richesse calculée de toute son ornementation, devient de plus en plus un livre ouvert aux croyants, qui peuvent y lire et leur magnifique origine et l'avenir terrible ou fortuné remis entre leurs mains. Toutefois les « maîtres de l'œuvre », qui ont la haute direction de l'art, auxquels le pinceau et l'ébauchoir obéissent en sujets, ne cherchent pas uniquement à parler aux âmes, à faire naître la componction dans les cœurs et à offrir à Dieu, suivant l'expression d'un contemporain (3), de brûlants holocaustes : tourmentés par les difficultés d'un problème de statique, ils arrivent, après divers tâtonnements, à assurer la durée de voûtes en pierre jetées sur de longues nefs à une grande hauteur. La solution, il est vrai, n'est pas partout la même, et c'est là une preuve nouvelle de la merveilleuse activité des esprits à cette époque d'entière rénovation. Tandis que, dans la partie orientale de l'Aquitaine, de larges galeries portées sur des voûtes en arêtes, empruntées à une rémi-

(1) Gilbert de la Porrée naquit à Poitiers en 1070.
(2) L'abbé Michaud, *Guillaume de Champeaux*, p. 210-211.
(3) Le moine Théophile, *Diversarum artium schedula*, lib. III, Prologus : « Age, vir bone, ... cujus labore et studio tot Deo exhibentur holocausta. »

niscence des thermes romains, viennent, au moyen de demi-berceaux, annuler la forte poussée du berceau central, toutes les provinces occidentales du duché, en donnant aux trois nefs cintrées de leurs églises une égale élévation, arrivent à contre-buter le vaisseau principal par les collatéraux. En dehors de cette différence capitale, qui tient au génie même de la construction, aux influences subies plus ou moins directement, à la force et à la nature des matériaux mis en œuvre, l'Auvergne et le Poitou, les deux points culminants de l'art improprement appelé roman, se distinguent encore l'un de l'autre par d'importants détails. La décoration polychrome usitée dans le premier pays, et qui s'allie si bien avec les belles dispositions des divers édifices, est remplacée, sur les bords de la Vienne et du Clain, par une abondance sculpturale inépuisable, pleine à la fois de grâce et d'originalité (1).

Pendant ce temps, sous l'influence d'un monument importé de toutes pièces de la lointaine cité des doges, le Périgord, l'Angoumois, le Quercy et la Saintonge rompaient avec leur propre tradition et faisaient fête à un art étranger. La Grèce de Byzance s'acclimatait chez nous, et l'architecture donnait à ses combinaisons une nouvelle base, un nouveau principe générateur. Saisie par d'énormes encorbellements triangulaires se projetant sur le vide aux angles d'un carré, la demi-sphère, cinq fois répétée sur les hauteurs de l'antique Vésone, n'avait en réalité aucun rapport avec les essais tentés par Charlemagne et Théodoric. L'adoption

(1) Suivant Félix de Verneilh (*L'Architecture byzantine en France*, p. 238), le style poitevin l'emporte sur tous nos autres styles romans provinciaux; Viollet-le-Duc (*Dictionnaire de l'architecture française*, t. V, p. 166), au contraire, accorde le premier rang au style auvergnat. A notre avis, si les églises d'Auvergne se font remarquer par la simplicité des lignes et la beauté des proportions, il y a dans celles du Poitou plus d'exubérance et de vie, plus d'esprit d'initiative, plus d'espérance pour un avenir fécond.

d'un plan rectangulaire, substitué au cercle d'Aix-la-Chapelle et à l'octogone de Ravenne, engendrait tout un système dont Constantinople avait vu la première éclosion. Cependant, si l'idée mère se retrouvait dans le célèbre édifice élevé par Justinien en l'honneur de la Sagesse divine, l'église Saint-Marc de Venise était le véritable modèle suivi à Périgueux (1). Encore de nos jours, nous pouvons admirer les mêmes lignes sévères, les mêmes masses imposantes, la même ornementation pleine de sobriété et les mêmes coupoles posées hardiment sur des arcs légèrement brisés (2), reliés entre eux par des pendentifs. L'artiste inconnu appelé par les moines de Saint-Front (3) s'était imposé une imitation fidèle, et la reproduction sortie de ses mains frappa tellement les esprits que les monnaies de la région (4) en accusaient l'importance, et en eussent au besoin perpétué le souvenir. Néanmoins, malgré cet enthousiasme évident, partout où prévalut la forme byzantine, elle dut se conformer à une disposition de plans en désaccord complet avec sa première

(1) L'église Saint-Marc, commencée en 977, était achevée dans son gros œuvre lorsque furent entrepris les travaux de Saint-Front, entre les années 984 et 990. Les travaux de cette dernière église durèrent jusqu'en 1047.

(2) Telle était, au moins, l'ancienne forme des grands arcs; mais, dans un récent voyage à Périgueux, nous avons remarqué avec surprise que l'architecte chargé de restaurer ou plutôt de reconstruire Saint-Front avait substitué des cintres aux intéressantes ogives du monument primitif.

(3) A quelle nation appartenait cet artiste? Question insoluble que ne suffisent pas à expliquer la présence d'une colonie vénitienne dans la commerçante ville de Limoges, ni la retraite du doge Pierre Orséolo à l'abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa (Pyrénées-Orientales, 3 kilom. de Prades). Nous ne retrouvons, en effet, aucun édifice byzantin dans les vallées pyrénéennes du Roussillon, ni dans la ville même de Saint-Martial. Cependant il est évident que le constructeur de Saint-Front avait longtemps séjourné à Venise, s'il n'en était pas originaire. — Voir Félix de Verneilh, *L'Architecture byzantine en France*, chap. VI, en entier.

(4) « A Périgueux, les cinq coupoles de Saint-Front apparaissent clairement sur le sceau de l'abbaye et sur toutes les monnaies du pays. Il s'agit simplement de cinq ronds disposés en croix grecque..... Les deniers découverts en Périgord ont constamment les cinq ronds. » (De Verneilh, *op. cit.*, p. 224).

inspiration (1). L'Occident n'entendait pas abdiquer tout à fait sa personnalité, et, tandis que la pensée étrangère se modifiait sous son souffle puissant, les maîtres romans, de plus en plus hardis dans leurs tentatives, poursuivaient leur noble tâche et s'entouraient de tous les éléments propres à créer un art national.

Ainsi le duché d'Aquitaine, malgré les longues luttes auxquelles il dut s'abandonner pour recouvrer ses anciennes limites et assurer son indépendance, malgré des revers inouïs et un abaissement momentané, ne demeura pas un instant en arrière des autres États féodaux, et contribua pour sa noble part à l'avancement de l'esprit humain. Cette belle province eut même la première l'idée généreuse et féconde de soustraire les peuples au pénible fléau des guerres privées, d'affranchir le commerce et l'industrie, et d'opposer à l'oppression d'un petit nombre le droit sacré de tous. Sans doute le pacte de justice et de paix proclamé à Charroux, confirmé à Limoges et à Poitiers (2), n'avait pas d'abord pour but d'arracher les armes des mains des combattants, il ne suspendait pas les hostilités entre les seigneurs ennemis; mais il plaçait sous la protection de l'Église, sous la garantie des anathèmes divins, les clercs et les nonnains, les femmes et les enfants, les pèlerins et les laboureurs; il sauvegardait contre des déprédations coupables les animaux utiles et les

(1) Saint-Front est la seule église française bâtie sur un plan byzantin, c'est-à-dire en croix grecque. Toutes les autres églises dites byzantines, à série de coupoles sur pendentifs, affectèrent d'abord la forme d'un carré long, avant d'adopter le plan en croix latine. Telle est l'ancienne cathédrale de Périgueux, à peine postérieure à Saint-Front; telle est la cathédrale de Cahors, qui date certainement du XIe siècle, bien qu'elle n'ait été consacrée, dit-on, qu'en 1119.

(2) Le concile de Charroux se tint en l'année 988, celui de Limoges en 994, et celui de Poitiers en l'an 1000, au mois de janvier. Guillaume le Grand assistait à l'assemblée de Limoges, et celle de Poitiers eut lieu sur sa propre convocation.

instruments de travail, la maison de prière et le champ des morts (1). La pensée des évêques aquitains, développée peu à peu, poussée dans ses rigoureuses déductions, ne tendait à rien moins qu'à détruire le règne de la force brutale, et à créer tout un nouvel ordre de choses, dont la puissance sera d'autant plus irrésistible que l'élaboration en aura été plus longue et que les fondations en seront mieux assises. Toute institution, en effet, qui ne peut plus se mouvoir dans les limites que sa propre nature réclame languit inévitablement et s'éteint dans un temps donné. Il fallait à la féodalité une entière liberté d'action, le pouvoir de combattre à son heure et à sa guise ; et restreindre cette prérogative inhérente à sa constitution, c'était la frapper au cœur. Le droit d'association ne lui était pas moins préjudiciable, et l'établissement des Communes, cette autre conséquence de la Paix de Dieu (2), ne lui laissait plus aucun espoir de se régénérer jamais.

Mais la vie des peuples, heureusement, n'a aucun rapport avec celle des individus ; les changements se font avec lenteur, et la désagrégation n'est complète que lorsqu'une nouvelle organisation est prête à la remplacer. Les révolutions, même celles en apparence les plus inattendues,

(1) On confond trop souvent les deux célèbres institutions connues sous les noms de *Paix de Dieu* et de *Trève de Dieu*. La première n'avait pour but que la protection des faibles, tandis que la seconde était une suspension d'armes momentanée entre les forts. Evidemment la Trève de Dieu était la conséquence de la Paix de Dieu, et l'Église, en procédant avec méthode, avait fait preuve de sagesse et d'habileté. Quoi qu'il en soit, la Paix de Dieu était établie, reconnue, sanctionnée avant la fin du x[e] siècle, et il est vraiment étrange d'en faire remonter l'origine au second concile de Tuluges en 1041.

(2) Il ne faut pas oublier que l'ouest de la France eut l'initiative de l'établissement des Communes, comme il avait eu celle de la Paix de Dieu. La plus ancienne Commune jurée est celle du Mans, qui précéda de quatre années celle de Cambrai, établie seulement en 1076. — Aug. Thierry, *Tableau de l'ancienne France municipale* ; *Lettre XIV[e] sur l'histoire de France*, etc. — Semichon, *La Paix et la Trève de Dieu*, 1 vol. in-8°, *passim*.

plongent profondément dans le passé, et vouloir s'opposer à leur entraînement est aussi inutile que dangereux. Le succès, d'ailleurs, de toute idée novatrice est d'autant mieux assuré que ceux-là mêmes qui pourraient s'opposer à son expansion se bercent de plus grandes illusions. Ils se laissent facilement éblouir par une certaine prospérité extérieure plus grande, par une obéissance plus générale, voisine de l'énervement, et ils ne voient pas que le fond même de la nation réagit sourdement contre leur système, que tout s'ébranle autour d'eux, que leur puissance, réelle jadis, est devenue un fantôme qu'un souffle seul peut faire évanouir.

Assurément la féodalité n'était pas encore sur le point de disparaître, mais des symptômes destructeurs, néanmoins, se faisaient jour de tous côtés. Les villes, devenues riches et puissantes, ne réclamaient pas uniquement une part d'autorité, elles aspiraient aussi à devenir entièrement indépendantes de leur suzerain quel qu'il fût. Le temps n'était pas éloigné où même elles trouveraient leur enceinte trop étroite pour deux pouvoirs rivaux, où elles voudraient dominer seules sur un terrain qui, après tout, était le leur. Relégués à la campagne, les seigneurs se voyaient en présence d'une difficulté non moins sérieuse, née de l'application d'un principe humanitaire auquel ils avaient eux-mêmes jadis applaudi. A l'esclavage antique avait succédé un état plus conforme aux mœurs chrétiennes, et l'homme de condition servile, par une fiction légale, était censé faire partie du sol même qu'il avait engraissé de ses sueurs. Il ne pouvait donc pas être vendu séparément, expulsé sans motifs, ni jeté errant et inconnu sur les grands chemins de la misère et du désespoir. Le possesseur de fief voyait, sans pouvoir y mettre obstacle, s'augmenter le nombre de ses vassaux peu fidèles, et il se sentait progressivement isolé au milieu d'un

flot toujours croissant d'ennemis. Il n'avait pas dans la main cette arme terrible de l'*éviction*, si barbarement maniée par les grands propriétaires romains, et naguères encore pratiquée sur le sol de la verte Érin par ses maîtres anglais. Dans de pareilles conditions, le monde féodal devait inévitablement succomber ; mais, avant de céder la place à une institution nouvelle fondée sur une liberté plus grande et un droit mieux défini, il lui fallait affirmer ouvertement ses qualités généreuses et ses poétiques aspirations. L'art de *trouver* sortira de son sein, comme la défense de l'Europe sera le fait de sa bouillante ardeur. En même temps qu'il enchantera les esprits par sa manière de concevoir et d'exprimer le sentiment le plus délicat de notre cœur, il retardera de quatre siècles l'invasion musulmane par une suite ininterrompue de combats entrepris contrairement à ses intérêts immédiats.

Dans cette importante et prochaine évolution, quelle sera la part de l'Aquitaine ? De quel poids pèsera-t-elle sur la direction imprimée au mouvement futur ? Quelle influence auront ses chefs ? Quelle place tiendront-ils dans l'ensemble des événements ? Tel est l'objet des études auxquelles nous allons maintenant nous livrer ; mais déjà nous pouvons pressentir dans quelle voie entrera principalement ce peuple « astucieux, à l'esprit mordant et délié (1) », qui, de la Loire aux Pyrénées, obéit à Gui-Geoffroi. Toutefois le fils d'Agnès n'a été que le préparateur d'une ère féconde, dont à peine il verra l'éclosion. Le jeune prince qui doit résumer en lui et son époque et son pays, vivement attendu, souhaité, désiré avec ardeur, ne tardera pas à venir combler les vœux d'un père et répandre la joie dans les cœurs.

(1) Abbon, *Siége de Paris par les Normands*, liv. II. — Çà et là se trouvent quelques traits qui peignent au vif le peuple aquitain.

Pour tout un peuple, en effet, bien plus que pour le duc lui-même, il importait que le sang des Raynulfe ne fût pas tari dans sa source et que l'héritage de Guillaume le Grand ne tombât pas entre les mains d'un seigneur étranger. Il y allait de son indépendance, de sa vie propre, de son honneur à maintenir les obligations d'un passé glorieux. Aussi, avec quel enthousiasme fut accueillie la nouvelle qui venait mettre fin à toutes les incertitudes et fixer définitivement l'avenir! Le vingt-deux octobre de l'année mil soixante et onze fut salué comme un jour fortuné (1), et l'enfant de la duchesse Aldéarde regardé presque comme un sauveur. La nation voyait enfin s'évanouir toutes ses craintes, disparaître toutes ses perplexités, et Gui-Geoffroi possédait le continuateur rêvé de son œuvre, le propagateur naturel de ses idées les plus chères, l'exécuteur futur de ses plans longuement médités. A peine âgé d'un demi-siècle, il se croyait certain d'assister au complet développement de son fils, et il espérait ainsi épargner à son pays le retour des malheurs dont il avait eu si grandement à souffrir.

En attendant, le duc d'Aquitaine voulut que le jeune prince portât le nom si caractéristique réservé pour ainsi dire à toute sa famille (2), et sous lequel il s'était lui-même abrité (3) le jour où il était rentré en maître dans le palais (4)

(1) « Ortus est Goffredo duci, xi° *kalendas novembris*, Guillelmus filius, etc. » (*Chron. S. Max.*, p. 405) — *Tableaux généalogiques de la maison royale de France*, par le P. Labbe, in-12, 1652, p. 377. — Dreux-Duradier, *Histoire littéraire du Poitou*, t. II, p. 95. — *Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 37.

(2) Mathieu Pâris dit, à propos du fils d'Éléonore et de Henri d'Angleterre : « Et vocatus est Guillelmus, quod *proprium est nomen* ducibus Aquitanorum. » — « Erat enim Gulielmi nomen ducibus Aquitaniæ *ferè hæreditarium et gentilium.* » (Sanson Haius, *De veritate vitæ et ordinis divi Gulielmi*, etc., p. 45.)

(3) Le jour où il avait succédé à son frère Guillaume le Hardi, Gui-Geoffroi avait en effet pris le nom de Guillaume VIII, sous lequel il est généralement connu.

(4) Suivant Mabillon (*De re diplomatica*, lib. IV, p. 324), le mot *palais* (*palatium*) apparaît pour la première fois en 1048, à propos du palais de Sens

de ses aïeux. A nul autre, d'ailleurs, il ne convenait mieux qu'à un chef de peuples de s'appeler Guillaume, c'est-à-dire, en langue teutonique, *celui qui protége volontiers* (1). La double idée de force et de bonté se trouve renfermée dans ce mot, qui avait encore l'avantage de rappeler l'origine de celui qui le portait. Comme la plupart des grands seigneurs féodaux, les ancêtres du nouveau-né appartenaient à la race conquérante, et, bien qu'ils eussent adouci leurs mœurs au contact civilisateur des Gallo-Romains d'outre-Loire, et finalement marché à la tête de leurs anciens initiateurs, les noms qui rappelaient et leur suprématie première et la source considérée plus pure de leur sang n'en continuaient pas moins à flatter leur orgueil. Quoi qu'il en soit, il fallut attendre quelques mois avant d'accomplir la cérémonie définitive qui devait consacrer aux yeux de l'Église la décision prise par Gui-Geoffroi. Quel que fût, en effet, le haut rang que ce prince occupât dans le monde, bien qu'il marchât aux yeux de tous l'égal des souverains les plus puissants, il ne se croyait pas permis d'enfreindre les décrets des pontifes et les canons les plus récents (2). Aussi le duc d'Aquitaine prit-il la résolution, à l'exemple du plus humble de ses sujets, d'attendre les prochaines fêtes de Pâques pour faire verser sur la tête de son fils les eaux de la régénération. Le septième jour d'avril (3) de l'année mil soixante et douze, veille de

élevé par Henri Ier. En Aquitaine ce mot était bien plus ancien, puisque, dans les Actes du concile de Limoges, en 1031, on lit : « *Apud regale Palatium.* »

(1) *Guillaume*, en latin *Guglielmus* ou mieux *Wilhelmus*, en tudesque *Wilhelm*. Dans cette dernière langue, *wille* signifie « volonté, gré, intention, » et *helm*, « casque ; » par extension, tout ce qui protége : d'où le sens que nous avons donné.

(2) *Gallia christiana*, t. I, *Inst*, p. 89. — Voir une lettre de Nicolas II au clergé de Sisteron, en 1060. « Sacrosancti autem baptismi, dit-il, sacramenta non nisi *in Paschalis festivitate et Pentecostes* meminerit esse præbenda. »

(3) D'après nos recherches, le jour de Pâques, en 1072, coïncida avec le 8 avril.

la fête de la Résurrection, il y avait donc foule autour du baptistère qui s'élevait alors et se voit encore aujourd'hui à une courte distance de la cathédrale de Poitiers (1). Cet élégant édifice quadrangulaire, contemporain des premiers successeurs de Clovis (2), ouvert sur chacune de ses faces, était parfaitement disposé pour laisser à un peuple nombreux la vue du spectacle intérieur. On eût dit, à proprement parler, un immense baldaquin jeté sur la piscine du salut. Là se pressaient tous les heureux parents dont le ciel avait, depuis la dernière fête de la Pentecôte, accompli les plus ardents souhaits. Là fut porté le frêle héritier de tant d'illustres chefs, l'enfant sur la tête duquel reposaient les plus chères espérances. Malgré d'étroites amitiés qui eussent pu justifier des marques de distinction (3), l'évêque de Poitiers, Isembert Sénébaud, usant d'un droit qui lui appartenait, immergea trois fois le nouveau-né dans la cuve octogonale placée au centre du monument, puis il le communia aussitôt après en lui présentant son doigt trempé dans le sang de Jésus-Christ (4). Pendant ce temps, des chœurs chantaient l'hymne de Fortunat : « O nuit heureuse, plus » brillante que le soleil et tous les astres, qui par l'éclat de

(1) Jusqu'au XVe siècle, l'église Saint-Jean a été l'unique baptistère de Poitiers.

(2) Nous repoussons tous les arguments qui tendraient à faire du temple Saint-Jean un édifice païen. Ce monument a tous les caractères de l'architecture mérovingienne, et il ne saurait remonter au-delà du VIe siècle. De plus, suivant nous, non-seulement l'avant-nef occidentale et l'abside orientale sont des adjonctions postérieures, mais il en est de même des petites absidioles du nord et du sud.

(3) Gui-Geoffroi avait, en effet, pour amis intimes Guillaume Taillefer, évêque d'Angoulême, et Odon, abbé de Saint-Jean-d'Angély.

(4) L'usage de communier les enfants aussitôt après leur baptême s'est conservé en France jusqu'au XIIe siècle. — Voir dans l'ouvrage de D. Martenne, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, l'analyse d'un très ancien PONTIFICAL DE L'ÉGLISE DE POITIERS, auquel il attribue la date du IXe siècle. Voir aussi le savant *Mémoire sur l'ancienne liturgie du diocèse de Poitiers et sur les monuments qui nous en restent*, par M. l'abbé Cousseau, Poitiers, in-8°, 1838.

» tes lumières nous rends le jour au milieu des ténèbres!....
» Nuit pendant laquelle le Rédempteur de l'univers sortit
» vivant du tombeau et brisa les fers des captifs..... C'est ici
» la source que Jésus-Christ a ouverte pour le salut du monde,
» où sa grâce opère une nouvelle création..... Entrez donc,
» vous qui en êtes dignes, entrez dans ce bain salutaire pour
» en sortir renouvelés, brillants de pureté et d'innocence (1). »
Enfin les torches ondulèrent, et le cortége remonta lentement vers le palais des ducs au milieu de l'enivrement général.

Si la foule applaudissait, si la nation tout entière se sentait délivrée de ses tristes appréhensions, quelle ne devait pas être en face de l'avenir la tranquillité de Gui-Geoffroi! Il ne lui restait plus qu'à consolider son propre ouvrage, à faire goûter à ses peuples les inestimables bienfaits de la paix. Puissant et respecté, rassuré sur les destinées de sa race, il avait tout intérêt à ne pas compromettre l'heureuse issue de ses efforts. Cependant il ne sut pas résister aux sollicitations pressantes de l'un de ses familiers, et il s'engagea dans une guerre coupable, uniquement pour plaire à un prélat ambitieux.

Guillaume Taillefer, second fils du comte Geoffroi d'Angoulême, non content de l'évêché de sa ville natale et des revenus qui y étaient attachés, aspirait encore à tout l'héritage de ses aïeux (2). A cet effet, il avait plusieurs fois levé

(1) *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. I, p. 181 : « Nox clara plus et alma, etc. » — Il résulte des paroles de Fortunat que l'administration du baptême avait lieu dans la nuit du samedi saint au dimanche de Pâques, en mémoire de la Résurrection.

(2) La famille *Taillefer* remontait à Vulgrin Ier, créé comte d'Angoulême par Charles le Chauve, son proche parent, après la mort d'Emenon, père du célèbre Adémar, le concurrent de Raynulfe Ier au comté de Poitiers. Cependant le surnom de *Taillefer* (*Sector ferri*) fut donné pour la première fois au petit-fils de Vulgrin, Guillaume Ier (916-962), « quia cum Normannis confligens..... *per medium corpus loricatum secavit una percussione.* » (*Rer. Engol. scriptores*, p. 22.) — Ce vaillant soldat eut pour successeur son fils adultérin, Arnaud, qui fut père de Guillaume II (+ 1028), l'ami et le con-

l'étendard de la révolte contre Foulques, son frère, mais toujours sans succès. Malgré ces infructueuses tentatives et un âge avancé (1), il songea à utiliser les sympathies qu'il s'était acquises durant son exil (2), et il parvint à décider le duc d'Aquitaine à embrasser ses rancunes et à se faire le champion de ses droits prétendus. Une expédition fut résolue, et Gui-Geoffroi, remontant avec son armée le cours de la Charente, porta la dévastation jusqu'au cœur de l'Angoumois (3). Le peu de résistance que les envahisseurs trouvèrent d'abord pouvait faire croire à un prompt asservissement, et déjà l'évêque félon se voyait maître de toute la contrée, lorsque les rôles changèrent tout à coup. A la tête d'une poignée de braves, le comte Foulques, avec une audace extraordinaire (4), se présenta au-devant de son ennemi, lui

seiller du duc d'Aquitaine, Guillaume le Grand. Les deux fils de Guillaume II, Audoin II et Geoffroi, furent comtes d'Angoulême l'un après l'autre; et le dernier, à sa mort en 1048, laissa cinq enfants : Foulques et Guillaume, dont nous allons parler; Adémar, évêque d'Angoulême après son frère, Geoffroi Rudel, seigneur de Blaye, et Arnaud, vicomte de Montausier.

(1) Guillaume Taillefer devait avoir en 1073 au moins cinquante-cinq ans, puisqu'il comptait alors trente années d'épiscopat. S'il mourut trois ans plus tard, en 1076, il ne faut pas oublier que son frère aîné, le comte Foulques, vécut jusqu'en 1087.

(2) Contrairement à l'opinion de M. de Longuemar (*Essai hist. sur Saint-Hilaire*, p. 329), nous croyons, avec Besly et le *Gallia christiana*, que l'évêque d'Angoulême fut nommé trésorier de Saint-Hilaire par Gui-Geoffroi. Il nous paraît, de plus, évident que Guillaume Taillefer fut contraint, à la suite de ses révoltes continuelles, d'abandonner son évêché et qu'il se réfugia à Poitiers, où il n'eut pas de peine à se créer des protecteurs par son adresse et son habileté bien connues. — *Rer. Engol. scriptores*, p. 37. — Baldricus Burguliensis, *Carmina*.

(3) Il n'existe aucun document qui puisse déterminer en quelle année Gui-Geoffroi, poussé par Guillaume Taillefer, envahit les États du comte Foulques d'Angoulême. Tout nous fait supposer, cependant, que cette expédition maladroite eut lieu en 1073. Il est évident, en effet, que le duc d'Aquitaine, depuis son avénement jusqu'au baptême de son fils (1058-1072), n'eut pas le loisir de satisfaire les rancunes de son ami, et la guerre en question ne peut avoir été engagée après 1076, année de la mort du prélat.

(4) « Vir magnæ fortitudinis et audaciæ et in militia strenuissimus. » (*Rer. Engol. scriptores*, p. 36.)

barra le passage et le ramena rapidement sous les murs de Cognac; puis, détachant quelques-uns des siens, il alla délivrer la ville de Mortagne, petite place forte au bord de la Gironde (1), que son persécuteur serrait étroitement et qu'il avait presque réduite au désespoir. Ainsi finit cette aventure indigne du grand prince qui s'en était fait le héros. Gui-Geoffroi, sans aucun doute, eût pu triompher de son adversaire et réparer les désastres résultant d'une guerre entreprise avec des moyens insuffisants, mais il aima mieux laisser s'évanouir la querelle; et comme il n'avait rien à redouter pour ses propres États, il ne songea plus à inquiéter un voisin contre lequel il ne nourrissait, en réalité, aucune inimitié. Quant à Guillaume Taillefer, il mourut trois ans après, dans la honte et le mépris que lui avaient attirés ses misérables intrigues et les déplorables conflits suscités par son ambition.

Du reste, l'attention du duc d'Aquitaine était, pour le moment, attirée vers d'autres intérêts. Sa pensée suivait au delà des monts le rétablissement de la fortune de son gendre futur, et il ne voulait pas retarder le mariage de sa fille Agnès avec le petit-fils de Sanche le Grand. La jeune princesse, à peine alors âgée de quinze ans, était, depuis quatre années déjà (2), fiancée à l'infortuné roi de Léon, Alphonse le Bienfaisant (3), que sa trop grande bonté et un retour aussi

(1) Bien que située en Saintonge, Mortagne (en latin *Mauritania*, c'est-à-dire pays des Maures, ce qui indique une origine sarrasine et, par conséquent, peu ancienne) appartenait aux comtes d'Angoulême. Les seigneurs devaient alors être Pierre et Arnaud de Mortagne, les fondateurs de l'abbaye de Saint-Étienne-de-Vaux, non loin de Royan.

(2) La Chronique de Maillezais place le mariage d'Alphonse et d'Agnès en 1069. C'est une erreur : ils furent seulement fiancés à cette époque, et la fille de Gui-Geoffroi ne vint en Espagne qu'en 1073, lorsque la mort de Sanche le Fort eut rouvert au roi de Léon le chemin de ses États.

(3) Les Espagnols appellent ce prince : Alphonse *à la main trouée*, à cause de sa libéralité.

hardi qu'imprévu du Cid à son premier exploit avaient livré aux mains de Sanche le Fort, son frère et son implacable ennemi, après le combat victorieux de Golpejara (1). Jeté alors dans un couvent, il parvint bientôt à s'échapper, grâce à l'appui de trois amis fidèles, et il trouva à la cour de l'émir de Tolède, Yahia al Mamoun, un gracieux et loyal accueil. Son exil toutefois ne devait pas être long; et le roi de Castille, qui rêvait de posséder tout l'héritage de son père, Ferdinand le Grand, après avoir triomphé des souverains de la Galice et de Léon, vint échouer devant la place de Zamora, défendue par sa plus jeune sœur. Il périt même assassiné dans son propre camp (2), et Alphonse, rappelé aussitôt par ses anciens sujets, parut en libérateur non-seulement dans sa capitale, heureuse de le revoir, mais encore à Burgos et à Santiago, délivrées de leur affreux tyran. Ainsi les fratricides combats de Sanche le Fort n'avaient servi qu'à l'élévation de sa première et malheureuse victime, à laquelle il ne manqua que la Navarre et l'Aragon pour commander à tous les peuples divers soumis jadis à son aïeul (3).

Arrivé à ce degré de puissance et d'honneur, le fortuné monarque se souvint-il des liens qui l'unissaient à la jeune princesse issue de Mathilde et de Gui-Geoffroi, ou bien le duc d'Aquitaine s'empressa-t-il de prévenir toute velléité de changement qui eût pu se faire jour dans le cœur du nouveau souverain? Aucun document ne peut nous renseigner sur ce point. Toujours est-il qu'une solennelle ambas-

(1) Le 15 juillet 1071. (Romey, *Histoire d'Espagne*, t. V, p. 317.)

(2) Le 6 octobre 1072. (*Id.*, p. 328.) — Alphonse toutefois ne réunit sur sa tête les trois couronnes de Léon, de Castille et de Galice que l'année suivante, 1073.

(3) Le royaume de Léon n'avait toutefois jamais appartenu à Sanche le Grand. Ferdinand le Grand, son fils, en était devenu possesseur à la mort de son beau-frère Bermude III, fils d'Alphonse V, d'où le nom d'Alphonse VI donné au prince qui nous occupe.

sade, composée des principaux seigneurs de la Gascogne et du Poitou, franchit les Pyrénées vers la fin de l'année mil soixante-treize (1), et vint à la cour de Castille conduire la petite-fille de Guillaume le Grand. Le mariage d'Alphonse et d'Agnès fut aussitôt consommé, et cette brillante union, destinée en apparence uniquement au rapprochement de deux grands pays, ne tarda pas à devenir le pivot d'intrigues dont il nous faut dès maintenant rechercher l'origine et étudier les résultats.

Dans la primitive antiquité, les parties essentielles de la messe étaient seules invariables, et chaque prêtre improvisait pour ainsi dire la plupart des prières à son gré. Les apôtres n'ayant, avant de mourir, laissé aucune prescription touchant la célébration des saints mystères, la diversité des mœurs engendra tout naturellement la diversité des rites, et l'unité de la foi ainsi conservée sous différentes formes reçut un hommage imposant. Rome, cependant, à laquelle saint Pierre avait apporté la lumière évangélique, ne cessa d'accorder une autorité supérieure à sa propre liturgie, qu'elle s'efforça partout de faire prévaloir. La résistance ne fit qu'aiguillonner ses désirs, et, pour atteindre son but, elle ne craignit pas, surtout depuis Grégoire le Grand, de fomenter des troubles parmi les peuples et d'ébranler l'autorité des rois. Avec Charlemagne, Adrien Ier avait triomphé dans les Gaules, et, depuis cette époque, l'Espagne, en partie seulement rendue à elle-même et au Christ, était sollicitée par tous les moyens au pouvoir du souverain pontificat. Tout récemment, Alexandre II avait échoué dans ses tentatives au concile de Mantoue (2); mais Grégoire VII se préparait à reprendre avec une nouvelle

(1) Le plus ancien acte public signé par Agnès en qualité de reine de Castille et de Léon est daté du 16 juin 1074. — Romey, t. V, p. 369.
(2) En 1064.

énergie tous les projets de ses prédécesseurs. La conquête de la péninsule, la conversion des Maures et l'abrogation de tout l'ordre établi par saint Léandre et saint Isidore étaient autant de difficiles entreprises qui souriaient à son vaste esprit. Malheureusement, il échoua avec le moine Anastase (1) dans son œuvre de prosélytisme; l'expédition du comte de Roucy, si brillamment préparée (2), n'eut aucun résultat manifeste, et toute sa bouillante ardeur se porta alors vers les changements liturgiques, qui devaient, disait-il, assurer la victoire aux chrétiens et leur succès définitif (3). Sans égard pour une institution nationale, sans respect pour la mémoire de saints vénérés (4), il ne craignit pas de rendre le missel gothique responsable d'un affaiblissement prétendu de la foi (5). Le clergé espagnol fut accusé par lui de partager la dangereuse erreur de Priscillien et de professer les doctrines plusieurs fois condamnées d'Élipand de Tolède et de Félix d'Urgel (6). Appuyé sur le fallacieux prétexte d'une hérésie à extirper, le pape engagea donc la lutte avec toute la vigueur dont était capable son fougueux génie. Ni la répulsion hautement déclarée des peuples, ni la faiblesse calculée des rois, ni la défection inattendue des

(1) Vénitien de naissance, le moine Anastase, après avoir habité quelque temps le monastère du Mont-Saint-Michel en Normandie, entra dans l'ordre de Cluny. Il savait le grec et l'arabe, et ce fut à la sollicitation de saint Hugues qu'il alla évangéliser les Maures.

(2) « Erat enim tantæ magnitudinis, ut aliquando cum exercitu magno, quod solos reges deceret, in Hispaniam proficisceretur. » (Suger, *Vita Ludovici Grossi*, c. V.)

(3) Lettre de Grégoire VII à Sanche-Ramirez, roi d'Aragon. (Lib. I, ep. 63.)

(4) Outre les deux archevêques de Séville déjà nommés, le rite gothique fut approuvé par saint Eugène, saint Ildefonse et saint Julien, tous les trois évêques de Tolède.

(5) Lettre de Grégoire VII à Alphonse de Castille en 1074.

(6) Suivant Félix d'Urgel et son disciple, Jésus-Christ n'était pas le fils propre de Dieu, mais son fils adoptif. Cette doctrine, connue sous le nom d'*adoptianisme*, se prévalait d'un passage du missel gothique, interpolé par Félix lui-même au dire d'Alcuin, où il est dit que Jésus-Christ avait souf-

religieux de Cluny (1), ne purent vaincre son inébranlable résolution, et, les hommes lui faisant défaut, il fit appel aux femmes, aux Françaises surtout qui trônaient en Catalogne, en Castille et en Aragon (2). Le mariage d'Alphonse avec une princesse d'Aquitaine était une trop bonne fortune pour que Grégoire VII ne s'empressât pas de l'exploiter; aussi, à peine la jeune Agnès eut-elle franchi les Pyrénées et paru à la cour de son royal époux, qu'elle fut circonvenue par tout un parti puissant. Les passions s'agitèrent autour d'elle, et les défenseurs du changement médité crurent avoir trouvé l'appui qu'ils cherchaient depuis si longtemps. Toutefois, il ne semble pas que l'action exercée par la fille de Gui-Geoffroi ait été aussi vite que les novateurs l'avaient d'abord espéré; il y eut même une période d'assoupissement, et, quelques années plus tard, la solution de la grande question pendante entre Rome et Tolède fut remise au hasard d'un combat singulier (3). Le dimanche des Rameaux de l'année mil soixante-dix-sept, dans la ville de Léon, les lutteurs se rangèrent en champ clos, et, après une résistance acharnée des deux parts, consignée dans tous les chroniqueurs contemporains, la victoire demeura au champion national (4).

fert par l'*homme adoptif*. — Pinius, *De veteri liturgiâ hispanicâ*, Bollandistes, juillet, t. VI.

(1) Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny*, t. II, p. 169 et suiv.

(2) Nous avons vu le comte de Barcelone épouser Almodis de la Marche, et le roi de Castille une fille de Gui-Geoffroi; en Aragon, le roi Ramire était marié à Gerberge, fille de Bernard Roger, comte de Bigorre, et son fils Sanche-Ramirez à Félicie, fille d'Hilduin, comte de Roucy.

(3) Il est certain que le combat singulier dont il est question dans la Chronique de Maillezais n'eut pas lieu en 1073, et encore moins en 1069, puisque Agnès, fiancée, il est vrai, à Alphonse VI à cette dernière date, ne vint en Espagne que quatre ans plus tard, ainsi que nous l'avons démontré. L'année véritable se trouve consignée dans les Annales de Compostelle (p. 321), qui nous font aussi connaître et les champions et le jour même du combat: « Era MCXV (1077) .... pugnaverunt duo milites pro lege romana » et Toletana, in die Ramis Palmarum : unus eorum erat Castellanus, alter » regis Aldefonsi, » c'est-à-dire Léonais.

(4) Toutefois le parti romain ne voulut pas avouer sa défaite et il pré-

Agnès subit-elle le contre-coup de la défaite infligée aux ennemis de la liturgie gothique, ou bien l'accusa-t-on de de n'avoir pas ouvertement pris en main les intérêts d'une cause regardée comme sacrée par le pape et par le roi lui-même? nous ne saurions le décider en l'absence de toute preuve à l'appui. Quoi qu'il en soit, frustrée de son titre de reine quelques mois seulement après cet événement, la jeune princesse, qui ne comptait pas encore vingt ans, dut reprendre tristement le chemin de l'Aquitaine et céder la place à une Espagnole (1), que Grégoire VII, déçu dans son espoir le plus cher, ne tarda pas à évincer à son tour. Ce fut alors qu'apparut sur le trône de Castille la veuve d'un comte de Châlon, Constance, la petite-fille du roi Robert, la protégée de Cluny, dont l'esprit entreprenant sut triompher de tous les obstacles et combler tous les vœux des pontifes romains (2).

tendit que la supercherie seule avait pu assurer le triomphe de ses ennemis: « Et falsitate fuit victus miles, ex parte Francorum. » (*Chron. S. Max.*, p. 405.)

(1) Cette seconde femme avait nom Xemena Muñoz; elle était arrière-petite-fille du roi de Léon, Bermude II.

(2) Suivant M. Pignot (*Hist. de l'ordre de Cluny*, t. II, p. 131), la jeune Agnès serait passée au camp national, et Grégoire VII, qui redoutait l'influence de cette princesse sur l'esprit de son époux, aurait, sous prétexte de parenté, décidé le roi à une répudiation. « Quoique cette parenté fût très éloignée, dit-il, et que la mort en eût rompu les liens, il n'hésita pas, etc. » Nous croyons que le pape eût fort hésité, au contraire, avant d'accomplir l'acte dont le savant historien vient bénévolement charger sa mémoire. Il y a dans tout ceci une étrange confusion des textes, une surprenante interprétation des faits. Rétablissons la vérité : 1° Il n'existait aucun lien de parenté entre le roi de Castille, Alphonse VI, et la fille de Gui-Geoffroi, et nous mettons M. Pignot au défi de nous prouver le contraire ; 2° la lettre de Grégoire VII à laquelle il fait allusion est de l'année 1080, et par conséquent postérieure de deux ans à la répudiation d'Agnès ; 3° le passage où le pape dit au roi de « rejeter avec mépris le mariage illicite contracté avec l'*alliée* de sa première femme » ne saurait s'appliquer à Agnès, qui était elle-même cette première femme ; 4° il s'agit dans cette lettre, non d'Agnès, mais de Constance, nièce d'Aldéarde, troisième femme de Gui-Geoffroi et *alliée*, par conséquent, de la première femme d'Alphonse, ce qui constituait un empêchement au mariage légitime d'après les lois canoniques de

La ténacité déployée par l'Église, au delà des Pyrénées, dans la poursuite de ses projets, n'était heureusement pas partout la même, et les successeurs de saint Pierre savaient parfois autoriser jusqu'à une infraction à leurs propres décrets. Suivant les hommes et suivant les cas, ils se résolvaient à admettre des excuses, et ils n'apportaient pas une égale sévérité dans toutes les questions qui incombaient à leur vaste direction. Avec un merveilleux sentiment des besoins du moment, ils fermaient les yeux sur une violation manifeste des plus récents canons, et, lorsqu'ils ne pouvaient résister à une mise en demeure de se prononcer définitivement, ils trouvaient dans l'obligation d'une fondation pieuse un motif à leur condescendance et à leur débonnaireté. Six ans le duc d'Aquitaine avait gardé auprès de lui sa jeune épouse, issue du sang des rois, qu'une triple maternité (1) semblait avoir pour toujours attachée à son sort. La tacite approbation des prélats de son entourage, le silence ininterrompu de Rome, l'absence de toute entrave apportée à la consommation de son bonheur, lui paraissaient un sûr garant que rien ne viendrait désormais troubler sa tranquillité dans l'avenir. Il se trompait cependant, et l'orage, éloigné depuis longtemps, s'amoncela tout à coup sur sa tête à la suite d'une obscure querelle à laquelle il était complétement étranger (2).

l'époque ; 5° la reine Constance fut, en effet, répudiée peu de temps après la lettre de Grégoire VII, et le volage roi de Castille épousa une jeune Mauresque appelée Zaïda.

(1) Nous ne connaissons point l'année de la naissance du comte Hugues, deuxième fils de Gui-Geoffroi et d'Aldéarde, mais il est on ne peut plus probable qu'il vint au monde en 1072 ou en 1073. Il en est de même de la jeune princesse appelée Agnès, comme sa sœur, la fille de la duchesse Mathilde, et destinée comme elle à monter un jour sur un trône espagnol.

(2) Autant que peut nous le permettre la clarté du récit, nous suivons l'ordre chronologique des faits, tels que nous les donnent les chartes, les chroniques, les documents divers que nous avons lus ou consultés. Nous devrions donc parler ici de la guerre qui éclata en 1074 entre Foulques Réchin et le

Tout principe poussé à ses conséquences extrêmes devient un danger pour la société, et la vie qu'il renferme dans son essence peut facilement se changer en ferments de dissolution et de mort. Grands et petits avaient lutté pour établir l'hérédité des charges, des offices et du sol à tous les degrés de l'échelle sociale, et la règle, une fois admise, fut, en certains cas, appliquée même aux fonctions spirituelles, auxquelles les liens du sang, s'ils n'étaient un obstacle, ne pouvaient au moins donner aucun droit. Ainsi, durant plus d'un siècle (1), le siége épiscopal de Poitiers fut occupé par les membres d'une même famille, qui avait fini par considérer cette haute dignité comme un apanage, une propriété véritable dont nul n'était autorisé à lui disputer l'entière et libre possession (2). Ils se succédaient dans cette administration pacifique, quelles que fussent d'ailleurs leurs inclinations, et la violence du seigneur féodal remplaçait bien souvent la tranquille bonté du pasteur. Isembert II surtout, le dernier de la race, le fils du vicomte Manassé, le clerc habile qui s'était un instant attaché à la fortune de Geoffroi Martel (3), n'avait cessé d'apporter dans ses relations diverses

duc d'Aquitaine, guerre dans laquelle la victoire serait demeurée au comte d'Anjou après une invocation qui rappelle celle de Clovis sur le champ de bataille de Tolbiac. Malheureusement ce fait n'est parvenu jusqu'à nous que par un extrait du cartulaire de Vendôme, imprimé à la suite de l'histoire de Besly (p. 357). Nous ne connaissons ni les motifs de la guerre, ni le lieu du combat, et Mabillon lui-même (*Annales S. Ben.*, t. V, p. 81) s'est contenté d'analyser ce document, sans y ajouter aucun renseignement nouveau.

(1) De 963 à 1087, quatre évêques de la famille des Isembert, que Besly et ceux qui l'ont suivi ont faussement rattachée à la maison de Chatelaillon et qui appartient bien plutôt à celle de Chauvigny, se sont succédé sur le siége de Poitiers. Ce sont : Pierre (963-975), Gislebert (975-1020), Isembert Ier (1020-1047) et Isembert II (1047-1087). Voir Besly, *Évesques de Poitiers*, p. 48-66; Léon Faye, *Recherches sur l'ancienne maison de Chatelaillon en Aunis*, in-8°, 1847, 1re partie.

(2) Ce riche évêché était devenu pour les Isembert ce que le droit féodal italien appelle une *secondogenitura*.

(3) Charte de confirmation de l'abbaye de Notre-Dame, à Saintes.

un esprit d'intrigues et d'emportement. Sans doute il n'était pas toujours répréhensible dans ses attaques et dans ses revendications, mais il avait le tort singulier, principalement dans sa lutte contre un puissant monastère très enclin à l'indiscipline et à l'insoumission, d'user largement de représailles et de demander à la force ce que la justice était prête à lui concéder. Après avoir une première fois condamné les manœuvres des moines de Saint-Hilaire, le pape Grégoire VII ne tarda pas à se voir dans l'obligation de sévir contre le turbulent prélat; il fulmina même une bulle en règle (1) destinée à soustraire la célèbre abbaye à la juridiction épiscopale, qui n'aurait plus à s'immiscer dans les litiges futurs soulevés à son sujet. Une grande agitation s'ensuivit, et néanmoins ces débats eussent passé presque inaperçus dans l'histoire générale, s'ils ne fussent devenus l'occasion d'une action plus vive dirigée contre Gui-Geoffroi.

En effet, si, d'un côté, les moines de Saint-Hilaire ne pouvaient pardonner au duc d'Aquitaine d'avoir abandonné leur cause et forfait pour ainsi dire à ses devoirs les plus sacrés (2), de l'autre l'archevêque de Bordeaux, Josselin de Parthenay (3), conservait un amer ressentiment de la protection tacite accordée à l'évêque Isembert. Le dernier surtout apportait dans la querelle une violente animosité, et il laissait entrevoir que la faiblesse du fils de Guillaume le Grand

(1) Lettre de Grégoire VII aux chanoines de Saint-Hilaire, le 15 mars 1074; — *id.* à Isembert II, le 12 avril 1074. — Bulle du 22 avril 1074, et non 1073, ainsi que dom Fonteneau et ses copistes l'ont écrit par erreur.— *Documents pour servir à l'histoire de Saint-Hilaire*, Poitiers, 1848, in-8°, t. I, p. 93.

(2) Gui-Geoffroi était abbé de Saint-Hilaire en sa qualité de duc d'Aquitaine; ce titre, pris pour la première fois par Guillaume Tête-d'Étoupes en 935, fut conservé par tous ses successeurs, et les rois de France s'en parèrent à leur tour après la réunion du duché à la couronne.

(3) Josselin était le second fils de Guillaume Ier, seigneur de Parthenay, auquel il succéda en 1058, par la mort prématurée de son frère aîné. Il était, à cette époque, trésorier de Saint-Hilaire, et il fut élevé, l'année suivante, à l'archevêché de Bordeaux, qu'il garda jusqu'à sa mort en 1086.

envers son rival n'avait pas d'autre origine que la facilité avec laquelle le coupable successeur de tant de pieux pontifes avait consenti à mettre en oubli les prescriptions les plus obligatoires des saints canons. Peut-être lui-même se reprochait-il d'avoir, six années durant, gardé un silence approbateur, et, animé par le vieux levain de haine héréditaire dans sa famille contre les dominateurs du Poitou, il résolut de tout préparer pour un coup d'éclat. Dans ce but, il entreprit le voyage de Rome, certain de trouver auprès de Grégoire VII, dont il connaissait tout le zèle ardent pour assurer la pureté des unions conjugales, l'appui nécessaire à l'exécution de ses projets. Son espoir ne fut pas trompé, et non-seulement ses démarches reçurent du pape une complète approbation, mais il lui fut encore permis d'instruire directement une affaire qu'il avait le premier mise au jour. En vain le concile, convoqué dans l'église de Saint-Hilaire, s'assembla-t-il sous la présidence d'Amat, ce Béarnais, moine du Mont-Cassin, nourri dans l'amitié d'Hildebrand qui l'avait récemment nommé évêque d'Oloron et son légat dans la Gaule occidentale (1), Josselin n'en demeura pas moins l'instigateur de l'enquête et l'âme de la réunion. Il n'est donc pas étonnant que le fougueux Isembert, en présence d'un pareil état de choses, se soit laissé entraîner à des actes blâmables que la violence de son caractère suffit seule à expliquer. Sa cause, il le sentait, était intimement liée à celle du duc d'Aquitaine, et l'archevêque de Bordeaux voulait surtout l'atteindre en frappant Gui-Geoffroi. Aussi n'hésita-t-il pas devant un scandale à provoquer, et tous les moyens lui semblèrent bons pour disperser une assemblée qui devait infliger le plus douloureux sacrifice au cœur compatissant

(1) *Histoire littéraire*, etc., t. IX, p. 226.

de son protecteur et de son ami. Par son ordre, des soldats apostés autour du temple où les Pères du concile allaient commencer leur solennel examen, à un moment donné brisèrent portes et chancels, et, pénétrant dans l'enceinte sacrée, ne craignirent pas de porter leurs mains criminelles sur les oints du Seigneur.

A cette nouvelle, l'émoi fut grand au delà des monts, et, dans une lettre du mois de septembre mil soixante-quatorze (1), le pape, après avoir rappelé à l'évêque de Poitiers son incroyable manière d'agir, citait pour la prochaine fête de saint André le prélat à son tribunal. Le même jour, Grégoire VII écrivit au fils de Guillaume le Grand pour le féliciter de l'humilité qu'il avait montrée dans son acquiescement aux simples désirs de Dieu. Il le remerciait de n'avoir pas attendu la décision du concile pour éloigner Aldéarde de son palais, et il lui exprimait tous ses regrets de ne pouvoir lui permettre de recevoir de nouveau sous son toit la mère de ses fils, ainsi que sa sœur vénérée, la pieuse impératrice Agnès, lui en avait fait la demande, avant que la question pendante ne fût tranchée aux yeux de tous. Empreint d'une grande douceur, le ton du souverain pontife respirait une fermeté telle qu'il laissait Gui-Geoffroi fort incertain sur son propre sort. Ce prince, au reste, connaissait toute l'audace de ses ennemis, et il ne doutait pas qu'il ne fût cruellement frappé dans ses plus chères affections. Cette situation pesait tellement à son cœur, qu'il prit subitement la résolution d'aller lui-même auprès du pape s'expliquer librement et déjouer, s'il était possible, les intrigues dont il était l'objet (2).

(1) Lib. II, ep. 3. — Besly (*Preuves*, p. 365) donne à cette lettre la date de 1076 : c'est une erreur, comme la suite des événements le démontrera.

(2) M. de Chergé (*Mémoire historique sur l'abbaye de Montierneuf de Poitiers*, 1845, in-8°) a le premier signalé le voyage de Gui-Geoffroi à Rome dans les premiers mois de 1075. Dans une charte de 1086 en faveur de Montier-

Préparé, sans doute, par la veuve de Henri III qui s'était retirée à Rome dans le couvent de Sainte-Pétronille, après avoir en vain essayé d'arracher son fils aux passions mauvaises qui devaient le conduire à sa perte, l'inflexible Hildebrand se montra, dès les premiers entretiens avec le duc d'Aquitaine, assez disposé à rompre avec son habituelle rigidité. Il comprit que la passion avait bien pu entraîner trop loin l'archevêque de Bordeaux, et qu'une union consacrée par plusieurs années d'une tranquille félicité et la naissance de trois enfants ne pouvait être rompue sans d'impérieuses nécessités. Les liens de parenté étaient évidents, incontestables, et Gui-Geoffroi ne s'efforçait nullement d'atténuer l'infraction commise, ni d'excuser l'illégitimité de son action. Il demandait seulement à l'Église de vouloir bien accorder sa sanction à un état de choses qu'il eût été inhumain de changer brusquement, et, en retour, il se déclarait prêt à faire tous les sacrifices en son pouvoir. Il donnait à entendre, — et en cela il savait combien il impressionnerait vivement l'esprit de Grégoire VII, — qu'il était tout disposé à fonder un riche monastère en faveur de l'ordre de Cluny ; que les efforts infructueux de saint Hugues trouveraient de la sorte une direction plus sûre, une base d'opération solide pour sa future propagande, entravée jusqu'alors par l'aveugle obstination des moines aquitains.

L'ancien disciple d'Odilon ne pouvait résister à un argument qui allait droit à son cœur ; développer l'institut créé sur les bords de la Grosne (1) par Guillaume le Pieux et le saint abbé Bernon était sa passion la plus vive, son désir le

neuf, le duc d'Aquitaine dit, en effet : « Ad limina beati Petri profectus » Audebrannum papam adii. » — Voir dom Fonteneau, t. XIX, p. 77.

(1) Petite rivière qui traverse Cluny, ville située, comme chacun sait, dans la contrée montagneuse à l'ouest de la Saône, connue sous le nom de Mâconnais.

plus persévérant. Il entrevoyait toute l'efficacité d'un nouveau centre religieux placé dans la capitale du plus grand État féodal que l'Europe eût jamais vu, et il se sentait irrésistiblement entraîné à fermer les yeux sur un acte condamné, il est vrai, mais que tout semblait devoir protéger contre la rigueur des canons. Aussi, Gui-Geoffroi eut-il un plein succès dans ses démarches, et, certain désormais de conserver Aldéarde auprès de lui, il ne s'occupa plus qu'à rechercher l'emplacement propre à l'édification du monument sacré (1), auquel était attachée sa définitive libération. Son choix s'arrêta bientôt sur un lieu jadis couvert de chênes, dont le souvenir s'était conservé dans le nom moderne de Chassaigne (2), et qui se déroulait en pente douce des murs de Limonum aux bords marécageux du Clain. Là, protégée par de hauts rochers, connus sous le nom de *dunes*, contre les plus durs frimas, défendue au couchant par un vaste étang qui constituait pour le monastère une ressource de chaque jour et un riche produit, la nouvelle communauté pouvait grandir à l'aise sous les yeux vigilants de son fondateur. Elle se trouvait en dehors des bruits de la ville, qui passaient au-dessus de sa tête ainsi que les vents furieux qui balayaient le plateau voisin.

Par son habileté, par sa hardiesse à se jeter lui-même au milieu du débat, Gui-Geoffroi était parvenu à sortir à son avantage d'une situation délicate. Il n'en était pas de même

(1) L'abbaye de Montierneuf fut fondée, on le voit, en 1075, et non en 1069, ainsi que le rapporte le *Gallia christiana*, d'après la Chronique de Maillezais. M. de Chergé, dans le Mémoire cité plus haut et qui est une des meilleures publications de la Société des antiquaires de l'Ouest, a fort bien déduit les raisons qui militent en faveur de la date que nous avons adoptée après lui.

(2) *Cassanias*, Chassaigne, nom encore donné à un moulin voisin (de *casnus*, chêne). Un peu plus au nord dans la vallée, nous trouvons Chasseneuil, diminutif du même mot et preuve nouvelle que toute la vallée du Clain était jadis une immense forêt.

de l'évêque de Poitiers, le fougueux Isembert, compromis par l'acte inqualifiable dont il avait assumé la redoutable responsabilité. Loin de répondre à l'appel de Grégoire VII, et de paraître à Rome pour la fête de saint André, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre formel, ce prélat n'abandonna point sa ville épiscopale, où un interdit lancé par le nouveau légat, Girard, évêque d'Ostie, ne tarda pas à venir le frapper. Néanmoins il semble que, loin d'être abattu par ce terrible coup, l'indomptable adversaire de Josselin se raidit de plus en plus contre les difficultés qu'il s'était bénévolement créées; aussi, quelques mois plus tard, sa déposition fut-elle ordonnée par un bref adressé simultanément au duc d'Aquitaine et à l'archevêque de Bordeaux (1). Isembert se soumit-il, cette fois? l'histoire ne nous le découvre pas, mais il nous est facile de le conjecturer, puisque nous retrouvons ce prélat, bientôt après, non-seulement réintégré sur son siége, mais encore vivant avec ses adversaires dans un état d'apparente amitié (2).

Nous sommes mieux renseignés sur la tactique employée par le fils de Guillaume le Grand, sur tous les moyens qu'il mit en œuvre pour empêcher la rupture d'une union à laquelle il attachait le plus haut prix. Il ne se contenta pas, en effet, de l'engagement, solennellement contracté devant Grégoire VII, de bâtir à ses frais une splendide abbaye dont les moines de Cluny auraient la direction : avec une connaissance profonde du cœur d'Hildebrand, de ses vastes desseins, de son esprit entreprenant, il lui suggéra, dans une lettre intime, qu'il serait disposé, au besoin, à s'armer pour la défense des lieux saints, la protection des chrétiens persé-

(1) Dom Fonteneau, brefs de Grégoire VII à Isembert II, t. XXI, p. 439, et à Guillaume VIII, t. XXI, p. 443. — Besly, *Preuves*, p. 361.
(2) Dom Fonteneau, t. XXV, p. 377.

cutés d'Orient. Son enthousiasme alla même si loin, que le pape se vit obligé de modérer son zèle et de calmer son ardeur (1). Toutefois ce dernier ne pensa pas devoir négliger les excellentes dispositions dans lesquelles se trouvait Gui-Geoffroi, et il écrivit à ce prince pour l'intéresser à la répression des crimes dont la France était alors témoin. Il le supplia de faire entendre au jeune roi Philippe Ier des paroles de justice et de paix, de prendre en main les intérêts des églises et des couvents contre une simonie sans limite et sans frein (2), de faire droit enfin aux réclamations de marchands italiens indignement dépouillés, dans leur trajet à travers les Gaules, par ordre d'un souverain avare et déhonté (3). « Si, disait-il en parlant de ce récent forfait, un pareil attentat, dont les païens eux-mêmes ne se seraient pas rendus coupables, n'est pas expié promptement, les foudres de l'excommunication viendront aussitôt frapper le monarque déprédateur. » Et il ajoutait, dans un langage qui nous semble dépasser les bornes de la modération : « La perversité morale de ce royal pécheur est telle, que, s'il possédait la force et la puissance, la terre de nouveau s'abreuverait du sang des martyrs. »

En dehors des étroits liens d'amitié qui unissaient le pontife romain au duc d'Aquitaine, une raison majeure militait encore en faveur du protecteur choisi par Hildebrand, et nul plus que Gui-Geoffroi n'était apte à défendre au delà des monts le commerce de la péninsule. Depuis un siècle environ (4), des trafiquants vénitiens s'étaient établis dans

(1) Lib. I, ep. 49.
(2) Sur cette accusation, malheureusement trop justifiée, voir, dans le recueil des Bollandistes, la magnifique apostrophe de saint Gautier au roi (*Vita S. Gallerii*, 8 aprilis).
(3) « Avaritia potius inflamante... regiæ potestatis posthabuit verecundiam. » (Lib. II, ep. 28.). — Besly, *Preuves*, p. 361.
(4) *Antiquités de Lymoges*, manuscrit de la bibliothèque de cette ville.

la ville de Limoges, changée par eux en un vaste entrepôt de tous les produits d'Orient. Débarquées dans la rade provençale d'Aigues-Mortes, les épices et les riches étoffes, toutes marchandises de haut prix, mais d'un volume restreint, étaient transportées, à travers les montagnes du Languedoc, jusqu'à la petite cité étrangère, blottie sur le flanc nord du château de Saint-Martial, où, après neuf siècles, nous avons encore pu retrouver son souvenir (1). De là partaient les caravanes destinées à subvenir à tous les besoins non-seulement de la France du Nord, mais encore de l'Écosse, de l'Irlande et de l'Angleterre, de toute l'Europe occidentale en un mot, comme les colonies du même genre espacées dans la vallée du Rhin alimentaient la barbare Allemagne de tous les objets luxueux inconnus à sa grossièreté. L'Aquitaine, évidemment, avait la plus grande part dans la répartition de toutes ces richesses, et les autres provinces de notre continent lui payaient pour ainsi dire tribut. Il est donc tout naturel que le pape Grégoire VII se soit adressé directement au chef de ce prospère État pour obtenir justice d'une agression criminelle et réparation d'un pillage inouï jusqu'alors de la part d'un puissant souverain.

Il n'y a pas, du reste, lieu de s'étonner de voir le roi Philippe Ier, à peine âgé de vingt-cinq ans, se livrer à de pareils actes de brigandage et de vol. Tout jeune, sous la conduite d'un certain Étienne, gouverneur de Paris, n'avait-il pas essayé de dépouiller l'église Saint-Germain-des-Prés d'une superbe croix d'or rapportée d'Espagne par le mérovingien Childebert ? Ne s'était-il pas montré toujours indocile à l'affectueuse tutelle du comte de Flandre, Baudouin, qui

(1) Une rue de Limoges s'appelle encore de nos jours la rue de Venise. Cette rue conduit de la porte de Tourny à l'avenue de Juillet.

malheureusement lui fit épouser Berthe de Hollande (1), princesse altière, aux mœurs équivoques, dont toute l'activité et toute la fougue s'épuisaient en persécutions contre les serviteurs de Dieu? Il allait entreprendre une guerre inique contre Simon de Crespy, le bienheureux fils de Raoul, comte de Valois (2), le plus riche seigneur de son temps, auquel il voulait ravir son brillant héritage, lorsqu'il fut un instant détourné de ce nouveau forfait par une tentative de Guillaume le Conquérant sur le duché de Bretagne, objet de l'ambition effrénée du bourreau des Saxons. Appelé par Raoul de Gaël, qui luttait vaillamment derrière les murs de Dol (3), le roi, qui n'était pas en mesure de répondre au cri de détresse de son vassal, se vit à son tour dans l'obligation d'implorer le secours de Gui-Geoffroi. Afin d'appuyer sa demande, il vint lui-même à Poitiers, où il se plia sans doute avec facilité aux réparations exigées par Grégoire VII. Afin d'entraîner définitivement le duc d'Aquitaine, dont il connaissait la passion du moment, il revêtit même de son sceau royal l'acte de fondation de la riche abbaye projetée depuis quelques mois (4). Peut-être aussi la première pierre de l'édifice sacré fut-elle posée à cette occasion, et, pour indiquer clairement l'idée réformatrice qui avait présidé à sa naissance, lui imposa-t-on dès lors le nom de *Nouveau Monastère* (5), corrompu, par la suite des âges, en celui de Montierneuf. Puis, à la tête d'hommes d'armes aquitains

(1) Fille de Florent Ier de Hollande et de Gertrude de Saxe.

(2) *Vita beati Simonis comitis Crispeiensis*; auctore anonymo (*Acta SS. ord. Bened.*, t. VI).

(3) Suivant Augustin Thierry (*Hist. de la conquête de l'Angleterre*, lib. V), le siége de Dol eut lieu en 1074; nous croyons au contraire que Guillaume le Conquérant n'envahit cette contrée qu'au plus tôt dans les derniers mois de 1075.

(4) Dom Fonteneau, t. XIX, p. 25. — Besly, *Preuves*, p. 365.

(5) En latin *Monasterium Novum*, d'où Moutier-Neuf, et, par corruption, Montierneuf.

rassemblés à la hâte par le généreux Gui-Geoffroi (1), Philippe Ier se dirigea rapidement vers le nord de la Bretagne, que Guillaume le Conquérant abandonna à son approche, pour ne plus l'attaquer jamais.

Le fils de Guillaume le Grand avait échappé, nous l'avons vu, grâce à son habile politique, au coup terrible dont il était menacé ; mais la sévérité d'Hildebrand se laissait bien rarement fléchir, et, l'œil ouvert sur toutes les infractions aux règles saintes qui pouvaient se commettre dans l'univers chrétien, il ne permettait aux coupables qu'une prompte et entière soumission. Il n'ignorait pas les graves inconvénients des séparations tardives, le danger de rompre une union contractée depuis longtemps, de priver un enfant des soins maternels, et de lancer de nouveau dans le monde une femme, presque toujours jeune encore, sans protecteur et sans appui. Toutefois, il ne croyait pas devoir apporter quelque adoucissement aux décrets des conciles, aux prescriptions de ses prédécesseurs, et il s'appliquait à maintenir la pureté des races (2) avec un zèle et une ardeur inconnus jusqu'alors. L'Église, au reste, afin de parer, autant que possible, aux maux engendrés par les mœurs du temps, aussi bien que par sa trop grande rigidité, avait tout récemment ouvert à Marcigny, en Bourgogne, non loin de la ville de Semur, un refuge à toutes les douleurs, comme un asile à tous les repentirs. Là, pour la gloire de cette institution nouvelle (3), due à la filiale tendresse du saint abbé de

(1) Aucun texte n'indique la participation des Aquitains à la levée du siége de Dol. Néanmoins le fait ne saurait être révoqué en doute, car quelles autres troupes Philippe Ier aurait-il conduites au secours de Raoul de Gaël ? Il était presque seul en arrivant à Poitiers, il ne put donc se diriger vers la Bretagne qu'avec les hommes d'armes fournis par Gui-Geoffroi.

(2) « Ex hoc enim nobilitas generis valdè corrumpitur, cum proles non de legitima conjugii permixtione generatur. » (Lib. II, ep. 3.)

(3) Le monastère de Marcigny fut fondé en 1056. Pendant toute la première

Cluny, vint un jour s'offrir la belle et sévère Gisla, que les récits de Pierre le Vénérable (1) devaient immortaliser. Sur les instances d'Amat, le légat du Saint-Siége, agissant par ordres réitérés de Grégoire VII, elle avait quitté la couche du vicomte de Béarn, auquel elle avait donné un fils qui sera plus tard le célèbre Gaston, à la fois législateur habile et invincible guerrier. Toutefois ce sacrifice n'allait que momentanément sortir d'embarras son époux : les mariages, pour les familles princières, étaient devenus si difficiles dans les limites prescrites par les canons, que Centule IV se trouva bientôt en présence des mêmes injonctions qu'il avait déjà eu à subir. Par suite de la connivence intéressée de Pons, évêque de Tarbes, qu'il avait gratifié de l'abbaye de Saint-Pé-de-Génerez (2), enlevée au diocèse de Lescar, il put unir son sort à la fille de Bernard II de Bigorre, la jeune Béatrix, alliance qui le rendait seigneur d'un puissant comté, devenu pour ainsi dire une annexe de ses anciens États patrimoniaux. Sa nouvelle position était trop belle pour qu'il consentît à la sacrifier sans débats ; aussi ne voyons-nous pas que les menaces de Rome aient produit aucun effet. Peut-être alors imagina-t-on cette cession prétendue que certains clercs, après l'avoir mise en avant, n'ont jamais pu soutenir au point de porter atteinte aux droits de la maison de Bigorre sur l'héritage de ses aïeux (3). Bernard, il est vrai, dans un sentiment de piété, partagé par un roi de France six siècles plus tard (4), avait consacré ses domaines à la Vierge du

partie du moyen âge, les couvents de femmes furent très peu nombreux, tandis que ceux réservés aux hommes étaient multipliés à l'infini.

(1) *De Miraculis*, lib. I, c. XXII.

(2) Petite ville entre Tarbes et Pau. La basilique de Saint-Pé, une des plus belles du Béarn, est en partie détruite.

(3) On peut lire dans Monlezun (*Hist. de Gascogne, Pièces justificatives*, t. II, p. 478) le document auquel nous faisons allusion. Cet acte de consécration du Bigorre à la Vierge du Puy porte la date de 1062.

(4) Louis XIII, en agissant comme l'avait fait le comte Bernard, n'a jamais prétendu, que nous sachions, céder ses droits royaux au clergé.

Puy, mais il ne lui était point entré dans la pensée de se dépouiller, non plus que les siens. Une fausse interprétation, une insigne mauvaise foi ont seules pu donner lieu à une basse querelle dont le but était une injuste revendication, contestée par les termes mêmes de l'acte transmis juqu'à nous.

Centule IV, d'ailleurs, s'était créé, depuis l'asservissement de son pays, une position exceptionnelle au sud de la Garonne, où nul ne pouvait lui disputer le premier rang. Au lieu de continuer une lutte impossible au nom du plus pur sang de Mitarra qui coulait dans ses veines, ou de se renfermer stoïquement dans de stériles et amers regrets, il s'était, lui le propre neveu du dernier duc de Gascogne (1), franchement rallié à la fortune du vainqueur. Agrandir ses États et abaisser encore à son profit la maison d'Armagnac, à laquelle l'unissaient cependant les plus étroits liens de parenté, paraissait son unique souci. Naturellement, il fut servi à souhait dans cette politique par l'habile Gui-Geoffroi, qui sentait combien pouvait lui être utile pour l'affermissement de son pouvoir l'ambition effrénée du vicomte de Béarn ; aussi n'hésita-t-il pas à le combler de ses faveurs. Par un acte authentique, le duc d'Aquitaine transmit à son vassal tous ses droits, comme suzerain de la Gascogne, sur la contrée couverte de bois connue sous le nom de Soule (2), et il détacha de ses propres domaines le château de Caresse, sur les bords du gave d'Oloron, ainsi que la seigneurie de Salies (3), un peu plus au nord, dans la di-

(1) Par sa mère Adelaïs, fille de Bernard Tumapaler.

(2) En langue basque, *Sola* (Soule) signifie *pays couvert de bois*. La capitale du pays de Soule était la petite ville de Mauléon.

(3) La seigneurie de Salies était, sans doute, passée au duc d'Aquitaine après la mort tragique de la veuve et des enfants de Garsie-Guillem de Salies, personnage avide et sans foi, qui n'avait pas craint de livrer à Centule, moyennant récompense, son bienfaiteur et son ami le vicomte de Dax.

rection d'Orthez. Il substitua même complétement Centule à sa personne en lui accordant la jouissance des douze gîtes qui lui étaient spécialement réservés pour le cas où il se transporterait avec toute sa suite dans les contrées pyrénéennes (1). Enfin, Gui-Geoffroi s'interposa pour amener une entente pacifique entre le vicomte de Béarn et le roi d'Aragon, Sanche-Ramirez. Ce dernier, toutefois, ne réclamait pas, comme on l'a dit, la reconnaissance de ses prétendus droits de suzeraineté sur le Bigorre, province gascone qui jamais ne fut dans la dépendance des souverains espagnols; mais il voulait forcer l'orgueilleux Centule à lui rendre hommage pour la vallée de la Tena (2), riche conquête des ancêtres de Béatrix. Le duc d'Aquitaine ne pouvait soutenir les prétentions inacceptables de son protégé, et il aimait trop à être maître chez lui pour ne pas condamner, au delà des monts, des velléités d'indépendance dont le contre-coup eût pu se faire ressentir dans ses propres États.

Au reste, si le fils de Guillaume le Grand ne reculait devant aucune entreprise, quelque difficile qu'elle fût,

(1) Suivant l'abbé Monlezun (*Hist. de Gascogne*, t. II, p. 68), ces diverses concessions furent faites par Guillaume, fils de Gui-Geoffroi, que le vicomte de Béarn avait aidé dans plusieurs entreprises. Il y a là une étrange confusion, qui tient à ce que Gui-Geoffroi s'appelait aussi Guillaume, et est même placé le huitième, sous ce nom, dans la liste des ducs d'Aquitaine. En effet, Centule IV est mort en 1088, et il n'avait certes pas attendu l'avénement de Guillaume IX, en septembre 1086, pour se rallier à la politique des vainqueurs de la Gascogne. Et, avant cette époque, on ne comprend pas dans quelle entreprise il eût pu aider le fils de Gui-Geoffroi qui n'avait que quinze ans lorsqu'il succéda à son père.

(2) La charte empruntée par Besly (*Preuves*, p. 369) à la Notice de l'une et l'autre Gascogne du savant Oihenart ne laisse aucun doute sur ce point. Le roi d'Aragon y reconnaît la suzeraineté de Gui-Geoffroi sur le Bigorre, en deux endroits différents. Quant à la vallée de la Tena, on appelle de ce nom le fond de lac traversé par le Gallégo et resserré entre de hautes montagnes blanchâtres, à l'ouest des bains modernes de Panticosa. Cette riche contrée, parsemée de villages et remarquable par ses belles cultures, s'étend jusqu'aux vastes plaines de l'Aragon.

lorsque les intérêts de ses peuples se trouvaient engagés, il n'était pas homme à se lancer à l'aventure dans tous les hasards des combats, ni à céder sans résistance à toutes les sollicitations du dehors. Il savait que la région occidentale de la Gaule, rangée sous ses lois, avait toujours été dépourvue de cette ambition inquiète qui longtemps avait tourmenté la race conquise par César et l'avait poussée aux plus lointaines expéditions. Fortement attachés à leur sol, à leurs anciennes mœurs, à tout ce qu'ils étaient accoutumés à entendre et à voir, les habitants de la Saintonge, du Limousin, du Poitou surtout, s'ils ne voulaient reconnaître aucun pouvoir étranger, n'avaient aucun désir de s'imposer à autrui. Tenaces dans leurs idées, autant qu'inébranlables dans leur fidélité, ils ne demandaient qu'à se tenir à l'écart de toutes les grandes querelles, et à vivre relativement en paix au milieu du trouble général. Aussi résista-t-il au pressant appel de son neveu, le brillant empereur d'Allemagne, et refusa-t-il de concourir à la répression des Saxons indomptés (1). Quelques années plus tard (2), il ne se mêla pas davantage à la guerre ouverte qu'avec des armes inégales poursuivaient Henri IV et Grégoire VII. Et cependant, il ne pouvait approuver cette dangereuse « nouveauté (3) » qui permettait aux sujets de discuter les mérites de leurs princes, et non-seulement autorisait mais ordonnait même la rébellion contre les mauvais rois. L'excommunication, inouïe jusqu'alors (4), du souverain, qui était,

(1) « Willelmum ducem Pictavorum, matris suæ germanum, rogat nepotis sui misereri, ut ejus auxilio possit regno, quo injuste careat, restitui, etc. » (*Ex Chronico saxonico*, t. XIII, p. 714.) — L'expédition contre les Saxons eut lieu en 1074.

(2) En 1077.

(3) « Hæc sola *novitas*, ne dicam hæresis, etc. » (Sigebert de Gemblours, *Grande chronique*, t. XI, p. 263.)

(4) « Lego et relego Romanorum Regum et Imperatorum gesta, et nus-

d'après les idées même de Rome, la personnification la plus élevée de la puissance temporelle (1), devait lui sembler une irrémédiable atteinte portée au respect des peuples envers les monarques et les grands. Comment, également, aurait-il vu avec indifférence tous les efforts tentés pour aliéner au coupable l'esprit de sa mère, la pieuse et sainte impératrice Agnès (2)? Certes, nous sommes loin de nier la profondeur du mal, et nous avouerons volontiers avec le grand archevêque de Cantorbéry, saint Anselme, « que le régime des investitures non-seulement engendrait la simonie, mais était essentiellement destructif de toute religion (3). » Les clercs, qui s'étaient habitués à attendre tout du prince, peu à peu tenaient les évêques en mépris et laissaient l'Église dans l'abandon. Afin d'écarter des censeurs redoutables, les distributeurs laïques des dignités du sanctuaire ne craignaient pas, souvent, d'abaisser le culte et les autels jusqu'aux mains des serfs et des débauchés. Toutefois, nous ne saurions accéder entièrement aux éloges prodigués sans restriction par un panégyriste moderne (4) à la grande

quam invenio quemquam eorum ante hunc a Romano Pontifice excommunicatum, vel regno privatum. » (Othon de Freisingen, cap. XXXV; — *id.*, *De gestis Fred. I*, cap. I. — Sigebert, *loc. cit.*)

(1) « Duæ sunt personæ in Ecclesia Dei ad resecanda vitia constitutæ: una quæ exacuat eloquium, altera quæ portet gladium. » (Paroles de Grégoire VI; — Guillaume de Malmesbury, lib. II, p. 1187, édit. Migne.) — Victor Hugo a traduit cette pensée dans *Hernani :*

Ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur.

(2) « Quoscumque potest (Grégoire VII) ab eo verbis et scriptis avertit, animum etiam Agnetis matris ipsius ab eo alienat. » (Sigebert, ad annum 1076.)

(3) Saint Anselme, deuxième discours.

(4) *Hist. du pape Grégoire VII et de son siècle*, par J. Voigt. — L'auteur (t. II, p. 459) fait une comparaison entre ce que nécessitait jadis la grandeur de Rome et, au XIe siècle, la réforme de l'Église. « Pour accroître les grandeurs de Rome, tout était louable, digne d'admiration, » dit-il, et il ajoute : « Pour porter un jugement sur Grégoire VII, il faut considérer son but. » Nous l'admettons, mais cela ne suffit pas; M. Voigt nous semble ériger en théorie le principe mis en avant par tous les ambitieux.

mémoire d'Hildebrand, et nous ne croyons pas que la sainteté du but suffise à justifier l'emploi des moyens destinés à l'atteindre. La scène de Canossa n'était pas uniquement une humiliation pour Henri IV, elle portait surtout un coup mortel au principe d'ordre qu'il représentait; elle jetait une étrange confusion dans les esprits, déjà si troublés, du moyen âge, et ne faisait qu'exciter des désirs de vengeance dans le cœur orgueilleux du vaincu. Le monde moral n'avait-il rien à souffrir aussi de l'interdiction jetée sur les ministres de Dieu, indignes de leurs hautes fonctions ? Pouvait-on, sans danger, proclamer, devant un peuple ignorant et grossier, que les sacrements administrés par les prêtres simoniaques ou concubinaires étaient nuls et non avenus (1)? Que devenait, en présence de pareilles affirmations, la croyance générale et approuvée par les canons des conciles les plus vénérés, que les mystères s'accomplissent, quelle que soit l'indignité du consécrateur? L'Église, qui devrait toujours être, par ses paroles et par son exemple, une école de respect et d'autorité, ne manquait-elle pas pour la première fois à sa noble mission, et de quel œil le monde pouvait-il considérer, malgré la pureté incontestable des intentions de Grégoire VII, le triste spectacle dont il était témoin ?

En France, du moins, grâce à la modération des gouvernements, qui surent toujours maintenir leurs droits sans manquer aucunement à la déférence habituelle envers les décisions de Rome, la lutte ne prit jamais les proportions qu'elle avait si malheureusement atteintes au delà du Rhin. Satisfaits de l'influence qu'ils exerçaient sur les élections,

(1) Mathieu Pâris (*Historia major*, p. 6) dit : « Des personnes foulent souvent aux pieds le corps du Seigneur, s'il est consacré par des prêtres mariés, et se font un jeu de répandre sur la terre le sang de leur Dieu. »

nos rois s'arrogèrent rarement le privilége de conférer l'investiture des abbayes et des évêchés par la crosse et l'anneau, tout en demeurant inébranlables sur l'obligation du serment de fidélité (1), qu'ils exigeaient sévèrement de tous. Malgré cette infraction à ses décrets, Grégoire VII ne voulut en aucun cas provoquer une rupture qui eût pu devenir désastreuse, et plus d'une fois nous le voyons même modérer l'ardeur réformatrice de ses légats (2). Parmi ceux-là est cet Hugues de Die, dont un chroniqueur contemporain (3) nous a raconté l'élévation à l'épiscopat avec les merveilleuses circonstances qui l'entourèrent. Chargé d'aller combattre dans les Gaules les funestes effets de la simonie qui dévorait le pays presque tout entier, il multiplia les conciles et fulmina les plus sévères arrêts. Anse, Clermont, Dijon, Autun le virent tour à tour siéger avec une inflexible rigueur et poursuivre la réforme qu'il avait reçu mission d'accomplir. Puis, se dirigeant vers les contrées occidentales, qui semblaient plus spécialement placées sous la haute direction d'Amat, le célèbre évêque d'Oloron, il convoqua, pour le mois de janvier mil soixante-dix-huit, une solennelle assemblée dans la ville de Poitiers, et il ne craignit pas de citer le roi de France lui-même à son tribunal. Son audace ne lui réussit pas, et Philippe I[er], maître passé en fourberies, recommença à jouer le double jeu qui lui était si familier (4). Pendant qu'il

(1) Ives de Chartres, *Epist.* 190.

(2) Lib. II, ep. 43.

(3) Hugues de Flavigny, *Chronicon*, p. 274, édit. Migne.

(4) Malgré les assertions contenues dans la Vie de saint Gautier, abbé de Pontoise (Bollandistes, 8 avril), il ne semble pas que le roi de France trafiquât des choses saintes. Il prétendait seulement avoir le droit de conférer les fiefs attachés aux dignités ecclésiastiques, et Hugues de Die lui-même paraît uniquement l'accuser de n'avoir pas eu égard à l'élection frauduleuse de l'archevêque de Tours. — Cf. Hugues de Flavigny, *Chronicon*, p. 286.

assurait l'envoyé de Grégoire VII de ses dispositions pacifiques et lui promettait d'avance de se soumettre à ses décisions, il sommait le duc d'Aquitaine, au nom de la fidélité qui lui était due, d'empêcher la réunion de ce qu'il appelait un pseudo-concile et un conventicule (1) ; de plus, il interdisait aux évêques de ses États toute participation aux futurs débats. Cette dernière prescription fut malheureusement trop suivie, et le légat se vit abandonné de la plupart de ceux qui auraient dû lui prêter appui. Exposé presque seul aux invectives et aux railleries de l'archevêque de Tours, le terrible Raoul, fils de Fouchard, il assista bientôt à l'envahissement subit de l'assemblée par des hommes armés de haches qui avaient fait tomber sous leurs coups les épais vantaux de la cathédrale, et, près de lui, son secrétaire et son ami, son fidèle Teuzon, faillit être frappé de mort. Le second jour, à Saint-Hilaire, les mêmes scènes de désordre vinrent suspendre la réunion ; mais le légat, toutefois, conservant une grande tranquillité au milieu de la confusion générale, n'abandonna pas sa place avant d'avoir lancé l'excommunication contre le perturbateur principal (2).

Quelle part le duc d'Aquitaine prit-il aux actes de violence dont nous venons de faire le récit ? L'histoire ne le dit pas, et tout nous porte à croire que, bien loin d'obéir aux injonctions de son suzerain, il laissa à Philippe et à son instrument, Raoul, toute la responsabilité de leur criminel

(1) « Conventicula et quasi concilia, sic ea vocans. » (*Id.*, p. 286.)

(2) Tout le récit de ce qui se passa alors à Poitiers ne nous est connu que par une longue lettre de l'évêque de Die à Grégoire VII. Cette lettre, insérée dans la Chronique de Hugues de Flavigny, a été reproduite par Labbe et Mansi. Le concile s'ouvrit le 15 janvier (18 des calendes de février), dans l'église Saint-Pierre, à Poitiers, et fut forcément clos le lendemain 16, à Saint-Hilaire, après avoir cependant eu le temps de promulguer dix canons sur divers points de discipline.

attentat. Tout au plus Gui-Geoffroi pouvait-il être accusé de quelque négligence, de n'avoir pas empêché une entreprise facile à prévoir. Quoi qu'il en soit, il se hâta de racheter son apparente inertie en montrant un zèle extrême à faire exécuter les décisions du concile et la teneur des canons. En sa qualité d'abbé de Saint-Hilaire, il défendit, sous les peines les plus rigoureuses, aux chanoines de cette abbaye, réduits désormais au nombre de soixante, de recevoir dans leur sein tout fils de prêtre ou enfant illégitime quel qu'il fût (1). Les misères du temps et la multiplication des scandales nécessitaient, sans doute, cette sévère interdiction ; néanmoins la peine infligée à des innocents, pour mettre un terme à l'incontinence des clercs, parut quelque peu exagérée à certains esprits. Un poète anonyme écrivit en faveur de ces enfants infortunés, et employa toute son éloquence à prouver qu'il était injuste de condamner, pour les fautes de leurs pères, des hommes purifiés par les eaux du baptême et rendus dignes des cieux. Il fit voir quelle inconséquence il y avait à admettre aux ordres sacrés des sujets coupables de crimes, tandis que les malheureuses victimes de la dépravation en étaient exclues à jamais ; combien, enfin, il était ridicule d'accorder à la profession monastique une vertu supérieure à celle reconnue au premier sacrement pour l'effacement des péchés (2).

Cette voix fut-elle entendue? Nous ne le pensons pas, et, d'ailleurs, Gui-Geoffroi ne faisait qu'exécuter des prescriptions dont il n'était pas l'auteur. Absorbé par mille occupations diverses, il n'avait pas le loisir de discuter l'Église et ses commandements. Ne lui fallait-il pas, en dehors de

(1) Besly, *Preuves*, p. 349.
(2) *Anonymi querela in gratiam nothorum.* — Recueil de dom Bouquet, t. XI, p. 444.

la guerre et de la politique, ses deux occupations les plus habituelles, s'appliquer à rendre la justice à ses peuples, et mériter ainsi leur amour par son équité et sa droiture dans l'exercice de cette noble attribution du pouvoir souverain. Aussi, le voyons-nous présider dans le palais épiscopal de Poitiers (1) un plaid solennel, réunion de puissants seigneurs étrangers (2) mêlés aux prélats d'Aquitaine. Il s'agissait, cependant, d'une bien minime querelle, et les injustes prétentions de l'abbé Évrard (3) n'étaient malheureusement pas un fait isolé. Pour soutenir son accaparement frauduleux de toutes les dîmes d'une moitié de l'île d'Oléron (4), il affirmait une donation impossible (5) de Guillaume le Vieux, le plus ancien possesseur connu de la principauté de Talmont (6). De charte, il n'en avait point, son prédécesseur Vital l'ayant emportée en Bretagne lorsqu'il

(1) La charte, datée du 4 septembre (la veille des nones) 1078, dit : « Placitum fuit *in rotunda domo* Pictavensis episcopi... » (Besly, *Preuves*, p. 359); et Dufour (*De l'Ancien Poitou*, p. 261) en conclut que le palais épiscopal « consistait alors en *un simple bâtiment rond* ». Nous croyons, quant à nous, que le mot *rond* s'appliqua d'abord à la motte qui se trouvait dans l'enceinte épiscopale, d'où il passa au palais lui-même.

(2) Le comte de Nevers, Renaud Ier, et son quatrième fils, Robert le Bourguignon, tige de la seconde maison de Sablé.

(3) Évrard était le deuxième abbé de Sainte-Croix de Talmont, monastère fondé en 1040, par Guillaume Ier, le Vieux ou le Chauve, prince de Talmont. Il avait succédé en 1076 à l'abbé Vital, qui s'était démis en sa faveur.

(4) La charte dit « *medietatem ecclesiarum abstulerat* ». Pour bien saisir le sens de ces mots, il faut savoir que le moyen âge entendait par *ecclesia* (église) les oblations, les dîmes et autres revenus ecclésiastiques, et par autel (*altar*) la juridiction spirituelle. Le temporel des églises était donc ici seul en jeu et l'exercice du culte se trouvait en dehors des débats.

(5) L'île d'Oléron faisait partie du domaine de la comtesse Agnès, et les seigneurs de Talmont n'avaient jamais pu en disposer.

(6) Suivant M. Marchegay (*Bibliothèque de l'école des chartes*, 1re série, t II), la généalogie des princes de Talmont (Vendée, arrondissement des Sables-d'Olonne) au XIe siècle doit être ainsi établie : Guillaume Ier le Vieux ou le Chauve, 1025-1049; Guillaume II le Jeune, son fils, 1049-1058; Pépin Ier, frère du précédent, 1058-1060; Chalon, marié à Ameline, sœur de Pépin Ier, 1060-1072; Normand, époux d'Ameline, fille de Guillaume II, 1072-1080; Pépin II, fils de Chalon et d'Ameline, 1080-1093; Goscelin de Lezay et sa femme Ainor, fille de Pépin II (?).

avait, après plusieurs années, repris le chemin de Saint-Gildas-de-Rhuys, son ancien monastère. L'inexactitude de cette assertion fut aussitôt combattue par un moine nommé Thibaud, habile grammairien, suivant la chronique. « Comment Vital, disait-il, aurait-il pu dérober un document qui n'avait jamais existé ! » Enfin, convaincu de la mauvaise foi de l'illustre accusé, qui ne pouvait fournir ni témoins ni pièces à l'appui de son récit, Gui-Geoffroi condamna le coupable à la restitution et donna gain de cause aux religieux de la Trinité de Vendôme, les propriétaires véritables, représentés par l'abbé Oderic (1).

Le duc d'Aquitaine, au reste, n'était pas lui-même irréprochable à l'égard du monastère qu'il avait fait rentrer dans ses droits ; aussi, l'année suivante, au mois de mai (2), pendant un voyage en Saintonge, fut-il mis en demeure de montrer à son peuple combien il avait à cœur de réparer les torts dont il était coupable peut-être à son insu. Vers le milieu du jour, il s'était arrêté, avec toute sa suite, dans un prieuré appelé Montierneuf (3), élevé sur des terres

(1) Les grands vassaux, avons-nous dit, regardaient l'exercice de la justice comme une de leurs attributions les plus précieuses, qui leur permettait de se montrer à leurs sujets sous un jour tour à tour sévère et bienveillant. Aussi, n'est-il peut-être pas inutile de faire connaître ici la procédure usitée devant eux. Sur la requête du plaignant, le prince ajournait l'accusé, qui devait écouter d'abord la plaidoirie du demandeur, avant d'être admis à faire valoir ses raisons. L'un et l'autre, au reste, avaient la liberté de produire titres et témoins et de remettre au hasard d'un *duel* le soin de trancher leur différend. Enfin, les débats terminés, le prince, après en avoir conféré avec ses fidèles, formulait un arrêt définitif ou provisionnel. En l'absence de preuves suffisantes, la chose contestée était mise *sous la main du prince* (in potestate) et le procès réservé. Le fisc ou la partie victorieuse profitaient des amendes, et, dans certains cas, l'excommunication était employée comme un moyen propre à hâter l'exécution des arrêts. Quelquefois un accord survenait entre les parties, et cette transaction était confirmée par une *charte divisée* que le prince remettait par moitié au plaignant et à l'accusé.

(2) 10 kal. junii 1079. — Voir dans Besly (*Preuves*, p. 377 et suiv.) une charte tirée du cartulaire de Vendôme.

(3) Montierneuf (*Monasterium Novum*) était un prieuré situé dans la commune de Saint-Agnant, au sud de Rochefort.

concédées jadis par Geoffroi Martel et la comtesse Agnès à leur illustre fondation des bords du Loir. La chaleur était grande, paraît-il, car, après avoir fait honneur à un abondant repas, il désira se reposer quelques instants à l'écart. Son court sommeil achevé, il allait partir, lorsque plusieurs moines se présentèrent à lui et lui exposèrent toutes les misères et les tribulations qu'il leur fallait endurer par le fait de ses administrateurs. Le duc, un peu surpris d'abord, leur répondit toutefois avec bonté : « Mes seigneurs, patience et confiance en moi. De graves et nombreuses affaires nécessitent en ce moment ma présence à l'île d'Aix ; mais, à mon retour, j'examinerai votre requête, et, autant qu'il sera en mon pouvoir, je vous rendrai la justice que je dois à tous. » Puis le fils de Guillaume le Grand se dirigea vers l'embouchure de la Charente et gagna le petit îlot rocheux, récemment abandonné à l'ordre de Cluny par les seigneurs de Chatelaillon (1). Le but de son voyage accompli, le duc d'Aquitaine, au lieu de revenir directement à Montierneuf, ainsi qu'il l'avait fait espérer, s'embarqua pour l'île voisine d'Oléron, qu'il visita rapidement, et vint aborder à Brouage, château isolé au milieu d'une contrée marécageuse, où il s'arrêta quelque temps. De là il se dirigea vers Marennes, dans le dessein de visiter la vaste forêt située entre la Seudre et l'Arnoult (2). Le matin, de bonne heure, il se préparait à monter à cheval, lorsque les moines, qui guettaient sa sortie et depuis quatre jours étaient à sa poursuite, se présentèrent devant lui. Gui-Geoffroi comprit aussitôt que le moment décisif était arrivé; mais, avant de prendre un parti irrévocable, il voulut s'humilier en présence de Dieu.

(1) L'île d'Aix fut concédée à saint Hugues de Cluny en 1067, suivant Mabillon (*Annales ord. S. Ben.*, t. V, p. 8).

(2) « In boscum qui Encras vocatur. » C'est évidemment la forêt de Nancras, entre Saintes et Marennes.

Il entra donc dans l'église Saint-Saturnin, où il pria longtemps et se fortifia dans ses sentiments de justice et d'équité. « J'avoue ma faute, dit-il en sortant, votre monastère a été lésé dans ses biens, et je suis prêt à lui accorder toutes les réparations auxquelles il a droit. Les domaines usurpés vous seront rendus, et les servitudes iniquement établies cesseront d'exister. Enfin, tout ce que mon seigneur et presque mon père, Geoffroi Martel, ainsi que ma mère, la comtesse Agnès, ont donné à Dieu et aux religieux de la Trinité de Vendôme, je le donne et le concède à nouveau. » Alors, en signe d'investiture, il mit entre les mains des demandeurs un jonc verdoyant (1), et les moines, remplis de gratitude, se jetèrent aux pieds du duc, qui s'empressa de les relever en les suppliant de ne point agir dorénavant ainsi. Peut-être est-ce sous l'influence des mêmes préoccupations qu'il décida, vers cette époque, la fondation d'un nouvel asile pour les serviteurs de Dieu. Il est impossible, en effet, de ne pas rattacher au voyage de Gui-Geoffroi en Saintonge l'appel fait à Durand, abbé de la Chaise-Dieu, de venir peupler la solitude de Sainte-Gemme, au milieu de la forêt de Nancras. Le successeur de saint Robert accepta cette offre séduisante, et, sous la direction d'Artaud, son premier envoyé et le fidèle représentant de son esprit, tout changea bientôt dans la contrée, où la prière et l'étude remplacèrent les sons du cor et les hurlements des loups (2).

Au milieu de ces pacifiques délassements, le duc

(1) On peut voir dans Mabillon (*Annal. bened.*, t. IV) les divers modes symboliques de tradition ou d'investiture usités au moyen âge. Tout semblait être bon alors pour engager sa foi : un couteau, un brin d'herbe noué, un fétu, des gants, une motte de terre, une branche d'arbre, etc.

(2) M. l'abbé Briand a inséré dans son *Histoire de l'Église santone et aunisienne* (La Rochelle, 1843, t. I, p. 515-520) une intéressante description des ruines de Sainte-Gemme, empruntée à un habile observateur, dont il ne donne pas le nom. Ces ruines sont l'œuvre des protestants qui ravagèrent la contrée en 1568.

d'Aquitaine ne cessait, toutefois, d'avoir l'œil ouvert sur le comté de Toulouse, tombé depuis quelques années entre les mains de Guillaume IV, le turbulent successeur de Pons II, qui avait hérité de toute l'ambition de sa mère, la célèbre Almodis. Non content de relever le titre de duc, forcément abandonné jadis par son aïeul, Raymond III, ce prince rêvait encore l'agrandissement de ses États, et il exploitait ouvertement les rancunes des grands seigneurs gascons. Il avait fort bien compris que tous les descendants de Mitarra ne pouvaient pratiquer la fructueuse abnégation du vicomte de Béarn, ni la lâche faiblesse de Bernard Tumapaler, qui venait de finir honteusement ses jours dans un couvent. Bien que le comte d'Astarac n'eût aucunement protesté contre l'asservissement de son pays, il n'en sentait pas moins de temps en temps se révolter en lui le sang de Garsias le Courbé (1). Aussi, ne sommes-nous pas surpris de le voir condescendre, sans difficulté, aux désirs de son puissant voisin, et, dans l'impossibilité de secouer un joug odieux et de recouvrer son indépendance, se contenter de changer de maître et reconnaître un nouveau suzerain (2). A son exemple, les seigneurs de l'Agenais et ceux du Péri–

(1) Sanche, comte d'Astarac, fils de Guillaume Ier, descendait de Garsias le Courbé par Arnaud Nonat, mort vers 930.

(2) Les historiens ont longuement discuté sur les motifs de la guerre, inopinément éclatée en apparence, entre le comte de Toulouse et le duc d'Aquitaine. Avec un peu de perspicacité et quelques recherches, il n'était pas cependant difficile de découvrir la vérité sur ce point. Elle se trouve tout entière dans une charte sans date, mais peu antérieure, croyons-nous, à 1079, insérée parmi les pièces justificatives du tome II de l'*Histoire générale de Languedoc*. Dans cette pièce importante, Guillaume IV confirme une donation faite par le comte de Foix en faveur de Saint-Pons, et il permet aux religieux de cette abbaye non-seulement d'acquérir sur tous ses propres domaines, mais encore dans l'*Astarac*, l'*Agenais* et le *Périgord*. Que conclure de là, sinon que les seigneurs de ces contrées avaient reconnu sa suzeraineté? La guerre dont la Chronique de Maillezais fait seule mention et les facilités trouvées par Guillaume IV pour atteindre les murs de Bordeaux, ne se trouvent-elles pas ainsi expliquées?

gord même, sans souci de la foi jurée, se séparèrent de Gui-Geoffroi, en sorte que Guillaume IV put se transporter à la tête de ses troupes, sans rencontrer aucune résistance, jusque sous les murs de Bordeaux (1). Bien qu'il connût depuis longtemps les manœuvres de son ennemi, le duc d'Aquitaine ne s'attendait pas à une aussi prompte initiative, ni à une aussi étonnante audace. Il ne put donc, au premier instant, opposer à cet envahissement que des forces insuffisantes, et il eut la douleur de voir tailler en pièces cent de ses plus valeureux chevaliers. Il ne tarda pas, néanmoins, à reprendre l'offensive, et, avec sa vigueur habituelle, son habile tactique et son irrésistible entrain, il ramena l'agresseur jusque dans Toulouse, prit la ville, la saccagea, et, satisfait d'avoir fait sentir la force de son bras, il revint aussitôt en Gascogne, où il ne rencontra que des gens extérieurement dévoués et soumis.

Sans doute, le duc d'Aquitaine, même à l'égard des révoltés, se contenta de l'effet produit par ses rapides succès, car nous ne trouvons aucune trace de punition sévère infligée au comte d'Astarac, le premier auteur de la rébellion. Gui-Geoffroi, il est vrai, ne pouvait se faire illusion sur les sentiments de l'ancienne race suzeraine à son endroit; mais il connaissait la faiblesse de ses ennemis, il les savait incapables de lui résister, laissés à leurs propres efforts; il ne vit donc aucun danger à leur permettre de s'épuiser dans d'obscures intrigues dont il possédait tous les fils. Les petits seigneurs et le peuple, du reste, pensait-il avec raison, lui sauraient gré de sa grande débonnaireté, et son indulgence aurait pour résultat d'enlever aux coupables le puissant appui des masses, qu'une trop grande rigueur pourrait tourner vers

(1) C'est là ce qui explique les mots de la Chronique de Maillezais, *per traditionem*, demeurés incompréhensibles jusqu'à ce jour.

eux. Restaient les provinces héréditaires, qui demanderaient peut-être vengeance de la trahison; mais le fils de Guillaume le Grand n'avait-il pas la ressource de donner des fêtes qui tout à la fois rehausseraient l'éclat de sa victoire et justifieraient sa conduite aux yeux de tous. Aussi le voyons-nous, quelque temps après, faire une entrée solennelle dans la capitale du Poitou et offrir à ses peuples le spectacle d'un triomphe mérité (1). Un incident remarquable signala même le défilé du cortége ducal. Gui-Geoffroi s'avançait, entouré de ses compagnons d'armes, au milieu de la foule compacte qui se pressait sur son passage, lorsqu'il aperçut, non loin de lui, un groupe d'hommes au visage sévère, à l'extérieur humble et mortifié. Avec son habituelle bonté, Gui-Geoffroi, s'arrêtant devant ces curieux d'un nouveau genre, qu'il avait aussitôt reconnus pour des étrangers appartenant à la grande famille bénédictine si fort en honneur depuis les importantes réformes opérées dans son sein, leur demanda d'où ils étaient venus et quel dessein les avait conduits en ce lieu. Le chef de la petite bande, vieillard de soixante et dix ans environ (2), s'empressa de découvrir à son bienveillant interrogateur les criminelles intrigues ourdies au loin contre leur repos, leur marche errante depuis l'instant

(1) L'entrée solennelle de Gui-Geoffroi à Poitiers, dans les premiers jours d'octobre 1079, nous est connue par les deux vies de saint Gérard insérées dans les Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît, et par les deux cartulaires de la Grande-Sauve, beaux manuscrits du XIIIe siècle, conservés à la bibliothèque de Bordeaux. Cette circonstance de la vie du duc d'Aquitaine corrobore l'opinion émise par dom Vaissette (*Hist. de Languedoc*, t. II, p. 251), à savoir que la guerre entre Guillaume IV et Gui-Geoffroi, placée par la Chronique de Maillezais sous l'année 1059, doit être reportée vingt ans plus tard. Nous pouvons même, à quelques jours près, déterminer la durée de cette rapide campagne, puisque le fils de Guillaume le Grand voyageait tranquillement en Saintonge au mois de mai 1079 et que, dès le mois de septembre suivant, il préparait son triomphe et se montrait en vainqueur aux yeux de ses sujets.

(2) Le plus récent historien de la Grande-Sauve (M. l'abbé Cirot de la Ville, Bordeaux, 1845) fait naître saint Gérard vers 1015.

où ils avaient quitté la pieuse retraite témoin de leur premier développement spirituel, leur intention de se fixer enfin dans la riche contrée au sud de la Loire et de procéder le plus tôt possible à la fondation d'un nouvel institut. Puis, répondant aux généreuses propositions du puissant duc d'Aquitaine : « Gardez, seigneur, dit-il, l'or et l'argent que vous nous offrez : nous n'avons que faire de toutes vos richesses; tous nos désirs se bornent à posséder un endroit solitaire, propre à la vie laborieuse et contemplative, où nous puissions vivre en paix hors du monde et de nos persécuteurs. » — « Qu'il soit fait selon vos désirs, » s'écria le duc d'Aquitaine, profondément touché d'une vocation si extraordinaire et d'une si admirable vertu; « au nom de Jésus-Christ, l'inspirateur de votre sainte résolution, choisissez dans tous mes domaines le lieu qui vous conviendra : quel qu'il soit, je vous le donne, et en toutes choses je vous promets aide et protection.» Comme frappé d'une inspiration divine, le prévôt de Bordeaux, se tournant alors vers le duc : « Seigneur, dit-il, je connais une forêt, non loin des bords de la Garonne, tout à fait dans les conditions demandées par ces dévots religieux et, plus que tout autre lieu, en rapport avec leurs futurs projets. Si vous avez tous confiance en moi, je pense arriver promptement à vous satisfaire en tous points. » Après avoir consulté ses interlocuteurs, le duc, plein de joie, répondit : « Mes frères, partez, suivez le guide que le Seigneur vous donne, et auquel je défère tous mes pouvoirs. Puissent tous vos souhaits être accomplis, et je serai trop heureux d'avoir été pour quelque chose dans les desseins de Dieu (1). »

Quel était ce vieillard qui avait, en peu d'instants, inspiré

(1) *Histoire de la Grande-Sauve*, par M. l'abbé Cirot de la Ville, t. I, p. 242-245.

à Gui-Geoffroi un si tendre intérêt? Quel pays lui avait donné le jour? Quels malheurs avaient déterminé sa lointaine émigration? Né dans la ville de Corbie, à une courte distance au nord d'Amiens, le vénérable Gérard, que l'Église un jour placera au rang des saints, s'était, pour ainsi dire, senti naturellement appelé à la vie monastique dans la patrie adoptive de la reine Bathilde et de saint Adélard (1). Livré dès sa jeunesse aux œuvres d'une piété ardente, il fut tour à tour prédicateur habile, écrivain disert, pèlerin infatigable, réformateur enfin aussi patient qu'heureux, aussi sage que diligent. Son éloquence, son habileté, son humilité, sa vertu singulière ne parvinrent pas toutefois à triompher de l'obstination coupable des religieux de Saint-Vincent de Laon, qu'il dut abandonner avec quelques disciples, seuls fidèles à sa parole et dociles à ses efforts. Dominé depuis longtemps par le désir de la vie érémitique, il croyait le moment venu de céder à son penchant, lorsqu'il se vit tout à coup désigné par saint Arnoul pour porter à sa place le lourd fardeau d'abbé de Saint-Médard de Soissons. Son séjour, toutefois, dans le vieux monastère, fut de courte durée; chassé bientôt par la reine Berthe et ses courtisans, il reprit avec joie son bâton de voyage, visita pieusement les reliques des martyrs à Saint-Denis, s'arrêta à Orléans pour prier dans la basilique de Sainte-Croix, et se dirigea vers Tours, où l'attirait le tombeau de saint Martin. Là, il sembla hésiter quelque temps sur la direction à donner à sa marche, et il alla momentanément se reposer à Bourgueil, célèbre abbaye fondée par la duchesse Emma d'Aquitaine et alors placée sous la direction du vaniteux Baudry (2). Enfin, cette sorte de fascination que

(1) La vie de saint Adélard, fondateur de Corbie, a été écrite par saint Gérard lui-même, avec une certaine élégance.

(2) Baudry, dont nous aurons plusieurs fois l'occasion de parler, avait été élu abbé de Bourgueil en cette même année 1079.

les contrées méridionales exercent sur toutes les âmes d'élite finit par décider Gérard à franchir la Loire, et il prit, avec ses compagnons Aleran et Martin, la route de Poitiers, où le hasard, dès son arrivée, le mit en présence du généreux fils de Guillaume le Grand.

Au sein du massif de collines resserré entre les eaux profondes de la Dordogne et de la Gironde, qui tendent de plus en plus à se rapprocher pour former de leurs deux cours réunis un fleuve immense et majestueux, se développait, il y a huit siècles, une vaste forêt, à laquelle son étendue, son épaisseur, sa légendaire obscurité avaient mérité le nom de *Grande-Forêt* par excellence, reconnaissable sous celui de Grande-Sauve, plus conforme au dialecte du pays (1). Cette région solitaire n'avait pas toujours, il est vrai, été livrée aux sauvages animaux des bois : les imposantes ruines d'un manoir, les débris d'une étroite chapelle indiquaient la succession de quelque solitaire à des chevaliers inconnus, après lesquels les ronces, les épines, le désert avaient repris leurs droits. C'est là, loin des bruits du dehors, à l'écart de tous les grands chemins suivis par les armées, les voyageurs et les pèlerins, que la main du prévôt de Bordeaux, le charitable Raoul, conduisit Gérard et les deux religieux laonnais, ses amis inséparables et dévoués. Une vision racontée par les hagiographes (2) ne tarda pas à confirmer la petite colonie dans la conviction que Dieu lui-même avait choisi ce lieu pour son séjour, et la forêt jadis l'objet d'une sombre épouvante devint bientôt le rendez-vous sacré où moines, abbés, prélats, nobles et grands seigneurs se pressèrent à l'envi (3).

(1) « Locus vastæ solitudinis quem ad differentiam minorum nemorum *Majorem Sylvam* incolæ appellabant. » (*Vita S. Gerardi.*)
(2) *Histoire de la Grande-Sauve*, etc., t. I, p. 269.
(3) Saint Gérard et ses compagnons arrivèrent à la Grande-Sauve le 29 octobre 1079; toutefois la première pierre de l'abbaye ne fut placée que six mois plus tard, le 11 mai 1080.

En attendant, Gérard, à peine installé dans sa chère solitude, fut amené par un sentiment de reconnaissance dans la cité voisine de Bordeaux. Il voulait personnellement rendre compte au duc d'Aquitaine de l'heureux succès de son voyage récent et remercier ce prince, en même temps, de ses bienfaits inespérés. Le concile, au reste, alors réuni sur les bords de la Garonne par les soins des deux légats, Hugues de Die et Amat d'Oloron, n'était pas étranger à cet éloignement momentané, et le saint abbé désirait naturellement dévoiler ses futurs projets aux illustres prélats qui venaient de surveiller en Espagne l'exécution du vaste programme de Grégoire VII. Gui-Geoffroi, de son coté, non content d'avoir doté ses États de riches monastères et de puissantes abbayes, d'avoir toujours accueilli avec faveur les religieux et les clercs, voulait encore s'imposer une œuvre pie qui fût à ses yeux une garantie de son bonheur éternel. A cet effet, il consulta la docte assemblée, et, d'un commun accord, il lui fut conseillé d'employer toute son influence et toute son autorité à relever de son état de misère et d'abaissement l'antique et vénérable basilique consacrée au premier évêque des Santons, le martyr Eutrope, la victime des persécutions de Dioclétien. Sur la colline jadis renommée par l'exercice de toutes les vertus, le scandale s'étalait effrontément et la discipline n'existait plus dans le cloître, livré à d'obscurs intrigants. Afin d'arrêter au plus tôt les progrès du mal, il était nécessaire d'appeler les moines de Cluny et de confier à leurs mains habiles ce que nul jusqu'alors n'avait pu mener à bonne fin. Ce projet flattait trop bien les secrètes inclinations de Gui-Geoffroi pour n'être pas de sa part l'objet d'une sérieuse attention; aussi s'empressa-t-il d'apporter tous ses soins à son accomplissement le plus prompt et le plus complet (1).

(1) D'après une charte insérée parmi les pièces justificatives du *Gallia*

A l'exemple de son suzerain, le vicomte de Béarn crut devoir se signaler aux yeux de tous par un ouvrage important, propre à immortaliser son nom, tout en attirant sur lui les bénédictions du ciel. Depuis trois siècles et demi, la ville d'Oloron, successivement ravagée par les Sarrasins et les Normands, gisait dans l'abandon, veuve d'habitants et de bruit, spectacle de deuil pour le voyageur qui, par la vallée d'Aspe, suivait l'antique voie de Beneharnum à Cæsaraugusta. Les débris de ses maisons, les ruines informes de ses monuments perdaient de jour et jour davantage leur véritable signification, et l'illustre Amat allait bientôt, par son titre épiscopal seul, rappeler le souvenir de la vieille cité. Émthe d'un pareil anéantissement, et, peut-être aussi, secrètement poussé par l'adroit légat de Grégoire VII, qui lui faisait entrevoir, dans une prompte restauration des édifices sacrés, un moyen d'obtenir la confirmation si impatiemment désirée de son mariage avec Béatrix, Centule IV se mit aussitôt à l'œuvre avec une juvénile ardeur. Par son ordre, un pont de pierre fut jeté sur le gave occidental (1), et le bourg de Sainte-Marie se trouva de la sorte uni à la nouvelle *Iluro*, qui vit rapidement s'élever une superbe basilique sous le vocable de la Croix sainte du Sauveur. De hautes murailles entourèrent les deux cités, protégées du côté de l'Espagne par un *castillet* surmonté d'une haute tour, tandis qu'à l'intérieur un bel édifice était destiné à servir de résidence au viguier chargé d'administrer la ville au lieu et place du vicomte de Béarn. Enfin, dans le but d'attirer les habitants des contrées avoisinantes au sein de

christiana (t. II, p. 1094), la règle de Cluny ne fut introduite à Saint-Eutropé que deux ans après le concile de Bordeaux, en 1081. C'est vers la même époque qu'il faut placer la construction de la vaste et belle église dont nous admirons encore les débris.

(1) La ville d'Oloron est située à la jonction des deux gaves, d'Aspe à l'ouest et d'Ossau à l'est, dont les eaux réunies forment le gave d'Oloron.

sa récente fondation, Centule IV octroya à tous les futurs citoyens d'Oloron une charte plus libérale encore que celle de Morlaas (1). Rendus à l'état d'êtres raisonnables et conscients, tous purent désormais hériter, tester, changer de résidence à leur gré, disposer en un mot de leurs personnes et de leurs biens. Ils devinrent, ainsi, presque indépendants, sous la garantie des principaux montagnards des deux vallées d'Aspe et d'Ossau, et la vie, la richesse, la prospérité reparurent bientôt dans cette région un instant désolée et comme frappée de mort.

Pendant ce temps, évêques, abbés, légats se réunissaient pour la seconde fois en concile dans la ville de Bordeaux (2). Cette assemblée, à laquelle assistaient le puissant duc d'Aquitaine et ses hauts barons, ne devait pas s'occuper seulement des intérêts religieux de la province et trancher les interminables différends des monastères entre eux (3); elle avait encore pour mission d'amener le trop célèbre Bérenger à un désaveu aussi éclatant que définitif de ses persistantes erreurs. Ce disciple de l'éloquent Fulbert, après avoir brillamment enseigné à l'école de Saint-Martin de Tours et rempli les importantes fonctions d'archidiacre (4) auprès de l'évêque Hubert d'Angers, s'était tout

(1) Toutes les libertés octroyées aux diverses villes du Béarn sont désignées sous le nom de *fors*, mot qui signifie *usages et coutumes particulières des villes*, *priviléges*, *immunités*, suivant Marca (*Histoire de Béarn*, p. 345). Outre le *for* général pour tout le pays, il y avait donc le for de Morlaas, le for d'Oloron, le for d'Ossau, le for d'Aspe, etc. Ces divers priviléges, dont nous aurons à parler plus tard, ont été collationés et publiés il y a peu d'années, à Pau, sous le titre de *Fors du Béarn, législation inédite du XI[e] au XIII[e] siècle*, par M. Hatoulet.

(2) Le concile s'ouvrit dans l'église Saint-André, le 9 octobre 1080.

(3) Par exemple la dispute entre Sainte-Croix de Bordeaux et l'abbaye de Saint-Sever en Gascogne, à propos de Notre-Dame de Soulac, église située à la pointe de Grave et récemment dégagée des sables qui l'avaient envahie.

(4) L'archidiacre, d'abord le premier diacre, puis le vicaire de l'évêque. Au moyen âge, la juridiction de ce haut dignitaire ecclésiastique touchait.

à coup jeté dans l'hérésie par dépit de la supériorité manifestement reconnue du docte Lanfranc (1). Se posant comme défenseur des doctrines plusieurs fois condamnées de Jean Scot Érigène, touchant l'eucharistie, il attaqua la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrement des autels, et se déchaîna en violents propos contre les opinions récemment émises par le savant Paschase Radbert conformément à la croyance universelle de l'Église depuis sa fondation. Cité presque chaque année, durant un tiers de siècle (2), devant les réunions les plus solennelles de moines et de prélats, il s'était montré tour à tour intraitable ou soumis, bouffi d'orgueil ou plein d'humilité. L'esprit le plus patient ne pouvait voir sans dégoût ces propositions étranges, aussitôt reproduites que désavouées, soutenues avec ardeur, après avoir été repoussées avec éclat. L'Italie, l'Allemagne, la France entière s'étaient mêlées au débat, et elles se trouvaient inhabiles à conjurer le mal, toujours renaissant. Enfin, ce que n'avaient pu produire les raisonnements les plus serrés, les ménagements les plus charitables et les plus éclairés, l'âge sans doute l'accomplit, et l'assemblée de Bordeaux fut la dernière où parut Bérenger. Revenu subitement à des sentiments meilleurs, il alla, non loin de sa ville natale, ensevelir ses quatre-vingts ans dans le riant monastère de Saint-Côme, que la Loire embrassait de ses deux bras (3). Là s'écoulèrent ses derniers jours, au

à tout; il était administrateur du diocèse, collateur des bénéfices, dispensateur de la justice, et il allait même jusqu'à rejeter dans l'ombre la dignité épiscopale. — *Essai sur les archidiacres*, par Adrien Gréa, 1851.

(1) *Histoire littéraire*, etc., t. VIII, p. 200.

(2) Les erreurs de Bérenger furent condamnées pour la première fois au concile tenu à Rome en 1050, sous la présidence du pape Léon IX.

(3) Aujourd'hui le bras méridional de la Loire est desséché et le prieuré de Saint-Côme a perdu une grande partie de son charme d'autrefois. Il reste encore de cette dernière retraite de Bérenger, située à un kilomètre à l'occident de Tours, un magnifique réfectoire, donné à tort pour une cha-

milieu des plus douces consolations nées du bonheur de faire le bien (1).

Les réunions ecclésiastiques, si multipliées à cette époque, et auxquelles prenaient part tous les grands feudataires quelque peu soucieux de l'amélioration intellectuelle de leur peuple et de son progrès moral, n'absorbaient pas toutefois entièrement les instants de Gui-Geoffroi. Ce prince non-seulement avait l'œil ouvert sur tous les besoins, les tendances et les aspirations de ses vastes États, mais encore il suivait avec attention le développement des pays limitrophes, et parfois même s'associait à leur action. L'Espagne surtout, demeurée debout, depuis quatre siècles ininterrompus, l'épée à la main et rangée en bataille, l'attirait par son héroïsme et sa vertu; et s'il ne pouvait, comme autrefois, apporter aux fils vaillants de l'immortel Pélage le secours de son bras, il usait de toute son autorité pour préparer le triomphe des chrétiens et fonder leurs succès. Aussi, lorsque le souverain de la Castille, dégagé de ses serments par la mort de l'émir de Tolède, le terrible El Mamoun (2), fit appel à tous les seigneurs français pour frapper un coup décisif, le duc d'Aquitaine oublia-t-il tous ses justes ressentiments (3) et il permit à ses vassaux de seconder le monarque espagnol dans les dévastations calculées,

pelle, riche et belle construction qui peut avoir vu le célèbre hérésiarque, mort seulement le 8 janvier 1088.

(1) Guillaume de Malmesbury, *Gesta regum Anglorum*, lib. III, p. 1256, édit. Migne.

(2) Pour être exact, nous devons dire que le roi de Castille ne prit pas les armes contre le royaume de Tolède aussitôt après la mort de son ancien protecteur. En effet, Yahya Ier, surnommé El-Mamoun (le Renommé), mourut en 1077, et Alphonse VI, qui sans doute s'était préparé dès ce moment-là, ne commença les hostilités qu'en 1081. Depuis 1079 l'émir de Tolède était Yahya II, qui avait succédé à son frère Hescham.

(3) Alphonse VI avait répudié la fille de Gui-Geoffroi, Agnès, en 1077, sous un prétexte inconnu.

destinées à assurer la conquête de la vieille capitale des Goths (1).

La triste issue de la première union contractée avec les petits-fils de Sanche le Grand ne l'empêcha pas non plus d'accueillir favorablement les ouvertures du roi d'Aragon (2), auquel il envoya une solennelle ambassade, composée des douze principaux barons du Midi, pour traiter du mariage projeté entre sa fille et l'infant don Pédro (3). Sans doute il pensait qu'il avait tout intérêt à maintenir de la sorte son influence à la cour de Sanche-Ramirez, le batailleur audacieux qui d'une main enlevait Pampelune et la Navarre à son cousin Garsias (4), et de l'autre arrachait à l'émir de Saragosse (5) la forte place de Mouzon. Maître ainsi de la vallée de la Cinca, vers laquelle avaient tendu tous les efforts de ses prédécesseurs, au nord par Aïnsa, Venasque et Benavarre, au sud par Balaguer et Lerida, il enserrait son ennemi dans un cercle de plus en plus étroit qui devait, dans un temps donné, l'étreindre et l'anéantir. Suivant donc les plus vrai-

(1) La prise de Tolède eut lieu le 25 mai 1085, après cinq années de guerre. Le résultat de cette conquête fut de permettre aux chrétiens de prendre l'offensive et de poursuivre leurs succès avec plus de méthode et de sécurité.

(2) La descendance aragonaise de Sanche le Grand est ainsi établie : Ramire, premier roi d'Aragon (1035-1067); Sanche-Ramire, son fils (1067-1094); don Pédro ou mieux Pierre Ier, époux d'Agnès, la seconde fille de Gui-Geoffroi (1094-1104).

(3) Ce mariage est indiqué dans une charte de l'évêché de Dax, publiée incomplètement par Marca, *Histoire de Béarn*, liv. IV, p. 318. Il en est aussi fait mention dans la controverse touchant les limites des évêchés de Dax et d'Oloron (*Controversia de limitibus Aquensis et Olorensis episcopatuum*), insérée au tome IV, p. 183 et suiv. de la collection des historiens de France. On y lit « ... quoniam a Guidone Pictavensi consule unus *de duodecim honestioribus Vasconiæ baronibus quos ad regem Aragonensem miserat*, missus ad copulandum filium et filiam utriusque fuerat ».

(4) Sanche-Ramirez fit la conquête de la Navarre concurremment avec Alphonse VI, en 1076.

(5) L'émir de Saragosse était alors Yousouf ben Ahmed el Mouthémyn, qui mourut en cette même année 1081 et eut pour successeur son fils Ahmed II.

semblables calculs, le fils de Guillaume le Grand pouvait prévoir que toutes les contrées placées au nord de l'Èbre obéiraient un jour à son gendre futur, et que les Pyrénées n'existeraient plus pour son propre sang (1).

Gui-Geoffroi était encore sous l'impression de ce beau rêve si doux à son cœur paternel, lorsqu'un mouvement populaire, inexpliqué jusqu'ici, vint le rappeler tout à coup à la triste réalité de ses devoirs de suzerain. Si tous ses vassaux lui avaient juré foi et hommage, s'ils lui avaient promis de ne porter aucune atteinte à sa personne et à ses biens, de lui rendre facile l'exécution de ses justes desseins, de l'aider en toute occasion, soit sur les champs de bataille, soit dans l'administration de la justice et dans les délicates négociations, il devait aussi, en vertu du pacte féodal fondé sur la réciprocité des charges et des obligations, donner à ses fidèles de salutaires conseils, leur accorder dans le danger son appui et sa protection (2). Or une importante ville de son duché s'était inopinément déclarée en état de rébellion; elle avait chassé son légitime seigneur, et peut-être même s'était-elle constituée en gouvernement libre, sous une règle approuvée de tous (3).

(1) Cette noble ambition paternelle ne fut pas réalisée. Le roi Pierre Ier mourut en 1104 du chagrin causé par la perte de ses deux enfants, Pierre et Isabelle, et il laissa à son frère, Alphonse le Batailleur, la gloire de s'emparer de Saragosse et d'achever la conquête de l'Aragon. Le père Labbe (*Tableaux généalogiques de la maison de France*, 3e tableau, p. 377; in-12, 1652) prétend que la ville d'Huesca fut prise par Pierre d'Aragon, fils de Pierre Ier et d'Agnès d'Aquitaine. C'est une grossière erreur. La fille de Gui-Geoffroi et d'Aldéarde avait à peine 9 ans lors de ses fiançailles, et, en supposant qu'elle ait eu un fils à l'âge de 16 ans, le jeune prince n'aurait pas eu plus de 10 ans en 1094.

(2) Dans une lettre admirable (Dom Bouquet, t. X, p. 447), le savant évêque de Chartres, Fulbert, trace les devoirs réciproques du suzerain et du vassal. Cette lettre est adressée au père même de Gui-Geoffroi, le duc Guillaume le Grand, avec lequel il entretenait, nous l'avons vu, une correspondance suivie sur les sujets les plus sérieux et les plus divers.

(3) Tacite a dit éloquemment : « Non modo casus et eventus rerum, sed ratio etiam, causæque noscantur; » admirable résumé des devoirs de l'his-

Les textes, trop rares malheureusement et presque toujours incomplets, parvenus jusqu'à nous, ne sont, il est vrai, nullement explicites sur le sens de la révolution dont nous parlons, mais tout semble néanmoins venir corroborer notre dire et fortifier notre opinion. Le caractère turbulent des vicomtes de Limoges est, d'ailleurs, bien connu, et l'histoire nous apprend que ces ambitieux vassaux des ducs d'Aquitaine, pour satisfaire leurs intérêts, leurs rancunes ou leurs passions, ne reculaient devant aucun fait barbare et sacrilége, aucun acte odieux. Adémar Ier, par exemple, du vivant même de son père (1), après s'être emparé du château de Brosses

torien, que la sécheresse et la négligence des chroniqueurs du moyen âge rend bien souvent difficile à remplir. Pour arriver à saisir l'enchaînement des faits, il faut quelquefois se livrer à des conjectures sans nombre, et, après des recherches patientes et d'incroyables tâtonnements, présenter au lecteur ce qui semble le plus plausible et le moins hasardé. Dans le cas présent, nous ne possédons sur un fait important que trois textes écourtés, presque identiques dans la forme et qui découlent évidemment d'un fonds commun. L'un est emprunté à la Chronique de Geoffroi du Vigeois (Labbe, *Nova Bibliotheca*, etc., t. II, p. 289), et les deux autres se trouvent parmi les preuves de l'*Histoire des comtes de Poitou* (Besly, p. 386). Ces divers fragments parlent uniquement des ravages opérés par les ordres de Gui-Geoffroi autour de Limoges, et nous laissent dans l'ignorance des motifs qui ont nécessité cette cruelle exécution. Nous est-il pour cela impossible de discerner la vérité? Nous ne le pensons pas. Adémar II, après s'être essayé contre les moines de Saint-Martial et les habitants de la Cité, ainsi que nous le démontrerons, dut-il laisser en paix les artisans nombreux et riches renfermés dans le Château? Le fait n'est pas vraisemblable, et il y a presque certitude que les seules exactions du vicomte poussèrent Limoges à la révolte et donnèrent naissance à des désirs d'indépendance et de liberté. Remarquons-le bien, en effet, l'institution des Communes est directement issue de celle de la Paix de Dieu, et cette dernière est née en Aquitaine, et à Limoges principalement. Y a-t-il donc exagération à supposer que cette ville voulut suivre l'exemple donné par le Mans depuis quelques années, et ne sommes-nous pas en droit de suppléer au silence des chroniqueurs?

(1) Les premiers éléments de l'histoire féodale de Limoges se trouvent épars dans la Chronique de Geoffroi du Vigeois, si admirablement corrigée en certains endroits par Baluze dans sa savante Histoire de Tulle (*Historia Tutelensis*, in-4°, 1717). M. Robert de Lasteyrie, qui, dans son mémoire intitulé *Vicomtes de Ségur et vicomtes de Limoges* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de la Corrèze, 1879, p. 19-53), revient quelque peu sur ce qu'il avait dit précédemment (*Étude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000*), se montre toujours incertain sur l'époque exacte où vécut Adémar Ier. Pour nous, il semble évident que ce seigneur a dû naître dans les pre-

sur lequel il n'avait aucun droit (1), ne craignit pas un jour de résister, à la tête d'une bande redoutable d'aventuriers, à Guillaume le Grand et à quatre de ses feudataires principaux (2). Peu après, sa main rapace s'appesantissait sur le monastère de Saint-Benoît-du-Sault, dont il convoitait la forte position, et les horreurs de la guerre le suivaient dans la maison de prière et de paix. A l'issue d'une lutte terrible qui ensanglanta tout le pays d'alentour, l'envahisseur, chassé par les soutiens de la justice et du droit (3), allait enfin chercher autre part matière à son avidité, jusqu'à ce qu'un profond repentir l'eut entraîné dans un pieux pèlerinage au lointain tombeau du Christ. Avec moins de hardiesse, son fils Adémar II continua les traditions paternelles et souleva contre lui les plus ardentes inimitiés. Prêtres et bourgeois furent pressurés à l'envi, et, pour arriver à son but, le farouche spoliateur ne recula pas même devant le meurtre et l'incendie (4). Limoges, au reste, avec ses divisions multiples, ses gouvernements superposés et l'hostilité déclarée

mières années du XIe siècle, puisque nous le trouvons, sous Guillaume le Grand, mort en 1030, bataillant, tout jeune encore, contre le vicomte de Brosses et son propre père. Ce dernier ne peut être alors Foucher qui n'existait plus depuis un demi-siècle, mais bien Gui que M. de Lasteyrie lui-même fait mourir en 1025.

(1) Le château de Brosses, ruiné depuis longtemps, se trouve dans la commune de Chaillac, canton de Saint-Benoît-du-Sault, département de l'Indre. C'était autrefois le chef-lieu d'une puissante vicomté, et, à l'époque dont nous parlons, il appartenait par moitié au vicomte de Limoges, Gui, et au seigneur de Gargilesse. Adémar Ier déposséda à la fois les deux propriétaires.

(2) Adémar de Chabanais, t. X, p. 147.

(3) Le récit des événements arrivés à Saint-Benoît-du-Sault est un des plus émouvants chapitres de la Chronique du moine de Saint-Cybard. (*Id.*, p. 344.)

(4) La preuve de ce que nous avançons se trouve dans la charte publiée par Besly (*Preuves*, p. 356) et par le père Bonaventure (t. II, p. 247). Nous y voyons qu'Adémar s'accuse « d'avoir dévasté par un incendie la ville et l'église cathédrale (*quod urbem sedemque incendio vastaverim*), d'avoir fait avec ses soldats une guerre acharnée au clergé (*clerumque ac cives hostiliter cum meis debellando*) et aux citoyens, de les avoir dépouillés de leurs biens, d'avoir enfin donné la mort à un grand nombre d'entre eux (*multisque neces intulerim*) ».

de ses différents groupes de citoyens, était très favorable à l'établissement momentané de la tyrannie et aux triomphes successifs de la plus accablante oppression. Au lieu d'un tout compact développé, comme autrefois, en arc de cercle sur le bord septentrional d'un large cours d'eau, il y avait à cette époque deux agglomérations distinctes, opposées l'une à l'autre par leurs tendances, leurs intérêts et leur position. L'une, resserrée dans les étroites limites d'un plateau élevé, peuplée de tous les descendants des anciennes familles gallo-romaines, regardait tristement au loin le théâtre de sa fortune passée et vivait presque uniquement de regrets sous la tutelle de son premier pasteur; l'autre, plus jeune et plus vivace, amoureuse de mouvement et de bruit, s'était formée peu à peu autour de la royale abbaye de Saint-Martial, qui, après avoir été la cause de sa naissance, était demeurée la source de sa richesse et de sa prospérité. Séparées par la distance d'un mille à peine, ces deux villes naturellement rivales, au lieu de se prêter au jour du danger un mutuel appui, se considéraient sournoisement du haut de leurs remparts crénelés et n'ouvraient leurs portes que pour s'attaquer et s'amoindrir; aussi la tranquillité était-elle bannie de ces murs, livrés, par une impolitique désunion, à la merci de tout ambitieux (1).

(1) Il n'est peut-être pas inutile de donner ici un aperçu topographique de Limoges en 1082, tâche facile, au reste, pour quiconque unit à la connaissance des lieux l'étude attentive de tous les documents épars sur ce sujet. La ville des évêques, la *Cité*, suivant l'expression constante de tous les chroniqueurs, revit encore tout entière autour de la vieille cathédrale; elle couvre, comme autrefois, tout l'espace compris entre le cours sinueux du Merdanson et les hauteurs inabordables, brusquement étagées au-dessus de la Vienne et du quartier du Naveix (*Navigium*, de l'ancien port de Limoges, situé en cet endroit). A une courte distance à l'ouest, ainsi que nous l'apprend l'archidiacre de Séez, Arnould (« At Lemovicensis episcopus [Eustorgius] ab urbe sua stadio uno vix interjacente remotus, castrum Sancti Martialis pro foribus urbis inhabitat, etc. » [*Tractatus Arnulfi Sagiensis contra Girardum*, etc.; *Spicilège* de d'Achery, t. I, p. 152]), se dres-

Bien loin d'apporter tous leurs soins à l'apaisement des esprits, les vicomtes, depuis leur institution, s'étaient constamment appliqués à aggraver une situation pénible, dangereuse même, et avaient tout mis en œuvre pour l'exploiter à leur profit. Ils ne pouvaient se résoudre à voir à côté d'eux le pouvoir épiscopal libre et indépendant, à reconnaître aux successeurs de saint Martial le titre de comtes de la Cité (1), et leur orgueil souffrait également de l'hommage qu'ils étaient obligés de rendre (2) à celui qui s'appelait l'abbé de Limoges par excellence, parce que, dans l'enceinte du châ-

saient les murailles de la ville nouvelle, appelée le *Château*, véritable forteresse qui enveloppait dans son enceinte l'abbaye de Saint-Martial et l'église Saint-Michel-des-Lions. Vers le milieu du XIe siècle, l'abbé Étienne avait le premier songé à mettre cette partie de Limoges en état de défense; il voulut même un instant lui donner son nom, *Stephanopolis*. Adémar de Chabanais, auquel nous devons ces détails, nous parle aussi de deux tours qui frappèrent l'imagination des contemporains par leurs colossales proportions. L'une, l'*Orgueilleuse* (*Orgoletum*, Orgolète [et non Orlogète], du provençal ou limousin *orgolhs*, orgueil), située un peu à l'est de la place des Bancs, vers le quartier des faiseurs de boucliers (*scutarii*), se faisait sans doute remarquer par sa prodigieuse hauteur; l'autre, *Fustinie*, placée derrière le palais des Vicomtes, la préfecture actuelle, devait être une construction de bois (*fust*, bois, arbre). Un siècle ne s'était pas écoulé que les habitants du Château sentirent le besoin de se mouvoir plus à l'aise; c'est alors que l'abbé Pierre Ier (1040-1048) rasa les murs du côté de l'ouest pour les rebâtir un peu plus loin, au delà du verger des moines. Cette partie annexée prit dès lors le nom qu'elle a conservé jusqu'à nos jours, *Villa Clausa :* d'où, par corruption, *Viraclaud*. C'est aussi au même abbé qu'est due, suivant Nadaud, la construction de la porte *Montmailler* (*Mons Malli* ou *Mallum*), ainsi appelée des assemblées populaires qui se tenaient jadis sur la hauteur voisine. La Cité et le Château, s'ils formaient, à proprement parler, l'unique défense de Limoges, ne constituaient point toutefois la ville entière. De nombreux édifices religieux s'étaient élevés à l'extérieur des deux enceintes et peu à peu avaient attiré autour d'eux une population considérable. Il suffit de citer au nord-est, dans l'espace, aujourd'hui presque désert, qui s'étend derrière la Banque de France, l'abbaye de Saint-Martin, au centre du riche faubourg des Vénitiens; l'église Saint-Pierre du *Queyroix* ou du *Carrefour*, au point de croisement des voies diverses qui faisaient communiquer les deux villes entre elles; l'église Saint-Géraud, plus au sud, sur l'emplacement de l'hôtel de ville actuel; enfin, vers l'est, sur les bords de la Vienne, la célèbre abbaye de Saint-Augustin-lès-Limoges.

(1) « Episcopus... qui est comes ejusdem civitatis. » (Robertus de Monte, coll. de dom Bouquet, t. XIII, p. 331.)

(2) Voir, dans Geoffroi du Vigeois, les chapitres LVI et LXII.

teau, il était seul revêtu de cette haute dignité. Aussi saisirent-ils toutes les occasions de faire éclater la sourde inimitié qui n'avait cessé de se développer entre les deux autorités religieuses depuis le célèbre concile de mil trente et un, et, lorsqu'à leur gré elles ne se détruisaient pas assez vite, ils n'hésitaient pas à frapper un coup d'autant plus fort que l'isolement rendait plus critique la position même du vaincu. Avec un art infernal, Adémar II, surtout, s'était adonné à ce travail de dissolution, et, non content de s'être rendu coupable de simoniaques abus, guidé par un désir de lucre bien plus que par un sentiment pieux, il avait un jour subrepticement introduit, dans le cloître profané, des réformateurs qu'il supposait dociles à ses projets (1). Après cet acte de violence, que les résultats, quelque salutaires qu'ils aient été, ne sauraient amnistier aux yeux de quiconque a le culte de la justice et du droit, se tournant alors vers Gui de Laron, le nouvel évêque à peine intronisé, le vicomte se présenta dans la Cité, le fer et la flamme à la main. Le sang ruissela sur son passage, d'innocentes victimes furent foulées aux pieds, et la flamme dévastatrice ne respecta pas même les temples saints (2). L'avide et cruel seigneur s'était essayé contre l'un et l'autre clergé ; par l'intrigue et la violence, il avait triomphé des plus puissantes oppositions : il crut le moment venu, sans doute, de comprimer l'essor matériel de son peuple, tout au moins de limiter son développement à ses intérêts exclusifs. Sous l'empire de l'exemple donné par la colonie vénitienne qui s'était accrue considérablement et le disputait en richesses aux centres commerciaux les plus importants, les habitants de Limoges avaient trouvé, dans

(1) Charte par laquelle le vicomte de Limoges donne l'abbaye de Saint-Martial aux moines de Cluny (Dom Estiennot, t. VI, p. 274).
(2) Besly, *Preuves*, p. 356 et suiv.

l'industrie et les lointaines transactions, des ressources jusqu'alors inconnues, une prospérité que rien n'égalait autour d'eux. En dignes descendants des Abbon et des Éloi, ils avaient même jeté sur leurs œuvres ce reflet artistique qui assure leur éternité; ils avaient sinon monopolisé le goût, au moins concentré entre leurs mains la fabrication de tous les objets d'or et d'argent, si avidement recherchés des églises et des châteaux. L'émail, grâce à eux, brillait de toutes ses couleurs les plus vives au foyer du grand feudataire, comme sur l'autel du Dieu sauveur, et les nobles guerriers sur le champ de bataille sentaient leur poitrine à l'abri derrière l'enveloppe protectrice due à leur remarquable habileté. Tout à la fois atelier immense et vaste entrepôt, cette ville, où l'activité était en grand honneur (1), ne pouvait se courber sans murmurer sous la volonté étroite et despotique de l'ennemi naturel de ses franchises et de ses libertés. Douée de toutes les illusions de la jeunesse, de toute la vitalité d'un corps sain et vigoureux, mais sans expérience et sans direction, elle espérait que la bonté de sa cause suffirait seule à son succès, et que combattre pour elle c'était vaincre inévitablement. Une insurrection éclata, prompte et formidable, enlaçant tout de ses réseaux ; le vicomte, surpris, dut chercher son salut dans la fuite, et le duc d'Aquitaine, appelé par son vassal, réunit à la hâte ses soldats redoutés. A la suite de quelques escarmouches destinées à tenir l'ennemi en haleine et à le fatiguer (2), Gui-Geoffroi, avec sa ferme décision qui ne reculait pas devant les moyens extrêmes pour atteindre son but, tenta un coup décisif. Par son ordre les murs de

(1) Limoges est appelée par tous les chroniqueurs du moyen âge : *officina diligentiæ*, l'atelier de l'activité, *desidiæ ergastulum*, les galères de la fainéantise.

(2) « Præliis multis lacessuit Lemovicenses. » (Geoffroi du Vigeois, p. 289.)

Limoges furent enserrés dans un cercle de feu, et l'incendie qui dévorait les faubourgs n'épargna pas même les temples saints (1). En présence de toutes les destructions accumulées autour d'eux, les défenseurs du Château, convaincus du résultat fatal réservé à tous leurs efforts, ne tardèrent pas à faire des ouvertures pacifiques, bientôt suivies d'une entière soumission.

Ainsi finit ce mouvement populaire, cet essai trop prématuré d'un état nouveau. Si la ville de Limoges se fût trouvée dans les mêmes conditions que la plupart des cités du Nord, nul doute qu'elle n'eût eu, elle aussi, sa charte communale (2), qu'elle n'eût proclamé son émancipation. Laissé à ses seules ressources, le vicomte Adémar n'eût pas hésité entre sa propre déchéance et la restriction de ses droits. Il n'était certes pas plus ferme, ni plus habile que le célèbre Geoffroi de Mayenne, le tuteur et l'amant (3) de la belle comtesse du Maine, et, bien que les idées fussent différentes, suivant la position occupée sur l'une ou l'autre rive de la Loire (4), il est certain que l'industrie et le commerce avaient singulièrement rapproché les bourgeois et les serfs des deux pays. Le succès remporté par les petits et les déshérités des bords de la Sarthe, quelques années auparavant,

(1) « Ecclesia S. Geraldi penitùs destructa narratur. » (*Id.*)

(2) Augustin Thierry (*Considérations sur l'histoire de France*, ch. VI, p. 239) a parfaitement défini la *commune* « une municipalité constituée par association et par assurance mutuelle sous la foi du serment » ; mais la garantie de la nouvelle institution se trouvait dans la charte octroyée volontairement ou arrachée de force au seigneur légitime. A proprement parler, le mouvement dont la France fut alors témoin était analogue à celui qui transforma l'Europe au commencement de ce siècle. Au lieu de libertés politiques, nos pères revendiquaient des libertés municipales, et, au lieu de demander une *constitution*, ils criaient *commune, commune.*

(3) « Tutor et quasi maritus effectus. » (*Gesta pontificum Cenomanensium*, t. XII, p. 540.)

(4) Le mot *Loire*, du celtique *Liéris*, d'où *Ligeris*, signifie *le fleuve qui divise*, et nul cours d'eau ne fut mieux nommé au point de vue physique, politique et moral.

fut principalement dû à l'épuisement de la contrée tour à tour envahie par les Angevins et les Normands, à l'affaiblissement du pouvoir tombé entre les mains d'une femme, d'un mari étranger (1) ou d'un favori. Bien loin de s'opposer au changement opéré brusquement et au milieu des plus répréhensibles excès, Guillaume le Conquérant et Foulques Réchin ne voyaient peut-être pas sans satisfaction les dissensions se multiplier dans une province que l'un et l'autre convoitaient également. Plus clairvoyant, ou plus attaché au principe de solidarité sur lequel s'appuyait toute l'organisation féodale, le duc d'Aquitaine, au contraire, vint au secours de son vassal et mit aussitôt un terme à des revendications qui eussent pu lui créer dans l'avenir d'inextricables embarras.

Les deux révolutions eurent donc et devaient avoir inévitablement une fin différente, bien qu'elles fussent fondées sur les mêmes tendances et guidées par les mêmes aspirations. Contrairement à ce que nous verrons plus tard dans toute la vaste région située au nord de la Seine, les révoltés de Limoges et du Mans s'appliquèrent à la destruction du pouvoir laïque devenu insupportable au peuple, depuis qu'immobilisé dans une même famille, il n'ouvrait plus aucune issue à d'intolérables maux. La domination des évêques et des abbés demeura en dehors du débat, et les titulaires ecclésiastiques donnèrent l'exemple, suivi bientôt par la royauté, de faire cause commune avec l'élément servile pour combattre leur infatigable persécuteur.

Rentré dans sa capitale, Gui-Geoffroi comptait jouir en

(1) Gersende, comtesse du Maine, avait épousé un seigneur italien, Albert Aton, fils d'Aton Ier, marquis de Ligurie. Ce singulier personnage, après avoir gouverné quelque temps le comté à la suite de l'expulsion des Normands en 1073, retourna dans sa patrie, laissant sa femme et son fils, Hugues, à la garde de Geoffroi de Mayenne.

paix du fruit de ses labeurs passés, lorsqu'un affreux cataclysme vint cruellement affecter son cœur paternel, en engendrant autour de lui la ruine, la misère et la mort. Le dix-huit octobre mil quatre-vingt-trois, la terre, tout à coup agitée par de fréquentes secousses (1), répandit l'épouvante dans tous les esprits et occasionna des désastres nombreux. Presque au même instant, un violent incendie se déclara dans la partie orientale de Poitiers et menaça, comme un demi-siècle auparavant (2), de dévorer la ville entière. Toutefois, si nous en croyons moins la lettre que l'esprit de certains documents (3), le *bourg* seul de Sainte-Radégonde fut totalement détruit. Rien, en effet, ne paraît plus vraisemblable, si nous considérons qu'il y avait à cette époque, sur les bords du Clain, une petite cité particulière, contiguë aux murs wisigoths de l'antique Limonum. Formée peu à peu autour du royal tombeau de la pieuse veuve de Clotaire Ier, elle avait grandi sous les auspices de la puissante abbaye de Sainte-Croix (4), elle s'était développée considérablement et avait plusieurs fois mérité que des combattants s'arrêtassent pour l'assiéger et la conquérir (5). Aussi s'était-elle vue souvent réduite en cendres, tandis que sa voisine, retranchée derrière ses infranchissables remparts, résistait victorieusement à tous ses ennemis.

(1) « Terræ motus factus est magnus xv° kalendas novembris. » (*Chron. S. Max.*, p. 408.)

(2) En réalité soixante-quatre ans auparavant, en 1018, au témoignage d'Adémar de Chabanais.

(3) « Pars civitatis Pictavis magna cum ecclesia Sanctæ Radegundis combusta est. » (*Chron. S. Max.*, p. 408.)

(4) Deux bulles transcrites par dom Fonteneau, l'une d'Alexandre XI (t. XXIV, p. 19) et l'autre de Grégoire VII (t. V, p. 551), nous apprennent que l'abbesse de Sainte-Croix avait toute autorité sur l'église Sainte-Radégonde, dont les chanoines étaient entièrement dans sa dépendance.

(5) Par exemple, en 955, Hugues le Grand s'empara du bourg de Sainte-Radégonde, *castrum urbi contiguum*, mais ne put se rendre maître de Poiers. (Dufour, *De l'ancien Poitou*, p. 353 et suiv.)

Au milieu de tous ces événements, aussi divers qu'imprévus pour la plupart, Gui-Geoffroi sentait ses forces s'épuiser; déjà soixante années s'étaient accumulées sur sa tête, et leur poids semblait d'autant plus lourd qu'il n'avait pour ainsi dire pas eu, depuis la mort de son frère consanguin, l'infortuné fils de Brisque de Gascogne, un instant de repos. Cantonné d'abord dans les territoires de Bordeaux et d'Agen, arrachés à la faiblesse des descendants de Sanche Mitarra, il s'était vu forcé de demeurer toujours l'épée à la main, de se tenir continuellement en garde contre un retour possible de ses anciens compétiteurs. Lorsque la mort de Guillaume VII l'eut rendu maître de l'Aquitaine, ses embarras s'accrurent encore; héritier d'un pouvoir plus fictif que réel, sourdement miné par ceux-là même qui auraient dû se constituer ses défenseurs, il eut à combattre à l'intérieur des vassaux trop habitués à l'indépendance, et à lutter au dehors contre un adversaire aussi puissant qu'astucieux. Vaincu dans une première bataille, il fait si rapidement suivre ce désastre d'un succès éclatant, que non-seulement il rentre dans ses droits souverains, mais qu'il force l'implacable destructeur de sa race à lui céder les résultats de ses exploits précédents. Aussitôt qu'il a enfin saisi la victoire, il l'étreint, il ne la quitte plus. Il ne lui suffit pas d'avoir rendu l'Aquitaine à ses premières limites, d'avoir vengé les affronts de sa jeunesse et longuement savouré la joie de réduire au néant tous les projets, tous les rêves, toutes les combinaisons du patient, adroit et fier comte d'Anjou : il veut encore achever la conquête qu'il avait commencée jadis et jeter à ses pieds les derniers fidèles de Bernard Tumapaler. Afin d'occuper l'humeur inquiète de ses nouveaux sujets, il court ensuite, en Espagne, au secours des chrétiens affaiblis, et il laisse au delà des Pyrénées un tel renom

de vaillance et d'intrépidité, que, si nous en croyons un vieux chroniqueur (1), le roi de Castille, Alphonse VI, désespérant d'affranchir son pays d'un joug odieux, aurait, un jour, manifesté l'intention d'embrasser l'islamisme et d'ouvrir ses frontières du Nord aux Sarrasins, si les Français ne venaient rétablir sa fortune ébranlée et relever son prestige abattu. Après cela, nous comprenons que la postérité ait donné à Gui-Geoffroi les titres « d'homme illustre, d'invincible guerrier (2) »; nous ne nous étonnons plus de la parfaite soumission pratiquée par ses vassaux envers lui. Sévère, il est vrai, et n'hésitant pas au besoin à faire sentir son incontestable supériorité (3), il n'était nullement aveuglé par l'orgueil de race, et, au milieu d'un siècle fécond en éminentes personnalités, en caractères résolus, il réservait toute son admiration pour le conquérant presque plébéien de l'Italie méridionale, pour ce Robert Guiscard, qui, disait-il, « issu d'une famille pauvre et inconnue, surpassa tous ses contemporains par ses hauts faits (4). »

Certes le duc d'Aquitaine n'avait, au point de vue de la naissance, rien de commun avec le fils de Tancrède de Hauteville : il appartenait à la plus noble maison qui ait

(1) *Ex fragmento historiæ Francicæ.* (Dom Bouquet, t. XII, p. 2.) — Guizot, *Collect. des historiens de France*, t. VII, p. 43. — Il faut aussi consulter les Preuves de l'*Histoire de Tournus*, p. 134; on y voit que les Français répondirent à l'appel qui leur était fait : « Pene totius nobiles regni Franciæ, ordinante Deo, venerunt in Hispaniam. » Parmi eux, il faut citer, à côté du célèbre Eudes, duc de Bourgogne, Guillaume le Normand, procurateur du toparque Isembert de Chatelaillon.

(2) « Fuit vir illustrissimus et præliator fortissimus. » (*Ex Chronico Anonymi*; dom Bouquet, t. XII, p. 118.)

(3) En parlant au seigneur de Lusignan, il dit un jour : « Tantum ex me tu es, ut si dixerim tibi rusticum facere in seniore facere debueras. » (Besly, *Preuves*, p. 290.)

(4) « Solebat enim dicere Guido, dux Aquitanorum, ... nullum hominem probum debere vocari, nisi solum Guischardum; qui cum esset generis ignoti et pauperculi, majus omnibus fuisset hominibus. » (*Ex Chronico Anonymi*, 20.)

jamais brillé au grand jour du pouvoir et de l'autorité; il était allié à toutes les souches royales, et, de la Castille au fond de la Germanie, il ne voyait que des cousins ; mais sa position, néanmoins, était-elle, à l'origine, bien différente de celle du rusé chef normand. Si l'un se trouve subitement transporté dans une région inconnue, s'il n'a pour appui qu'un petit nombre de compagnons déterminés comme lui, il ne rencontre dans sa lutte que des nations amollies, profondément divisées, incapables de s'unir contre l'ennemi commun. L'autre, au contraire, apparaît comme un étranger dans le pays de ses aïeux, et, partout où il s'avance, il sent le sol depuis longtemps miné sous ses pas ; il lui faut donner à sa puissance une base nouvelle et, par un coup d'éclat, fixer les fidélités indécises et river les dévouements incertains. Avec quel ménagement ne doit-il pas agir pour arriver à la consolidation de sa suprématie, pour amener des peuples déshabitués de vaincre et soumis à un joug dissolvant à se raidir de nouveau contre les obstacles et à les surmonter. On ne se figure pas assez la vaste étendue des États de Gui-Geoffroi, la diversité des mœurs, les oppositions de caractère avec lesquelles il lui était indispensable de compter. De la Loire aux Pyrénées, des bords de l'Océan aux grasses plaines de la Limagne et aux rives de l'Allier, il avait partout fait reconnaître sa suzeraineté ; il commandait en maître aux Teifales (1) et aux Gascons; il avait pour voisins les spirituels habitants du cours supérieur de la Garonne et les lourds et grossiers Bretons. Vaincre ne constituait qu'une partie de sa tâche immense, le triomphe de la force n'étant capable que d'assurer un succès mo-

(1) Suivant Ammien-Marcellin, une tribu des Scythes Tiffaliens vint s'établir au sud de la Loire et occupa tout le pays entre ce fleuve et la Sèvre Nantaise. La petite ville de Tiffauges leur devrait son nom.

mentané; il devait encore, en toute occasion, se montrer sagace et prévoyant, user du discernement le plus habile, connaître les hommes et les choses, juger les temps et les pays, être ce que nous appellerons plus tard un fin politique, s'il ne voulait voir son œuvre s'écrouler promptement et peut-être même l'entraîner dans sa chute irrémédiable.

Ce programme difficile et compliqué, le fils de Guillaume le Grand sut-il le remplir avec honneur? Pour la sincérité de notre jugement, laborieusement formé à la suite de longues et consciencieuses études, nous n'hésitons pas à dire que toujours et partout, dans sa jeunesse aussi bien que dans son âge mûr, le prince aquitain se montra digne du haut rang auquel la mort de tous les siens l'avait subitement appelé. Doué d'un sens pratique merveilleux pour son temps, il ne subit jamais entièrement ni les influences de son entourage, ni les entraînements du dehors. Quels que fussent ses goûts, ses penchants, ses inclinations, il sut avant tout satisfaire les besoins de ses peuples et servir les intérêts du pays dont il avait la direction. Certes nous ne prétendons pas élever un piédestal à Gui-Geoffroi au détriment de tous ses illustres contemporains, mais nous croyons faire acte de justice en l'arrachant à la demi-obscurité dans laquelle il a été plongé jusqu'ici. Il mérite une place entre les gens de guerre, entre ceux surtout qui durent à leur habileté, bien plus qu'au hasard des circonstances imprévues, leurs meilleurs et plus remarquables succès. Toutefois son esprit ne rêva pas uniquement chevauchées et batailles, et, bien qu'il ne fût pas exempt de toute ambition, bien qu'il eût même sacrifié quelque peu au désir de la gloire dans cette rapide campagne, victorieusement terminée sur les bords de l'Adour, dans un siècle de mouvement et de bruit, il aima

la paix à son heure (1), et bien souvent il la pratiqua avec sincérité. Il eut, en un mot, toutes les solides qualités d'un fondateur de dynastie, et, à proprement parler, son rôle ressemble assez à celui de ces modestes héros qui, par leur persistance et leur ténacité, leur sentiment de ce qui n'est plus et leur intelligence de l'avenir, préparent les époques brillantes dont tout l'éclat rejaillira sur leurs heureux successeurs.

Avec non moins de perspicacité le fils de Guillaume le Grand comprit tout le salutaire empire que la religion pouvait exercer sur les esprits, dans un siècle surtout où l'on ne connaissait pas encore cette admirable logique qui, sous prétexte de distinguer l'âme du corps, subordonne nos intérêts les plus évidents aux appétits et aux convoitises de ce qu'il y a de moins noble en nous. Le spectacle, du reste, qui se déroulait autour de lui, était bien fait pour éveiller son ardente sollicitude et l'amener à chercher les moyens de remédier au mal. Depuis les invasions normandes, le désordre moral était à son comble, et la concorde, la régularité semblaient être bannies de la terre, où elles ne trouvaient plus ni asile ni défenseurs. Malgré les efforts de génies puissants, aussi pieux qu'éclairés, de Fulbert de Chartres (2) surtout, cet illustre ami du père de Gui-Geoffroi, le torrent dévastateur grondait toujours et menaçait peu à peu de tout engloutir. C'est alors que, dans un moment d'immense douleur, Grégoire VII poussa cette plainte éloquente arrachée à une âme violemment déçue dans son espoir de réaliser le bien qu'elle avait conçu : « Ma vie n'a pas été utile à l'Église, cette mère commune, ainsi que je l'avais espéré. Je suis

(1) En cela le duc d'Aquitaine se rendait digne de son nom. Geoffroi, en effet, signifie *paix de la contrée* : de *gau*, contrée, et *fride*, paix, en langue germanique.

(2) Mort en 1029, suivant le calcul le plus probable.

accablé sous le poids d'une profonde tristesse, et je ne vois de tous côtés que des sujets d'abattement. Je vois l'Église d'Orient, poussée par un esprit diabolique, se séparer de la foi catholique, et ses membres servir d'instrument au vieil ennemi du genre humain pour l'extermination de la religion du Christ. Si je porte les yeux vers l'Occident, le Midi ou le Nord, j'ai peine à trouver des évêques canoniquement élus, menant une vie régulière, gouvernant le peuple chrétien par amour de leur divin Maître, et non pour satisfaire leur personnelle ambition. Parmi les princes séculiers, je n'en connais pas un seul qui ne sacrifie la gloire de Dieu à la vanité et la justice à la cupidité. Quant aux peuples qui m'environnent, les Romains, les Lombards et les Normands, je ne cesse de leur répéter qu'ils sont pires que les Juifs ou les païens..... Ma vie n'est qu'une longue mort (1). » Ce cri ne demeura pas sans écho, et le pontife persécuté, avant de rendre le dernier soupir dans son exil de Salerne (2), put voir poindre à l'horizon les jours meilleurs qu'il avait appelés de tous ses vœux. Il eut cette douce satisfaction d'assister à la résurrection des ordres monastiques, à l'amélioration des masses par la voix des conciles sous l'influence de ses légats, au développement du respect, dans les hautes régions, envers le pouvoir surnaturel dont il était revêtu.

Au premier rang sinon des défenseurs effectifs du fougueux Hildebrand, au moins de ceux qui surent éviter avec Rome toute scission déplorable, il faut citer notre Gui-Geoffroi. Bien loin de suivre les errements de son irascible neveu, étourdiment engagé dans une lutte impolitique provoquée par ses passions et poursuivie par un orgueil prématuré,

(1) Lettre de Grégoire VII à Hugues, abbé de Cluny, en 1075, deux années après son intronisation. (Lib. II, ep. 49.)
(2) En mai 1085.

aussi bien que par un sentiment mal compris de sa dignité et des nécessités de son temps, le duc d'Aquitaine ne cessa d'accorder au vigoureux athlète, protecteur de droits imprescriptibles et de devoirs éternels contre l'ambition des césars d'Allemagne, une pieuse déférence, de lui montrer un entier dévouement. Sans doute nous ne rencontrons pas en lui le plein abandon des princes espagnols, d'Alphonse de Castille en particulier, et cela tient au caractère réservé du fils de Guillaume le Grand, toujours maître de lui-même, modéré jusque dans ses élans les plus généreux. Nul, toutefois, au point de vue restreint du bien-être spirituel de ses sujets, n'entra plus intimement dans les vues du grand réformateur romain, n'eut une conception plus nette des besoins généraux de la société et n'accepta plus franchement l'emploi des moyens destinés à replacer sur une base solide l'édifice ébranlé.

La tâche, au reste, était immense et bien digne des plus nobles efforts. Le clergé, adonné à une vie presque tout extérieure, semblait de plus en plus oublieux du sanctuaire et des saintes vertus. Évêques et abbés se livraient avec une ardeur effrénée aux bruyants exercices de la chasse (1), et, malgré les prescriptions multipliées des conciles, les injonctions réitérées des plus récents canons, ils continuaient à préférer le casque à la mitre, l'épée au bâton pastoral (2). Nul ne semblait s'inquiéter des paroles du prophète maudissant les princes qui se font les complices des voleurs et dépensent en œuvres d'iniquité la substance même de l'Église

(1) Les abbayes jouissaient du droit de chasse. La Chronique de Saint-Riquier (dom Bouquet, t. XI, p. 131) cite le fait incroyable d'un évêque d'Amiens ordonné à la chasse.

(2) Voir une lettre de Fulbert sur les évêques guerriers (t. XIV. p. 130), et l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital, lib. V. — Saint Paul, *Épître deuxième aux Corinthiens*, chap. X, condamne les prêtres qui sortent de leur ministère de paix.

confiée à leurs soins vigilants (1). Non-seulement un grand déréglement de mœurs était l'inévitable conséquence de cet état convulsif du monde religieux, mais encore l'épuisement des ressources temporelles avait promptement suivi le renoncement à la règle primitive, la négligence apportée à la prière et au travail (2). Depuis un siècle et demi, il est vrai, « les eaux vives des quatre Évangiles qui arrosaient le moderne paradis (3) » créé par un duc d'Aquitaine, s'étaient répandues au loin, et, çà et là, avaient fécondé un sol admirablement préparé. Néanmoins, les véritables succès de l'ordre de Cluny ne dataient, à proprement parler, que de l'élévation de saint Hugues à la haute dignité occupée avant lui par le tendre Odilon, celui-là même qui voulut enlacer d'un lien puissant les vivants et les morts par l'établissement de la touchante fête des Trépassés. Organisateur infatigable, le nouvel abbé était destiné à jeter les fondements d'une sorte de souveraineté monastique dont nul exemple n'avait paru jusqu'à lui. Aussi manifesta-t-il, dès son avénement, un vaste esprit de domination, une tendance à tout absorber, à ne tenir aucun compte du passé quelque glorieux qu'il fût, à négliger tout souvenir qui n'appartenait pas en propre à son institut. Il voulait tout courber sous le même joug, tout soumettre à la même direction, sans respect pour les droits acquis, sans égard pour les sentiments d'un juste patriotisme froissé dans ses plus chères affections. Une lutte devait s'engager inévitablement, et elle se développa sous différentes formes suivant les aspirations diverses des peuples appelés à y prendre part.

(1) « Principes vestri socii furum, qui sibi creditam ecclesiarum substantiam in supradictos usus nefariè effundunt. »

(2) Guibert de Nogent, *De vita sua*, lib. I, cap. VIII.

(3) Voir l'éloge de Cluny dans les œuvres de saint Pierre Damien, Coll. Migne, p. 371.

En Gascogne, sur ce théâtre des éternels combats livrés entre les sectateurs du Christ et ceux de Mahomet durant les invasions sarrasines, sur cette terre arrosée par le sang des vaillantes légions tombées en disputant pied à pied l'héritage paternel aux audacieux pirates du Nord, la vaillance, grâce à l'exaltation facile des imaginations surexcitées par la vue d'irréparables malheurs, se trouva naturellement transformée en sainteté, et tous les héros devinrent des martyrs. A ces victimes de la défense nationale, à ces champions de la patrie et de la foi, il fallait des autels, et, dans chaque vallée, sur chaque sommet élevé, d'innombrables sanctuaires groupèrent autour d'eux une population de priants.

Il y eut pendant des siècles, dans toute la contrée resserrée entre la Garonne et les monts pyrénéens, une somme d'efforts prodigieux tendant à redonner à l'antique Novempopulanie son éclat religieux des premiers jours. L'isolement, toutefois, et la pauvreté qui en est la conséquence ne cessèrent d'opposer une entrave à toute amélioration spirituelle; de plus, la difficulté des relations développa une tendance naturelle très prononcée à l'individualisme, et, lorsque le duc Sanche voulut, par la fondation de Saint-Pé-de-Générez (1), remédier au mal, il ne rencontra que l'indifférence et ne recueillit que l'insuccès. Pour triompher des résistances et annuler tout mécontentement, il était nécessaire d'opposer à l'ordre établi une nouvelle organisation éprouvée par le temps, soutenue par des hommes d'élite et entourée du respect de tous; certaines susceptibilités bien légitimes réclamaient en outre une demi-indépendance qui pût s'allier, sans froissement, avec la fierté de caractère et les penchants dominateurs particuliers aux Gascons. Afin

(1) L'abbaye de Saint-Pé, sur la limite du Béarn et du Bigorre, au confluent du Générez et du gave de Pau, fut fondée en 1032.

d'atteindre ce double but, saint Hugues, dont la clairvoyance égalait l'habileté, n'hésita pas à transmettre à la célèbre abbaye de Moissac (1) une partie de la suprématie de Cluny. Sous la direction intelligente et souple de l'Auvergnat Durand (2), que Toulouse vit plus tard briller sur son siége épiscopal, le grand monastère des bords du Tarn s'imposa peu à peu au pays tout entier, et, loin d'avoir à combattre d'aveugles répulsions, il eut presque à lutter contre une propension trop prononcée à précipiter une universelle soumission. Saint-Orens d'Auch et Saint-Lizier de Conserans oublièrent leur gloire passée et consentirent à descendre au rang de simples prieurés; la récente fondation de Bernard Tumapaler, Saint-Mont, renonça au brillant avenir qui lui était réservé, pour se placer sous la règle commune, et tous les autres sanctuaires, à leur exemple, ne connurent plus bientôt qu'une même manière de penser et d'agir.

Au nord de la Garonne, dans la puissante Aquitaine, l'illustre abbé de Cluny, trompé d'abord par un tout autre ensemble d'institutions, fut amené forcément, à la suite d'événements imprévus, à suivre la même tactique et à accepter la même transaction. Une concentration trop grande avait produit dans cette contrée le même effet que l'extrême dissémination, et les villes qui devaient sinon toujours leur naissance, au moins leur prospérité, aux vastes agglomérations monastiques, se sentaient atteintes par tout changement qui venait frapper leur mère ou leur soutien. Mêlées, d'ailleurs, à tous les faits qui avaient le privilége de réveiller de temps en temps l'âme endormie de la nation, intimement liées à la

(1) On ne sait pas au juste l'époque de la fondation de Moissac; cette abbaye existait, au moins, longtemps avant le règne de Louis le Débonnaire, qui y introduisit la réforme de Saint-Benoît d'Aniane.

(2) L'abbé Durand arriva à Moissac en 1047 et conserva la direction de l'abbaye jusqu'en 1072.

destinée du peuple, il semblait que rien ne pouvait vivre sans elles et que leur amoindrissement serait le signal d'une série ininterrompue de malheurs. Loin de s'être appauvries au choc des bouleversements et des révolutions, elles avaient maintenu le niveau élevé de leurs richesses, et, sous l'influence de saint Benoît d'Aniane, elles avaient déjà eu la fortune insigne de subir un premier et complet rajeunissement. On pouvait, il est vrai, reprocher à ces diverses abbayes, naturellement portées à l'indépendance par la longue jouissance d'une entière autonomie, une certaine torpeur dans l'exercice du bien ; mais l'empressement de quelques seigneurs à hâter leur soumission, à les livrer malgré elles à un joug qu'elles avaient en horreur, ne dénotait pas toujours de très avouables motifs. Il fallait s'attendre à une résistance d'autant plus accentuée que le danger était plus général, et les tristes scènes dont Limoges avait été le théâtre étaient de nature à faire réfléchir sur la légitimité douteuse de pareilles conquêtes, sur la faiblesse que portent en soi de semblables annexions. Cluny, en présence d'antiques monastères, tous à un même titre vénérables et respectés, n'avait pas la liberté de faire un choix, de manifester une préférence; il ne lui était pas permis de sacrifier à l'un d'eux une partie de ses droits, de lui déléguer son pouvoir. Il restait alors l'unique ressource de jeter les bases d'une fondation nouvelle, difficile entreprise qui demandait le concours le plus puissant pour atteindre rapidement le degré de richesse et d'éclat capable d'en imposer à tous.

Les choses en étaient là, lorsque saint Hugues crut entrevoir, dans les embarras suscités au duc d'Aquitaine à l'occasion de son mariage avec Aldéarde, un moyen d'arriver sûrement à la réalisation de son pieux dessein. S'il parvenait, comme il en avait l'espoir, à servir heureusement les

intérêts de Gui-Geoffroi, il ne doutait pas que ce prince, en retour, ne se montrât entièrement disposé à favoriser ses projets. Aussi employa-t-il toutes les ressources d'une diplomatie habile pour amener Grégoire VII à se relâcher un peu de son inflexible rigidité, et l'influence du grand abbé de Cluny est surtout manifeste dans la pénitence infligée au transgresseur des saints canons. Plus heureux que la plupart des autres souverains de son temps, le fils de Guillaume le Grand put conserver auprès de lui sa douce compagne, la tendre mère de ses enfants, et il vit, au prix d'un mince sacrifice, s'éloigner l'orage qui avait un instant menacé de détruire son bonheur. Comment n'aurait-il pas été généreux envers l'adroit négociateur auquel il devait la paix de ses vieux jours! Saint Hugues n'eut donc, à proprement parler, qu'à murmurer une demande pour obtenir tout ce qu'il pouvait désirer raisonnablement. Un splendide monastère érigé à grands frais sous les murs de Poitiers (1) fut remis, avant même d'être entièrement achevé, aux moines de Cluny, qu'une solennelle ambassade alla chercher, au nombre de dix-huit, jusque dans les montagnes du Charolais (2). Richesses, honneurs, priviléges, exemptions, le duc d'Aquitaine ne sut rien refuser à sa nouvelle fondation; avec une sollicitude vraiment paternelle, il suivait attentivement ses moindres développements, toujours prêt à lui fournir son appui, à lui ouvrir les trésors inépuisables de sa libéralité. Non content d'agir en protecteur éclairé, il voulut encore ennoblir son rôle en paraissant être l'obligé de

(1) Suivant le moine Martin (*Fragmentum historiæ Monasterii Novi*, etc.; Martenne, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, p. 1213), Gui-Geoffroi hésita longtemps entre divers lieux. Niort, Benon, l'île d'Oléron furent proposés tour à tour, discutés, et finalement rejetés après mûr examen.

(2) Les moines de Cluny, sous la conduite de l'abbé Gui, prirent possession de Montierneuf le 22 janvier 1082. (*Id.*)

ceux-là mêmes qui lui devaient tout, et souvent on le vit, dédaignant les grandeurs, dont il connaissait mieux qu'un autre le vide et le néant, se soumettre humblement à des hommes qui n'existaient que par lui. Chaque jour, si nous en croyons un chroniqueur contemporain (1), lorsqu'il résidait dans sa capitale, il quittait les splendeurs de son palais pour venir passer quelques heures dans la tranquille retraite élevée par ses mains, et sa première visite, après toute absence, quelque courte qu'elle fût, était pour l'abbaye objet de tous ses soins. Avec une familiarité touchante, il pénétrait à l'improviste dans la cuisine et le cellier, et son apparition était toujours signalée par quelque adoucissement dans l'ordinaire de la communauté (2).

Le triomphe de l'ordre de Cluny pouvait donc paraître complet ; et, en effet, les vieux asiles monastiques, si longtemps rebelles à toute action du dehors, avaient, presque sans résistance, subi une domination qui se présentait en apparence dépouillée de tout caractère étranger. Les scènes déplorables dont les cloîtres d'Uzerche et de Saint-Martial de Limoges avaient été témoins ne s'étaient renouvelées nulle part, et les plus anciens monastères, tels que Saint-Cyprien de Poitiers, Maillezais et Saint-Jean-d'Angély, avaient subitement sacrifié leur autonomie et renoncé à cette indépendance pour laquelle ils avaient si longtemps combattu. Toutefois saint Hugues, malgré cet incontestable succès, ne se faisait intérieurement aucune illusion sur la

(1) *Fragmentum historiæ Monasterii Novi*, etc.—M. de Chergé a publié en 1845, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, un complément inédit de la Chronique du moine Martin, d'après un cartulaire du xvᵉ siècle qui se trouve aux archives de la Vienne.

(2) « Ipse quoque in coquinam ibat et cellarium, quid monachi comesturi erant, interrogabat; a quo cum audiret ova aut caseum vel certe de minutis pisciculis, statim suo stipendario jubebat ut nummos exhiberet ad meliora fercula præparanda. » (*Id.*, p. 1214.)

destinée de son œuvre, et plus qu'un autre il pressentait un arrêt prochain dans le merveilleux développement de son cher et pieux institut. Comblé des faveurs des rois, Cluny ne répondait plus aux aspirations des âmes entièrement dégagées des terrestres soucis. Certains cœurs généreux rêvaient plus de sacrifices et plus d'abnégation, et, par une réaction naturelle, entrevoyaient par delà tout le monachisme occidental, dans les déserts de l'Afrique, les modèles qu'ils étaient désireux d'imiter. Que leur importaient les règles d'un Basile, d'un Augustin ou d'un Benoît : n'avaient-ils pas dans l'Évangile une ligne de conduite toute tracée par Jésus-Christ lui-même, et, au lieu de se rattacher à un homme, ne valait-il pas mieux suivre directement les enseignements de Dieu (1) ?

Étrange coïncidence ! ce fut encore de l'Aquitaine que partirent les premiers coups destinés à ébranler l'édifice élevé par une brillante succession de saints. Le fils d'un vicomte de Thiers, appelé par hasard en Italie, auprès d'un de ses cousins, archevêque de Bénévent, se mit à parcourir la Calabre et s'éprit de la vie érémitique que menaient un grand nombre de religieux, au sein de ces belles montagnes si bien faites pour inspirer un ardent amour de la contemplation. De retour dans sa patrie, il réunit quelques compagnons, et bientôt, au milieu d'une contrée pittoresque, il choisit le village de Muret (2) pour la première étape de l'ordre puissant qui devait, après sa mort, se fixer sur le plateau granitique de Grandmont (3). Là il vécut dans l'austérité

(1) Mabillon, *Annales ord. S. Bened.*, t. V, p. 100.

(2) Saint Étienne de Muret s'établit au village de ce nom, au nord de Limoges, canton d'Ambazac, en 1076, un an après la fondation de Montierneuf par Gui-Geoffroi.

(3) Grandmont est situé à une courte distance de Muret, un peu vers l'ouest.

la plus grande, donnant à tous l'exemple du désintéressement, de l'obéissance et de la charité. Près de lui accoururent en foule les esprits tourmentés du besoin de se recueillir dans la prière et de souffrir pour autrui, en dehors de toute préoccupation vaniteuse et de toute sacrilége ostentation. Les nouveaux venus, il est vrai, ne faisaient que passer parfois dans sa solitude, où ils cherchaient uniquement à s'instruire de ce que pouvait la nature domptée par un cœur vaillant. Tel, un jour, parut un savant professeur de Reims, innocente victime des fourberies et des intrigues de l'astucieux Manassé (1), ce prélat dissolu qui s'érigea en tyran d'une Église dont il eût dû être le protecteur. Quelle qu'ait été la conversation des deux solitaires, quelque disposé que nous soyons à accorder la prééminence au génie de Bruno, il nous paraît incontestable que saint Étienne de Muret eut une influence considérable, sinon sur la détermination du noble pèlerin, au moins sur la direction donnée à sa pensée première, sur la mise en pratique d'une idée vague encore, livrée à la plus grande hésitation (2).

Le monde religieux, d'ailleurs, n'était pas seul agité et la société tout entière tendait à s'établir sur des bases nouvelles qui pussent mettre à la force un frein modérateur. Mêlée quelquefois aux combats que se livraient les pouvoirs

(1) Manassé Ier, archevêque de Reims, déposé en 1080.

(2) Suivant un chroniqueur contemporain, saint Bruno, avant de se retirer dans le désert de la Grande-Chartreuse, alla consulter un ermite de grand renom (*quemdam magni nominis eremitam adiit*); et Mabillon, dans ses *Annales*, p. 205, suppose qu'il est fait allusion à saint Robert de Molesmes, le fondateur de Cîteaux. Pour nous, nous croyons qu'il s'agit de saint Étienne de Muret, dont la renommée, en effet, ne tarda pas à se répandre partout. N'est-il pas évident que le genre de vie des chartreux se rapproche bien plus de celui des religieux de l'ordre de Grandmont que de la réforme cistercienne, retour pur et simple à la règle primitive de Saint-Benoît? Ne faut-il pas voir encore un ressouvenir des conversations de saint Étienne dans la fuite de saint Bruno en Calabre, au milieu de cette âpre solitude où il rendit le dernier soupir?

féodaux, la bourgeoisie, à son tour, aspirait à machiner la guerre (1), à tirer l'épée pour la défense de ses droits. Pour l'aider dans sa juste revendication, l'intelligence endormie secouait ses langes séculaires, et les arts, enfin, brisaient les étroites bandelettes dans lesquelles ils étaient enserrés depuis trop longtemps. Tout faisait présager une transformation radicale, éloignée encore, il est vrai, mais d'autant plus sûre qu'elle était plus lente à s'accomplir. En attendant, les institutions sorties des sombres forêts de la Germanie poursuivaient leur complet épanouissement; elles s'entouraient d'une atmosphère de poésie et de générosité qui adoucira leur chute et leur créera un titre à l'admiration des peuples, une place à part dans l'histoire de l'humanité.

Loin de demeurer étrangère à cet irrésistible mouvement, l'Aquitaine était toute préparée à en prendre en quelque sorte la haute direction. Néanmoins, il n'était pas réservé à Gui-Geoffroi d'assister à ce spectacle enchanteur, il ne lui était pas donné de recueillir les fruits de toute une vie de luttes et de combats. Les années accumulées sur sa tête commençaient à faire sentir leur poids, et le corps peu à peu refusait de servir cette âme énergique demeurée toujours la même au milieu des vicissitudes les plus diverses, au sein de la victoire comme sous le faix du malheur. Cette fermeté, qui ne se démentit jamais, se manifestait surtout dans l'administration de la justice, cette fonction véritablement souveraine, qui élève l'homme presque au niveau de Dieu et le fait planer pour ainsi dire au-dessus de toutes les passions d'ici-bas. Afin de satisfaire son amour de l'équité, jamais on ne le vit reculer devant la nécessité de

(1) Urbica turba strepit, machinantur et oppida bellum.
(Versus Salomonis, episcopi.)

s'infliger un blâme à lui-même, préférant de beaucoup faire amende honorable aux yeux de tous, plutôt que de contrevenir à ce qu'il regardait comme un devoir sacré. En cela il suivait l'exemple des princes les plus renommés des anciens temps, ce qui l'a fait comparer par un chroniqueur enthousiaste (1) au plus grand, peut-être, de tous les empereurs romains. Ainsi que Théodose autrefois, il ordonna de rechercher activement un moine qu'il avait écarté brusquement de son tribunal, et, avec une humilité profonde, il lui demanda pardon de sa dure conduite et fit droit aussitôt à sa juste réclamation. Son impartiale sévérité eut, du reste, de si heureux résultats, que peu à peu s'évanouirent les faits trop nombreux de tyrannie et de malversation, que toute la contrée, jadis en proie au trouble et au malaise le plus grand, se vit tout à coup pleinement rassurée et en possession d'une telle tranquillité, qu'il était inouï d'entendre dire qu'un voyageur eût été rançonné sur sa route, non plus qu'un laboureur attaqué sur ses guérets (2).

De son existence d'autrefois, toute d'agitation et de bruit, il était resté à Gui-Geoffroi comme une image et un souvenir dans l'exercice de la chasse, ce plaisir des natures fortes, des guerriers arrachés avant l'heure aux émotions du carnage ou au tumulte des camps. Jusqu'à ses derniers jours il aima, dès l'aurore, à s'élancer dans les forêts profondes, la cotte sur le dos, l'épieu au poing et le cor d'ivoire à son cou. Distingué de la foule par les éperons d'or vissés à ses larges houseaux, il suivait avec ardeur la trace des bêtes rouges ou

(1) Thesaurus novus anecdotorum : *Fragmentum historiæ Monasterii Novi*, etc., t. III, p. 1214.

(2) « Tanto terrore cunctos perfundebat, ut nec in ipsis hominibus illi (proceres) tyrannice potestatis jure auderent, ut prius soliti erant, grassari; tanta pace tunc regnum Aquitaniæ potiebatur, ut nunquam auditum sit uspiam viatorem aut ruricolam eò venientem disturbatum fuisse. » (*Id.*, p. 1213.)

noires (1), qui peuplaient alors en abondance notre sol à peine éclairci. Presque chaque jour, lorsque ses occupations multiples le lui permettaient, on le voyait forcer un cerf ou un chevreuil, et nul mieux que lui ne savait porter un coup mortel au sanglier furieux, tournant autour de sa meute et prêt à découdre ses limiers. Pour satisfaire son penchant favori, le duc d'Aquitaine n'avait, du reste, qu'à choisir entre les forêts de Brosse, de Dive et de Crossée (2), dont les fourrés profonds autour de sa capitale se développaient sur les plateaux, s'inclinaient dans les vallées et ne laissaient entre eux que d'étroits espaces à découvert. S'il voulait s'éloigner davantage, il trouvait, à l'occident de son duché, toute une vaste contrée qui devait à la seule magnificence de ses chênes et de ses châtaigniers son nom caractéristique de Mervent (3). Les moines, il est vrai, s'étaient attribué peu à peu la possession de la plus grande partie de ce sol monta-

(1) Le moyen âge classait parmi les bêtes rouges le cerf, la biche, le daim, le chevreuil et le lièvre, tandis que les bêtes noires, au nombre de cinq, étaient le sanglier, la truie, le loup, le renard et la loutre.

(2) Suivant M. Rédet (*Observations sur les noms de lieux*, etc., Poitiers, 1847), il existe dans le seul département de la Vienne trente-neuf localités du nom de Brosse, mot synonyme de *broussailles* et qui indique plutôt des terrains incultes et couverts d'une maigre végétation que des bois épais et profonds. Au sud-est de Poitiers, en allant vers Montmorillon, il subsiste encore, sur la rive gauche de la Vienne, une faible partie de la forêt de Dive, qui occupait jadis une très grande étendue. Pour la forêt de Crossée, nous croyons en retrouver les restes dans les grands bois autour de Ligugé, et une charte de 1107 (faussement cotée 1087 dans Besly, p. 404) nous apprend que Gui-Geoffroi en avait fait l'acquisition de Josselin de Parthenay, archevêque de Bordeaux : « *sylva quæ dicitur Crossea*, *quæ pater meus acquisivit ab archiepiscopo Burdigalensi et clericis ejus.* »

(3) En celtique, *mor-ven* ou *vend* signifie *noires montagnes*, et de là est venu le nom de Morvan donné à toute une contrée à l'est de la France. Par un adoucissement de la première syllabe, on a appelé aussi Mervent l'immense forêt dont il subsiste encore une partie autour du village de Vouvant, en Vendée, et qui s'étendait jadis de l'ancienne embouchure de la Sèvre, au sud de Maillezais, jusqu'à la Gâtine du Poitou. La presque impénétrabilité des forêts primitives leur fit donner cette qualification de *noires* que nous retrouvons dans tous les pays. Quant au mot *montagne*, il s'explique par ce passage de Jacques du Fouilloux dans sa *Vénerie* : « La forêt de Merevant est toute en montaignes, vallées et baricaves » (chap. XIX).

gneux et sauvage (1); aussi Gui-Geoffroi préférait-il se transporter chaque automne, avec toute sa cour, au milieu de la forêt de Chizé, sur les confins de cette belle province de Saintonge qui lui rappelait de si glorieux souvenirs. Là, sur les bords de la Boutonne, il avait, à grands frais, élevé une magnifique demeure que le temps et les hommes n'ont pas su respecter (2). De larges fossés, profondément taillés dans le rocher calcaire, indiquent seuls aujourd'hui l'emplacement d'un château, et le voyageur qui se promène sous les beaux arbres substitués aux hautes tours et aux murs épais peut suivre les contours d'un vaste massif, isolé du plateau par un travail gigantesque que les siècles ne détruiront jamais. D'un côté la forêt, bien qu'elle ait perdu une grande partie de son étendue à la suite de défrichements considérables, déploie encore ses sombres retraites, hantées principalement par les cerfs (3) et les chevreuils, et de l'autre la rivière se déroule au milieu d'une large vallée, à demi cachée sous un frais rideau de saules et de peupliers qui se prête à toutes les inflexions de son cours sinueux. Le paysage n'a rien de grandiose ni d'enchanteur, mais il respire une certaine mélancolie qui devait aller au génie de Gui-Geoffroi. Ce prince, en effet, grâce à une piété ardente, rachetait ce qu'il y avait de trop positif dans son caractère, et, sur la fin de ses jours surtout, il aimait à fréquenter les endroits solitaires, à s'entretenir loin du bruit avec les hommes de Dieu. C'est dans ce but, sans doute, autant que pour s'adonner aux plaisirs de la chasse, distraction pénible que son indomptable

(1) L'abbaye de Maillezais, ainsi que nous l'avons vu, fut bâtie sur l'emplacement d'un château de chasse des ducs d'Aquitaine, à l'extrémité méridionale de la forêt de Mervent; il en fut de même au centre, plus tard, de l'abbaye de Nieul-sur l'Autise et de celle de Vouvant.

(2) Le château de Chizé était encore intact au XIVe siècle, puisqu'il fut assiégé et pris par Duguesclin en 1370.

(3) Du Fouilloux, dans sa *Vénerie*, parle des cerfs de la forêt de Chizé.

énergie imposait à son âge avancé, qu'il prit une dernière fois le chemin de Chizé, au mois de septembre mil quatre-vingt-six. Rien ne fait supposer, cependant, qu'il eût ressenti déjà les atteintes du mal qui devait si promptement le conduire au tombeau ; tout au contraire, il est probable que s'il eût prévu sa fin prochaine, il ne se fût pas éloigné de l'abbaye de Montierneuf, de ce cloître cher à son cœur, où il avait fixé le lieu de son repos. Quoi qu'il en soit, à peine installé dans son château de prédilection, les inquiétudes sur sa santé commencèrent à dominer son entourage, et ses forces déclinèrent avec une telle rapidité, qu'il n'y eut bientôt plus d'illusions à se faire sur le sort qui lui était réservé. De même que, dans les circonstances les plus difficiles de sa vie agitée, il avait toujours montré une inaltérable tranquillité d'esprit, Gui-Geoffroi, convaincu que ses derniers instants n'étaient pas éloignés, envisagea la mort sans pâlir et avec une admirable résignation. Il fit appeler à son chevet le savant abbé de Saint-Jean-d'Angély, le charitable Odon (1), et il déversa dans le sein de ce vieil ami des jours mauvais le fardeau de ses tourments et de ses appréhensions. Puis, après avoir reçu de cette main pieuse les dernières consolations accordées par la religion à ceux qui vont comparaître devant le juge souverain (2), il rendit à Dieu son âme si admirablement préparée, le jeudi vingt-quatrième jour du mois même de son arrivée à Chizé (3), à l'âge de soixante-

(1) Pauperibus satис, indigus Odo sibi.
(Baldrici Dolensis *Carmina historica*. Edit. Migne, p. 1193.)

(2) « Dominici corporis et sanguinis sacramento ab Odone abbate S. Johannis Angeriaci percepto. » (*Fragmentum historiæ*, etc., p. 1216.)

(3) « Obiit igitur apud prædictum castrum.... VIII kal. octobris (24 septembre), Incarnationis anno 1086, feria quinta. » (*Id.*) On peut voir aussi la Chronique de Vézelay, dans Labbe (*Bibliotheca nova*, t. I, p. 396), la Chronique de Maillezais (*ad annum* 1086) et la Chronique de Saint-Florent de Saumur, dans la nouvelle publication de M. Marchegay (*Chronique d'Anjou*, p. 189).

deux ans (1), laissant après lui d'immenses regrets dont la trace peut être suivie dans les écrits du temps, dans les plaintes parfois éloquentes de ses plus illustres contemporains (2).

CHAPITRE IV.

GUILLAUME IX, DUC D'AQUITAINE.

Dans toutes les positions comme à tous les âges, la force de caractère est d'une étroite nécessité si l'on aspire à triompher avec honneur des difficultés qui tôt ou tard surgiront inévitablement sous nos pas. Les princes surtout doivent posséder à un haut degré cette vigueur intérieure, cette faculté vraiment virile qui ne connaît ni les obstacles ni les dangers, s'ils ne veulent être le jouet des plus folles intrigues, la victime des plus coupables machinations. Toutefois il serait injuste d'exiger de tout adolescent, quel que soit l'éclat de sa naissance, quelque brillant qu'ait été le milieu dans lequel il a vécu, cette inébranlable fixité dans les idées, cette fermeté dans les principes, cette perspicacité dans le coup d'œil, qui sont uniquement l'apanage des natures exceptionnelles ou le résultat d'une expérience acquise par de longs malheurs. Certes, au moment où, par un coup trop rapide du sort, l'héritier d'une race illustre se trouve transporté d'une position relativement secondaire au faîte

(1) Nous avons démontré plus haut que Gui-Geoffroi était né vraisemblablement en 1024.

(2) Voir surtout dans le *Fragmentum historiæ*, etc., p. 1216, le passage qui commence par « Væ nobis qui peccavimus, etc. » C'est aussi de Gui-Geoffroi qu'il est question dans les vers de Baudri de Dol : *Super comitem Pictavensem*, édit. Migne, p. 1194.

de la puissance et des honneurs, il n'est pas étonnant de voir germer quelque trouble dans sa jeune intelligence, de sentir quelque ébullition sourdre en son cœur. N'est-il pas, d'ailleurs, soumis à mille influences diverses, dont l'action manifeste ou cachée entrave ses intentions les meilleures et paralyse sa volonté ; ne lui faut-il pas lutter contre des intérêts nouveaux qui s'agitent, contre des ambitions jusqu'alors déçues qui relèvent la tête et réclament leur place au grand soleil. Dans cette situation compliquée, embarrassante, bienheureux encore s'il sait se montrer assez habile pour ne pas engager l'avenir, s'il réussit par de sages compromis à raffermir des fidélités douteuses qui n'attendent qu'un affaiblissement du pouvoir souverain pour arracher de dangereuses concessions à l'ignorance ou à la peur.

Sans doute la remise immédiate de la direction suprême entre des mains trop débiles pour l'exercer avec fermeté est pleine d'orageuses perspectives ; elle ouvre aux esprits turbulents de trop faciles moyens de s'élancer dans l'arène et d'échafauder une grandeur néfaste au milieu du bouleversement général ; cependant il n'en est pas moins vrai qu'à bien des égards cet état de choses regrettable et fâcheux est encore préférable à l'apparition momentanée d'une tutelle, quelque autorisée qu'elle soit. Mieux vaut, en effet, assister à des agressions hardies, qui tôt ou tard recevront leur châtiment, qu'au travail souterrain de deux actions contraires, dont l'une acquiert chaque jour de la force, tandis que l'autre se sent de plus en plus impuissante et combattue. La désorganisation la plus complète peut seule naître de ce lourd et fatal conflit, et, loin d'avoir évité les secousses que l'on semblait redouter, bien souvent on n'a réussi qu'à les accroître et à les perpétuer. Aussi regardons-nous comme un bonheur pour l'Aquitaine que le jeune fils de Gui-Geoffroi pût,

en vertu des lois alors existantes dans le monde féodal (1), aussitôt succéder à son père et, sans intermédiaires ni lacunes, continuer ses traditions.

La mort inattendue, presque subite du vaillant chef qui, vingt-huit années durant, avait commandé avec une autorité presque sans égale au plus vaste État de la féodalité française, n'avait pas, d'ailleurs, laissé le temps aux nombreux seigneurs, vaincus mais non soumis, placés sous sa dépendance, d'ourdir une révolte qui pût éclater sur-le-champ. Sans aucun doute, ils ne tarderaient pas à susciter des embarras à leur suzerain, mais ils avaient besoin, avant de démasquer leurs prétentions, de combiner leurs attaques et d'étudier les chances les plus probables de succès. Quelques mois de repos étaient donc assurés au nouveau duc qui pouvait, tout à l'aise, rendre les derniers devoirs à l'illustre et cher défunt, dont il était appelé à prendre trop tôt la place, et procéder aux cérémonies brillantes qui devaient, suivant l'usage, inaugurer en divers lieux l'exercice d'un pouvoir si lourd pour ses épaules de quinze ans.

(1) Le fils aîné de Gui-Geoffroi, né le 22 octobre 1071, avait, à la mort de son père, quinze ans moins un mois, c'est-à-dire, à quelques jours près, l'âge alors fixé pour la majorité féodale. Des difficultés, à cet égard, subsistent, il est vrai, et nous ne l'ignorons pas. La plupart des auteurs placent la majorité féodale à vingt et un ans, et, pour appuyer leur sentiment, ils citent la lettre célèbre du jeune Louis, fils de Philippe Auguste, à Jean de Brienne, roi de Jérusalem. Mais cette lettre est de l'année 1214, et, bien qu'elle invoque l'ancienne coutume, *consuetudo antiqua et per jus approbata*, elle ne nous fait, à proprement parler, connaître que la règle observée au temps de son auteur et tout au plus en vigueur depuis un siècle. Si nous voulons savoir ce qui était admis en 1086, il nous faut lire les *Assises de Jérusalem*, véritable reflet des mœurs et des lois en usage à la fin du XI[e] siècle, suivant la juste remarque de M. le comte Beugnot, leur savant et dernier éditeur (*Préface*, p. XIX). « Se fiè escheit, — lisons-nous, t. I, p. 259, — à enfant merme d'aage, et le seignor ou autre teigne son baillage, *quant il a quinse ans complis*, ce il viaut entrer en saisine de son fié, il deit, etc. » Or que conclure de là, sinon que l'âge de quinze ans était l'âge de la majorité féodale à l'époque qui nous occupe? Nous ne devons donc pas nous étonner de ne retrouver, ni dans les chroniques ni dans les chartes, aucune trace d'un tuteur imposé au jeune Guillaume IX.

Avant de diriger le funèbre cortége vers la capitale du Poitou, vers cette abbaye de Montierneuf, objet de toute la sollicitude et de toute l'affection de Gui-Geoffroi, appelée, grâce à lui, à ravir à Maillezais l'honneur de recevoir la dépouille mortelle des descendants de Guillaume Fier-à-Bras, il fallait s'occuper de combattre les principes de corruption faciles à développer dans un corps sans vie auquel on devait faire subir un long trajet. A cet effet, après avoir renfermé dans une boîte de plomb les parties les plus susceptibles de décomposition (1), des hommes adonnés à cette opération lacérèrent de toutes parts, avec une arme tranchante, le cadavre remis entre leurs mains; puis, après l'avoir couvert d'une épaisse couche de sel, ils le roulèrent dans une peau de cerf, aussitôt cousue avec un soin patient (2). Emmaillottés de la sorte, les restes vénérés de celui qui se montra jadis prince aussi généreux que terrible guerrier (3) furent placés sur un coursier docile et lentement conduits, à travers tout un pays en deuil, jusqu'au royal asile élevé par ses soins. Toutefois, il ne fut pas possible de déposer immédiatement le corps du puissant duc dans le cercueil de pierre qui lui était destiné (4), au milieu de la nef de la grande église Saint-

(1) C'est-à-dire la cervelle, les yeux et les entrailles.

(2) « *Reliquum autem corpus, cultellis circumquaque dissecatum et sic multo sale aspersum, coriis taurinis reconditum est et consutum.* » Cet embaumement grossier et en réalité peu efficace était seul en usage au XIe siècle. Il en fut encore de même longtemps après, ainsi que le prouve l'extrait que nous venons de citer, emprunté au récit des opérations pratiquées sur le corps du roi d'Angleterre, Henri Ier, mort à Rouen en 1135. Seulement nous croyons que la peau de cerf remplaçait habituellement en Aquitaine la peau de bœuf, et cette préférence s'explique facilement par l'abondance de ces animaux dans les forêts du Poitou.

(3) Vir generosus eras, decus orbi, dux Aquitanis,
Hosti terribilis, ipse Pater patriæ.
(Baldrici *Carmina*.)

(4) Le cercueil de pierre dans lequel fut déposé Gui-Geoffroi a été retrouvé en 1822, à 65 centimètres de profondeur, à l'endroit même indiqué par les chroniqueurs. Sa longueur dépassait deux mètres, et son couvercle,

Jean-l'Évangéliste. Malgré l'activité apportée aux travaux par un moine de l'abbaye, nommé Ponce, architecte habile, dont le nom, après plusieurs siècles d'oubli, vient de nouveau récemment d'être mis au grand jour (1), les constructions étaient bien éloignées encore de leur entier achèvement. Une année seulement après sa mort, le fondateur de Montierneuf fut transporté de la salle capitulaire à l'entrée du chœur des moines, devant le crucifix, où, durant huit siècles, rien ne vint troubler son sommeil. L'écroulement des voûtes, il est vrai (2), une première fois brisa son image, que la tourmente révolutionnaire ne devait pas davantage épargner; mais ses cendres, en réalité, demeurèrent en repos jusqu'à nos jours. Une pieuse curiosité, que nous ne saurions blâmer entièrement, se laissa, il y a peu d'années (3), entraîner à ouvrir un sarcophage fermé depuis si longtemps, et le duc d'Aquitaine apparut aux regards étonnés de quelques spectateurs choisis, accourus pour contempler la haute taille, la forte charpente osseuse et le crâne largement déve-

très épais, était taillé à vive arête en tiers point. Pour tout ornement ce sarcophage présentait une croix légèrement pattée, tellement dégagée par le ciseau qu'elle semblait avoir été posée après coup et non sculptée dans la masse.

(1) Cette découverte est due à M. Charles de Chergé. Les mots « *Ponclus monasterii constructor* » qui se trouvent dans une charte transcrite par D. Fonteneau (t. XIX, p. 49) doivent être évidemment pris dans toute leur extension et se rapportent aussi bien à l'érection de l'église qu'à celle des bâtiments claustraux.

(2) « Il est de tradition que le tombeau du fondateur était autrefois fort élevé, mais que la voûte, par sa chute, l'avait écrasé, ce qui avait été une occasion de le réduire tel qu'il est aujourd'hui. » Ces paroles sont de dom Estiennot (dom Fonteneau, vol. 78, p. 483), et le même religieux ajoute : « Le tombeau actuel est élevé d'environ un pied. Sur ce tombeau est l'effigie du fondateur. Cette effigie est fort grossière, *quoique d'un goût fort moderne*. La figure est d'un homme en pied, les mains jointes, une couronne ducale sur la tête, un manteau sur les épaules, avec une saie ou veste qui descend jusqu'aux pieds. Cette veste est semée de fleurs de lis, dont la forme décèle le goût moderne et dont il est facile de distinguer l'âge. » Cette seconde statue de Guillaume VIII, ou Gui-Geoffroi, a disparu à la fin du siècle dernier.

(3) Le 8 juillet 1822.

loppé du noble fils de Guillaume et d'Agnès. Un troisième tombeau fut alors élevé au même endroit que les précédents, mais pour être relégué bientôt après dans un coin obscur par le sans-gêne et l'ingratitude des administrateurs paroissiaux, qui ne purent trouver dans la médiocrité de l'œuvre moderne une excuse à cette irrévérence sans nom, à cet impardonnable dédain.

Quoi qu'il en soit des vicissitudes auxquelles fut postérieurement soumise la terrestre dépouille de Gui-Geoffroi, à peine le jeune Guillaume avait-il accompli les pieux devoirs dus au père et au souverain, qu'un immense cri d'allégresse prit la place des pleurs si justifiés de tous. Suivant une vieille coutume (1), toujours observée en Aquitaine, le couronnement du nouveau duc devait immédiatement suivre l'inhumation de son prédécesseur; il arrivait donc nécessairement que la joie la plus grande succédait à la plus morne tristesse, que des préparatifs bien différents se suivaient presque sans interruption aucune, bien qu'en des lieux divers. L'usage, en effet, exigeait (2) que les descendants de Raynulfe, à l'imitation des Louis et des Pépin, ces

(1) On peut voir à ce sujet, dans la *Revue anglo-française* (t. IV, année 1836), un savant article de M. Maurice Ardant.

(2) L'historien Besly a cru, bien à tort, croyons-nous, retrouver la preuve de cet usage dans une inscription d'une authenticité fort douteuse qui se voyait autrefois sur le côté méridional de la basilique du Sauveur. Il n'était cependant pas besoin d'appeler au secours de son opinion des vers d'une facture toute moderne, éclos d'un cerveau érudit de la Renaissance, suivant toute probabilité. Ne savons-nous pas que Louis le Débonnaire fut proclamé roi d'Aquitaine dans la ville de Saint-Martial, honneur que Limoges dut sans doute à la possession des reliques de ce saint vénéré. Aussi la cérémonie du couronnement des ducs eut-elle d'abord pour théâtre l'église même de l'abbaye. Si, plus tard (en 918), l'évêque Ebles, frère de Guillaume Tête-d'Étoupes, profita de sa haute position pour obtenir que la consécration eût lieu dorénavant à la cathédrale de Saint-Étienne, il n'est pas permis d'ignorer les raisons qui le firent agir. L'évêque de Limoges ne pouvait pénétrer dans l'église de Saint-Martial en habits pontificaux sans une permission de l'abbé, formalité blessante à laquelle les prélats ne voulaient pas consentir.

fils dégénérés du grand empereur d'Occident, allassent à Limoges ceindre le bandeau ducal. Entourés de tout l'appareil de leur formidable puissance, ils devaient se diriger aussitôt vers les hautes collines qui dominent le cours supérieur de la Vienne, vers la vieille cité de Léocadius, de Susa et de Valérie, pour demander au successeur du premier apôtre de la contrée la consécration définitive de leur autorité, l'indispensable confirmation de leur pouvoir.

En l'absence de tout titre certain, nous ne saurions d'une manière absolue fixer la date de l'imposante cérémonie destinée à laisser dans l'esprit du peuple un long et profond souvenir, mais tout nous porte à croire que les derniers jours d'octobre (1) virent arriver dans l'enceinte du château le jeune fils de Gui-Geoffroi et sa brillante suite de seigneurs et de barons. Accueilli avec les honneurs souverains par l'abbé de Saint-Martial, qui devait, en vertu d'une transaction passée entre son prédécesseur et le vicomte Adémar, non-seulement héberger le prince, mais encore supporter une partie des frais de son séjour (2), Guillaume fut introduit dans le célèbre monastère, rebâti récemment sous l'influence de Cluny, avec un luxe inconnu jusqu'alors de l'âpre Limousin. Dans cette somptueuse retraite, toute de marbre et de granit (3), qui ne pouvait consoler les religieux de la perte

(1) Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le jeune duc n'atteignit sa majorité que quelques semaines après la mort de son père, le 22 octobre 1086. Il est donc très présumable, — et de toutes manières il n'en pouvait guère être autrement, — que la cérémonie du couronnement fut retardée jusqu'après cette époque.

(2) « Et uno recepto comitis Pictaviensis, per jussionem vicecomitis, et justitia panis et vini, cum in hanc villam venerit. » (Charte de 1062, publiée par M. Roy-Pierrefitte dans son *Essai sur Saint-Martial de Limoges*.)

(3) Si Adémar, le premier abbé cluniste, se contenta de voûter l'église du Sauveur, il reconstruisit presque en entier les bâtiments claustraux. On lui dut surtout un magnifique cloître, orné de colonnes de marbre, dont il ne reste malheureusement aucun vestige.

de leur privilége le plus envié, la plus magnifique hospitalité attendait le duc d'Aquitaine, et, le jour du couronnement venu, il n'eut qu'à franchir l'étroit vallon qui le séparait de la Cité pour aller recevoir de la main d'Humbaud, prélat nouvellement élu, que nous aurons le malheur de rencontrer plus d'une fois dans notre récit, les glorieux insignes de sa haute dignité. Avant de pénétrer toutefois dans l'intérieur du temple, sur le parvis de la belle cathédrale rêvée jadis par Hilduin et dont la construction se poursuivait toujours (1), ses épaules furent couvertes d'un riche manteau de soie, son doigt orné de l'anneau de sainte Valérie, la vierge martyre, en signe de l'alliance indissoluble qu'il contractait, pour ainsi dire, avec la foi catholique, son front ceint du cercle d'or, symbole de la puissance qu'il lui était donné d'exercer dans l'intérêt de tous, et dans sa droite fut placé l'étendard d'Aquitaine, « cette verge de vertu et d'équité, destinée à rassurer les bons et à épouvanter les méchants (2). » Puis, au chant des hymnes joyeux, il s'avança jusqu'au pied du principal autel, où le pontife alors remit entre ses mains, après lui avoir fait jurer de maintenir les priviléges de son église, la lourde et vaillante épée des aïeux, en lui rappelant ces paroles du roi-prophète : « O vous qui êtes puissant, ceignez votre épée sur votre cuisse et marchez contre vos ennemis (3). » Enfin, comme pour indiquer que la force ne suffit pas, que la vigilance et la promptitude sont

(1) L'ancienne cathédrale de Limoges, commencée en 1012 par l'évêque Hilduin, ne fut terminée qu'en 1095, pour être démolie en 1273 et remplacée par l'édifice actuel, demeuré inachevé jusqu'à nos jours.

(2) Voir l'*Ordre de la bénédiction des ducs d'Aquitaine*, écrit en 1213 par Élie, chantre de l'église Saint-Etienne, cathédrale de Limoges, et publié en 1836 par M. Maurice Ardant, dans le tome IV de la *Revue anglo-française*. Voir aussi Besly, p. 16 et 17.

(3) « Accingere gladio tuo super femur tuum, potentissime » (psaume LIV). Les paroles prononcées par l'évêque à la remise de chaque insigne sont rapportées en leur entier par le chantre Élie.

encore nécessaires pour assurer aux peuples une efficace protection, le doyen, se baissant, lui chaussa des éperons d'or. Ainsi revêtu de tous les attributs de la puissance, le jeune duc vint occuper dans le chœur la place réservée à son rang, où il demeura debout et l'épée haute durant la messe entière, célébrée avec un extraordinaire apparat. Ce dernier acte accompli, le fils de Gui-Geoffroi et d'Aldéarde, que nous appellerons désormais Guillaume IX (1), après s'être dépouillé, suivant l'antique usage, « de tous les ornements dont il avait été honoré, » précieux trésor que l'église de Limoges tenait à conserver avec un soin jaloux, reprit incontinent le chemin du Château, au milieu des vivats de la foule qui applaudissait à sa jeunesse et à son heureux avénement.

Ce profond sentiment de joie, d'ailleurs, n'était pas seulement l'effet de l'émotion populaire surexcitée par le spectacle des fêtes et des ébattements, il reposait encore sur cette préférence pour le gouvernement direct dont les masses toujours auront peine à s'affranchir. A cette époque, surtout, où le pouvoir, sans contrôle, se trouvait incarné dans une plus ou moins brillante personnalité, le désir de connaître immédiatement ce que l'on était en droit d'espérer ou de craindre était bien naturel, et l'Aquitaine se fût difficilement défendue des tristes appréhensions qu'une nouvelle régence

(1) Devons-nous dire Guillaume IX ou Guillaume VII? Il ne saurait y avoir pour nous d'hésitation, puisque nous écrivons bien plus l'histoire du duc d'Aquitaine que celle du comte de Poitou. Or, nous l'avons vu, le titre de duc fut d'abord le partage de deux comtes d'Auvergne, Guillaume le Pieux et Guillaume le Jeune, après lesquels il passa à la maison de Poitiers pour n'en plus sortir. Nous avons alors Guillaume III dit Tête-d'Étoupes, Guillaume IV Fier-à-Bras, Guillaume V le Grand, Guillaume VI le Gros, Guillaume VII le Hardi, Guillaume VIII ou Gui-Geoffroi, et enfin Guillaume IX, qui est le jeune prince dont nous avons à nous occuper. En aucun cas il ne peut être question d'appeler le fils d'Aldéarde Guillaume VIII, ainsi que l'a fait Besly, et nous ne comprenons pas sur quelles données peut s'appuyer le sévère historien.

eût fait naître en son cœur. Elle se rappelait avec douleur les terribles années qui suivirent la mort de Guillaume le Grand, les intrigues d'une mère coupable compromettant l'héritage de ses jeunes fils, travaillant au grand soleil par ses perfidies calculées à l'amoindrissement du dépôt qu'elle avait reçu mission de garder intact. Sans doute elle ne se faisait pas illusion sur les dangers que devaient inévitablement entraîner l'inexpérience et la mobilité d'un esprit nullement préparé aux grandes choses qu'il devait accomplir ; mais valait-il mieux voir son sort remis entre les mains d'une étrangère dont rien ne garantissait les aptitudes et le dévouement ? Le spectre d'Agnès se dressait devant elle avec son cortége de misères et d'humiliations, et, bien qu'Aldéarde n'eût donné aucune prise à une comparaison désobligeante, elle se disait que la jeunesse, après tout, n'excluait point la force, et que la prudence est la conséquence heureuse de la responsabilité. Assurément il fallait s'attendre à des usurpations depuis longtemps méditées, à la révolte de quelques seigneurs fatalement inquiets et turbulents; mais la grandeur du pays ne pouvait être par là sérieusement compromise, et rien ne faisait redouter les jours mauvais qui avaient un instant failli conduire à sa perte le plus vaste et le plus puissant État de la féodalité.

Toutefois, si l'Aquitaine était capable de se laisser aller à ces considérations, conformes en tous points aux aspirations pacifiques qui se généralisaient de plus en plus dans les masses (1), il est certain que les pays nouvellement conquis, frémissant sous un joug étranger plutôt subi qu'accepté, ne devaient en aucune sorte s'abandonner à cet enthousiasme, ni partager cet enivrement. Qu'importait, en effet, aux fiers

(1) Raoul Glaber, lib. IV, ch. v; Guibert de Nogent, *De vita sua*, passim.

et indomptables Gascons, pour la première fois sevrés de leur indépendance, dépouillés de leur liberté, l'apparente consolidation d'un pouvoir qu'ils avaient naturellement en horreur ! N'était-il pas à craindre, au contraire, qu'ils ne profitassent de la mort de Gui-Geoffroi pour secouer un esclavage impatiemment supporté, pour opérer un de ces revirements subits si fréquents chez ces populations impressionnables, facilement entraînées aux partis extrêmes par la mobilité de leur caractère et la vivacité de leur imagination? Aussi, tout faisait-il une loi au jeune Guillaume IX de porter incontinent un coup terrible aux projets encore indéterminés de ses sujets méridionaux, d'opposer une barrière aux désirs secrets d'émancipation qui ne manqueraient pas de se faire jour, en s'imposant aux yeux de tous comme le successeur légitime des enfants dégénérés de Mitarra, en ne laissant naître dans aucun esprit l'idée qu'il pût jamais renoncer au bénéfice des agrandissements paternels. Dans ce but, il mit un empressement remarquable (1) à paraître dans la vieille cité des Gaëls (2), cette riche et intelligente

(1) Il suffit, pour se rendre compte de ce que nous avançons, de parcourir attentivement le petit cartulaire de la Grande-Sauve. Nous y voyons que Guillaume IX, aussitôt son avénement (... *Guillelmus patris ducatum obtinuit. Qui cum ad Burdegalam urbem venisset*, etc.; » ch. XVII), se rendit au milieu de ses sujets gascons; que les années suivantes, 1087, 1088 et 1089, il fit de longs séjours à Bordeaux, dans le but bien évident de surveiller la conquête de son père et d'observer la fidélité des seigneurs du Midi.

(2) Il ne nous est pas utile d'avoir recours aux ressources de l'étymologie pour constater l'existence d'une tribu gauloise sur les bords de la Garonne; tous les écrivains de l'antiquité, et Strabon à leur tête, sont unanimes sur ce point. D'un autre côté, nous trouvons dans la petite élévation connue de nos jours sous le nom de *Puy-Paulin*, l'explication de la première partie de celui de *Burdigala*. Ce que nous appelons un *puy*, en latin *podium*, correspond exactement au sens primitif du mot *burg*, qui signifia une hauteur quelconque avant de désigner un château, un village de quelque importance mis à l'abri d'un coup de main par des travaux d'art. Sous l'ancien nom de Bordeaux se cachent donc à la fois un fait historique et une remarque topographique; nous pouvons dire également : la *colline des Gaëls*, la *forteresse des Gaëls* ou le *bourg des Gaëls*.

agglomération d'exilés qui ne sortit de l'isolement dans lequel elle avait longtemps vécu (1) que pour s'arroger une certaine prééminence sur tous les anciens ou nouveaux habitants du pays.

Après avoir fait preuve, en effet, d'un merveilleux instinct dans le choix du lieu qui devait fixer leurs pas errants et fugitifs, les compagnons de Sigovèse, chassés du centre de la Gaule (2), avaient su promptement utiliser une situation admirable qui rappelle, en plus d'un point, les rivages fameux marqués par Constantin pour y asseoir sa puissance à l'apogée de sa plus grande splendeur (3). Le temps n'était plus où, retirés sur un étroit monticule, baptisé plus tard du nom d'un sénateur romain (4), ils contemplaient tristement les immenses marais entretenus autour d'eux par le voisinage d'un fleuve auquel la mer, malgré son éloignement, communique le mouvement régulier de ses eaux (5). Grâce à leurs efforts incessants, la Garonne, maintenue dans son lit, décrivait une courbe immense et régulière (6), tracée à l'opposite par de hautes collines couvertes de lauriers et de cyprès (7), havre magnifique ouvert à un commerce illimité. Sous l'impression de ce coup d'œil enchanteur, il n'est point étonnant que les vieux Bituriges (8) aient en quelque sorte senti revivre en eux la

(1) Strabon (lib. IV) dit que, même de son temps, les Bituriges vivaient parmi les Aquitains « comme des étrangers, sans payer tribut ».

(2) M. Henri Martin (*Hist. de France*, t. I, p. 16) fixe l'émigration des Bituriges en 587 avant Jésus-Christ.

(3) *Relation de l'ambassade de Méhémet-Effendi à la cour de France*, etc.; Paris, 1756, in-12.

(4) *Podium Paulini*. — La famille Paulin était originaire de Rome. Tout le monde connaît l'amitié de saint Paulin pour son maître, le poète Ausone.

(5) Strabon, lib. IV. — Ausone, *De claris urbibus*.

(6) D'où le nom de *Port de la Lune*, donné, au moyen âge, au magnifique havre de Bordeaux.

(7) Les noms de *Lormont* et de *Cypressat* (aujourd'hui Cenon), sur la rive droite de la Garonne, n'ont pas d'autre origine.

(8) Les *rois du monde*, suivant Zeuss, *Grammatica celtica*, editio altera

patrie absente et se soient empressés de manifester leurs espérances futures jusque dans leur propre nom (1).

Hardis et patients, ils ne redoutaient guère les difficultés à vaincre, les obstacles à surmonter. Du sein des terrains bas et toujours inondés, barrière infranchissable heureusement opposée tout d'abord aux agressions du dehors, émergera bientôt une ville superbe, chef-d'œuvre de régularité (2), défi jeté par avance à tout ce que l'imagination moderne pourra jamais concevoir. En vain, quelques années plus tard, les Sarrasins et les Normands multiplieront-ils leurs sauvages dévastations, porteront-ils partout la ruine, la misère et la mort, Bordeaux renaîtra de ses cendres dans sa forme primitive (3), rajeunie au souffle puissant d'une activité dévorante que rien ne peut abattre ni décourager. La ville carrée d'Ausone (4) étalera, jusque sous les princes aquitains (5), sa noble couronne de tours (6), non plus isolée comme autrefois et dominant la campagne au loin, mais noyée dans les flots toujours croissants d'une popula-

Berolini, 1868, p. 20 et 70 : « *Ri*, gen. *rig*, rex, princeps. *Rix*, gen. *rigis*, plur. *riges*, quæ vox eadem est quæ in germanicis secundum legem mutarum scribitur *ricus*, got. *reiks*. — *Bith*, *betho*, mundus. — *Bith rig*, ita ut significet nomen vetustum *Bituriges* aut semper aut mundi vel latè dominantes, id est potentes. »

(1) Il est au moins probable que le mot *Vivisci*, donné aux Bituriges établis sur les bords de la Garonne, a ce sens fort naturel. Ceux du centre de la France portaient le nom de *Cubi* ou Associés.

(2) Distinctas interne vias mirere, domorum
Dispositum, et latas nomen servare plateas,
Tum respondentes directa in compita portas.....
(Ausone, *ubi suprà*.)

(3) O'Reilly, *Histoire complète de Bordeaux*, t. I, p. 228.

(4) « Quadrua murorum species. » (Ausone, *loc. cit.*)

(5) La seconde enceinte de Bordeaux ne fut, en effet, construite que dans les dernières années du XIIe siècle, sous la domination anglaise. Le souvenir de cet agrandissement, dû à l'initiative du second mari de la célèbre Eléonore d'Aquitaine, Henri II d'Angleterre, s'est conservé jusqu'à nos jours dans le nom de *Fossés* donné à une suite de rues magnifiques tracées sur l'emplacement des anciens remparts.

(6) « Turribus altis ardua. » (Ausone, *loc. cit.*)

tion exubérante, qui tend, surtout vers le sud, à se développer indéfiniment. Déjà l'abbaye de Sainte-Croix, bâtie sur l'emplacement présumé de l'ancien temple gaulois de Vernemetis (1), a vu s'évanouir sa paix et sa tranquillité premières, et seule, à l'occident, la collégiale de Saint-Seurin, protégée par les riches vignobles (2) qui recouvrent les cimetières gallo-romains de Terre-Nègre et de Campaure (3), peut encore espérer quelques jours de repos. Ne voit-elle pas, d'ailleurs, à des époques irrégulières, affluer vers elle tout ce que la Gascogne compte en son sein d'illustre et de grand? Toujours en possession de l'antique privilége conféré par le saint évêque Amand, c'est là, sous ces vénérables voûtes, au pied de l'autel chargé des reliques du vaillant missionnaire envoyé d'Orient (4) pour soumettre les Gaëls à la loi du Christ, près du tombeau de saint Fort, le premier martyr de Burdigala, que tous les Sanche et les Guillaume, tous les successeurs plus ou moins vaillants du *Terrible Montagnard* (5) devaient venir chercher l'étendard national destiné à servir au peuple de signe de ralliement et à le conduire à la victoire (6).

Moins qu'un autre, le jeune fils de Gui-Geoffroi était homme

(1) Ou plutôt *Vernometis*, suivant Fortunat, qui nous donne le sens de ce mot gaulois :

Quod quasi *fanum ingens* Gallica lingua sonat.

(2) Ces terrains, jadis sacrés, demeurèrent en culture jusqu'à la fin du XIVe siècle.

(3) Le cimetière de *Terre-Nègre*, ainsi appelé de la couleur du sol, dit O'Reilly (*Hist. compl. de Bordeaux*, t. I, p. 628), était situé près du Palais-Gallien et recevait les restes des pauvres de Burdigala. Le *Campaure*, au contraire, était le lieu de repos des riches Gallo-Romains; les allées de Tourny correspondent aujourd'hui à son emplacement.

(4) « Sanctus Severinus... de partibus Orientis, etc. » (Grégoire de Tours, *De glor. conf.*, cap. XLV.)

(5) Le surnom de *Mitarra* donné au duc Sanche, suivant les uns signifiait *Montagnard*, et, selon les autres, *Terrible*. (Voir *Hist. de la Gascogne*, par Monlezun, t. I, p. 357.)

(6) O'Reilly, *Hist.*, etc., t. I, p. 232.

à négliger les moyens d'appuyer solidement ses droits et d'assurer son autorité. La vacance du siége de Bordeaux (1) n'était point une raison suffisante pour remettre une cérémonie dont il espérait tirer un immense profit, et le vieil Aimery de Thouars, étroitement rallié à sa cause, que son père en mourant semble lui avoir donné pour conseiller (2), était un politique trop habile pour lui proposer un dangereux retard. Aussi le duc d'Aquitaine, à l'exemple de ses prédécesseurs, convoqua-t-il promptement sa brillante noblesse et son clergé nombreux, cortége magnifique, destiné à rehausser l'éclat d'une solennité religieuse qui devait, pour ainsi dire, transformer la nature même de son pouvoir. A son appel répondirent de tous côtés les principaux seigneurs du pays, les abbés les plus puissants. Parmi les premiers se faisaient remarquer Guillaume d'Amanieu (3) et Pierre de Gabarret (4), tandis que les derniers avaient à leur tête le récent fondateur de la Grande-Sauve, l'innocente victime de Berthe de Hollande, l'illustre et pieux Gérard. Entouré de la sorte, le jeune prince fut conduit avec une pompe extraordinaire jusque dans Saint-Seurin, où, après avoir prêté le serment d'usage, il fut successivement revêtu de tous les insignes de sa haute dignité. Ramené ensuite dans son beau palais de l'Ombrière (5), si admirablement situé dans l'angle

(1) L'archevêque Josselin de Parthenay était mort en 1086, au mois de juin, et le légat du pape Amat ne lui succéda que deux années plus tard, le 4 novembre 1088 (Mabillon, *Annales*, etc., t. V, p. 240, et *Gallia christiana*, t. II, p. 787.)

(2) Il nous est difficile autrement d'expliquer la présence du vicomte de Thouars auprès de Guillàume IX, présence attestée par le *Petit cartulaire de la Grande-Sauve*.

(3) Seigneur de Benauges et de Saint-Macaire, deux localités jadis importantes, situées aux environs de La Réole.

(4) Bien que Pierre Ier fût vicomte de Gabarret, la petite ville de ce nom (Landes) appartenait, à cette époque, au vicomte de Lomagne.

(5) *Castellum Umbrariæ*, château de l'Ombrière, ainsi appelé des belles allées d'ormes qui le précédaient du côté de la Garonne et formaient de dé-

formé par le Peugue (1) et la Garonne, il voulut séjourner encore quelque temps au milieu de cette population vive et légère, au caractère remuant et aventureux, qu'il fallait peu à peu habituer à un nouveau joug. Toutefois le mouvement guerrier qui vint tout à coup à se manifester dans ses États héréditaires, sous la pression des événements du dehors, lui fit une nécessité de revenir bientôt sur ses pas. Il ne pouvait, il est vrai, comme son père jadis, prendre en main la direction d'une campagne lointaine au delà des monts pyrénéens, mais il était de son intérêt de favoriser une expédition qui affaiblissait ses ennemis, en éloignant, au moins pour le moment, quelques-uns de ses plus turbulents vassaux. Plus encore que la nation secourue, il profiterait de l'entraînement généreux auquel sa grande jeunesse, en dehors de toute autre considération, lui défendait de prendre une éclatante part.

L'Espagne, en attendant, un instant électrisée par de prodigieux succès, était alors en proie au désespoir le plus violent que ses malheurs interminables lui aient jamais inspiré. Son chef lui-même, le vaillant roi de Castille, le héros de tant de glorieux combats, dans son premier effroi, à l'issue de l'immense désastre qu'il lui avait fallu contempler, n'avait pas craint de donner aux secours dont il avait besoin un caractère d'urgence qui ne pouvait manquer d'impressionner vivement les peuples chrétiens. Pour éviter le scandale d'un fils de Pélage passant au camp des ennemis du Christ (2), il était évident que des efforts inouïs

licieuses promenades à l'ombre. Fondé en 918, réparé vers 1180, reconstruit plus tard sous Édouard III d'Angleterre, ce château ne disparut complétement que dans la première année de ce siècle, tout en laissant son nom à la rue du Palais, qui occupe une partie de son emplacement.

(1) Le ruisseau du Peugue longeait le mur méridional de la ville carrée d'Ausone.

(2) Suivant un chroniqueur (*Historiæ Franciæ fragmentum*, t. XII, de dom

seraient aussitôt tentés, que la France, à laquelle était adressé ce suprême cri de détresse, ne faillirait point à son devoir. De toutes parts, en effet, princes et seigneurs mirent un égal empressement à répondre à l'appel de l'infortuné souverain (1). Rangés sous la bannière d'un illustre descendant du pieux roi Robert (2), les plus hardis chevaliers de la Bourgogne et de l'Aquitaine accoururent en flots pressés dans la vaste péninsule, prêts à lutter contre l'envahisseur. A côté d'Eudes Borel, le puissant duc, l'ami des religieux et des clercs, le futur fondateur de Cîteaux (3), brillait le terrible sire de Lusignan, Hugues le Diable (4), dont nul, même en ce temps de force physique, n'égalait l'audace et la valeur. Puis venait un personnage au caractère ambigu,

Bouquet), Alphonse VI aurait menacé de faire alliance avec ses propres vainqueurs et de livrer l'entrée de la France aux Sarrasins si les grands de ce pays ne venaient à son secours. Quelque invraisemblable que paraisse au premier abord cette assertion, il est probable que le moine de la Réole auquel on l'attribue était bien informé.

(1) « Penè totius nobiles regni Franciæ... venerunt in Hispaniam, » dit une charte de 1087. — Preuves de la *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Philibert de Tournus*, p. 134, Dijon, 1733. — *Chronicon Sancti Maxentii*, ad annum MLXXXVII.

(2) Eudes Borel, duc de Bourgogne et chef de l'expédition, était arrière-petit-fils du roi Robert. Il avait succédé à son frère Hugues Ier en 1078. Dom Plancher, dans son *Histoire de Bourgogne*, publiée à Dijon en 1739 (t. I, p. 275), ne fait aucune mention de la guerre soutenue par ce prince au delà des Pyrénées. Depuis six années cependant l'historien anonyme de l'abbaye de Tournus avait fait connaître l'important document qui nous sert de guide, tout en en donnant dans son texte (p. 103) une fausse interprétation. Il n'est point exact, en effet, que le duc de Bourgogne soit allé en Espagne vers 1084, qu'il ait participé l'année suivante au siége de Tolède, etc., etc. L'expédition à laquelle fait allusion le document cité n'eut lieu qu'en 1087, après la bataille de Zahacat et la défaite du roi Alphonse, ainsi que nous allons le démontrer bientôt.

(3) Dom Plancher, *loc. cit.* — Ami de saint Robert de Molesmes, Eudes Borel peut être regardé comme le véritable fondateur de Cîteaux.

(4) Hugues VI, fils de Hugues V et d'Almodis de la Marche, avait succédé à son père en 1060. Cousseau, *Mémoire historique*, etc., Pièces justificatives, p. 400. « *Igitur ego Hugo Lesignacensis..., contra Saracenos in Hispaniam iturus*, etc. » Cette charte est postérieure au 1er mars 1087, puisqu'elle est signée de Pierre II, évêque de Poitiers. Nous y apprenons aussi que le jeune duc d'Aquitaine Guillaume IX s'était rendu à Lusignan pour assister à la dédicace de l'église Notre-Dame.

prodigieusement brave à ses heures, mais sujet parfois à des défaillances sévèrement traitées par ses contemporains (1). Tour à tour surnommé le Charpentier ou le Normand, le vicomte de Melun, Guillaume, oublieux des devoirs imposés à sa haute naissance, ne sut jamais sortir à son honneur de toutes les entreprises auxquelles il aimait à se mêler avec passion, et, pour un panégyriste, il rencontre mille accusateurs (2). Quoi qu'il en soit, le noble vaincu de Zahacat (3), si ses dispositions premières n'eussent été modifiées par une rapide succession d'événements imprévus, à la vue des nombreux barons qui, pour la plupart, lui apportaient un dévouement sans limites, tout au moins un courage éprouvé, eût pu sentir renaître en son cœur le calme et l'espoir des meilleurs jours. Mais avec l'éloignement du danger avait disparu la nécessité de requérir un secours étranger, et Alphonse VI eût bien voulu ne pas voir arriver les guerriers intrépides qui n'avaient reculé devant aucun obstacle pour répondre à son pressant appel. La disparition subite

(1) Tudebode, *Historia de Hierosolymitano itinere*, édit. Migne, p. 779. — Tancrède, s'adressant à Guillaume le Charpentier qui avait essayé de s'enfuir d'Antioche, lui dit : « *Forsitan propter hoc nequaquam voluisti tradere hos milites, et exercitum Christi, sicut tradidisti alios in Hispania.* »

(2) « *Guillelmus Carpentarius.* » (Orderic Vital, t. III, p. 481 et 524, édit. Le Prevost; — Tudebode, *ubi suprà.*) — « *Guillelmus nomine, major celerorum interfuit, quem vidimus, et erat Normannus.* » (*Chronicon Sancti Maxentii.*) — Guibert de Nogent, édit. Guizot, t. IX. p. 177. — Guillaume Ier, vicomte de Melun, fils d'Ursion, fut nommé le Charpentier à cause de la vigueur extraordinaire de son bras; et le Normand, de la province, sans doute, où il fit ses premiers exploits. Suivant Guibert de Nogent, il était d'une « naissance très noble », et quelques-uns veulent qu'il ait été cousin de Hugues le Grand. Si la Chronique de Saint-Maixent fait l'éloge de Guillaume et se tait sur la part prise par Hugues le Diable à l'expédition d'Espagne, il ne faut point en être étonné. Les sires de Lusignan étaient toujours en querelle avec l'illustre abbaye, qu'ils pillaient et rançonnaient très souvent; le vicomte de Melun, au contraire, avait pu rendre de bons offices aux moines pendant qu'il était au service du toparque de Chatelaillon.

(3) La bataille de Zahacat, *de la Glissoire*, où le pied a manqué aux chrétiens, suivant les auteurs arabes, et non Zalakah, mot qui n'a pas de sens (Ch. Romey, *Hist. d'Espagne*, t. V, p. 474), fut livrée le 23 octobre 1086.

de Yousouf ben Taschfyn, dont il ne s'expliquait probablement pas la cause (1), après le triomphe aussi prompt que foudroyant remporté dans les plaines de Badajoz, la haine sourde inspirée aux rois maures par l'arrogance des Moghrebyns, fortement constitués depuis peu en nation redoutable sous le nom de Morabits (2), tout semblait faire présager la fin prochaine du terrible ouragan déchaîné contre les chrétiens, et l'ancien vainqueur de Tolède se jugeait sans doute assez maître de la situation pour n'avoir rien à craindre des complications à venir. Les brillants combats soutenus en Andalousie, la prise de Lebit et de Lorca compensaient largement à ses yeux la perte de quelques châteaux enlevés par Ebn Abed à la dot de Zayda (3). Sa réconciliation, du

(1) L'auteur du *Fragmentum historiæ Francicæ* prétend que « les Agariens », c'est-à-dire les compagnons de Youssouf ben Taschfyn, « à la nouvelle de l'arrivée des Français, s'enfuirent avec leur roi, sans oser les attendre. » En réalité, l'émir seul passa le détroit pour aller rendre les derniers devoirs à son fils chéri, Abou-Bekr, qu'il avait laissé malade à Ceuta, lors de son entrée en Espagne. Le héros africain voulut conduire lui-même le corps du défunt jusqu'à Marok, et pendant plus d'une année rien ne put le distraire de son chagrin. En mai ou juin 1088, il débarqua de nouveau à Algésiras, à la nouvelle des triomphes remportés par les chrétiens en Andalousie (Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, p. 391, édit. Baudry, 1840), et son premier soin fut de soumettre à sa domination les divers rois maures, qui s'aperçurent trop tard qu'ils s'étaient donné dans les Almoravides des maîtres et non des alliés.

(2) Pour tout ce qui regarde les Almoravides, consulter le chapitre XXVI de Ch. Romey et la *Tercera parte* de l'histoire de Conde, chap. IX à XXII. Qu'il nous suffise de dire ici que ces peuples, issus de l'Afrique occidentale, du *Maghreb*, furent convertis et disciplinés, au commencement du XIe siècle, par un marabout fanatique nommé Aldallah ben Yassin, qui leur imposa le nom de *Morabits*, corrompu en celui d'*Almoravides*, en raison de leur assiduité à fréquenter son ermitage ou *rabidah*. Naturellement guerriers, ils soumirent rapidement les tribus dissidentes, éparses entre la Méditerranée, le désert et l'Océan, et, sous la conduite de Yousouf ben Taschfyn, cousin et successeur de l'émir Abou-Bekr, en 1061, après avoir pris Fez et fondé Marok, ils se tinrent prêts à franchir le détroit et à passer en Espagne à la première occasion. Ils n'attendirent pas longtemps, et les rois maures eux-mêmes, aussitôt la prise de Tolède, en 1085, effrayés des progrès toujours croissants des chrétiens, ne craignirent pas de leur servir d'introducteurs.

(3) En réalité, Zayda, plus connue sous le nom de Marie-Élisabeth, n'était

reste, avec le héros légendaire que tous appelaient *mon Cid* (1), n'allait-elle pas lui permettre de dégager entièrement son flanc gauche et de mettre bientôt Valence à ses pieds (2). Qu'avait-il besoin désormais des seigneurs français si facilement entraînés par son bruyant désespoir; aussi se promettait-il, sinon de les écarter tout à fait (3), au moins de les cantonner étroitement dans les provinces du Nord, de leur marchander la gloire qu'il ne pouvait refuser décemment. La prise de la petite ville d'Estella (4), située au milieu des montagnes de la Navarre, dans une étroite vallée arrosée par le rio Ega, devait au besoin suffire à désintéresser leur amour-propre, à calmer leurs justes réclamations. Les user ensuite au siége de Tudela (5), importante place res-

pas la femme d'Alphonse VI marié alors à Constance de Bourgogne, veuve d'un comte de Châlon-sur-Saône et tante du duc Eudes Borel. Les chroniqueurs nous disent que le roi de Castille l'avait reçue *quasi pro uxore*, et cette situation, anormale aux yeux des chrétiens, ne pouvait déplaire entièrement au roi musulman de Séville, qui espérait bien de la sorte servir ses ambitieux projets. Il rêvait dès cette époque (vers 1083) le partage du royaume de Tolède, et, pour arriver à son but, il lui importait peu de favoriser ses ennemis naturels. Trompé dans ses calculs, Mohamed ben Abed, plus simplement Ebn Abed, fut un des plus ardents à solliciter le secours des Almoravides, dont le chef Yousouf ben Taschfyn le choisit pour son lieutenant.

(1) Ipse Rodericus *mio Cid* semper vocatus.

De grandes incertitudes existent sur la vie et les exploits de don Rodrigue de Bivar, surnommé le Cid Campeador. Suivant les données les plus vraisemblables, il naquit en 1046, se distingua à la bataille de Golpejau, en 1071, et peu après au siége de Zamora. Fortement établi au centre de la contrée montagneuse qui s'étend de Saragosse à Valence, il guerroyait le plus souvent pour son propre compte, et chaque parti se disputait son appui. Son surnom de *Cid* vient d'un mot arabe, *seedee*, ou plutôt *sidi*, dénomination fastueuse répondant à celle de *seigneur*, prise dans le sens le plus élevé et le plus absolu. *Campeador*, au contraire, signifie simplement *le conducteur du camp, campi ductor*, et fait allusion à l'habileté sans égale du héros dans l'art de conduire une armée et de choisir les meilleurs campements.

(2) Cette ville fut, en effet, prise par les chrétiens en 1094.

(3) *Fragmentum historiæ Franciciæ*, loc. cit.

(4) « Castellum Stellæ ceperunt. » (*Chron. S. Max.*).

(5) « Adunati sunt ad Tutelam civitatem. » (*Id.*) — « Quantùm laboraverunt in obsidione Tutelæ satis notum est. (*Preuves de l'histoire de Tournus*, p. 134.) — Suivant Zurita (*Anales de Aragon*, t. I, p. 40, verso), la place de Tudela ne tomba au pouvoir des chrétiens qu'en 1114.

serrée entre l'Èbre et la Queiles, semblait au roi de Castille un légitime procédé. Qu'après cela Eudes Borel allât présenter ses hommages à la reine Constance dans la ville de Léon (1), Alphonse VI n'y voyait aucun mal, en vérité.

Une pareille conduite, assurément, était faite pour engendrer de toutes parts le mépris et la désaffection. Quelle idée, en effet, pouvait-on se former de la fierté castillane cherchant à racheter par la plus noire ingratitude la pardonnable faute d'avoir un instant cédé aux atteintes de la peur? Heureusement encore que la rapide succession d'événements dont les provinces du Nord étaient alors le théâtre ne permettait pas de fixer avec trop d'attention un fait jusqu'alors inouï (2).

Après avoir, vingt années, pesé sur le peuple anglais de tout le poids indiqué par ce sinistre nom de Conquérant, l'illustre bâtard de Robert le Magnifique, couché sur son lit de douleurs, voyait s'approcher l'heure où il allait rendre compte à Dieu de tous les maux accumulés sur son triste passage. Si, d'une part, il avait fondé vingt-trois monastères (3), généreusement gratifié les églises et les clercs, de l'autre il n'avait reculé, pour réussir dans ses projets, ni devant l'incendie, ni devant l'assassinat (4). Le mensonge

(1) « Ipse dux adiit curiam imperatoris Alfonsi, causa videndi avunculam suam. » Cette visite eut lieu dans les premiers jours d'août 1087, puisque l'acte qui nous la fait connaître est daté du jeudi, cinquième jour de ce mois : « in Leone civitate, nonas Augusti, feriâ V » (*Preuves de l'histoire de Tournus*). Ainsi l'expédition, commencée au plus tôt dans les derniers jours de mars, était terminée quatre mois après.

(2) Les chevaliers français n'avaient pas encore eu affaire aux empereurs de Constantinople. Ces derniers firent regretter la conduite du roi de Castille et de Léon.

(3) « *Decem et septem monachorum, atque sanctimonialium sex cœnobia constructa sunt.* » (Orderic Vital, t. III, p. 241.) M. Auguste Le Prévost donne l'énumération de ces fondations religieuses, au nombre de vingt-deux seulement.

(4) Il suffit de citer les noms de ses deux premières victimes : Gautier, comte du Vexin, et Conan II, duc de Bretagne.

était son arme favorite, la duplicité lui faisait cortége, et la force, à ses yeux, était l'unique droit. La prison la plus dure, la terrible éviction, l'exil et ses conséquences funestes (1) étaient la récompense réservée au plus brillant courage, au patriotisme le plus pur. Entouré d'avides courtisans, de chevaliers rapaces, de prélats éhontés, il torturait la victime que des larrons étrangers (2) avaient pour ainsi dire jetée dans ses bras, et, pour satisfaire uniquement son ardeur cynégétique, il n'hésitait point à ramener une contrée entière à son sauvage état primitif (3). Étrange personnage, en un mot, dont le mérite le plus grand fut de mettre une volonté de fer au service de son insatiable ambition, de maintenir autour de lui, par l'épouvante et l'effroi, un ordre relatif. Sa mort (4) fut une délivrance non-seulement pour le pays qu'il opprimait, mais encore pour les nations limitrophes, toujours maintenues en haleine par le danger permanent d'une attaque inattendue, d'une subite agression.

Comme il était facile de le prévoir, néanmoins, à peine les divers barons féodaux eurent-ils recouvré leur entière liberté d'action qu'ils s'empressèrent de mettre au jour leurs vieilles querelles, de reprendre à nouveau leurs anciens différends. Le premier qui s'élança dans l'arène fut naturellement le comte d'Anjou, le trop célèbre Foulques Réchin. N'ayant plus rien à redouter sur ses frontières du Maine, il

(1) « *Vinculis injecit, exheredavit, expulit et extra limitem natalis soli dispersit.* » (Orderic Vital, t. III, p. 3.)

(2) ... « *Externis prædonibus Guillelmo victori faventibus.* » (Orderic Vital, t. II, p. 164.)

(3) « *Guillelmus autem primus..... plus quam LX parochias devastavit, ruricolas ad alia loca transmigrare compulit, et silvestres feras pro hominibus, ut voluptatem venandi haberet, ibidem constituit.* » (*Id.*, t. IV, p. 82.)— Ainsi fut créée la New-Forest, dans le Hampshire, province dont Southampton est aujourd'hui le chef-lieu.

(4) Le 9 septembre 1087.

résolut de tourner toutes ses forces contre le jeune duc d'Aquitaine, de tenter le sort des batailles contre l'héritier de Gui-Geoffroi. Le souvenir de la belle province pour laquelle il avait jadis si vaillamment combattu vivait toujours dans son âme, et il croyait le moment venu de la replacer enfin sous ses lois. Toutefois, il avait compté sans les haines sourdes suscitées par une politique sans pitié et qui ne pouvaient, à l'occasion, manquer de lui créer d'insurmontables embarras. Pour asseoir plus solidement sa domination sur la Touraine et occuper seul (1) un poste important, il n'avait pas craint, quelques années auparavant, de jeter en prison le généreux seigneur d'Amboise, Sulpice Ier, dont le fils était encore entre ses mains. Heureusement pour Hugues de Chaumont (2), un bon génie veillait sur sa jeunesse, et Lisoie (3), le détenteur fidèle de ses biens, aussitôt qu'il vit

(1) Comme Ypres (Orderic Vital, t. IV, p. 480), comme Le Mans (*id.*, p. 50), Amboise comptait au XIe siècle trois châteaux forts, et partant obéissait à trois seigneurs différents. Le *Château proprement dit* (domicilium, domus Consulis), situé à l'extrémité de la pointe rocheuse qui s'allonge entre l'Amasse et la Loire, sur l'emplacement du château actuel, appartenait au comte d'Anjou, qui y maintenait un représentant; la *Tour de Pierre* (Turris lapidea), construction célèbre, placée non dans la *rue d'Orange*, au pied de la colline, mais sur le sommet du plateau, au-dessus des greniers de César, comme il serait facile de le démontrer (voir principalement les *Gesta Ambaziensium dominorum*, p. 181 et 186, édit. Marchegay), obéissait à Sulpice Ier, fils de Lisoie, l'ancien compagnon de Geoffroi Martel; la *Motte-Fulcoie*, enfin (Mota Fulcoii), ainsi appelée du nom de son possesseur, se dressait, vers la Loire, au-dessus de l'endroit encore connu de nos jours sous le nom de Malavaux (Mala vallis). Mécontent de la neutralité observée par Sulpice, pendant sa querelle avec Geoffroi le Barbu, Foulques Réchin avait, une première fois, fait jeter le seigneur d'Amboise en prison. Plus tard il essaya de nouveau de s'emparer de sa personne, sans pouvoir y réussir, et, s'il consentit à faire sa paix avec le fils de Lisoie, ce fut à la condition que ce dernier renoncerait à ses droits sur la Tour de Pierre et lui livrerait en otage son propre fils.

(2) Ainsi appelé du château de ce nom, entre Blois et Amboise. Geoffroi de Chaumont, surnommé *la Belle-Fille*, avait laissé tous ses biens à sa nièce Denyse, mère de Hugues, lors de son départ pour l'Angleterre à la suite de Guillaume le Conquérant.

(3) Ce frère de Sulpice Ier est une des plus charmantes figures du moyen âge. Geoffroi de Preuilly, devenu plus tard comte de Vendôme, par son

l'ennemi de sa maison lancé dans une folle entreprise, menaça le comte d'Anjou d'opérer une diversion dangereuse s'il ne rendait promptement son neveu à sa tendre et vive affection. Quelque pénible que fût pour l'orgueilleux suzerain cet acte apparent de faiblesse, il pressentait trop bien les résultats de cette habile concession pour négliger, même à ce prix, de porter un coup funeste à la coalition intérieure machinée contre lui. Une fois isolé, l'instigateur véritable du complot, Geoffroi de Preuilly (1), n'était plus personnellement redoutable, et il lui importait peu que ce baron vindicatif persistât à suivre la naissante fortune du comte de Poitiers, auquel son injuste agression avait donné d'innombrables défenseurs (2). La guerre s'engagea, mais tout nous porte à croire qu'elle fut conduite assez mollement, puisqu'aucun fait de quelque valeur ne nous est signalé par les contemporains. Il semble même que Foulques Réchin, subitement dominé par un tout autre ordre d'idées, se soit empressé de conclure une paix qui lui permît de réaliser un de ses rêves les plus doux. Bien que marié trois fois, en effet, et possesseur encore de deux épouses vivantes (3), le comte d'Anjou, dont les passions ne connaissaient aucun frein, désirait ardemment placer dans son lit la pupille du comte d'Évreux, Bertrade, qui jettera bientôt un triste éclat sur le nom de Montfort (4). Pour atteindre ce but, il n'y avait pas de com-

mariage avec Euphrosie, l'héritière de cette maison, lui fit chèrement payer ce qu'il appelait une trahison. (*Gesta Amb. dom.*, p. 185.)

(1) Geoffroi III dit le Jourdain. Nous retrouverons souvent ce personnage dans notre récit. — Carré de Busserolles, *Recherches historiques sur l'ancienne baronnie de Preuilly*, p. 220.

(2) *Gesta Ambaxiensium dominorum*, p. 184.

(3) C'est pourquoi le comte d'Évreux, Guillaume, dans sa réponse au duc de Normandie, traite Foulques Réchin de bigame. (Orderic Vital, t. III, p. 321.)

(4) La célèbre Bertrade était fille de Simon Ier de Montfort et d'Agnès d'Évreux. Sa mère, en mourant, l'avait confiée toute jeune à son frère

binaison qu'il n'acceptât, point de sacrifice auquel il ne fût prêt. Aussi, lorsque le fils aîné du Conquérant, Robert Courte-Heuse, étroitement serré par son puissant frère Guillaume le Roux, vint lui proposer de servir efficacement ses projets, à la condition que lui-même s'obligeât à maintenir quelque temps les Manceaux dans le devoir (1), il n'hésita pas un instant. Avec une incroyable habileté, il réussit tout à la fois à clore les hostilités si imprudemment commencées peu de mois auparavant, et à éloigner de sa cour un gênant témoin de ses débauches. Sa fille Ermengarde (2), l'unique enfant qu'il avait eu de son premier mariage avec Lancelotte de Beaugency, fut chargée de cimenter une réconciliation passagère, et le duc d'Aquitaine, devenu le gendre de son plus implacable ennemi, consentit à laisser Foulques Réchin suivre les hasards de son aventureuse vie et de son étrange destin.

Dans l'état de faiblesse relative causée par les exigences hautaines et les menaçantes rébellions d'un grand nombre de ses feudataires (3), Guillaume IX, d'ailleurs, devait accueillir avec une sorte de joie secrète tout honorable moyen de terminer avantageusement une lutte redoutable dont l'issue, tout au moins, pouvait être incertaine à ses yeux. S'il ne voulait voir peu à peu diminuer son prestige et s'évanouir

Guillaume, marié à la bonne et douce Helvise de Nevers. Si, par son père, elle était l'arrière-petite-fille de Guillaume de Hainaut, l'ami de Hugues Capet et le fondateur de Montfort, elle descendait, du côté maternel, de Richard Ier, duc de Normandie, père de l'archevêque de Rouen, Robert, dont le fils aîné, Richard, fut le premier comte d'Évreux.

(1) Orderic Vital, t. III, p. 321-323.

(2) Ermengarde pouvait avoir alors dix-neuf ans. Elle était née, au plus tard, en 1069, puisque, l'année suivante, Foulques Réchin, devenu veuf, épousait une fille d'Archambaud de Bourbon, nommée aussi Ermengarde.

(3) « Cum itaque pater meus ex hoc mundo migrasset, satis puer, ut plurimi norunt, ego remansi. Tunc barones mei, qui me juvare debuissent, a fidelitate mea recedentes, mihi graviter nocere cœperunt. » (Besly, *Preuves*, p. 412.)

son autorité, il était temps qu'il opposât une digue infranchissable au flot toujours croissant des spoliateurs de ses droits. Son intérêt autant que sa propre dignité lui faisaient un devoir impérieux, non-seulement de s'arrêter dans la voie des concessions regrettables, mais encore de recouvrer à tout prix sa liberté première, de refréner promptement l'arrogance et l'avidité de ses infidèles barons. Une action prompte et décisive était seule, enfin, capable d'éviter une complication dangereuse, en écartant de sa tête le terrible anathème préparé par l'Église contre ses fiers envahisseurs. Malheureusement le jeune duc d'Aquitaine, pour atteindre ce résultat, avait à lutter contre des difficultés immenses, et il répugnait à sa franchise et à sa loyauté de revenir sur sa parole, même arrachée dans un moment de détresse, de revendiquer immédiatement à certains seigneurs les gages d'une neutralité bienfaisante dont il avait su apprécier tout le prix.

La passion brutale, en effet, n'avait pas toujours uniquement guidé l'impétueux comte d'Anjou, et nul doute que la politique n'eût aussi sa part dans la brusque résolution qui éloigna de Foulques Réchin la fille d'Archambaud de Bourbon pour mettre à sa place Arengarde de Chatelaillon (1). L'ancien maître de la Saintonge ne pouvait évidemment se consoler de la perte d'une belle province, arrachée brusquement à sa domination, et, dans ses rêves, il entrevoyait parfois la possibilité de réparer un désastre qui devait étrangement peser à son orgueil. La prudence, il est vrai, lui

(1) Ce dernier mariage fut célébré à Saumur le 21 janvier 1076, ainsi que le prouve une charte de l'abbaye de Saint-Florent, déposée aux archives de Maine-et-Loire, et non le 5 juillet 1087, comme on l'avait cru jusqu'ici, sur la foi d'un annotateur des *Rerum Gallicarum scriptores*. Par ce seul changement de date se trouvent expliqués deux faits dont on avait en vain cherché la cause : le divorce de Foulques Réchin et la précoce audace de son beau-frère, Ebles de Chatelaillon.

imposait une réserve dont il n'eût pas été sage de se départir sans raison, et les menaces suspendues sur sa tête par le dangereux voisinage du duc de Normandie allaient encore longtemps modérer son ardeur. Rien ne l'empêchait, cependant, de chercher, par tous les moyens, à rendre dès l'instant sa position meilleure, de préparer sourdement les voies à de futurs succès. Il fallait, avant tout, s'assurer le concours du plus puissant seigneur de la contrée, donner une forte direction aux dispositions favorables qui se faisaient jour en bien des cœurs. Dans ce but, il s'était empressé aussitôt de prodiguer les plus captieuses promesses, il avait épuisé les plus pressantes sollicitations. Vains efforts : l'obstiné baron, avec sa prudence bien connue, semblait ne prêter aucune attention aux cajoleries intéressées dont il était l'objet, et persistait à demeurer inébranlable dans sa fidélité (1). Pour triompher de cette résistance inattendue, le comte d'Anjou résolut alors de faire jouer un ressort nouveau qui ne pouvait manquer, pensait-il, de produire un effet merveilleux. Rompant les liens sacrés qui l'unissaient à sa deuxième épouse, il n'hésita pas à mêler au sang des Ebles et des Isembert (2) celui plus illustre des Foulques et des Geoffroi. Ce calcul habile, s'il ne répondit pas à tout ce que son ardeur avait espéré, eut au moins, on ne saurait le nier, une influence considérable sur les événements que nous étudions. Au défaut du père d'Arengarde,

(1) Besly, *Preuves*, p. 355.

(2) Les seigneurs de Chatelaillon apparaissent, pour la première fois dans l'histoire, en l'année 1010, suivant une charte de 1137, citée par Besly (*Preuves*, p. 472). Leur origine, toutefois, était bien antérieure à cette date, ainsi qu'il résulte du même document. Quoi qu'il en soit, Isembert Ier laissa un fils nommé Ebles, qui lui-même eut pour successeur, vers 1063, Isembert II, le père d'Arengarde. — *Recherches sur l'ancienne maison de Chatelaillon, en Aunis*, par M. Léon Faye, Poitiers, 1847; *Notice sur Chatelaillon et Rochefort*, par M. l'abbé Cholet, *id.*, 1854; *Nouvelles recherches sur l'ancienne maison de Chatelaillon, en Aunis*, par M. Léon Faye, 1854.

le frère (1) de la jeune comtesse embrassa chaudement le parti de son protecteur avoué, et plus d'une fois on le vit mépriser ouvertement les ordres de son seigneur suzerain (2). Son arrogance et son audace s'accrurent encore à la mort du fils de Guillaume le Grand, et, profitant du désarroi qui fut la conséquence de ce fâcheux événement, il songea tout à coup à exploiter à son profit la situation précaire où se trouvait le duc d'Aquitaine, en mettant à haut prix son indispensable neutralité. Dans cet état de choses, il était de toute nécessité de céder à l'orage, de condescendre aux impérieuses volontés d'un vassal, quelque embarras, au reste, que dussent plus tard engendrer les concessions malheureuses arrachées en un jour de danger. Avant tout, il fallait frapper dans ses espérances les plus chères un adversaire menaçant, enlever à Foulques Réchin l'appoint formidable qui constituait à lui seul ses meilleures chances de salut.

Le sire de Chatelaillon, en effet, tirait de la forme particulière de ses domaines une force qui n'était nullement à dédaigner. Toute la partie occidentale qui fait face à la mer (3) ne présentait pas, comme aujourd'hui, de l'embouchure de la Sèvre à celle de la Charente, une côte presque régulière, mais se découpait au contraire en golfes et en promontoires facilement reconnaissables sous les graduels changements du sol. Les deux rivières elles-mêmes, qui s'allongent péniblement, au nord et au midi, dans des terrains de formation récente, produit d'alluvions considérables accumulées en ces lieux en plus grande abondance que partout ailleurs, se perdaient alors dans des estuaires profonds dont les ramifications puissantes détachaient une

(1) Ebles II, fils aîné d'Isembert II, avait succédé à son père vers 1081.

(2) Il faut lire, à ce sujet, une curieuse charte tirée du cartulaire de Saint-Maixent et publiée par M. Léon Faye (*Recherches*, p. 415).

(3) Sa longueur était de 30 kilomètres environ.

large péninsule au sein des flots (1). Une si admirable position ne pouvait être délaissée longtemps, et les Romains n'avaient pas manqué de s'en assurer la possession définitive en construisant une imprenable forteresse au sommet de la haute falaise qui projetait sa croupe immense et dénudée sur les eaux de l'Océan (2). A leur tour, les fils des conquérants germains apprécièrent l'importance de ce point stratégique, et le château de Jules, devenu celui d'Alon (3), finit par imposer son nom à la contrée tout entière, à la région naturelle forcément placée sous ses lois (4). Ce petit royaume en miniature devait, à la longue, exciter les désirs ambitieux de ses gouvernants; aussi ne saurait-on s'étonner qu'à la faveur des troubles qui suivirent la dissolution du grand empire d'Occident, les viguiers soumis de Charlemagne (5) se soient transformés en barons presque indé-

(1) Pour bien se former une idée de tout ce que nous avançons, il suffit de jeter un coup d'œil sur le bel *Atlas hydrographique des côtes de France*, publié par Beautemps-Beaupré (3e partie, *De l'île d'Yeu aux côtes d'Espagne*). Il faut lire aussi, dans les *Souvenirs d'un naturaliste*, par M. de Quatrefages, l'intéressante étude sur les *Côtes de Saintonge*, t. II, p. 344 et suiv. On y verra que, jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, un golfe profond séparait la Vendée de l'Aunis; que des baies secondaires s'évasaient au nord jusqu'à Luçon et à Maillezais, à l'est jusqu'à Niort, au midi jusqu'à Aigrefeuille. Ce dernier point n'était même alors séparé de la Charente que par un isthme fort étroit, de 6 kilomètres environ. La ville de la Rochelle n'existait pas encore, et la Sèvre qui se jette aujourd'hui, après un long parcours, dans la baie de l'Aiguillon, avait à peine un nom.

(2) « Est autem castrum illud supra mare Oceanum positum, rivis, silvis, fontibusque carens....; nec ab hostibus externis putetur comprehendi. » (Richardus Pictavensis, apud *Rer. Gallic. script.*, t. XII, p. 418.)

(3) Castrum Julii, castrum Alonis (*Les ruines de Chatelaillon et du prieuré de Saint-Romuald*, par l'abbé Cholet, la Rochelle, 1865.)

(4) De *pagus Alionensis*, par un changement de lettre ou une simple élision, on a fait vraisemblablement *pagus Alienensis* et *pagus Alnensis* : d'où notre mot français *province d'Aulnis* ou *Aunis*. (*Recherches géographiques sur les vigueries du pays d'Aunis*, par M. Léon Faye, Poitiers, 1847.)

(5) Dans l'esprit de Charlemagne, les viguiers n'étaient que les délégués des comtes, chargés de les suppléer dans l'exercice de leurs pouvoirs judiciaire, administratif et financier. Cette institution remonte à l'année 778 et se soutint avec peine jusqu'au milieu du XIIe siècle, dans quelques contrées seulement. La viguerie de Chatelaillon formait à elle seule, primiti-

pendants. Ils sentirent même leur convoitise se développer encore au contact de ce titre nouveau, et dès lors ils dirigèrent tous leurs efforts vers l'agrandissement de leur territoire, par la spoliation de voisins plus faibles ou moins fortunés.

De la plate-forme élevée de leur donjon (1), les sires de Chatelaillon, jetant un coup d'œil sur la mer, vers laquelle s'ouvrait une des portes de leur château (2), apercevaient, presque sous leurs pieds, une île, relativement considérable, qui contrastait, par sa fertilité, sa richesse et son riant aspect (3), avec les terrains désolés d'alentour. Seule de tout l'archipel, elle avait échappé à la domination des maîtres de l'Aunis, et la libéralité des comtes d'Anjou en avait partagé l'étendue entre plusieurs abbayes célèbres, la plupart étrangères au pays. Au premier rang figurait la création préférée de Geoffroi et d'Agnès, l'illustre monastère de Vendôme (4), qui, sous le nom de la Sainte-Trinité, avait été placé, dès l'origine, dans la dépendance immédiate du souverain pontificat. Ses fondateurs, sans doute, espéraient

vement, toute la province d'Aunis, à laquelle seront ajoutées plus tard les deux vigueries de Saint-Jean-d'Angély et de Bassé.

(1) Suivant Amos Barbot, vieil annaliste du XVIe siècle, ce donjon avait « de haut vingt toises, faisant six vingts pieds, et six étages, sans les basses fosses d'icelle..... » Il survécut de deux ans seulement à la charte politique de la Rochelle, qu'il avait vue naître, et s'écroula dans l'hiver de 1630.

(2) « Porta Piscium quæ respicit contra faciem Oleronis. » (Richardus Pictaviensis, *loc. cit.*) — Il ne reste plus rien, aujourd'hui, de ce château renommé, dont les derniers vestiges ont été emportés par la tempête durant l'hiver de 1709. Chatelaillon n'est plus qu'un souvenir, et nous avons retrouvé seulement (juin 1870) le puits signalé par Richard de Poitiers au pied de la colline, *ad radicem montis*.

(3) « Quam famosissima fertilitas et amœnitatis ac venationis commoditas nobilitat. » (*Cartulaire de Notre-Dame de Saintes.*)

(4) La comtesse Agnès avait donné à l'abbaye de Vendôme l'église Saint-Georges d'Oléron, avec le quart de l'île, et l'église Notre-Dame dans l'intérieur même du château. (Voir la charte de fondation publiée en entier par Mabillon et Launoi.)

que, sous ce puissant patronage, nul n'oserait envahir ses domaines, ni porter atteinte à ses droits. Cependant le fils d'Isembert, fort de la protection tacite de son ancien suzerain, songeait à s'approprier les biens considérables qui étaient pour lui l'objet d'une perpétuelle tentation, et il n'attendait qu'une occasion favorable de mettre à nu ses desseins. Aussi s'empressa-t-il, à l'avénement de Guillaume IX, de sommer le jeune prince de donner aussitôt suite à ses vœux les plus ardents. Il n'ignorait pas combien était embarrassée la position du duc d'Aquitaine, et il trouvait habile de voiler son usurpation manifeste sous l'apparence d'une concession tout à fait gratuite dont il n'avait pas à rechercher les motifs.

A cette nouvelle, rapidement portée sur les bords du Loir, l'abbé Bernon (1) s'émut des dangereuses conséquences que pouvait entraîner une pareille violation du droit, et, sans plus tarder, il écrivit à l'évêque de Saintes, Ramnulfe de Foucaud, d'avoir à prendre en main la défense de ses intérêts. Mais, soit que le prélat ait été blessé du ton de hauteur que le clergé régulier affectait alors envers l'épiscopat, soit qu'au fond de son âme il vît avec un certain plaisir se développer un état litigieux qui ne manquerait pas d'affaiblir les deux plus grands ennemis de son autorité, bien loin d'agir avec toute la vigueur nécessaire, il se montra tout disposé à se contenter de garanties insuffisantes, à accepter un simulacre de soumission. Dans cet état de choses, Ebles de Chatelaillon ne fit aucune difficulté de promettre tout ce que l'on exigea de lui, et même il offrit des otages en témoignage de son repentir, tout en continuant à détenir indi-

(1) Le quatrième abbé de Vendôme et le prédécesseur immédiat du célèbre Geoffroi.

rectement les biens ravis, par l'intermédiaire effronté de sa femme Ivette et d'Isembert son fils (1). En présence de cette hostilité ouverte, de cette fin déguisée de non-recevoir, les religieux de Vendôme firent appel au légat du Saint-Siége, et, par les soins d'Amat, qui depuis de longues années remplissait ces délicates fonctions en Aquitaine, un concile fut convoqué dans l'antique capitale des Santons (2). Ebles s'y rendit, et, devant tous les Pères assemblés, non-seulement il fit entendre un irréprochable langage, mais encore il sollicita comme une faveur la pleine direction des mesures à prendre pour arriver promptement au résultat cherché. Afin de donner plus de poids à ses paroles et calmer les esprits quelque peu méfiants, il ne fit même aucune difficulté de sceller publiquement sa promesse des serments les plus solennels (3). La partie lésée pouvait-elle exiger davantage? assurément non, bien qu'un œil exercé eût dû dès lors entrevoir, sous ce fastueux étalage, principalement destiné à écarter toute immixtion étrangère, la ferme volonté de persister dans la voie déjà parcourue, de poursuivre un système établi de mensonge et de duplicité.

Durant tout ce débat, le jeune Guillaume IX, qui pourtant avait assumé sur sa tête une part considérable de responsabilité, était demeuré complétement à l'écart. L'Église, envers laquelle il s'était montré un fils pieux, satisfaite de retrouver un autre Gui-Geoffroi, n'avait pas voulu lui créer

(1) *Goffridus Vindocinensis*, lib. III, epist. XXI. — Cette lettre, qui ne peut être antérieure aux derniers mois de l'année 1093, nous initie aux phases diverses d'une lutte étrangement racontée jusqu'ici.

(2) Suivant la *Chronique de Maillezais*, ce concile, dont nous retrouvons aussi la trace dans une lettre d'Urbain II (*Rer. Gallic. script.*, t. XIV, p. 706), s'ouvrit à Saintes le 4 novembre 1089. Amat, évêque d'Oloron et légat du Saint-Siége depuis l'année 1073, y fut promu au siége archiépiscopal de Bordeaux.

(3) « Per fidem promiserunt et obsides super hoc tradiderunt quod Isembertus qui aberat, concederet pacem. » (Goff. Vind., *loc. cit.*)

de nouveaux embarras en l'obligeant à se mêler personnellement à la lutte, à réparer de ses propres mains les maux qu'il avait autorisés jadis dans les circonstances les plus difficiles et sous la menace d'une lâche défection. Toutefois le duc d'Aquitaine avait compris que la tranquillité dont il jouissait était subordonnée à la prompte et complète réparation des dommages causés par le sire de Chatelaillon ; que, dans le cas probable où le spoliateur, au mépris de la foi jurée, essaierait d'éluder la sentence portée contre lui, son suzerain serait infailliblement mis en demeure de le faire aussitôt rentrer dans le devoir. La plus simple prudence semblait donc lui enseigner de se préparer à ce changement de rôle si bien en rapport avec sa dignité suréminente, quelque temps abaissée par des événements imprévus. Sans retard il devait s'appliquer à reconquérir sa position perdue, à relever son pouvoir ébranlé. Il lui fallait, aux yeux de tous, affirmer hautement son droit, ouvertement attester son absolue volonté d'être partout craint et obéi, et, pour cela, se mettre à même d'exercer une surveillance efficace, un contrôle sévère et permanent. A cet effet, la construction d'un immense château derrière lequel pût s'abriter une force considérable prête à déborder au premier signal, s'imposait à Guillaume IX, s'il voulait désormais mettre un frein aux ardentes convoitises de son terrible vassal. Aussi vit-on s'élever, avec une incroyable rapidité, à l'orient du golfe d'Aigrefeuille (1), au milieu de l'immense forêt qui s'étend jusqu'à la fraîche vallée du Mignon (2), un de ces surprenants édifices qui étalaient au grand jour un luxe vraiment prodigieux de moyens défensifs. Autour du bâtiment prin-

(1) Sur l'existence du golfe d'Aigrefeuille au XIe siècle, voir de Quatrefages, *Souvenirs d'un naturaliste*, t. I, p. 352-353.
(2) « Silva de Argenzun. » (Charte de 1107, en original aux archives de la Vienne.)

cipal accosté d'un donjon, s'étageait une triple enceinte de murs dont la tête était serrée dans des hourds épais (1), et les flancs protégés par de nombreuses tours. L'eau, trois fois de ses replis, environnait la place, artificiellement contenue dans des fossés profonds, qui seuls ont triomphé de plusieurs siècles d'abandon (2). De ce point avancé et parfaitement choisi, la vue embrassait presque dans son entier la presqu'île à peine ondulée, soumise aux seigneurs de Chatelaillon, et le château de Benon (3) remplissait ainsi le but cherché par son fondateur. Il complétait, d'ailleurs, dans la direction du nord, cette longue chaîne de forteresses (4) que les derniers ducs avaient dressées contre la Saintonge, séparée de la sorte par une infranchissable barrière de ses convoiteurs angevins. Appuyé sur la petite ville de Mauzé, où venait de s'éteindre, dans un âge avancé, un bâtard d'Aquitaine (5), franchement rallié, dès l'origine, à la cause de

(1) On donnait le nom de *hourds* à des mâchicoulis mobiles en bois. Dressé au sommet des courtines ou des tours, cet ouvrage surplombait le pied de la maçonnerie et donnait un flanquement plus étendu, une saillie très favorable à la défense.

(2) « Ce château a été autrefois un des plus forts de son temps qui fût, dans les provinces, bâti artificiellement. » (Dom Fonteneau, vol. LXXXII). — La description anonyme insérée dans le vaste recueil du savant bénédictin est d'autant plus intéressante qu'elle sert à compléter pour nous les impressions d'un rapide examen des lieux. De toutes les constructions indiquées par le narrateur, une seule tour en ruines, à droite de l'entrée, subsiste encore aujourd'hui; mais les fossés ont conservé leur ampleur majestueuse, encadrés par les arbres magnifiques qui ombragent les terre-pleins.

(3) Le château de Benon, commencé au plus tôt dans les premiers mois de l'année 1090, peu après le concile de Saintes, fut rapidement terminé. Il était habité, six ans plus tard, par le duc d'Aquitaine, qui y mit fin à la longue querelle dont nous venons de relater les premiers incidents.

(4) Il suffit de citer les châteaux de Chizé, de Niort, de Melle et de Civray, qui formaient un demi-cercle au nord de la Saintonge, des bords de la mer aux frontières de l'Angoumois. Si les deux dernières villes obéissaient aux Maingots, elles n'en relevaient pas moins directement du duc d'Aquitaine, dont ces seigneurs prétendus n'étaient que les simples lieutenants.

(5) Suivant l'opinion la plus accréditée, Guillaume Bastard, premier seigneur de Mauzé, était un fils illégitime de Guillaume le Grand. Après la

Gui-Geoffroi, le maître de ces nouveaux remparts pouvait, à sa guise, attendre son ennemi de pied ferme ou le devancer dans ses attaques et l'abattre du premier choc.

Ainsi rassuré sur les éventualités de l'avenir, à l'abri des contre-coups fâcheux qui avaient un instant ébranlé sa puissance et compromis l'intégrité de ses vastes domaines, le jeune duc d'Aquitaine semblait devoir jouir à l'aise d'un repos justement mérité. Par sa prudence, sa fermeté, sa conception vive des dangers dont il était menacé et sa promptitude à les conjurer pleinement, non-seulement il avait arrêté dans leurs projets ambitieux ses vassaux infidèles, mais encore il s'était attiré le respect de son plus redoutable adversaire, de son voisin le plus audacieux. En offrant la paix à Guillaume IX, il est vrai, Foulques Réchin n'avait pas entendu renoncer entièrement aux profits d'une lutte depuis longtemps caressée; tout au contraire, il s'était bercé du légitime espoir d'obtenir, sans combattre, plus que la victoire ne pouvait lui donner. Il connaissait l'esprit éminent de sa fille Ermengarde, ses brillantes qualités, développées encore par les doctes leçons des Marbode et des Frodon, ces initiateurs de l'Anjou à la vie intellectuelle (1), et il ne doutait pas de l'irrésistible influence exercée sur un époux quelque peu moins avancé dans la vie (2), par le triple

conquête de la Saintonge par Gui-Geoffroi, il se montra toujours fidèle serviteur de son nouveau prince, et, à sa mort, en 1088, il laissa son fief à Guillaume Ier de Mauzé, son fils, que nous retrouverons plus tard remplissant les importantes fonctions de sénéchal.

(1) A proprement parler, l'école d'Angers fut fondée par Hubert de Vendôme, élève du célèbre Fulbert, vers 1033; mais elle ne jeta tout son éclat que sous Marbode, qui composa pour ses disciples une petite Rhétorique en prose et en vers, rééditée dans ces derniers temps (Coll. Migne, vol. CLXXI, p. 1687). A ce dernier succéda Frodon, sur lequel un contemporain, Baudry, dans ses *Carmina historica*, nous a laissé trois petites pièces laudatives qui donnent une haute idée de son talent.

(2) Ermengarde était née en 1069, ainsi que nous l'avons démontré plus haut, note 2, p. 270.

ascendant d'une raison plus mûre, du savoir et de la beauté (1).

Cette combinaison profondément habile, qui tendait à renouveler tous les maux dont les peuples entre la Loire et la Garonne avaient longtemps souffert, devait échouer, toutefois, devant la ferme attitude du principal intéressé, puissamment aidé par l'humeur inconstante (2) de sa trop altière moitié. Un divorce fut résolu (3), et la fille du Réchin, éloignée brusquement d'un pays dont elle n'avait pas su captiver l'amour, s'en fut, dans l'âpre et sauvage Bretagne (4), essayer d'implanter à la cour d'Alain Fergent, devenu son époux (5), quelque ombre de cette civilisation presque raffinée, qu'elle était si bien faite pour savourer avec délices et développer encore par son initiative et sa protection.

Pendant ce temps, Guillaume IX, qui, avant même d'avoir accompli sa vingtième année, venait de recouvrer sa com-

(1) **Vultus formosus laudatur.....**
. . . .
Pollens eloquio, callida consilio.
(Marbode, *Carmina varia*, edit. Migne, p. 1659.)

(2) Ermengarde ne vécut pas en meilleure intelligence avec son nouvel époux, qu'elle quitta et reprit au gré de ses caprices. Trois ou quatre fois même elle entra dans le cloître, pour en sortir presque aussitôt. Elle s'attacha successivement à Robert d'Arbriselle et à saint Bernard, et le premier de ces hommes illustres lui adressa une lettre, retrouvée par M. Bouchet, le savant bibliothécaire de Vendôme, où il tâche de la prémunir contre les excès du mysticisme et l'affectation de la ferveur.

(3) Pour appuyer leur demande, le duc et la duchesse d'Aquitaine firent valoir des liens de parenté qui remontaient au mariage d'Hildegarde, sœur de Guillaume le Grand, avec Foulques Nerra, bisaïeul du Réchin.

(4) **Urbs Redonis, spoliata bonis, viduata colonis,**
. . . .
Desidiam putat egregiam, spernitque sophiam.
(Marbode, *Carmina varia*, p. 1726.)

— Voir aussi Baudry, *Vita B. Roberti de Arbrissello*, vol. CLXII, p. 1045.

(5) Ermengarde convola en secondes noces avec Alain Fergent (*Fervens* le Roux), en 1092, tout au plus une année après sa répudiation. Dom Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne* (t. III), a essayé de nier le premier mariage de cette princesse avec le duc d'Aquitaine, mais sans aucun succès, à notre avis.

plète indépendance, suivait avec attention les péripéties d'une lutte dont le résultat importait grandement à ses projets. Mais, pour bien comprendre tout l'enchaînement des faits que nous allons avoir à placer sous les yeux du lecteur, il est nécessaire, croyons-nous, de remonter un peu le cours des âges et d'interroger l'histoire de deux comtés puissants, démembrés du duché d'Aquitaine, avec lequel ils étaient trop souvent en état d'hostilité.

Si de Poitiers vous vous dirigez vers le sud, à moitié chemin à peu près entre cette ville et Bordeaux, vous apercevez de loin un ensemble considérable de maisons et d'édifices, perchés sur de hautes masses rocheuses que baignent à une grande profondeur, dans toute la partie du nord, les flots riants de la Charente, à demi voilés sous un épais rideau d'élégants peupliers. Cette situation exceptionnelle, merveilleusement créée pour la défense, fut-elle occupée dans les anciens temps, et servit-elle de forteresse aux populations gauloises ou de poste avancé aux conquérants romains? Tout nous porte à le croire, et les paroles dédaigneuses d'un poète voisin (1) ne peuvent, à cet égard, que nous fortifier dans notre opinion. Quoi qu'il en soit, Iculisma (2) passa, pour ainsi dire, inaperçue dans nos annales, jusqu'à l'époque où Charles le Chauve jeta les yeux sur elle, et la choisit pour servir de boulevard contre les incursions des terribles Normands (3). Ce rôle, aussi beau que difficile, fut accepté et rempli avec une incroyable énergie par le bras des nouveaux comtes, qui méritèrent, à ce métier redoutable,

(1) Ausone, *Epistolæ*, XV. — Il est évident que les vers adressés à Tétrade supposent une certaine population, puisqu'il y avait, à cette époque, à Angoulême, une école dirigée par un professeur célèbre. Il ne faut donc pas prendre à la lettre les expressions : « Invidebam devio ac solo loco. »

(2) Vieux nom de la ville d'Angoulême. Ausone dit « Iculisna ».

(3) « Turpionem verò in Engolisma civitate misit propter infestationem Normannorum. » (*Historia Pont. et Com. Engolismensium*, p. 18.)

le glorieux surnom de Taillefer (1). Devant les Turpion, les Vulgrin et les Guillaume, le flot des envahisseurs recula, et le pays délivré se soumit avec joie à ses vaillants sauveurs. Le Périgord, durant plusieurs générations, ne connut pas d'autres maîtres (2), et le Poitou lui-même un instant hésita et partagea ses préférences entre un fils d'Émenon (3) et sa vieille race de héros. Néanmoins, les ducs d'Aquitaine ne semblèrent pas avoir conservé aucun ressentiment de cette velléité ambitieuse, et le plus puissant d'entre eux, Guillaume le Grand, se dessaisit de plusieurs fiefs importants en faveur d'un vassal auquel l'unissaient les liens étroits de l'amitié (4). Les villes de Chabanais et de Rochechouart, de Ruffec et de Confolens, grâce à cette libéralité quelque peu inconsciente, vinrent grandir tout à coup un feudataire déjà redoutable et doubler en quelque sorte l'étendue des biens légués au comte d'Angoulême par ses illustres aïeux. Soit reconnaissance, il est vrai, ou soit intérêt bien compris, les successeurs de l'heureux fils d'Arnaud ne se mêlèrent aucunement aux déplorables luttes qui suivirent la mort du bienfaiteur de leur famille; et si, plus tard, le comte Foulques (5) parut en Saintonge à la tête de ses preux chevaliers, il y fut poussé par les injustes attaques du duc Gui-Geoffroi lui-même, trop facilement entraîné par son favori, l'ancien

(1) *Historia Pont. et Com. Engolismensium*, p. 22.

(2) Vulgrin Ier, fils d'Emenon et petit-neveu de Turpion, le fondateur de sa race, devint comte de Périgueux dans les dernières années du IXe siècle. Ses descendants conservèrent cette province jusqu'en 975, époque à laquelle Arnaud Ier, quatrième comte, étant mort sans enfants, sa sœur et héritière la transmit en dot à Boson le Vieux, comte de la Marche.

(3) Ce fut le roi Eudes qui créa Adémar, fils d'Emenon, comte de Poitiers.

(4) « Guillermus iste (Guillaume II Taillefer, fils d'Arnaud Manser ou le Bâtard) sapientissimus fuit et consiliarius Guillermi pictaviensis ducis. » (*Loc. cit.*)

(5) Foulques, fils de Geoffroi, comte d'Angoulême de 1048 à 1087.

trésorier de Saint-Hilaire (1), à se faire l'instrument de coupables revendications. Ce désaccord passager n'eut aucune conséquence pour l'avenir, et nous ne voyons pas figurer Guillaume III (2) au nombre des seigneurs qui s'efforcèrent d'exploiter l'inexpérience et la faiblesse de leur nouveau suzerain. Disons, toutefois, sans vouloir en quoi que ce soit faire planer un doute sur une fidélité que rien ne nous autorise à soupçonner, qu'une certaine réserve était commandée à un vassal tout récemment élevé, lui aussi, aux honneurs de son rang. Son humeur belliqueuse, servie par une force extraordinaire concentrée dans un petit corps qui n'avait pas son pareil pour manier une lance ou dompter un coursier (3), était, d'ailleurs, maintenue en haleine par un turbulent voisin, toujours prêt à profiter d'un défaut de surveillance pour se précipiter sur l'objet de sa convoitise et le disputer ensuite à son véritable possesseur.

Boson III, devenu comte de la Marche, en 1088, par la mort de son père (4), le fils aîné de Bernard I[er], se sentait mal à l'aise dans les limites, trop étroites à son gré, des domaines légués par ses derniers aïeux. S'il ne se croyait pas de force à jouer le rôle de son illustre devancier, l'interlocuteur de la monarchie capétienne à son berceau (5); s'il ne pouvait espérer un jour commander à un territoire plus étendu, autrefois soumis à l'auteur de sa race, Boson le Vieux, et fortement défendu par ses cousins, les Adalbert et les Hélie (6),

(1) Guillaume Taillefer, frère du comte Foulques, fut évêque d'Angoulême de 1043 à 1076.

(2) Guillaume III, fils aîné du comte Foulques, recueillit l'héritage de son père en 1087.

(3) *Op. cit.*, p. 40.

(4) Adalbert, frère aîné de la célèbre Almodis de la Marche.

(5) Chacun connaît l'altière réponse du fils de Boson le Vieux, Adalbert I[er], au roi Hugues Capet.

(6) Pendant plusieurs siècles les comtes de Périgueux portèrent alternativement ces deux noms.

au moins pensait-il le moment favorable pour tenter avec sécurité certaines aventures depuis longtemps rêvées. De la haute colline sur laquelle était bâtie sa seconde capitale, la ville de Bellac (1), il jetait parfois un regard d'envie à l'occident, vers la riche contrée que la Vienne arrosait de ses profondes eaux. Son esprit, tourmenté par d'impatients désirs d'agrandissement et de conquête, ne pouvait supporter que les comtes d'Angoulême possédassent, par le seul effet d'une volonté puissante, les vastes seigneuries qui étaient venues tout à coup accroître l'importance de leurs possessions. Aussi, lorsqu'il crut les circonstances propices à l'exécution de ses desseins, le comte de la Marche se porta-t-il avec rapidité sous les murs de Confolens, qu'il espérait emporter d'assaut. Mais il avait compté sans l'énergie des défenseurs de la place, si heureusement servis, du reste, par une position admirable et l'accumulation de tout ce que l'art de la guerre avait, à cette époque, inventé. Il fallut faire un siége en règle et procéder méthodiquement contre un formidable château. Pendant ce temps, Guillaume III, averti, accourait au secours de ses hommes d'armes avec tout ce qu'il avait pu rassembler à la hâte et livrait bataille à son ennemi qui trouvait la mort dans la mêlée, au lieu des succès si laborieusement combinés par son ambition (2).

Cet accident fortuit, bien loin de terminer la lutte, ne devait que changer sa direction en faisant entrer en ligne un agresseur inattendu. Boson III ne laissait point d'enfants, et son héritage semblait tout naturellement dévolu à Eudes, son frère, le plus jeune des fils d'Adalbert. Toutefois, Hugues

(1) On voit encore, dans la capitale de la Basse-Marche, les restes d'un château de la fin du XI[e] siècle.

(2) La mort de Boson III est fixée, par la Chronique de Maillezais, à l'année 1001.

le Diable, seigneur de Lusignan (1), ne l'entendait pas ainsi, et il appuyait ses prétentions sur l'antériorité de naissance de sa mère, Almodis, mariée en troisièmes noces à un frère du trop fameux Robert de Bellême, Roger de Montgommery, plus connu sous le nom de Roger le Poitevin (2). Afin de soutenir ses droits, il arma, sans plus tarder, tous ses vassaux, et fit irruption sur le territoire de Charroux, où il trouva, contre son attente, les forces du nouveau comte de la Marche (3) réunies à celles de Guillaume III. Ce dernier, en effet, aussitôt après sa victoire, n'avait pas hésité à se joindre à ses ennemis de la veille, dans le but éminemment politique d'empêcher un seigneur turbulent d'augmenter démesurément sa puissance, et de créer ainsi près de lui un redoutable danger. Toutefois le comte d'Angoulême, contrairement à ses prévisions, ne devait pas triompher en un seul combat d'un adversaire habile et prudent (4), doué d'une obstination peu commune, et qui semblait fait pour dérouter

(1) Hugues VI, dont il a été question plus haut.

(2) Pour se renseigner sur les tristes exploits de Robert II de Bellême dit Talvas, il suffit de parcourir l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital. Roger, son frère, était seigneur de Montgommery, petit village de la Normandie, au sud de Lisieux. Après son mariage avec Almodis de la Marche, il prit le nom de Poitevin, suivant Guillaume de Malmesbury : « quod ex ea regione uxorem acceperat » (p. 1354).

(3) Suivant la Chronique de Maillezais, la femme du comte Roger, Almodis, succéda à son frère Boson III. C'est une erreur qu'il importe de relever. Une charte du cartulaire d'Uzerche, copiée par Baluze et reproduite dans le XIVe volume des *Historiens de la France* (p. 188 et suiv.), nous renseigne clairement sur la généalogie des comtes de la Marche à cette époque. Elle doit être rétablie de la sorte :

Bernard (997-1047).
- Aldalbert III (1047-1088). ‖ Boson III (1088-1091).
- Almodis
  - Boson IV (1116-1143).
  - Adalbert.
- Eudes (1091-1116).

Si Eudes succéda à son neveu Boson III immédiatement, — et le texte est formel à cet égard, — Almodis ne fut jamais comtesse de la Marche; ce fut son fils aîné, Boson IV, qui recueillit l'héritage d'Eudes vingt-cinq ans plus tard.

(4) « Vir prudens et bellicosus. » (*Hist. Pont. et Com. Engol.*, p. 41.)

le courage le plus ferme et la plus patiente valeur. Durant plusieurs années, il se vit continuellement en butte à de subites attaques qui l'obligèrent à se tenir sans cesse en éveil, à suivre tous les mouvements du seigneur poitevin (1); fâcheux état de choses, en un certain sens, qui eut cependant l'avantage pour Guillaume IX de neutraliser les forces agressives de quelques-uns de ses plus puissants vassaux, de permettre au jeune prince d'agir à sa guise au dehors, sans avoir à redouter l'annihilation de ses dispositions les mieux prises, l'avortement de ses projets les mieux conçus.

Aussi rien n'empêcha-t-il le duc d'Aquitaine de répondre au pressant appel du vénérable Gelduin (2), seigneur de Parthenay, contre un frère qui ne craignait pas de payer par la plus noire ingratitude les complaisances dont il avait été l'objet. Avec une générosité extraordinaire, en effet, qui montrait bien tout son ardent désir de la paix, le légitime successeur du célèbre archevêque de Bordeaux, Josselin, avait renoncé à une partie de l'héritage dont l'avaient seul mis en possession les coutumes en vigueur dans tout le Poitou occidental (3). De son plein gré, il avait abandonné au

(1) Ces agressions successives sont clairement indiquées par le chroniqueur angoumoisin : « Ab assiduis ejusdem Hugonis (dit-il) infestationibus multotiens ad Karoffum, etc. »

(2) Gelduin était le quatrième fils de Guillaume Ier et le petit-fils de Josselin Ier, le fondateur de la dynastie des Larchevêque. En 1075 il succéda à son frère, Simon Ier, en qualité de vidame ou représentant de Josselin II, leur frère aîné. Mais à la mort de l'archevêque de Bordeaux, en 1086, il prit possession de tout l'héritage de ses pères, qu'il partagea presque immédiatement avec Ebbon, son plus jeune frère, dont le caractère turbulent ne lui laissait pas un instant de repos.

(3) Suivant le mode de succession usité dans toute la partie du Poitou comprise entre la Dive et la Sèvre Nantaise, les frères succédaient aux frères, préférablement aux enfants, et ces derniers, tout en demeurant nus propriétaires de la seigneurie paternelle, devaient attendre la mort du dernier de leurs oncles avant d'entrer en possession de leur héritage. Cette coutume, qualifiée du nom de *droit de retour* ou *de viage*, persista jusqu'au XVIe siècle. C'est l'hérédité musulmane, telle que la pratiquent encore les successeurs de Mahomet II sur le trône de Constantinople.

cinquième et dernier fils de Guillaume Ier la moitié de cette forte terre de Gâtine (1), si pauvre et si dédaignée jadis, mais depuis peu rendue à une vie agricole et commerciale relativement étendue, sous la vigoureuse impulsion de ses derniers possesseurs (2). Cette concession, toutefois, bien loin de désarmer l'avide et félon chevalier, n'avait fait qu'irriter encore plus sa convoitise, qu'aiguiser sa haine infatigable contre son bienfaiteur. A la tête de quelques guerriers, traîtres comme lui, il s'était jeté à l'improviste sur les biens fraternels, et, sans aucun doute, il eût réussi dans sa coupable entreprise, si le cri de détresse de Gelduin n'eût retenti jusque dans le palais de Poitiers et, pour la première fois, arraché ouvertement au repos le noble et vaillant fils d'Aldéarde et de Gui-Geoffroi.

En appelant à son secours le duc d'Aquitaine, le sire de Parthenay, évidemment, faisait violence aux sentiments qu'il avait, pour ainsi dire, reçus en héritage. Au fond de son âme il ne pouvait que se révolter à l'idée seule d'aller mendier l'appui d'un suzerain contre lequel il n'avait aucun grief à élever, mais qu'il détestait par tradition. Les jours fameux où son petit domaine avait joué un rôle prépondérant et hautement contribué aux succès inespérés du terrible comte d'Anjou, exécuteur des vengeances de la célèbre Agnès, vivaient encore dans sa mémoire, et peut-être avait-il été lui-même acteur dans la lutte engagée peu après contre le malheureux Eudes de Gascogne, accouru pour prendre en main la direction d'un grand peuple dé-

(1) Ce nom est dérivé du radical *vast*, et signifie terre déserte et en friche. Presque chaque province de France a sa Gâtine; citons seulement la Touraine, au nord de la Loire, dans la direction du Vendomois, et l'Orléanais, au sud-est, entre Pithiviers et Montargis.

(2) La prospérité de la Gâtine, pendant toute la durée du XIe siècle, est un fait que l'on ne saurait nier. De tous côtés, à cette époque, des villages s'élevèrent et des défrichements considérables furent opérés.

laissé tout à coup sans pasteur (1). Il ne se dissimulait pas les dangers que devait entraîner l'immixtion sollicitée, et le protecteur d'aujourd'hui pouvait parfaitement devenir le maître de demain. Toutefois, dans l'état d'abandon où il se trouvait, il n'entrevoyait pas un autre moyen quelconque d'arrêter la marche de son frère, et mieux valait encore engager en quelque sorte l'avenir que de subir le sort affreux qui l'attendait.

Pour Guillaume IX, le devoir était tout tracé. La saine politique lui commandait de renoncer au plus tôt à la mesquine jouissance de voir un des ennemis de sa race aux prises avec les plus insurmontables difficultés, de profiter au contraire de la favorable occasion qui se présentait à lui et de se montrer tout ensemble et fort et généreux. Qui l'empêcherait, d'ailleurs, d'imposer après la victoire des conditions de sécurité, d'exiger des garanties qui pussent à jamais le prémunir contre le retour du passé? Ainsi fixé sur les résultats de cette alliance inattendue, dictée, du reste, par la stricte observation des lois féodales qui réglementaient les relations de suzerain à vassal, le jeune duc d'Aquitaine (2) saisit avec joie son épée, et, à la tête de ses preux chevaliers impatients de se mesurer sous ses regards, il se dirigea vers la contrée où l'appelaient ouvertement et l'honneur et son intérêt. Du reste, il lui suffit presque de se montrer sur les bords du Thouet pour culbuter les forces rebelles, repousser Ebbon surpris d'une aussi prompte et aussi foudroyante attaque, et délivrer Gelduin des formidables étreintes sous lesquelles il avait un instant failli succomber. Puis, afin de consolider

(1) « Sicut oves sine pastore relicti. » (*Chron. S. Max.*, anno MXXXVII.)

(2) Suivant toutes probabilités, la guerre s'alluma entre les deux frères en 1091, fut suspendue en 1092 et reprise, avec plus de vigueur que jamais, en 1093. C'est alors que Gelduin implora le secours de Guillaume IX, qui n'avait pas encore atteint sa vingt-deuxième année.

son œuvre et frapper autant que possible les esprits, toujours portés à s'incliner devant les signes matériels de la puissance, il résolut, comme il l'avait fait en Aunis, de hâter par tous les moyens la construction d'une redoutable forteresse, capable, par sa position seule, d'inspirer le respect, et qui le rendît, pour ainsi dire, maître du pays.

Au sud-ouest de la Gâtine et à une courte distance des murs de Champdeniers, dont le clocher roman se détache à l'horizon sur la sombre verdure des chênes, un affluent de la Sèvre, l'Égron, après avoir infléchi considérablement son cours et embrassé une direction tout à fait nouvelle, reçoit dans son sein un autre ruisseau plus faible et jusqu'ici demeuré sans nom, au pied d'une haute colline aux flancs abrupts, à l'accès difficile, véritable cap rocheux qui ondule sa croupe immense, rattachée par un isthme étroit au plateau supérieur. La sauvagerie et le grandiose de ce paysage frappent au premier abord l'œil même le plus indifférent, et nulle part ailleurs dans la contrée on ne rencontrerait un site plus imposant, une plus forte assiette disposée pour recevoir un gigantesque château. Aussi, cette admirable situation n'échappa-t-elle point au rusé comte d'Anjou, lorsque, dans l'ivresse de ses succès inespérés, il rêvait de joindre un jour les deux portions de son héritage et de faire de la Saintonge un prolongement de ses possessions du nord. Durant l'épouvantable guerre qui couvrit l'Aquitaine de sang et de feu, et dévora en quelques années trois infortunés fils de Guillaume le Grand, Germon (1), rapidement porté à son état de perfection le plus complet, devint une place de guerre active et renommée, qui maintenait au

(1) Nous ne savons pas pourquoi les officiers d'état-major chargés de la carte de France ont écrit Germois au lieu de Germon, qui est le véritable nom de ce château.

loin la terreur et défiait les attaques les mieux combinées, les plus vigoureux assauts (1). Toutefois, cette période de bruit et de gloire ne devait pas durer longtemps, et bientôt Gui-Geoffroi fit justice de ce repaire dangereux posé comme une menace à la frontière de ses domaines particuliers, sur le grand chemin des provinces nouvellement conquises et qu'il avait à cœur de conserver toujours.

Après sa victoire, que pouvait faire Guillaume IX, sinon mettre à profit les combinaisons antérieures des ennemis de sa race et retourner contre leurs descendants les moyens défensifs sur lesquels ils avaient jadis étayé tous leurs projets ambitieux. Quelque complète qu'eût été la destruction du précédent château, elle ne laissait pas de faciliter singulièrement une réédification nouvelle, de permettre un plus prompt achèvement des travaux. L'ancienne *motte* subsistait encore à l'étranglement du plateau, et, pour rendre à ce tertre factice toute sa force d'autrefois, il suffisait de recreuser les fossés à sa base, de rétablir les palissades et de relever la haute tour de bois qui couronnait son sommet. Mais où le duc d'Aquitaine montra, croyons-nous, un véritable génie inventif, ce fut dans la construction de cet octogone immense, largement évidé à l'intérieur, qui se dressait lourd et massif au-dessus de la jonction des ruisseaux. A peu de frais, et surtout en peu de temps, il obtenait ainsi une imposante forteresse, disposée pour faire face à toutes les éventualités d'un siége, quelque terrible qu'il fût. Puis, dans le but de relier ensemble toutes les parties résistantes, il enserra dans des murs épais l'espace étendu compris entre les deux points indiqués, longue, tortueuse et irrégulière plate-forme, véritable *basse-cour*, dans le sens

(1) En 1037, suivant la *Chronique de Maillezais*, le duc Eudes « voluit capere Germundum castrum, sed non potuit ».

féodal de ce mot, où vinrent s'entasser les divers bâtiments réclamés pour les chevaux, les approvisionnements et les serviteurs (1).

Ce château était à peine achevé que le duc d'Aquitaine vit tout à coup s'ouvrir devant lui une perspective de grandeur et de gloire, à la suite d'un de ces accidents fortuits comme la guerre n'en présente que trop souvent. Au delà des Pyrénées, les chrétiens, poursuivant leurs succès, repoussaient les hordes musulmanes nouvellement échappées du Maghreb et reprenaient peu à peu possession des riches et belles provinces si longtemps foulées par les envahisseurs. D'un côté, le Cid Campéador faisait son entrée dans Valence (2), et, de l'autre, le roi d'Aragon (3), après avoir triomphé de ses ennemis dans un opiniâtre et sanglant combat (4), se présentait sous les murs d'Huesca, jetant ainsi le trouble jusque dans Saragosse, qui redoutait une nouvelle chute et voyait approcher son tour. Toutefois, le petit-fils de Sanche

(1) Toute notre description a été faite, pour ainsi dire, sur les lieux mêmes. La *motte* dont nous parlons, nous l'avons vue, elle subsiste encore tout entière, et nous avons relevé le plan octogonal du château proprement dit. Que cette forme, du reste, ne paraisse pas extraordinaire : n'est-il pas vraisemblable que la transition du carré au rond, dans les constructions militaires, telles que les tours et les donjons, ne se fit pas tout d'un coup et sans héstation aucune. Dans un autre ouvrage (*De Paris à Sybaris*, p. 331; Paris, 1868) nous avons déjà minutieusement décrit un château octogonal, conservé admirablement jusqu'à nos jours dans toutes ses parties. Ce dernier, il est vrai, appartient au XIII[e] siècle, mais il faut remarquer qu'il se trouve dans l'Italie méridionale, contrée manifestement en retard sur la France dans l'art des fortifications. La rapidité avec laquelle fut élevé le château de Germon, commencé et achevé dans la même année, en 1093, n'a aussi rien de très étonnant. On peut lire dans Suger (*Vie de Louis le Gros*, chap. XXI) ce qui se passa à propos du château de Livry, près Paris; et chacun sait que dix mois suffirent à la construction de cette immense forteresse, appelée Château-Gaillard, dont les ruines imposantes dominent encore les Andelys.

(2) La ville de Valence tomba au pouvoir des chrétiens en mai ou en juin 1094.

(3) Sanche-Ramirez. Ce prince possédait aussi le royaume de Navarre depuis l'année 1076.

(4) La bataille de Médina-Huesca. — Voir Romey, *Hist. d'Espagne*, V, p. 522.

le Grand ne devait pas attacher son nom à la prise d'une ville qu'il avait en quelque sorte juré de conquérir. Frappé d'un dard aigu au défaut de la cuirasse, au moment où, le bras levé, il désignait à ses soldats l'endroit faible par lequel ils devaient attaquer la place, il dissimula quelque temps ses souffrances et fit reculer la mort par son indomptable énergie; mais bientôt, vaincu par la douleur, il tomba expirant près des siens éplorés (1).

A la nouvelle de ce trépas funeste, promptement répandue au dehors de l'Espagne, Guillaume IX, qui commençait à sentir l'ambition germer dans son cœur, entrevit la possibilité de compléter l'œuvre de son père, de commander un jour à tout l'ancien royaume d'Aquitaine, de se poser en successeur du Débonnaire et des Pépin. Pourquoi n'épouserait-il pas la veuve de l'illustre roi d'Aragon, l'unique enfant d'un comte de Toulouse (2), mort depuis peu en Judée, dans un pèlerinage au tombeau du Christ? Sans doute, avant son départ, Guillaume IV avait disposé de son riche héritage; il s'était par avance dessaisi, en faveur de son frère puîné, Raymond de Saint-Gilles, de la plénitude de ses droits. Mais évidemment il n'avait agi de la sorte que pour empêcher un prince étranger d'étendre sa domination sur les deux versants des Pyrénées, des bords de l'Èbre à ceux de la Garonne (3). Quelque difficulté qu'il y eût à revenir sur un fait acquis, il pouvait se présenter diverses combinaisons qui tout au moins en atténuassent la portée, et, d'ailleurs, le possesseur de deux puissants duchés n'avait-il pas

(1) Sanche-Ramirez mourut le 6 juillet 1094. « Era MCXXXII Sancius rex (obiit) pridie non. jul., » lisons-nous dans les *Annales de Compostelle*.

(2) Guillaume IV, comte de Toulouse, eut deux fils, dont l'un, appelé Pons, vivait encore en 1080; mais, au moment de sa mort, en 1093, il ne lui restait plus qu'une fille, Philippa, née de son second mariage avec Emma de Mortain et âgée de vingt ans au plus.

(3) La loi salique n'était pas encore en vigueur au sud de la Loire.

toujours la liberté de tenter le sort des armes, si une occasion favorable se présentait.

Ainsi bercé de ces illusions dangereuses, le successeur de Gui-Geoffroi n'hésita pas à offrir sa main à la jeune souveraine, qui ne fut pas fâchée, croyons-nous, d'échanger un royaume incertain, sans cesse agité par la guerre, où le repos était inconnu, contre un pays tranquille, une cour policée, un avenir assuré. Pour Philippa, l'Aquitaine était presque la patrie, si nous pouvons nous servir de ce mot alors inconnu; elle y retrouverait la même civilisation raffinée, le même langage sonore et poétique, la même manière de comprendre et l'esprit et la beauté. A un autre point de vue, du reste, les nouveaux liens qu'elle allait contracter n'avaient rien qui dût lui faire regretter ceux que la mort avait brisés. Quelque brave et vaillant que fût Sanche-Ramirez, elle ne pouvait oublier qu'il eût pu facilement passer pour son aïeul (1), tandis que Guillaume IX n'avait pas encore accompli sa vingt-troisième année, et, par conséquent, était d'un âge très rapproché du sien. De plus, ce dernier, bien qu'habile au maniement des armes et ne reculant pas devant les entreprises les plus hardies, à l'encontre de ses contemporains, ne s'était jamais montré jusqu'ici passionné pour les hasards de la guerre, ni amoureux des sanglants combats. Tout au contraire, les douceurs de la paix avaient pour lui un charme singulier, et parfois il cultivait l'art de bien dire avec un remarquable talent.

Tandis que le duc d'Aquitaine était tout occupé de la brillante union qui, par un hasard inespéré, allait combler tous ses vœux, la guerre recommençait en Gâtine plus terrible

(1) Sanche avait succédé à son père en 1063; il laissait trois fils d'un premier mariage. L'aîné, Pierre Ier, continua le siége d'Huesca et pénétra dans la place le 27 novembre 1096.

que jamais. Devant une force supérieure et contre laquelle il était impossible de lutter, Ebbon n'avait pas hésité un instant à violenter son caractère, et il s'était soumis en apparence à tout ce qu'on lui avait demandé. Mais qu'une occasion se présentât seulement, et l'on verrait quel cas il faisait de ses promesses, quel respect il avait pour des conventions arrachées par la nécessité. Aussi, devait-il saisir le moment où Guillaume IX était retenu en Gascogne par des négociations qui lui étaient chères, pour faire irruption sur un territoire ardemment convoité. Nul obstacle ne pourrait arrêter sa marche victorieuse, et il lui suffirait de frapper fort et vite pour être à même d'opposer bientôt à toute réclamation pressante l'accomplissement des faits. Avec une rapidité véritablement prodigieuse, on le vit donc tout à coup paraître sur les bords du Thouet, balayer le pays entre la Sèvre et l'Autise et poursuivre son frère jusqu'au delà de ce dernier cours d'eau. Dans cet état malheureux, Gelduin, que tout semblait abandonner, n'avait plus qu'un seul espoir, gagner du temps et permettre à son suzerain de venir encore une fois lui porter secours. A cet effet, il s'enferma dans Germon dont les murs, pensait-il, pourraient le protéger longtemps. Pour cela, néanmoins, il fallait que la place fût abondamment pourvue de tout ce qui est, en pareil cas, nécessaire, qu'elle comptât une garnison nombreuse, sûre et fidèle, un matériel puissant et facilement renouvelable. Or tout manquait, en réalité, pour soutenir un long siége, et Guillaume IX, dans sa précipitation à courir au devant de sa nouvelle épouse, avait laissé derrière lui son ouvrage incomplet. Aussi, quelques jours après le début des opérations, les assaillants furent-ils maîtres du château, qui ne put résister à de vigoureuses attaques avec son petit nombre de défenseurs. Quel drame se passa-t-il alors ? nul ne saurait le dire.

Ebbon, dans l'ivresse de sa victoire, ordonna-t-il le massacre des prisonniers, ou bien Gelduin fut-il assassiné par son entourage avant l'entrée des ennemis? secret impénétrable que l'histoire ne nous a pas révélé. Seulement, à partir de cette époque, nous ne retrouvons plus le nom du sire de Parthenay, et son vainqueur seul apparaît dans les chroniques et les annales. Quant au château de Germon, démoli précipitamment et avec une sorte de rage, rasé presque au niveau du sol, il ne laissa plus au voyageur, attiré par les grands souvenirs attachés à sa courte existence, dans ce coin reculé de la Gâtine, que la satisfaction de contempler l'âpreté de son site, de relever son plan original (1).

Sans aucun doute, la nouvelle de cette agression brutale, suivie de la destruction d'une place de guerre considérée, à bon droit, comme un poste avancé d'une importance extrême, dont la possession rendait, pour ainsi dire, maître du pays, dut affecter grandement le fils de Gui-Geoffroi. Cependant il ne semble pas qu'il ait songé sur l'heure à reprendre les armes, et tout porte à croire, au contraire, qu'il ajourna volontairement son désir de vengeance et sut maîtriser son ressentiment. La position, du reste, se trouvait singulièrement changée par la mort de Gelduin qui ne laissait après lui aucun héritier direct. Guillaume IX n'avait plus, en réalité, personne à défendre, ni aucun devoir féodal à rem-

(1) A quelle époque fut assiégé et démoli le château de Germon? Dans les derniers mois de 1094, répondrons-nous aussitôt, et voici pourquoi. Le roi d'Aragon fut mortellement blessé au siége d'Huesca, le 6 juillet; sa jeune veuve, par conséquent, ne put être demandée en mariage par Guillaume IX avant le mois d'août suivant, au plus tôt. Or, comme les événements dont la Gâtine fut le théâtre cette année-là ne s'expliquent que par l'absence du duc d'Aquitaine, retenu loin de sa capitale par l'exécution de ses projets matrimoniaux, il est évident que nous sommes fixés sur leur véritable date. Maintenant, quelles que soient nos idées modernes à cet égard, il est parfaitement certain que Philippa convola en secondes noces dans les six mois qui suivirent la mort de Sanche-Ramirez; la Chronique de Maillezais ne laisse aucun doute sur ce point.

plir ; au lieu de s'engager dans une lutte certaine, il est vrai, mais nullement nécessaire, ne valait-il pas mieux attendre les propositions qu'un ambitieux satisfait ne pouvait manquer de bientôt lui offrir ? Peut-être aurait-il désormais un vassal d'autant plus soumis qu'il avait à se faire pardonner davantage, et, quoi qu'il advînt, il serait toujours à même d'envahir une seconde fois la Gâtine, de poursuivre la réparation qu'il était en droit d'exiger. Et puis le duc d'Aquitaine était alors sous l'empire de préoccupations puissantes, de rêves aussi vastes qu'aventureux. En demandant la main de la jeune et belle veuve de Sanche-Ramirez, il avait entendu se poser en héritier de Guillaume IV (1), en compétiteur de Raymond de Saint-Gilles ; et, si le moment n'était pas venu de manifester ouvertement ses prétentions, de recourir aux armes pour les soutenir au besoin, rien ne l'empêchait de préparer d'avance certains moyens d'action, de sonder le terrain et d'aplanir la voie, de tout faire en un mot pour assurer le succès de ses revendications futures. Dans ce but, nous le voyons, aussitôt son mariage accompli, entretenir des relations avec Rome et chercher auprès d'Ur-

(1) Nous l'avons déjà dit, la loi salique n'était pas en vigueur dans les provinces au sud de la Loire, et, par conséquent, le comté de Toulouse eût régulièrement dû, à la mort de Guillaume IV, être dévolu à Philippa, la fille du défunt. Mais la jeune princesse était alors en Espagne, où elle partageait avec Sanche-Ramirez le trône d'Aragon. Raymond de Saint-Gilles ne trouva donc aucune difficulté à faire accepter son usurpation. D'ailleurs, semble-t-il, Guillaume IV, qui connaissait la répulsion de ses peuples pour un joug étranger, avait, de son vivant, préparé la voie à son frère et consenti, moyennant finance, à lui transmettre ses droits. Nous lisons, en effet, dans Guillaume de Malmesbury : *Tolosam a germano emit* (lib. IV, p. 1343) ; paroles que M. le général Moline de Saint-Yon (*Hist. des comtes de Toulouse*, t. II, p. 3) ne paraît pas avoir eues en mémoire lorsqu'il dit que le chroniqueur anglais « convient lui-même des droits de Raymond en termes très positifs ». On n'achète pas, que nous sachions, ce que l'on doit un jour posséder légitimement, et cette simple réflexion peut donner une idée de la manière dont certains écrivains très vantés interprètent l'histoire qu'ils se sont donné mission de raconter.

bain II (1) un secours qui, le cas échéant, pouvait être décisif.

N'est-ce pas, en effet, à ces démarches secrètes, jusqu'ici demeurées inconnues, que fait allusion dans une de ses lettres (2) le célèbre abbé Geoffroi ? Guillaume IX, semble-t-il, a pris le successeur de Bernon (3) pour confident de ses projets et de ses espérances (4), et, en retour, celui-ci lui promit largement ses conseils et son utile concours. Bien qu'à peine arrivé d'un long voyage au delà des Alpes (5), il se déclare tout disposé à franchir de nouveau les monts pour aller dans le palais de Latran plaider la cause du duc d'Aquitaine et la faire triompher. Toutefois son entremise n'est point entièrement gratuite, et, avant de partir, il exige, comme rémunération de ses services, l'abandon de certains droits indûment perçus sur les terres de Vendôme, dans l'île d'Oléron, et la promesse que les abus dont il se plaint ne se renouvelleront plus (6); car l'abbé Geoffroi ne perd jamais de vue les intérêts qui lui sont confiés, et, s'il ne redoute aucun obstacle, s'il ne recule devant aucun déplacement, quelque long et difficile qu'il puisse être, il veut que son cher monastère tire au moins quelque profit de ses fatigues et de ses dangers. Telle est la règle de conduite dont il ne se départira point, après l'avoir pratiquée dès le premier instant, ainsi

(1) Guillaume IX n'ignorait pas que Raymond de Saint-Gilles venait de s'attirer la colère d'Urbain II, en expulsant de leurs monastères les abbés de Moissac et de Lézat. — Baluze, *Miscell.*, II, 181.

(2) Lib. V, epist. xx : « Pro regni vestri augmentatione. »

(3) Geoffroi fut élu abbé de Vendôme le 20 août 1093, après la démission, suivant les uns, après la mort, suivant les autres, de Bernon, son prédécesseur.

(4) « Sicut olim mecum estis locutus. » (*Loc. cit.*)

(5) Geoffroi se trouvait à Rome aux fêtes de Pâques de cette même année 1094.

(6) « Ut consuetudines, seu exactiones quas terris nostris præpositi vestri violenter impresserunt... Deo et loco nostro relinquatis, et ne deinceps repetantur. » (*Loc. cit.*)

que nous allons le voir en étudiant certains faits, trop importants pour qu'il soit possible de les mettre en oubli.

Depuis le mois de mars 1088, le trône pontifical était occupé par un moine de Cluny, ancien élève des écoles de Reims et fils d'un seigneur champenois, appartenant à l'illustre famille de Châtillon (1). Élu dans un moment de crise, alors que les cardinaux réfugiés à Terracine cherchaient la sainteté unie à la prudence pour lui confier les destinées de la tiare, Urbain II, dès les premiers jours de son élévation, eut à lutter contre des difficultés inextricables, contre l'abandon, la misère et la faim (2). Sa grande âme, toutefois, ne se laissa pas abattre un instant, et, sans appréhender le triste sort de Bonizo, évêque de Sutri, traîtreusement assassiné par les sicaires de l'antipape Guibert, à plusieurs reprises il pénétra dans Rome, où toujours l'attendait un ami sûr et dévoué (3). Mais ces imprudences répétées n'apportaient aucun changement autour de lui, ne diminuaient en rien sa détresse et sa pauvreté. Aussi, les occasions favorables d'améliorer sa position soit en utilisant des forces éparses, en les rassemblant, en leur donnant de la cohésion, soit bien plutôt encore en achetant des consciences vénales, lui échappaient-elles fatalement, et cet état de choses se serait prolongé longtemps si un heureux hasard n'eût conduit en Italie le puissant abbé de la Trinité de Vendôme, qui venait, aussitôt après son élection, déposer son hommage aux pieds du chef de l'Église, son seigneur

(1) Châtillon-sur-Marne, à l'ouest d'Épernay. La difficile question de l'origine d'Urbain II est fort bien traitée par M. de Brimont, *Un pape au moyen âge*, p. 85-90.

(2) Surtout pendant l'hiver de 1089. — Voir le récit de Domnizo, *Vita Mathildis*, p. 111.

(3) Jean Fricapane ou Frangipani, suivant Geoffroi de Vendôme (lib. I, epist. VIII).

immédiat (1). Geoffroi n'avait alors que vingt-deux ans, mais il était doué d'une volonté énergique, que les difficultés les plus grandes ne faisaient qu'exciter, et d'ailleurs son dévouement envers le Saint-Siége ne connaissait point de bornes : il était prêt, pour lui, à tout entreprendre, à tout sacrifier. Nuitamment, pendant de longs mois, on le vit se glisser dans les rues tortueuses de la ville éternelle (2), aller, dans une maison écartée du Monte-Giordano (3), porter à Urbain II argent et consolations. Puis, lorsqu'il fut bien établi que le gouverneur du palais de Latran, un certain Ferrucchio (4), ne demandait qu'à faire escompter sa trahison, l'abbé de Vendôme, ouvrant ses coffres sans hésiter, en sortit treize mille sous (5), et tout à la fois chassa de Rome un tyran et rendit la chaire apostolique au véritable successeur de Pierre, au légitime héritier du souverain pontificat (6).

Un pareil dévouement ne pouvait demeurer sans récompense ; Urbain II ne se montra pas ingrat : de ses propres

(1) Dans la charte de fondation de l'abbaye de la Trinité, nous lisons ces mots : « *Beato principi apostolorum Petro et Romanæ ejus ecclesiæ, in alodium obtuli et patrimonium.* » Geoffroi ne manqua jamais une occasion de dire que son abbaye est *un alleu du bienheureux Pierre.* Il se qualifie lui-même d'*alodiarius beati Petri* (lib. III, epist. xxxiii).

(2) « Nocte veni. » (Lib. I, epist. viii.)

(3) Nous croyons devoir placer l'habitation des Frangipani au nord de l'église Sainte-Marie in Vallicelli, sur la colline factice appelée de nos jours Monte-Giordano, en souvenir de Giordano Orsini qui, dans la suite, bâtit sur son sommet un superbe palais.

(4) « Ferruchius... quærens ab eo pecuniam. » (*Loc. cit.*)

(5) *Loc. cit.* — L'abbé Geoffroi revient souvent sur cet acte de générosité, et notamment dans les lettres ix et xiii du même livre I. Nous avons d'excellentes raisons de croire qu'il s'agit ici de monnaie angevine, ce qui nous permet d'apprécier toute l'importance de la donation. Or, en 1094, la livre angevine valait de 34 à 35 fr., et le sou, par conséquent, c'est-à-dire la vingtième partie, 1 fr. 70 à 1 fr. 75 c. En prenant ce dernier chiffre, nous trouvons, pour 13,000 sous, 22,750 fr., qui, multipliés par 6, donnent 136,500 fr., valeur actuelle.

(6) « *Primo anno quo nomen abbatis suscepi,* » dit Geoffroi, *loc. cit.* Cet événement eut donc lieu au printemps de 1094, quinze jours avant Pâques, « *quindecim vero diebus ante Pascha.* »

mains il voulut consacrer son jeune bienfaiteur, qu'il éleva non-seulement aux honneurs de la prêtrise, mais encore à ceux du cardinalat. Le titre de Sainte-Prisque fut accordé à Geoffroi, naguère encore obscur et simple novice (1) sur les bords du Loir, et tout à coup l'égal des plus grands dans la capitale du monde chrétien. Toutefois l'esprit positif de l'abbé de Vendôme ne se laissa éblouir aucunement par une haute dignité, conférée, du reste, à ses prédécesseurs, et qui, pour ainsi dire, lui était acquise de droit, même en toute occasion. Il lui importait peu, croyons-nous, d'être mis en possession d'une pauvre église sur le mont Aventin, et à ce problématique avantage (2) il préférait assurément quelque parole sévère, propre à faire rentrer en eux-mêmes les injustes détenteurs des biens de son monastère, à rétablir en tous lieux pleinement son autorité. Sur ce point, il fut servi peut-être au delà de ses désirs, car nous voyons, peu de jours après les événements racontés tout à l'heure (3), Urbain II écrire à Guillaume IX une lettre comminatoire que n'explique nullement la conduite tenue jusqu'alors par le jeune souverain. Nous cherchons vainement, en effet, en quoi le fils de Gui-Geoffroi « s'était écarté de la probité paternelle (4) », et, quant à l'interminable affaire de Saint-Georges d'Oléron, nous savons dans quelles circonstances malheureuses elle s'était produite, quelle cause avait enfantée une condescendance coupable, nous le voulons bien, mais facile à comprendre en tous les cas. Le clergé aquitain

(1) Geoffroi n'était que novice et simple diacre lorsqu'il fut élu abbé de la Trinité de Vendôme.

(2) Les abbés de Vendôme apportaient une telle négligence dans l'entretien de l'église Sainte-Prisque, que les papes, dans la suite, prirent le parti de donner leur titre à un cardinal résidant à Rome.

(3) Le 2 des kalendes d'avril, c'est-à-dire le 31 mars. Cette lettre est bien de l'année 1094, comme l'avait entrevu dom Ruinart (*Vita Urbani*, § CLI), en se fondant sur un passage d'une charte de Vendôme publiée par Besly.

(4) « In hoc a patris tui probitate degenerare perhiberis. »

s'était montré plus juste au concile de Saintes, en 1089, et il n'avait pas même prononcé le nom de celui qu'on semblait seul incriminer aujourd'hui. Aussi, l'archevêque de Bordeaux, Amat, ne dut-il pas être peu surpris de recevoir, de son côté, l'injonction d'excommunier le prince, si, dans le délai presque dérisoire de trente jours, la restitution ordonnée n'avait pas reçu son entière exécution (1).

Pendant ce temps-là, que faisait l'abbé de Vendôme? Il inaugurait cette célèbre correspondance qui reflète si vivement tous les mouvements d'une âme ardente, d'un zèle parfois exagéré (2). Sa plume acerbe, s'adressant à l'évêque de Saintes, Ramnulfe de Foucault, ne craignait pas de tracer au prélat la voie qu'il devait suivre, dans le cas particulier qui l'occupait. Il lui rappelait l'irrégularité de l'absolution accordée à Ivette, la véritable instigatrice de tous les maux dont il avait à se plaindre (3), le mépris d'engagements solennellement jurés, l'extension toujours plus grande de déprédations coupables, et il terminait en sollicitant une égale censure contre le fils et la femme d'Ebles de Chatelaillon. Formulée, en quelque sorte, d'une manière impérative, cette demande n'était pas faite pour concilier à Geoffroi l'esprit du successeur de saint Eutrope, vieilli dans les délicates fonctions de l'épiscopat et habitué à plus de respect et d'égards. Aussi, non-seulement Ramnulfe refusa-t-il d'obtempérer à un ordre qui impliquait un blâme direct de toute sa conduite passée, mais encore il se permit, en l'absence de l'abbé et de ses représentants, de porter une sentence qui fit bondir son fougueux adversaire et amena sur ses lèvres ces amères

(1) Dom Ruinart, *loc. cit.*

(2) La lettre XXX du livre III est, suivant nous, la première écrite par Geoffroi depuis son élection, la plus ancienne au moins de toutes celles qui nous ont été conservées.

(3) « In qua mali summa tota consistit. »

paroles : « Il est vraiment bien heureux que la présence de votre seing soit venue écarter tous nos doutes ; sans cela jamais nous n'eussions voulu reconnaître votre main dans la lettre que vous nous avez adressée ; » et il terminait de la sorte : « Si la liberté de notre langage vous déplait, bien qu'il ne doive pas en être ainsi, prenons le pape pour juge : il est notre force et notre soutien, et, grâce à lui, nous ne redoutons aucunement les attaques de tous nos ennemis. Portez-vous bien dans le Seigneur, père saint (1). »

La lutte dont nous avons raconté les débats et suivi les péripéties s'accentuait évidemment et prenait un caractère menaçant qu'elle n'avait pas eu jusqu'alors. Après les sages lenteurs des années précédentes, elle allait entrer dans une phase active sous l'impulsion de l'abbé Geoffroi, qui, par tempérament, apportait dans toutes ses entreprises une grande persévérance et une indomptable ténacité. Toutefois, deux années encore le seigneur de Chatelaillon se maintiendra sur les terres de Vendôme, exercera ses brigandages dans l'île d'Oléron. Mais, avant d'atteindre le moment où le duc d'Aquitaine croira devoir parler haut et d'un seul mot réduire son vassal, d'autres événements nous réclament, d'autres faits majeurs s'imposent à nous. Suivons donc le cours de notre récit, et, plaçant chaque chose à son rang, continuons de présenter au lecteur non pas une page morte, un débris isolé de l'histoire, mais un tout parfaitement homogène, un complet et vivant tableau.

(1) Lib. III, epist. XXXIII.

CHAPITRE V.

GUILLAUME IX, COMTE DE TOULOUSE.

S'il est parfois difficile de remonter aux causes d'un événement, de retrouver l'origine d'un fait, quelles que soient, du reste, l'importance de l'action, l'étendue de son développement et ses vastes conséquences, de plus sérieux obstacles encore s'opposent au juste discernement des forces productives, à l'exacte répartition des mérites, à l'équitable attribution des responsabilités. L'esprit, trop souvent dérouté par l'étrange fortune d'une idée, par ses transformations profondes, par ses écarts violents, a de la peine à suivre le long travail des siècles, à se reconnaître dans l'obscur dédale des affinités et des oppositions, à distinguer certaines ramifications puissantes, certaines éclosions bizarres en apparence, quoique en réalité parfaitement naturelles. Alors s'accumulent des injustices involontaires, s'entassent des jugements douteux; toute la gloire est accordée aux derniers venus dans la lutte, tandis que les véritables initiateurs sont laissés dans l'ombre, demeurent plongés dans un éternel oubli.

Ainsi, dans les nombreux récits des croisades, dans les appréciations diverses sur ce grand événement, le plus étonnant peut-être de la vie des peuples modernes, celui, tout au moins, qui mit le plus en lumière les trésors de foi, de dévouement et d'amour enfermés dans le cœur de notre nation, ne trouvons-nous pour ainsi dire pas mentionné le nom de la généreuse province qui non-seulement proclama la première la nécessité des saintes expéditions d'outre-mer,

mais encore jeta les bases d'une institution tout à fait nouvelle, seule capable d'en assurer le succès. N'est-ce pas, en effet, un fils de l'Aquitaine qui, presque au sortir de l'an mille, plaça ces éloquentes paroles dans la bouche de Jérusalem captive : « Quel est celui d'entre les chrétiens qui, » témoin de ma profonde misère et de mon état d'abais- » sement, ne se regarde comme personnellement frappé, » comme plongé dans la dernière des infortunes ? Bien que » déchue de mon ancienne splendeur, l'univers voit toujours » en moi la meilleure partie de lui-même, la contrée qui » seule a ouï parler les prophètes et contemplé les hauts » faits des patriarches, celle d'où sont sortis les apôtres » pour éclairer le monde et répandre en tous lieux la foi du » Christ. Si le rédempteur des hommes, par sa divinité, est » partout présent à la fois, néanmoins c'est ici qu'il est » né, ici qu'il a souffert, ici qu'il a été mis en croix ; c'est » d'ici, enfin, qu'il s'est élevé au ciel (1). » Mais les esprits n'étaient point préparés à comprendre un semblable langage, et l'illustre Gerbert, jetant autour de lui un regard attristé, se bornait à requérir un homme d'initiative qui pût au besoin emboucher la trompette et entraîner la sainte milice, quand le moment serait venu (2).

En attendant, le long travail des siècles s'accomplissait graduellement, au milieu des difficultés sans nombre enfantées par le nouvel ordre social. Au fractionnement indéfini, d'un côté, correspondait, de l'autre, la simplification la plus grande ; et, si le vieux sol gaulois ne comptait plus, à proprement parler, ni Romains ni Barbares, ni dominateurs ni sujets, une barrière infranchissable n'en séparait pas moins

(1) Baronius, *Annales*, t. II, p. 16, édit. de 1642.

(2) « Qui sanctæ militiæ classicum occinuerit commodiori tempore promovendæ. » (Baronius, *loc. cit.*)

les deux seules classes auxquelles se trouvaient réduites toutes les conditions d'autrefois (1). L'ancien parallélisme avait fait place à une véritable superposition, et la terre engendrait les droits (2) que la naissance conférait jadis. Tandis que tout possesseur d'un fief, si petit qu'il fût, pouvait librement mener dans l'oisiveté une vie militaire, l'obéissance et le travail demeuraient le partage des malheureux serfs, ces successeurs des lites et des colons. Logiquement, toute vie civile eût dû promptement disparaître, entraînant dans sa chute l'élément le plus certain de civilisation. Mais, heureusement, au sein des villes, moins directement soumises que les campagnes à l'action des mœurs germaniques, un instinct profond d'indépendance fermentait sourdement, et l'excès des maux préparait une réaction violente contre un régime oppresseur. D'autre part, le clergé se faisait l'interprète du besoin de repos et de tranquillité qui dévorait les masses, proclamait la nécessité de la paix et donnait l'essor à un vigoureux esprit d'association dont les développements ne devaient pas tarder à produire d'étonnants résultats ; car, on ne saurait le nier, l'établissement de la trêve de Dieu est le point de départ d'une transformation complète, d'une sorte de régénération. En rendant aux habitants des villes et des bourgs une sécurité relative, cette bienfaisante institution les amenait insensiblement à se concerter entre eux au sujet de leurs intérêts, à prendre les moyens nécessaires à la préservation de leurs droits. Des ghildes furent donc organisées en divers lieux, pour ainsi dire, tout naturellement, et l'industrie, désormais protégée, se sentit plus forte pour réclamer les libertés dont elle avait besoin. Enfin, comprimé par cet irrésistible mouvement, mais non pas

(1) Augustin Thierry, *Essai sur l'histoire du tiers état*, chap. I.
(2) « L'esclave appartint à la terre plutôt qu'à l'homme. » (*Id.*)

affaibli, l'esprit guerrier de la nation, rebelle jusqu'alors à la voix de l'Église, se montra subitement disposé à tenter l'aventure dans laquelle on avait voulu plusieurs fois l'engager (1), et la grande pensée de Silvestre II put reparaître au jour avec la certitude d'un accueil enthousiaste, précurseur d'un éclatant succès.

Dans cette importante révolution, toutefois, la part de l'Aquitaine fut-elle restreinte à la généreuse initiative dont nous avons parlé plus haut? C'est ce qu'il nous faut étudier maintenant. Certes, nous ne voudrions pas récriminer contre la plupart des historiens, mais nous ne pouvons accepter le rôle effacé qu'ils font jouer à notre chère province. Ils semblent trop facilement oublier que le Nord et le Midi ne se trouvaient pas, à la fin du XIe siècle, dans la même condition sociale; que, par conséquent, les aspirations devaient être différentes, suivant le lieu où elles se produisaient. Tandis que, dans les pays de la première conquête, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les Franks s'étaient établis à force ouverte, contre le gré des habitants, s'étaient substitués partout aux anciens maîtres du sol, avaient concentré dans leurs mains le pouvoir sous toutes ses formes, au sud de la Loire, au contraire, ils s'étaient présentés, en quelque sorte, comme alliés, directement appelés par une partie de la population (2). Tout naturellement, le caractère de leur domination dut se ressentir de cette diversité d'origine, et l'oppression la plus tyrannique, d'un côté, fit place, de l'autre, à un véritable compromis qui laissait debout toutes les

(1) A la suite de Gerbert, l'ancien moine d'Aurillac, nous pouvons citer Sergius IV, dont la lettre encyclique, relative à un projet de croisade, a été publiée récemment dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (IVe série, t. III); puis Grégoire VII, qui réunit un instant cinquante mille hommes sur les bords de l'Adriatique, et ne fut arrêté dans son entreprise que par la crainte des agissements d'Henri IV.

(2) Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, t. II, p. 52.

vieilles institutions municipales (1). Les Aquitains n'avaient donc pas à conquérir ce qu'ils possédaient depuis longtemps, et l'on ne saurait trouver étrange qu'ils se soient généralement tenus à l'écart du magnifique élan qui poussa les cités du Nord à réclamer des franchises, à se constituer dans ce but en ligues et en associations. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que l'émancipation des communes, en quelque lieu qu'elle se produisît plus tard, fut préparée à Limoges, dans le célèbre concile de 1031. Là furent prises, pour la première fois (2), les résolutions généreuses qui servirent de base à tout un ordre nouveau, firent prédominer au milieu d'une société essentiellement guerrière le sentiment de la paix, et préparèrent l'avénement d'une ère féconde de justice et de liberté. Pour que ce mouvement, il est vrai, atteignît son développement le plus complet, il était nécessaire de paralyser, tout au moins pendant quelque temps, l'élément oppresseur, œuvre immense à laquelle concoururent puissamment ceux-là même qui, dans la suite, s'élevèrent le plus fortement contre les idées d'indépendance dont ils avaient, à leur insu, facilité l'éclosion (3). Le désir, longtemps vague, de conquérir le tombeau du Christ, com-

(1) Ferdinand Béchard, *Droit municipal au moyen âge*, t. I, p. 107 et suiv.

(2) Nous maintenons, avec les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (t. VII, p. 369), que le concile de Limoges est le premier où fut proclamée la trêve de Dieu. La division sur laquelle s'appuie M. Semichon (*La Paix et la Trêve de Dieu*, p. 31 et 87) n'a absolument aucun fondement, et les deux conciles de Tuluges dont il fait mention se réduisent à un seul, tenu par Oliba, coadjuteur d'Elne, en 1047.

(3) Tout le monde connaît les imprécations de Guibert de Nogent (1053-1124) contre « cette loi nouvelle qui permettait aux serfs de s'associer pour empêcher que le seigneur ne les accablât de taxe à son gré » (*De vita suâ*, lib. III). Cependant le même historien nous a laissé un récit enthousiaste de la première croisade. Il ne se doutait pas, assurément, que l'objet de ses louanges et celui de sa colère étaient la conséquence l'un de l'autre ; que les communes, en germe dans la trêve de Dieu, n'eussent pu se développer facilement sans les croisades, comme les croisades ne devinrent possibles qu'à la suite des premières tentatives heureuses d'associations, dont l'initiative, nous l'avons vu, appartint au clergé aquitain.

mença à prendre corps aux yeux des masses, qui se prêtèrent d'autant plus facilement à une expédition lointaine qu'elles avaient chez elles plus de maux à endurer. Aussi, ne saurait-on s'étonner de voir les populations du nord de la France se ranger avec empressement sous l'étendard de la croix, tandis que les prédications d'Urbain II n'obtenaient tout d'abord, en Aquitaine, qu'un succès relativement médiocre et peu encourageant. Mais, si le besoin d'apporter une diversion à un pénible état de choses était moins impérieux dans cette province que partout ailleurs; si le frottement entre seigneurs et vassaux avait engendré moins d'irritation, soulevé moins de haine, provoqué moins de luttes et de combats, il était évident que, l'élan une fois donné, nul ne pourrait résister à son entraînement; que les raisons politiques même les plus sérieuses seraient obligées de se plier aux nécessités du moment; que tout céderait enfin devant le commun enthousiasme qui s'imposerait fatalement à tous sous la pression du sentiment religieux, vivement surexcité par de lamentables récits. Lorsque son heure sera venue, l'Aquitaine tout entière debout ne reculera pas devant les dangers les plus grands, devant une entreprise isolée, pleine de périls inconnus.

Quoi qu'il en soit, Guillaume IX se préparait à recevoir magnifiquement dans ses États le successeur de Pierre. A peine eut-il appris que le concile, d'abord convoqué au Puy en Velay, se tiendrait dans la vieille cité des Arvernes, à Clermont, qu'il prit toutes les dispositions nécessaires pour se transporter dans cette dernière ville. Entouré de ses chevaliers, il parut dans la grande assemblée, où seul il figura de tous les princes d'Occident (1). Le comte de Toulouse lui-

(1) Nous ne savons pourquoi tous les historiens des croisades, et même le plus récent, M. Peyré (*Histoire de la première croisade*, t. I, p. 53, 1859),

même, en effet, Raymond de Saint-Gilles, dont la détermination ne fut pas étrangère, croyons-nous, à la réserve observée d'abord par le duc d'Aquitaine, ne s'engagea que par ambassadeurs (1), et, quant aux autres chefs, trop connus pour remplir ces pages de leurs noms glorieux, ils se laissèrent entraîner par l'exemple et se virent appelés à diriger un mouvement qu'ils n'avaient aucunement créé. Du reste, notre intention n'est pas de raconter ici les péripéties d'une lutte déroulée en dehors de l'action de notre héros, pas plus que nous ne voulons, pour la centième fois, placer sous les yeux du lecteur le spectacle magnifique d'une foule immense accourue à la voix du chef de l'Église, électrisée par ses paroles, qu'elle proclame la volonté de Dieu. Cependant, en un certain sens, il serait de notre devoir de nous étendre sur ce dernier fait, puisqu'il est bien avéré que le comté d'Auvergne relevait du duché d'Aquitaine (2), dont il formait, à l'orient, le formidable avant-poste. Mais il suffit à notre sujet de signaler la présence de Guillaume IX au célèbre concile de Clermont, de constater sa rencontre évidente avec Urbain II dans cette circonstance solennelle, de faire pressentir l'influence que ce fait, demeuré jusqu'à nous dans l'ombre, a pu avoir sur les événements futurs. Le jeune fils de Gui-Geoffroi, qui, de loin déjà, apercevait son compétiteur délaissant le riche héritage dont il était en possession pour courir les hasards d'une guerre

ont passé sous silence la présence de Guillaume IX au concile de Clermont. Cependant nous lisons dans Geoffroi de Vendôme, lib. V, epist. XXI : « Qui » per duodecim dies ibi vos exspectans, cum invenire non posset, inde ad » me reversus, *mihi nuntiavit vos ad Clarummontem profectum.* » Cette lettre est adressée au duc d'Aquitaine lui-même et ne laisse aucun doute sur le fait que nous signalons ici pour la première fois.

(1) Baldricus, *Historia hierosolymitana*, lib. I.

(2) Nous reviendrons sur cette question à propos des luttes du comte d'Auvergne, Guillaume VI, contre le roi de France, Louis le Gros.

lointaine, songeait à se préparer les moyens de profiter de cette absence. Dans ce but, il tenait essentiellement à s'attirer les faveurs du clergé, à faire preuve d'un entier dévouement à l'ordre de Cluny, cette haute puissance qui domine tout le XIe siècle, en la personne de saint Hugues, son illustre abbé. Il était évident que s'il arrivait à faire consacrer la fondation de son père par le chef de l'Église lui-même, s'il entraînait à sa suite Urbain II sous les voûtes de Montierneuf, cet acte aurait un heureux rententissement, qui pourrait, le cas échéant, être utile à sa cause et servir ses projets. Les tendances bien connues du pontife lui donnaient, du reste, d'autant plus d'espoir de réussir dans ses démarches, qu'il pouvait faire valoir, à l'appui de ses instances, la généreuse conduite récemment tenue par ses sujets.

Lorsque le pape, en effet, exilé, pauvre, délaissé de tous, s'était vu dans la nécessité, deux années auparavant, d'implorer le secours des populations fidèles (1), n'est-ce pas vers l'Aquitaine qu'il s'était tourné tout d'abord? Son pressant appel avait été, sur l'heure, entendu, et le succès de la mission confiée à Raymond et à Gervais (2), l'un moine de Saint-Cyprien de Poitiers, l'autre de Saint-Savin-sur-Gartempe, ces deux abbayes sœurs (3), était présent au souvenir de tous. Nous ne sommes donc pas étonné, quelques jours

(1) L'antipape Guibert était alors maître de Rome, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

(2) Le *Recueil des historiens de France* (t. XIV, p. 697) contient deux lettres d'Urbain II, adressées, la première aux évêques de l'Aquitaine, de la Gascogne et de la Basse-Bourgogne, la seconde à Raynaud, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, et tendant l'une et l'autre à provoquer des quêtes en faveur du Saint-Siége, à instituer quelque chose d'analogue à ce que nous appelons de nos jours le *denier de saint Pierre*.

(3) Le patron de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers n'est pas le célèbre évêque de Carthage, mais un jeune martyr, frère de saint Savin. La légende de ces deux courageux témoins de la religion du Christ est figurée dans une suite de sept peintures à fresque, contemporaines du héros dont nous écrivons l'histoire, sur les hautes parois de la crypte de la belle église abbatiale de Saint-Savin.

après la clôture de la célèbre assemblée où s'était préparé un des plus grands événements de l'histoire du monde, de trouver sur la route de Limoges l'illustre voyageur, qu'accompagnaient plusieurs archevêques et évêques, tels que Bernard de Tolède, Amat de Bordeaux, Daimbert de Pise et Bruno de Segni. Toutefois, dans ce magnifique cortége ne brillait plus le cardinal Jean de Porto, l'ami et le conseiller de Grégoire VII, le défenseur infatigable des droits du Saint-Siége, presque subitement enlevé, à Saint-Flour, à l'affection d'Urbain II; et le retard occasionné par ce douloureux événement, bien plus que les adroites menées du successeur de saint Martial, Humbaud de Sainte-Sévère (1), empêchèrent, croyons-nous, le souverain pontife de condescendre aux désirs bien légitimes de l'abbé d'Uzerche (2), qui voulait faire consacrer par d'augustes mains la superbe basilique élevée récemment sur les bords de la Vézère. Le temps pressait, et, dès le lendemain de son arrivée (3), sans songer au repos, le pape reprenait son long itinéraire. Après avoir traversé rapidement les terres du sire de Pierre-Buffière, un des seigneurs les plus puissants du Limousin, le vingt-troisième jour de décembre, au milieu d'une foule enthousiaste qui se pressait sur son passage (4), il faisait son entrée dans l'antique *Augustoritum*, par le vieux pont romain (5) jeté sur la rivière de Vienne. L'abbé de Saint-Martial, Adhémar (6),

(1) Mabillon, *Annales Benedictini*, V, p. 361; Ruinart, *Vita Urbani*, CCXXXIII.

(2) Cet abbé, nommé Gérard, mourut le mois suivant, janvier 1096.

(3) Comme Urbain II mit deux jours à faire le trajet d'Uzerche à Limoges, 60 kilomètres environ (« inde profectus, Lemovicas *post biduum* advenit »), il dut nécessairement partir le lendemain de son arrivée, fixée par tous les chroniqueurs au 21 décembre.

(4) « Jamais, dit l'annaliste Guibert de Nogent, nos villes, nos bourgs, nos villages n'avaient vu dans leurs enceintes le vicaire de Dieu; aussi l'empressement qu'on mettait à le bien recevoir était-il extrême. »

(5) Ce vieux pont existe toujours et porte le nom de *pont Saint-Martial*. Il a été en partie reconstruit au XIIIᵉ siècle.

(6) Celui-là même auquel saint Hugues et Gui-Geoffroi avaient remis l'abbaye en 1063.

dont il allait être l'hôte, entouré de ses moines, s'était porté à sa rencontre bien au delà des limites du Château, cherchant déjà peut-être une occasion d'éclaircir certains doutes qui tourmentaient cruellement son esprit. En attendant, il ne négligeait rien de ce qui pouvait ajouter à la splendeur d'une réception, destinée, pensait-il, à trancher les difficultés pendantes, à relever aux yeux de tous son prestige quelque peu amoindri par de fâcheux événements.

Contrairement aux principes depuis longtemps reconnus et mis en pratique en toute occasion, l'abbé de Saint-Martial, à la mort de Guy de Laron, en 1086, n'avait pas été appelé à prendre part à l'élection (1) qui avait placé sur le trône épiscopal un personnage aux mœurs équivoques, fils d'un riche seigneur du Berry. Froissé dans ses plus chères prétentions, Adhémar en avait aussitôt appelé à Rome de la décision du chapitre de Saint-Étienne, et, dans une réunion publique, n'avait pas craint de prononcer des paroles menaçantes à l'adresse d'Humbaud de Sainte-Sévère, le successeur de Guy, avec lequel il déclarait solennellement ne vouloir entretenir aucune relation (2).

Jusqu'ici le débat s'était circonscrit dans les hautes régions, mais il ne tarda pas à descendre dans la rue. Assaillis par leurs voisins du Château, qui prenaient fait et cause pour l'abbé, les habitants de la cité se défendirent avec rage (3), et le sang rougit de nouveau l'*intermontium*, c'est-à-dire l'espace compris entre les deux collines, dont nous avons parlé déjà dans un chapitre précédent.

Effrayé sans doute d'un pareil résultat, qui pouvait ache-

(1) « Eò quod non esset vocatus ad electionem faciendam, *sicut antiquitùs fieri solet.* » (Geoffroi du Vigeois, p. 291-292.)
(2) Geoffroi du Vigeois, *loc. cit.*
(3) *Chroniques de Saint-Martial*, publiées par la Société de l'histoire de France, 1874, p. 186.

ver de le compromettre aux yeux des populations, l'évêque résolut de tenter un grand coup, et sur-le-champ il se dirigea vers l'Italie, dans le but évident d'obtenir du pape la pleine approbation du passé. Mais quel ne fut pas son étonnement de trouver auprès d'Urbain II l'abbé de Saint-Martial qui l'avait devancé dans la ville éternelle ! Humbaud n'était pas encore remis de sa surprise, lorsque Adhémar, jetant sur lui un regard indigné, s'exclama qu'il était venu à Rome secouer la poussière dont son élection l'avait injustement couvert (1). Évidemment l'évêque marchait sur un terrain miné d'avance; aussi, après d'inutiles efforts pour atteindre le résultat cherché, dut-il se contenter de lettres d'intercession, qui l'abandonnaient en réalité à la merci de son ennemi (2). Dans cet état de choses, Humbaud sentit son courage faiblir, et, malheureusement, prêta l'oreille aux perfides conseils de son archidiacre, Hélie de Gimel. Muni de fausses lettres apostoliques que ce dernier lui procura (3), l'évêque, à son retour à Limoges, vit tous les obstacles s'aplanir devant lui, et l'abbé, malgré sa surprise, le recevoir pompeusement, comme il était ordonné (4). Toutefois, Adhémar ne s'avouait pas vaincu : il soupçonnait quelque artifice, et il n'attendait qu'une occasion pour le dévoiler.

Huit années s'écoulèrent ainsi, pendant lesquelles l'abbé de Saint-Martial supporta patiemment sa déconvenue, cherchant en toute circonstance à calmer l'irritation populaire

(1) « Pulverem qui cecidit super cappam istam in electione tuâ Lemovicæ, veni excutere Romæ. » (Geoffroi du Vigeois, p. 292.)

(2) « Litteras nisi deprecatorias, quatenùs si abbatem haberet propitium, in suum solemniter reciperetur pontificium. » (*Id.*)

(3) « Machinamento Mathæi Vitalis, qui erat tunc aurifex Lemovicis. » (*Id.*) — *Les argentiers et les émailleurs de Limoges*, par l'abbé Texier, p. 318.

(4) « Publica et solemni processione. » (Geoffroi du Vigeois, p. 292.)

qui acceptait moins facilement que lui (1) le prompt revirement opéré dans l'esprit d'Urbain II. Un épouvantable fléau, du reste, qui, depuis deux siècles environ, s'était montré à des intervalles éloignés (2), par son développement inattendu, n'avait pas tardé à mettre en oubli toute autre préoccupation. Si nous en croyons les auteurs contemporains (3), aucune maladie, quelque terrible qu'elle soit, ne saurait être comparée à cet envahissement du corps entier par un feu dévorant qui dilatait la peau, tuméfiait les chairs et détachait du tronc les membres plus fortement attaqués, au milieu d'intolérables douleurs. Comme l'éléphantiasis tubéreux, avec lequel elle a une certaine analogie (4), cette affection épidémique puisait, croyons-nous, son principal aliment dans l'altération de toutes les choses nécessaires à la vie, qu'avait entraînée, à la suite des plus affreuses disettes que l'humanité ait jamais connues (5), le développement de la misère chez les peuples occidentaux. Bien que l'art de guérir ne fût pas totalement inconnu, que la tradition

(1) « Populus verò hoc molestè tulit. » (Geoffroi du Vigeois, *loc. cit.*)

(2) Suivant Frodoard, le mal des *ardents* fit son apparition en France en 945; toutefois nous ne le trouvons pas signalé en Aquitaine avant 994 (TRANSLATION DE SAINT GENOU : *Historiens de France*, t. X, p. 361). — Il se montre de nouveau en 1039, 1040, 1085, et enfin en 1094 et 1095.

(3) Nous avons déjà cité l'auteur inconnu de la *Translation de saint Genou*; indiquons encore Adémar de Chabanais, qui fut témoin de la première apparition du fléau en Limousin, Raoul Glaber, et surtout Hugues Farcit (*Historiens de France*, t. XIII, p. 269), qui nous a laissé les renseignements les plus précieux et les plus complets sur la maladie que nous étudions.

(4) La nature érysipélateuse du *mal des ardents* est aujourd'hui bien constatée, mais on n'est pas encore parfaitement d'accord sur les caractères particuliers qui distinguent cette affection. A notre avis basé sur de longues recherches, elle tient tout à la fois de l'*érysipèle phlegmoneux*, c'est-à-dire de celui qui attaque non-seulement la peau, mais encore le tissu cellulaire sous-cutané, et de l'*éléphantiasis des Arabes* ou *tubéreux*, caractérisé par une tuméfaction plus ou moins considérable des chairs et une tension extraordinaire de la peau, qui finit par se déchirer et présenter des plaies profondes, le plus souvent inguérissables. Seulement nous ne nous expliquons guère la soudaineté du mal et la rapidité de ses progrès.

(5) Raoul Glaber, lib. II, cap. IX.

médicale n'eût subi aucune interruption véritable, que les archiâtres carlovingiens eussent toujours des successeurs, que les laïques luttassent avec les clercs sur le terrain scientifique pour la recherche des moyens destinés au soulagement de leurs semblables (1), toutes les tentatives demeuraient sans fruit et la maladie continuait ses ravages avec un redoublement d'intensité. Dans cet état désespéré, les esprits, naturellement portés à demander au ciel ce que la terre ne saurait leur donner, se laissèrent facilement entraîner par leurs chefs religieux vers les sanctuaires. Partout où un saint avait laissé la trace de ses vertus, les pèlerins se précipitaient en foule ; mais nulle part, toutefois, le concours ne fut aussi considérable que sur la colline de Limoges, renommée au loin pour la possession du tombeau de saint Martial. D'ailleurs, par les soins d'Adhémar sans doute, un bruit étrange s'était en tous lieux répandu. Dieu, disait-on, en envoyant le redoutable fléau qui ravageait l'Aquitaine, avait voulu surtout venger son apôtre dédaigné (2). Ainsi l'habileté profonde du célèbre abbé savait profiter même d'un malheur public pour attirer les regards de tous sur son monastère, se chargeant, à l'occasion, de faire connaître les coupables, tout au moins laissant soupçonner que l'abaissement dont il était l'objet n'était pas étranger à la colère divine, à l'ensemble des maux soufferts.

Quoi qu'il en soit, le moment de triompher approchait, et l'apparente abnégation de l'abbé de Saint-Martial allait recevoir sa récompense. Urbain II, en effet, était à peine installé dans les somptueux appartements réservés d'ordi-

(1) Ch. Daremberg, *Histoire des sciences médicales*, t. I, p. 255 et suiv.

(2) « D'ailleurs, le peuple du Limousin ne rendait pas à saint Martial les honneurs qu'il avait accoutumés. » (Chronique manuscrite, citée par M. Marvaud dans son *Histoire des vicomtes et de la vicomté de Limoges*, t. I, p. 148.)

naire au duc d'Aquitaine (1), qu'il manifesta son étonnement de voir Humbaud toujours revêtu de la dignité épiscopale, en dépit des ordres qu'il avait donnés. Mais sa surprise se changea bientôt en indignation lorsque Adhémar lui eut montré les prétendues lettres apostoliques fabriquées par Mathieu Vital (2). Sur-le-champ il voulait mander près de lui les coupables et fulminer contre eux les plus terribles sentences. Toutefois, il dut céder aux sollicitations du principal intéressé, qui, sûr désormais de sa vengeance, désirait ne pas troubler les fêtes de toutes parts préparées, par l'annonce d'un événement aussi inattendu. L'évêque put donc, comme si sa fourberie devait toujours rester dans l'ombre, assister, le 29 décembre, à la consécration de sa cathédrale (3), suivie, deux jours après, d'une autre plus solennelle encore, car l'abbé de Saint-Martial avait, lui aussi, voulu avoir sa dédicace (4), et rien ne fut négligé pour donner à cette dernière une étonnante splendeur. Tous les plus illustres prélats de l'Occident y figurèrent en personne (5), et le flot du peuple fut si considérable,

(1) Dom Estiennot, t. VI, p. 284. — L'auteur de la *Commemoratio abbatum basilice S. Marcialis* (p. 9 et 10) parle ainsi des embellissements effectués par Adhémar : « Monasterium deintus *depingi ac decorari* fecit..... Armarium quoque librorum copia adornavit, *claustrum quoque marmoreum* ipse fabricari fecit. Refectorium atque dormitorium, infirmarias etiam, quæ antea non fuerant, reliquasque omnes officinas ipse diligenter construxit et ædificavit. »

(2) *Vide suprà.*

(3) Il s'agit ici de l'édifice commencé par l'évêque Hilduin, vers 1009, et continué durant tout le XIe siècle. Quelques parties de cette vieille basilique subsistent encore dans la nouvelle cathédrale. — Cf. *Cathédrale de Limoges : histoire et description*, par l'abbé Arbellot, dans les *Mémoires de la Société archéologique du Limousin.*

(4) Il ne semble pas qu'Adhémar ait reconstruit en son entier l'église de Saint-Martial. L'auteur de la *Commemoratio abbatum*, etc., dit seulement : « *Navem monasterii majoris ab altari Sancte Crucis usque ad portam occidentalem volvi fecit.* »

(5) Geoffroi du Vigeois, *loc. cit.*

que les têtes, au dire des chroniqueurs, ondoyaient à plus d'un mille autour de la cité.

Les beaux jours de Plaisance et de Clermont étaient revenus ; c'est pourquoi le pape saisit encore une fois l'occasion de faire appel au cœur des fidèles, de prêcher la guerre sainte, de développer chez tous ses auditeurs l'instinct secret de la civilisation, qui poussait, d'accord avec la foi, grands et petits contre les musulmans. Parlant en maître à ceux qui dépendaient plus directement de lui : « Nous ordonnons » aux religieux, disait-il, en vertu de notre pouvoir aposto- » lique, qu'ils se fassent eux-mêmes les conducteurs de » l'armée, à l'exemple de Moïse et de Josué, qui ont dirigé » avec tant d'obéissance le peuple d'Israël, au milieu de » dangers incessants. C'est un devoir de notre sainte reli- » gion d'arracher la cité sainte de Jérusalem et le tombeau » du Seigneur aux souillures des païens et de le rendre aux » adorateurs du vrai Dieu. Il y a là une voie certaine de » salut pour ceux qui sont enlacés dans le crime et qu'on » croirait étrangers à tout bien; beaucoup y gagneront la » palme du martyre et parviendront au royaume des cieux. » Quant à ceux qui n'obtiendront pas ce bonheur, ils ne » perdront pas cependant le prix de leurs fatigues, car le » Seigneur ne cessera pas d'être le généreux rémunérateur » de ceux qui combattront pour lui ; il sait ce que mérite » l'homme fort; pour l'homme plus fort encore, il a de » justes récompenses; mais c'est aux faibles qui luttent de » tous leurs pouvoirs qu'il réserve ses plus grandes lar- » gesses (1). »

(1) Ce discours, ou plutôt ce résumé des idées exposées par Urbain II (« inter alia multa quæ proposito congruebant hæc dicebat »), tiré des manuscrits de D. Col, conservés à la Bibliothèque nationale, a été publié pour la première fois en 1858, par M. Bosvieux, dans les *Bulletins* (t. III) *de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.* Il est d'autant

L'effet produit sur la foule par cette parole simple (1) et profondément convaincue fut immense au premier instant, et l'on eût dit que la province allait, à la voix d'Urbain II, se précipiter vers les lieux saints. Mais à la longue, lorsque les esprits eurent recouvré leur calme ordinaire, plusieurs de ceux qui s'étaient trop imprudemment engagés essayèrent de pactiser avec leur conscience et n'hésitèrent pas à faire intervenir le ciel lui-même (2) pour justifier leur abstention. L'Aquitaine, d'ailleurs, nous l'avons dit, ne se trouvait pas dans la même condition sociale que le reste de la France, et, pour l'ébranler tout à fait, il eût fallu que ses chefs se fussent mis à la tête du mouvement. Or, pas plus que Guillaume IX, le vicomte Adhémar (3) n'était, pour le moment, disposé à prendre la croix. Il n'est donc pas étonnant que les masses, devant la fin de non-recevoir opposée par leurs guides naturels, aient senti faiblir leur courage, d'autant plus qu'il ne devait pas manquer de gens prêts à formuler la plainte, poétisée plus tard par un célèbre troubadour (4) : « Écoutez un bon et gentil conseil : aimez et » chantez. Quoi ! vous iriez à la croisade, et les rois n'y vont » pas ! Voyez les guerres qu'ils se font, voyez les barons » comme ils inventent des sujets de querelles. » Aussi, ne nous semble-t-il pas que Gouffier de Lastours (5), Raymond de Turenne et Raymond de Curemonte (6), les seuls sei-

plus précieux pour nous qu'il a pour auteur un témoin auriculaire, saint Geoffroi, fondateur de l'abbaye du Chalard, en Limousin.

(1) « *Satis honestè* exhortabatur de Jherosolymitano itinere. » (*Vita beati Gaufredi*, p. 91 ; *id.*)

(2) Par exemple, saint Geoffroi, après avoir pris la croix, prétexta, pour ne pas partir, l'apparition d'un envoyé de Dieu qui lui aurait ordonné de demeurer au Chalard et de ne pas abandonner les religieux dont il était le chef. (*Id.*, p. 95 et suiv.)

(3) Adhémar III, vicomte de Limoges depuis 1085.

(4) Peyrols d'Auvergne.

(5) Geoffroi du Vigeois, cap. XXVII.

(6) Baluze, *Historia Tutelensis*, p. 114.

gneurs limousins dont les noms nous soient parvenus à ce sujet, aient entraîné à leur suite un nombre considérable d'hommes, épris comme eux de la passion des grandes choses ou « du désir si doux de voyager (1) ».

Les fêtes terminées, Urbain II songea à continuer sa route; mais, avant de quitter Limoges, il voulut infliger à Humbaud le châtiment qu'il avait mérité. Par son ordre, l'évêque fut dépouillé publiquement de ses insignes et rejeté du sanctuaire dans lequel il était frauduleusement entré (2). Quant à Hélie de Gimel, le principal instigateur du crime, justement frappé d'anathème, il se vit écarté, ainsi que tous les membres à perpétuité de sa famille (3), unie en quelque sorte dans la même malédiction, de toute dignité dans l'Église de Limoges, qui avait ordre de leur fermer irrévocablement son sein.

Durant son séjour à Clermont, le souverain pontife avait promis, paraît-il (4), à Pierre, abbé de Charroux, de visiter la célèbre fondation du comte Roger (5), qui partageait, avec

(1) Orderic Vital dit, en parlant des premiers croisés : « quos de propriis domibus *dulci desiderio peregrinandi* excivit. » (Lib. IX, p. 458.)

(2) Suivant Geoffroi du Vigeois, Humbaud, après sa déposition, se retira à Sainte-Sévère, en Berry, « ibique inter laicos laiciter multo tempore vixit. » — Baluze, dans son *Histoire de Tulle* (p. 113 et suiv.), donne un récit un peu différent de tous ces démêlés. Il parle d'une abdication antérieure, dont nous ne trouvons nulle trace et qui nous paraît inexplicable. En effet, comment admettre, dans ce cas, qu'Adhémar ne se soit pas empressé de provoquer de nouvelles élections et de donner à Humbaud un remplaçant? Au lieu de cela, il attend plusieurs années et laisse à son ennemi le temps de faire un long pèlerinage à Jérusalem, après quoi ce dernier, voyant toujours la place vide, se présente de nouveau à Limoges avec les fausses lettres apostoliques dont nous avons parlé.

(3) La famille de Gimel tirait son nom d'un petit château aux environs de Tulle; elle était alliée à celle de Lastours, ainsi que nous l'apprend Geoffroi du Vigeois: « Gulpherius (Gouffier) de quo mentio fit in historiâ hierosolymitanâ..... de Agne.... per quam habuit *medietatem castri de Gimel.* » (Cap. VI.)

(4) *Notitia de consecratione dominici altaris Carrofensis*, etc., Coll. Migne, vol. CLI, p. 272.

(5) L'abbaye de Charroux fut fondée par Roger, comte de Limoges, en 785.

Sainte-Marie-Majeure, à Rome, l'honneur d'abriter les précieux débris du berceau de Jésus (1). Aussi, le 8 janvier 1096, toujours suivi de son brillant cortége, auquel s'était joint l'abbé de Saint-Martial (2), arrivait-il dans l'étroite et pierreuse vallée (3) perpendiculaire à la Charente, qui voyait s'élever, dans le moment même, un de ces monuments, tout à la fois curieux et magnifiques, qui étonnent les siècles futurs après avoir fait l'admiration des peuples contemporains. Sans aucun doute, l'immense rotonde, avec ses triples bas-côtés, qui devait constituer la partie principale de la basilique du Sauveur, était loin d'être achevée encore, mais l'état des travaux permettait néanmoins à Urbain II de se rendre à certains désirs chaudement manifestés, en renouvelant la cérémonie dont Léon III, son prédécesseur, à l'époque de Charlemagne, avait rendu ce lieu témoin (4). Dès le lendemain donc il consacrait de ses mains augustes l'autel majeur, rapidement construit au centre de l'édifice, laissant ainsi une marque de son passage qui ne devait s'oublier jamais.

(1) Ainsi que nous le lisons dans Besly (*Preuves*, p. 151), l'abbaye de Charroux possédait un morceau de la crèche de Bethléem, relique qui avait dû être apportée en Europe vers le milieu du VIIe siècle. Du reste, tout ce qui concerne ce point est admirablement traité dans un ouvrage italien intitulé : « *Del nome di Santa Maria ad Presepe e delle reliquie della Nativita*, etc., Roma, 1854, in-4°. Bien que tous les documents originaux parlent de la crèche du Sauveur, on n'en persiste pas moins, encore de nos jours, à entretenir les fidèles du prétendu *saint prépuce* de Jésus-Christ. La similitude de nom qui existe entre *præsepium* et *præputium* a pu tromper jadis des copistes ignorants, mais une semblable erreur ne saurait persister de nos jours. Charroux était aussi célèbre pour ses reliques de la vraie croix.

(2) Adhémar, qui n'était pas homme à se contenter de vaines promesses, s'était attaché aux pas d'Urbain II, qu'il n'abandonna pas avant d'avoir obtenu, le 14 avril 1096, à Saintes, une bulle dans laquelle il est dit que, *selon la coutume usitée de toute ancienneté, l'élection de l'évêque dépendra principalement de l'abbé.* (Dom Estiennot, *Antiquités bénédictines*, t. IV, p. 482.)

(3) Charroux, dont on a donné l'étymologie la plus bizarre, vient du mot celtique *cair*, qui signifie *pierre*, absolument comme Charolles, dans Saône-et-Loire, et bien d'autres lieux.

(4) *Notitia de consecratione*, etc. — *Vide suprà.*

De Charroux à Poitiers la distance est peu considérable (1); cependant, il nous paraît difficile que le successeur de Pierre l'ait franchie d'un seul trait. Outre que son âge avancé ne lui permettait pas une course rapide, il aimait à se reposer dans chaque monastère qu'il rencontrait sur son chemin. C'est pourquoi nous sommes tout disposé à admettre la conjecture qui fait placer le bienheureux pontife parmi les pèlerins de Ligugé (2). Là, dans cette première laure des Gaules (3), sanctifiée par les vertus et les miracles du grand saint Martin, il dut sentir son âme retrempée et son esprit plus prompt à affronter les dangers qu'il pourrait encore courir. Mais, heureusement, il ne s'agissait pas, pour le moment, de luttes ni de sacrifices, mais bien de triomphes et d'amoureux respects. La ville de saint Hilaire, de Fortunat, de Guillaume le Grand était à quelques pas de là, brûlant du désir de le voir apparaître, de saluer en sa personne non-seulement le représentant de Dieu sur la terre, mais encore l'homme extraordinaire dont la parole électrisait les masses et les gouvernait à son gré.

D'ailleurs, les plus puissants motifs commandaient à Guillaume IX de faire à son illustre visiteur une réception magnifique. Si le pape, en effet, avait, en plein hiver, entrepris le long voyage dont nous avons raconté les principaux incidents, n'était-ce pas pour condescendre aux désirs du jeune prince (4), dont nul encore ne pouvait pénétrer les secrets

(1) Environ cinquante-deux kilomètres.

(2) Dom Chamard, *Saint Martin et son monastère de Ligugé*, p. 130.

(3) Comme les laures d'Égypte, le monastère fondé, sur les bords du Clain, par le futur évêque de Tours, se composa primitivement de huttes irrégulièrement jetées qui formaient une sorte de village. Du reste, le nom de Ligugé signifie, en celtique, *lieu de petites cabanes*. — Cf. *Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1839, p. 77.

(4) « Guillelmi ducis filii illius nostri fundatoris precibus. » (Chronique de Martin, moine de Montierneuf, texte inédit publié par M. de Chergé en 1844.)

desseins. Dans la circonstance, il est vrai, le duc d'Aquitaine avait été admirablement servi par l'affection véritablement filiale qu'Urbain II ne cessait de porter à l'ordre de Cluny. Rien n'allait plus directement à son cœur que la construction d'un nouvel et somptueux asile destiné à ses anciens compagnons de prière et d'étude, et son appui était tout naturellement acquis au fils de Gui-Geoffroi qui avait su marcher si noblement sur les traces paternelles et achever une œuvre qui ne laissait pas de présenter d'immenses difficultés, même en un siècle de foi.

Quoi qu'il en soit, le vingt et un janvier (1) mil quatre-vingt-seize, sous les voûtes élevées par le moine Ponce, dans ce beau style poitevin, dérivé de Rome et de Byzance, que distinguaient trois vastes nefs et une coupole centrale (2), se pressait une foule impatiente, attirée par la présence du vénérable chef de la chrétienté. Après vingt années de travaux ininterrompus, la grande église de Montierneuf se dressait enfin dans toute son austère majesté, et n'attendait plus que les honneurs de la consécration pour prendre place parmi les édifices religieux les plus renommés. Aussi le jeune duc d'Aquitaine, en dehors de ses préoccupations politiques, devait-il éprouver une véritable satisfaction à la vue de cet admirable monument, en partie créé par ses mains, sous les murs de sa capitale, et solennellement bénit en ce jour de fête par l'élite du clergé de chaque côté des monts. Aux prélats italiens qui formaient le cortége habituel

(1) La *Chronique de Maillezais* fixe cette dédicace au 27 janvier, mais en cela, croyons-nous, elle se trompe, et nous n'en voulons pour preuve que les termes parfaitement précis d'une inscription contemporaine, autrefois placée derrière l'autel principal et encastrée de nos jours dans le mur méridional de l'édifice : « XI *kalendas februarii,* dit-elle..... *papa Urbanus..... consecravit.* »

(2) L'ancienne coupole de Montierneuf est encore clairement indiquée à l'extérieur du monument.

d'Urbain II, et dont les noms sont demeurés la gloire des siéges de Pise, d'Albano et de Segni, s'étaient joints le vénérable Hugues de Lyon, Amat de Bordeaux, Garmond de Vienne et Pierre de Poitiers (1). Tous ces célèbres personnages, il est vrai, n'attiraient pas autant les regards qu'un beau vieillard de soixante-douze ans, dont le nom, sur son passage, était répété avec une sorte de vénération. Un demi-siècle d'austérité, de courses fatigantes et d'incessants travaux n'avait pas courbé sa haute taille, et, dans ses traits pleins de majesté, on devinait l'ami des rois, l'homme qui avait une part directe et souvent prépondérante dans tous les grands événements contemporains. En outre, ce rôle important n'avait point altéré la noblesse de son âme, ni troublé la simplicité de son cœur, et, certes, il était facile de prévoir qu'un jour, comme ses prédécesseurs, il prendrait rang sur nos autels. Aussi, le respect et l'admiration de tous entouraient-ils celui que nous ne saurions nommer autrement que saint Hugues, le malheureux parrain d'Henri IV, l'ancien conseiller de Grégoire VII, le défenseur-né de toutes les causes généreuses, de tous les intérêts injustement menacés.

Nous ne nous appesantirons pas davantage sur une cérémonie qui devait laisser des traces profondes dans l'esprit des religieuses populations du Poitou, et dont tous les détails se trouvent consignés dans les écrits du temps, la plupart mis au jour depuis peu d'années (2); d'autres événe-

(1) Par amour de la symétrie, sans doute, le moine Martin passe d'abord sous silence les archevêques de Vienne et de Bordeaux, mais il mentionne expressément leur présence dans le paragraphe consacré à la bénédiction des autels (*Descriptio altariorum*).— Cf. *Antiquaires de l'Ouest*, vol. XI, p. 260.

(2) Les derniers paragraphes de la *Chronique du moine Martin*, qui manquent dans le *Thesaurus novus* de dom Martenne, ont été publiés en 1845 (*Antiquaires de l'Ouest*, t. XI, p. 258 et suiv.), sur une copie du XV[e] siècle, déposée aux archives de la Vienne.

ments nous appellent, et mieux vaut pour nous, à la date du 10 février (1), suivre Urbain II dans la ville d'Angers, où sa présence mit heureusement fin à une des captivités les plus longues qu'ait jamais subies un personnage de quelque renom (2). A ses instantes prières, le jeune fils de Foulques Réchin, qui gouvernait l'Anjou pour son père, consentit, sinon à s'abstenir de toute surveillance sur son oncle Geoffroi le Barbu, au moins à briser les fers étroits qui le retenaient dans la forteresse de Chinon (3). Puis, ce devoir de haute humanité accompli, le pape se sentit tout naturellement entraîné vers les bords du Loir par le désir d'aller remercier en personne le célèbre abbé de la Trinité de Vendôme, dont les trésors et l'indomptable énergie avaient remis à flot la barque de saint Pierre, et commencé, pour le souverain pontificat, une nouvelle ère de gloire et de prospérité. Durant onze jours (4) il se reposa dans le riche monastère élevé, un demi-siècle auparavant, par les soins de la comtesse Agnès et de Geoffroi Martel, sur l'emplacement d'un vaste marécage illuminé trois fois par une divine lueur; après quoi, disant adieu à cette admirable retraite, il reprit tranquillement la route de Poitiers (5), où l'attendait certain ferment

(1) Parti de Poitiers le 6 février, Urbain II dut arriver le 9 à Angers, au plus tard, puisque le lendemain il assistait à la consécration de l'église Saint-Nicolas.

(2) Geoffroi le Barbu, d'abord fait prisonnier par son frère, le 5 avril 1067, puis relâché quelque temps, fut définitivement enfermé dans le château de Chinon en 1068. Il y avait donc environ vingt-huit années qu'il était privé de sa liberté lorsque Urbain II intervint en sa faveur.

(3) Dans notre récit nous suivons la *Grande chronique de Tours* (édit. Salmon, p. 130), dont l'auteur, pour plusieurs raisons que le lecteur devine, nous semble mieux informé qu'Orderic Vital et Guillaume de Malmesbury. Ce n'est donc pas Foulques Réchin, mais son fils Geoffroi Martel, deuxième du nom, qui mit Geoffroi le Barbu en liberté relative : « Gaufridus Martellus jam adultus et miles comitatum Andegavensem regebat pro Fulcone..... Hic Gaufridum Barbatum patruum suum de carcere liberavit, *tamen eum bene servare faciebat.* »

(4) Du 19 février au 2 mars.

(5) Le pape ne revint pas directement à Poitiers, mais, suivant son habi-

de révolte, d'autant plus pénible à son cœur, qu'il contrastait étrangement avec la soumission respectueuse rencontrée jusqu'ici partout sur son chemin.

Aux clercs réunis d'abord par saint Hilaire pour veiller sur le caveau sépulcral de sa famille, avait succédé bientôt une communauté de moines (1), elle-même remplacée plus tard par un chapitre de chanoines réguliers. Ces derniers, au temps des Fulbert et des Hildegaire, s'étaient acquis une juste renommée de science et de vertu, que ne tarda pas à éclipser une recherche immodérée des avantages matériels. Au lieu des grandes questions qui les passionnaient jadis, ils ne s'inquiétaient plus que d'augmenter leur patrimoine, et, dans ce but, ils ne craignaient pas d'engager à tout propos d'interminables procès. Leur obstination surtout ne connaissait pas de bornes, et rien ne pouvait les amener à accepter une décision qui ne servait pas entièrement leurs passions ou leurs intérêts.

Cette fâcheuse disposition d'esprit, déjà manifestée trop souvent, allait malheureusement trouver une occasion de s'affirmer avec éclat pendant le second séjour d'Urbain II dans la capitale du Poitou. Mettant à profit la présence du chef de l'Église, les religieux de Montierneuf avaient sollicité le règlement définitif d'un long différend survenu entre eux et les chanoines de Saint-Hilaire au sujet de certaines pro-

tude, il s'arrêta plusieurs fois dans ce court trajet. A Tours, où il se trouvait le quatrième dimanche de carême, il fit présent de la *rose d'or* au comte d'Anjou, Foulques Réchin (*Fragmentum historiæ Andegavensis*, édit. Marchegay, p. 381), alors très âgé, et sans doute revenu à de meilleurs sentiments depuis l'enlèvement de sa troisième femme, Bertrade de Montfort, par le roi Philippe Iᵉʳ (4 juin 1093). Du reste, les sentiments sont très partagés sur ce prince, que la *Chronique de Vendôme* qualifie de *vir pietatis et misericordiæ visceribus plenus*. Il est vrai qu'il avait fondé, à Angers, le monastère de l'Évière, dont il avait fait don à l'abbaye de la Trinité.

(1) Nous savons très bien que cette affirmation a été souvent contestée; mais comment expliquer alors le nom de *monachi* donné aux membres de la communauté de Saint-Hilaire pendant les VIIIᵉ et IXᵉ siècles?

cessions qu'ils étaient tenus de faire en commun. Une assemblée nombreuse de clercs et de prélats fut donc convoquée à cet effet, et, après une discussion sérieuse des griefs formulés par les deux parties, le pape lui-même prononça la sentence qui transformait en un simple tribut de prières les obligations d'autrefois. Mais les chanoines, loin d'accepter avec toute la soumission convenable un semblable arrangement, et sans égard au respect dû à la personne du pontife, non plus qu'au caractère de l'auguste assemblée qu'il présidait, de s'écrier aussitôt : « Nous n'avons que faire des prières » des moines de Montierneuf et nous n'entendons point » prier pour eux. » A ces mots, Urbain II, se levant et regardant les révoltés en face, leur répliqua par cette allégorie bien faite pour les couvrir de honte : « Un loup, dit-il, fut » placé chez un instituteur pour apprendre ses lettres ; mais » lorsque celui-ci disait A, celui-là répondait agneau ; et » si le maître disait B, l'élève répondait brebis. Vous faites » comme ce loup ; je vous propose psaumes et oraisons, et » vous réclamez des choses qui certes ne sont d'aucun » profit pour le salut des âmes (1). »

Quelques jours après ce pénible incident, le pape était à Saint-Maixent, dont il ne put dédier l'église encore trop peu avancée dans sa reconstruction. A Saintes, au contraire, il consacra, avec toute la solennité usitée en pareille occasion, la nouvelle basilique de Saint-Eutrope, qu'il est encore permis d'admirer de nos jours, sinon dans toute son étendue, au moins dans sa partie la plus originale et la plus digne d'attention (2). De là Urbain II chevaucha directement vers la

(1) D. Fonteneau, t. XIX, p. 87. — *Antiquaires de l'Ouest*, t. XI, p. 190.

(2) La crypte de Saint-Eutrope est, à proprement parler, une église basse à rez-de-chaussée, largement éclairée et précédée d'un vaste narthex. Rien en France ne peut lui être comparé. Le chœur de l'église, flanqué de trois chapelles à deux étages, semblables à autant de tours, offre aussi un aspect unique qui frappe vivement l'étranger.

capitale de la Gascogne, où l'avait précédé le duc d'Aquitaine, qui voulait, en compagnie de Philippa, lui faire les honneurs de son beau palais de l'Ombrière (1). Le souvenir de cette attention délicate nous est conservé dans une charte en faveur de Sainte-Croix, la riche abbaye bordelaise, que Gui-Geoffroi avait déjà comblée de ses dons (2). Sans doute, en agissant ainsi, Guillaume IX espérait se concilier de plus en plus l'esprit du pontife, dont le séjour prolongé entre la Garonne et la Loire (3) était évidemment un hommage rendu, dans la personne de ses descendants, au fondateur de l'ordre de Cluny.

Laissons maintenant Urbain II continuer sa course triomphale à travers les provinces méridionales de la France, et reprenons la suite des événements plus intimement liés à notre sujet. Aussi bien nous y verrons la preuve que le jeune duc d'Aquitaine, quelles que fussent ses graves préoccupations du moment, n'entendait se soustraire à aucune des obligations féodales que sa haute position lui imposait.

Sur la rive droite de la Garonne, non loin du monastère de la Réole, et à l'endroit où la rivière, après avoir coulé de l'est à l'ouest, forme un coude et se redresse brusquement vers le nord, une masse rocheuse attire de loin les regards par sa position dominante, qui, de tout temps, a dû la recommander aux conquérants du pays. Les Romains, sous le nom

(1) On peut voir, dans le XII[e] volume des *Archives historiques du département de la Gironde* (ann. 1870), une eau-forte de M. Léo Drouyn, représentant le palais de l'Ombrière au XVIII[e] siècle. Aujourd'hui il ne reste plus rien de l'ancien château des ducs d'Aquitaine. Le plan donné par M. Rabanis, en 1847, dans le *Compte rendu des travaux de la Commission des monuments historiques*, si toutefois il est exact, doit se rapporter à la reconstruction d'Édouard III, roi d'Angleterre, vers la fin du XIII[e] siècle.

(2) Besly, *Preuves*, p. 410. — Il s'agit de la donation à l'abbaye de Sainte-Croix de l'église de Soulac, connue sous le nom de Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres.

(3) Urbain était resté plus de quatre mois en Aquitaine.

de Ligena, y avaient établi un camp, que ne manquèrent pas de fortifier à nouveau les vainqueurs d'Alaric et de ses Wisigoths. Toutefois, dans l'intervalle, la construction d'une modeste chapelle sur le tombeau de l'apôtre de la région, Macaire, un disciple du grand saint Martin, avait substitué à l'ancienne appellation celle usitée jusqu'à nos jours. La transformation, à un autre point de vue, s'était montrée plus profonde encore, et, la dévotion des fidèles aidant, ce lieu, jadis pauvre et uniquement renommé comme position militaire, était devenu une petite cité riche et prospère que jalousaient de puissants voisins. D'un autre côté, les habitants de Saint-Macaire, avec la fortune, avaient senti se développer en eux des idées d'indépendance qui n'attendaient qu'une occasion pour se faire jour. Tant que les seigneurs de Benauges, dont le château s'élevait, à quelques lieues de là, sur un monticule isolé, presque au confluent de l'Eueille et de la rivière de Montpezat (1), étaient demeurés les maîtres du pays, la paix n'avait point été un instant troublée, même à la surface; mais lorsque Guillaume Amanieu (2) eut, avec sa fille, cédé au comte d'Angoulême (3) tous les droits qu'il tenait de ses aïeux, ce changement fut accueilli par une révolte ouverte, qui gagna bientôt tout l'Entre-deux-Mers (4).

(1) Le château de Benauges est situé dans la commune d'Arbis, canton de Targon, arrondissement de la Réole.

(2) Si nous ne nous trompons, Guillaume Amanieu était fils de Raymond et petit-fils de Constantin, le premier vicomte de Benauges dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Il avait un frère, Bernard, que nous retrouverons dans la suite. Ce dernier, peut-être, ne fut pas étranger au soulèvement des habitants de Saint-Macaire, mais il sut, en tous les cas, se dérober aux conséquences de son action en partant pour la croisade avec quelques autres seigneurs gascons.— Voir, pour tous ces détails, le *Cartulaire de la Grande-Sauve.*

(3) Guillaume Taillefer III, dont il a déjà été question dans ce récit. La fille du vicomte de Benauges s'appelait Vitapoy, suivant Vigier de la Pile (*Histoire de l'Angoumois*, XX); il semblerait plutôt que Vitapoy était un surnom de Guillaume Amanieu lui-même.

(4) Benauges n'était pas seulement le nom d'un château, mais de toute une contrée assez étendue entre la Garonne et la Dordogne.

En quelques jours le soulèvement dont nous parlons prit même de telles proportions, que Guillaume Taillefer, désespérant de réduire par ses seules armes ses nouveaux sujets, retranchés derrière de formidables remparts, fit aussitôt appel à son suzerain, qui, heureusement pour lui, se trouvait alors à Bordeaux, dans son voisinage.

Guillaume IX, qui, pour l'accomplissement de ses futurs projets, sentait toute la nécessité de ne pas mécontenter un vassal redoutable, posté, pour ainsi dire, au centre de ses possessions, ne fit pas longtemps attendre le secours qu'on réclamait de lui. Sans retard, il remonta le cours de la Garonne et se présenta devant Saint-Macaire, qu'un large fossé séparait du plateau, des deux seuls côtés que ne protégeaient pas les eaux du fleuve ou la déclivité trop considérable du sol. Avec la sûreté d'un coup d'œil exercé, il fit attaquer l'angle occidental des murailles, qui faisait saillie vers la campagne et n'était pas assez fortement protégé; puis, ce point rapidement enlevé, tout en s'avançant avec précaution dans la cité, il serra de près le château, dont la haute tour carrée se vit bientôt abandonnée par ses défenseurs (1). Nul obstacle ne s'opposant plus aux efforts des assaillants, alors commença un épouvantable massacre, que la fureur du combat peut à peine expliquer. La ville, suivant un auteur contemporain, fut entièrement mise à sac, et le feu dévora tout ce que le fer avait épargné (2).

(1) La première enceinte de la ville est encore facilement reconnaissable, et chacun pourra suivre sur le terrain les opérations indiquées ci-dessus. Quant au « donjon ou massif quadrilatère » dont parle Jouannet dans sa *Statistique de la Gironde*, il n'existe plus aujourd'hui.—Voir aussi les comptes rendus de la *Commission des monuments historiques* (Bordeaux, 1843), et surtout la belle étude de M. Léo Drouyn sur « Saint Macaire et ses monuments », dans le *Bulletin monumental* de 1860.

(2) « Arcem Sancti Macarii..... in brevi ferro et incendio depopulavit, etc. » (Extrait du *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, dans Besly, *Preuves*, p. 412.)

Les dernières lueurs de l'incendie éclairaient encore les ruines de Saint-Macaire, que le duc d'Aquitaine, sans accorder à ses hommes d'armes un instant de repos, était déjà en marche vers Benauges. Précédé par le récit de l'exécution qui venait d'avoir lieu, il espérait, avec quelque vraisemblance, qu'un nouveau siége deviendrait inutile, tant devait être profonde chez tous la conviction que rien ne saurait lui résister. Nous ne voyons pas, en effet, qu'il ait été obligé de recourir aux moyens extrêmes pour s'emparer du dernier boulevard des révoltés (1), bien qu'en réalité l'ancienne forteresse de Guillaume Amanieu n'eût rien à redouter d'un premier assaut, quelque formidable qu'il fût. Protégé, à l'ouest et au nord, par un fossé d'une largeur peu commune, dérobé lui-même derrière un gigantesque *vallum*, ce château n'offrait aucun point facilement attaquable, puisque partout ailleurs les courtines, épaisses et renforcées de tours, dominaient des escarpements impraticables (2). Le jeune fils de Gui-Geoffroi dut donc s'estimer heureux de voir ses ennemis accepter, sans combattre, les conditions qu'il venait de leur imposer, et peut-être faut-il reconnaître, dans les faits déplorables signalés à Saint-Macaire, les résultats d'une politique habile qui voulait éviter la prolongation d'une lutte désastreuse et les complications d'avenir.

Pendant que le comte d'Angoulême, Guillaume Taillefer, rentrait paisiblement en possession d'une partie de son héritage, grâce à son suzerain, ce dernier allait se reposer en Saintonge des fatigues qu'il venait d'éprouver. Dès le mois de novembre, nous le retrouvons au monastère de Sainte-Gemme, où il apprit, semble-t-il, la victoire de Pierre Ier, roi

(1) *Rerum Engolismensium scriptores*, etc., p. 42.
(2) *Guyenne militaire*, par Léo Drouyn, vol. III, p. 237-255, planches 114 à 116 *bis*. — Le château actuel a été rebâti au XIIIe siècle; il ne reste de l'ancien que le grand vallum, le fossé et divers terrassements.

d'Aragon, le digne fils et successeur de Sanche-Ramirez, premier époux de Philippa. Le vaillant prince, après avoir battu quatre émirs à Alcoraz, était entré, presque sans coup férir, à Huesca, abandonnée par El Mostaïn Abou Djâfar, le seul roi musulman qu'Yousouf ben Taschfyn, le chef des Almoravides appelé du Maroc pour arrêter les progrès d'Alphonse de Castille, n'eût pas encore osé déposséder de ses États (1). Désormais les jours de Saragosse étaient comptés, et cette importante capitale devait tôt ou tard tomber entre les mains des chrétiens du Nord, dont les conquêtes l'enserraient de tous côtés. Toutefois, il fallait encore attendre plusieurs années avant d'obtenir ce résultat, que notre duc d'Aquitaine, ainsi que nous le verrons plus tard, par ses éclatants succès au delà des Pyrénées, amènerait irrévocablement.

En attendant, le fils de Gui-Geoffroi comblait de ses dons l'abbaye fondée par son père (2). Non content de mettre certaines terres à l'abri des exactions futures de ses prévôts et de ses forestiers (3), il partageait en quelque sorte avec ses hôtes d'un moment le produit des immenses terrains abandonnés par la mer ou conquis par le travail de l'homme sur les deux rives de la basse Seudre, depuis le port de Châlons, au-dessous de Saint-Laurent-du-Gué (4), jusqu'à l'estuaire de Chapus, en face de l'île d'Oléron (5). Puis il allait à Benon, en présence de sa mère Aldéarde, de Pierre, évêque de Poitiers, de Hugues de Lusignan et de Guillaume de Mauzé, mettre un terme à la longue injustice dont

(1) *Chronicon Sancti Maxentii,* ann. 1096. — *Gesta comit. Barcinonensium*, cap. XIX. — Romey, *Histoire d'Espagne,* V, chap. XXVII.
(2) Vers 1075. — Cette abbaye, dès l'origine, fut une dépendance de la Chaise-Dieu.
(3) *Cartulaire de Sainte-Gemme,* dans Besly, *Preuves,* p. 411.
(4) Aujourd'hui le Guâ, près de Saujon.
(5) *Cartulaire de Sainte-Gemme,* loc. cit.

s'étaient plaints, avec raison, dans maintes circonstances, Geoffroi de Vendôme et ses prédécesseurs. Le temps n'était plus où Ebles de Chatelaillon pouvait dicter ses conditions autour de lui et faire payer chèrement une fidélité douteuse. Guillaume IX, assuré du présent, n'avait aucune crainte pour l'avenir, et il n'entendait en aucune façon voir son sort éternellement lié à celui d'un vassal déjà frappé plusieurs fois d'anathème et toujours rebelle à la voix de l'Église, aussi bien qu'aux avertissements de son suzerain. Tout récemment encore, le pape avait parlé à Clermont, à Tours, à Saint-Jean-d'Angély : il fallait obéir. Satisfaction fut donc donnée aux victimes de l'incorrigible spoliateur, solennellement remises en possession de tous les biens qu'elles devaient à la munificence du célèbre Geoffroi Martel et de la comtesse Agnès. Des précautions furent prises, en outre, pour éviter toute complication nouvelle et assurer l'exécution de tout ce qui avait été arrêté d'un consentement commun (1).

Nous l'avons déjà dit, et les documents de toutes sortes consultés par nous justifient de plus en plus cette opinion, les prédications d'Urbain II, quelque répétées qu'elles furent durant un séjour de plusieurs mois, ne trouvèrent en Aquitaine qu'un écho affaibli. Sans aucun doute, il ne faudrait pas en conclure que les souffrances endurées par les chrétiens dans la région lointaine sanctifiée par la mort du Christ laissassent indifférents, plus qu'aucun autre peuple de nos contrées occidentales, les Poitevins et les Gascons. Mais au XIe siècle surtout, peut-être, l'exemple devait partir

(1) *Cartulaire de Vendôme*, dans Besly, *Preuves*, p. 412-414. Il y est dit que la restitution fut opérée au château de Benon, « apud castellum novum meum Banaum, » le 10 décembre 1096. — Voir aussi la lettre d'Amat, archevêque de Bordeaux, à Geoffroi de Vendôme (Mabillon, *Annal.*, V, p. 657).

de haut, et l'enthousiasme qui, un instant, avait embrasé les masses, se refroidissait promptement, lorsque ceux-là mêmes à qui incombait la charge de rassembler les forces isolées et de prendre en main la direction du mouvement demeuraient tranquilles spectateurs de ce qui se faisait autour d'eux. Aussi, verrons-nous, plus tard, les mêmes hommes que rien ne put ébranler tout d'abord, parce que Guillaume IX se refusait à suivre l'entraînement général, s'élancer sur la trace des Godefroy et des Beaudouin lorsque certains mécomptes auront opéré un changement complet dans l'esprit du fils de Gui-Geoffroi.

Pour l'instant, le jeune duc d'Aquitaine était uniquement préoccupé de ce qui se passait à Toulouse, d'où venait de partir Raymond de Saint-Gilles, après avoir fait serment de n'y rentrer jamais (1). Avec lui s'étaient dirigés vers la terre sainte les principaux seigneurs du pays, Roger II, comte de Foix, Pierre-Raymond d'Hautpoul, Pons de Balazun, Guillaume de Sabran, Raymond de l'Isle-Jourdain (2), en sorte que le moment semblait venu de tenter une aventure, d'enlever par surprise ou autrement l'objet d'une longue convoitise et des plus impatients désirs. D'ailleurs, les droits du nouveau prince installé au Château-Narbonnais n'étaient pas si clairement établis que l'on ne pût espérer des défections loyales et de sincères revirements d'opinion. La vente consentie par Guillaume IV à son frère n'avait pas, en effet, rassuré ce dernier, que la légende nous montre au pied des autels de saint Robert, à la Chaise-Dieu, implorant la protection divine contre les hésitations ou les résistances qui surgissaient de tous côtés (3).

(1) Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*, t. II, p. 289.
(2) Raymond d'Agiles, *Hist. Hierosol.*, passim.
(3) Mabillon, *Act. SS. ord. Bened.*, sec. 6, part. II, p. 215.

Bien que Sanche-Ramirez eût mis en avant l'obligation de rendre grâce à Dieu du succès de ses armes, nul ne s'était trompé sur les véritables motifs de son voyage à Saint-Pons, l'année qui précéda son trépas glorieux. Quant à Raymond de Saint-Gilles, effrayé du danger qui le menaçait, il avait envoyé sur l'heure des ambassadeurs à Alphonse VI pour lui demander la main de sa fille Elvira. Il espérait ainsi trouver en Castille l'appui dont il avait besoin contre l'Aragon. Mais un sort malheureux s'attachait à toutes les démarches du comte de Toulouse, et, peu après, Philippa, devenue veuve, convolait en secondes noces avec son plus puissant voisin. Il y avait dès lors à craindre que certains feudataires, maintenus dans le devoir par la perspective peu désirable de passer sous la domination d'un prince espagnol, ne se sentissent ébranlés dans leur foi, estimant, avec juste raison, que Guillaume IV n'eût probablement pas agi comme il l'avait fait, si, dès l'origine, son unique enfant eût épousé un prince aquitain. Dans tous les cas, il était avéré que l'argent, bien plus que les droits héréditaires, avait introduit à Toulouse un nouveau seigneur. Puisque la loi salique n'était, à cette époque, en vigueur dans aucune province au sud de la Loire (1), le frère de Guillaume IV, du vivant de sa fille, ne pouvait prétendre à sa succession. Certes, nous ne voudrions rien avancer qui ne reposât sur des faits incontestables, mais cependant ne nous est-il pas permis de supposer que, si Raymond de Saint-Gilles mit une si grande hâte à partir pour la croisade, si, seul de tous les pèlerins, il fit le serment de demeurer en Orient jusqu'à sa mort, c'est qu'il sentait le terrain se dérober, en Europe, peu à peu sous ses

(1) Le général Moline de Saint-Yon, le fougueux partisan de Raymond de Saint-Gilles, est lui-même obligé de le reconnaître.—Voir *Histoire des comtes de Toulouse*, II, p. 1.

pas. Comme tous les usurpateurs en semblable occurrence, il prit alors le parti d'éloigner sa personne en abandonnant le pouvoir à son fils. Cette combinaison hardie, du reste, avait d'autant plus chance de réussir, que Bertrand, croyons-nous, atteignait déjà sa trentième année (1), qu'il avait épousé une des plus riches princesses de son temps, Hélène de Bourgogne, fille du duc Eudes Ier; que, depuis le dernier mariage de son père, il détenait une partie des domaines qu'il était appelé à posséder entièrement (2).

Néanmoins, Raymond de Saint-Gilles n'était pas encore arrivé à Constantinople que déjà le comté de Toulouse n'obéissait plus à son successeur. Dès les premiers mois de l'année mil quatre-vingt-dix-sept, le duc d'Aquitaine, à la tête de son ost composé de brillants chevaliers poitevins et gascons, apparaissait sous les murs de l'illustre cité que Martial saluait du titre de *Palladienne* (3), que chantaient plus tard Ausone, Fortunat et Sidoine Apollinaire. Il était évident que la vieille capitale des rois wisigoths, de Louis le Débonnaire et des Pépin, allait subir un siége en règle, si elle ne préférait ouvrir, sans combattre, ses portes à l'envahisseur. En attendant, Guillaume IX se dirigeait vers l'abbaye de Saint-Sernin, au nord de la ville, qu'il espérait enlever lestement, afin d'y établir son quartier général, comme l'avait fait, avant lui, Charles le Chauve, à deux fois différentes (4), en pareille occasion. Mais ses projets avaient été devinés par son habile adversaire, et, lorsqu'il se présenta pour opérer un coup de main, il trouva l'église et les bâtiments claustraux occupés par les soldats du comte Bertrand.

(1) Il était né du premier mariage de Raymond de Saint-Gilles avec une fille de Bertrand, comte de Provence. (Dom Vaissette, etc., p. 257.)
(2) *Id.*, p. 269.
(3) Ep. IX, 101.
(4) En 843 et 844, dans sa guerre contre Pépin II.

Ce dernier avait senti toute l'importance des vastes constructions, élevées, entre deux voies romaines, à cinq cents mètres seulement de ses remparts (1), et il s'était empressé de les mettre en état de défense, bien résolu à en disputer chèrement la possession. Aussi, la lutte fut-elle longue et meurtrière, et, lorsque Guillaume IX pénétra dans la vaste basilique, récemment consacrée par Urbain II, put-il constater avec chagrin l'état de ruine auquel des assauts répétés avaient réduit cet admirable monument (2).

Ce premier succès, quelque brillant qu'il fût, était bien fait pour développer dans l'esprit de Guillaume IX certaines appréhensions ; il ne pouvait plus se dissimuler que la lutte serait vive et opiniâtre, qu'il lui faudrait user de tous les moyens en son pouvoir pour triompher d'un ennemi disputant pied à pied ce qu'il regardait comme l'héritage de ses pères. Toulouse, d'ailleurs, avait conservé son enceinte romaine, où les cailloux roulés alternaient avec la brique et formaient autour de la cité de longs rubans diversement colorés. De nombreuses tours flanquaient l'épaisse muraille, que terminaient, à sa double jonction avec le fleuve, de véritables citadelles, dont l'une, au nord-ouest, au delà de la Porte-Peinte (3), avait nom le Bazacle, tandis qu'au midi se dressait fièrement le Château-Narbonnais. Enfin, deux ponts sur la Garonne, l'un à la hauteur de la Daurade et

(1) Depuis trois siècles environ, l'église de Saint-Sernin est dans l'intérieur de la ville; mais elle s'élevait alors au milieu d'une plaine aride et monotone, dans un lieu complétement isolé.

(2) Voir une charte de 1098, publiée par Catel (*Hist. des comtes de Tolose*, p. 166) : « Et quia nefarii persecutores eam destruxerunt..... Et quia maligni homines totius provinciæ dementati ad destruendam ecclesiam Sancti Saturnini insurrexerunt, etc. » A notre avis, il ne peut être ici question que des Toulousains armés, sous la conduite du comte Bertrand, pour défendre leur cité.

(3) *Porta Picta*. Il en est souvent question dans les anciens titres.

l'autre plus en amont du fleuve (1), réunissaient à la ville un faubourg populeux, en achevant de lui donner une forme circulaire (2), dont le tracé est facilement reconnaissable même encore de nos jours.

Tout cet ensemble était formidable pour l'époque ; néanmoins, il ne faut pas oublier qu'à la fin du XIe siècle, les moyens d'attaque s'étaient singulièrement développés. Non-seulement, comme aux jours antiques, des béliers (3) battaient les murailles, mais de hautes tours mobiles permettaient de jeter sur les parapets, aux points faibles de la défense, de nombreux assaillants. Que pouvaient faire alors des soldats, nécessairement en petit nombre à cause du peu d'épaisseur de la courtine, coupés subitement par une profonde colonne d'ennemis qui se renouvelait sans cesse et se précipitait de haut en bas ? Aussi, la plupart du temps, les assiégés n'avaient-ils d'autres ressources que de battre en retraite et de porter le combat derrière des remparts factices rapidement élevés. Alors l'arbalète à pied de biche était

(1) Dans la chanson des Albigeois nous lisons :

> Tenon la barbacana *del Pontvielh* duramens,
> . . . .
> Tenon la barbacana *del Pontnou* finamens.
> Sus lo pont del Bazagle ques faits novelamens
> Son li arquier, etc.

— Contrairement à l'opinion émise par du Mége, le célèbre archéologue toulousain (*Hist. des institutions de la ville de Toulouse*, t. I, p. 69), nous croyons qu'il s'agit ici de trois ponts différents, et nous ne saurions confondre le Pont-Neuf avec celui du Bazacle *.

(2) Ausone dit bien en parlant de Toulouse :

> Coctilibus muris quam circuit ambitus ingens;
> Perque latus pulchro prælabitur amne Garumna.

Toutefois nous pensons que la ville s'étendait sur la rive gauche du fleuve, où, paraît-il, du reste, on a retrouvé l'ancien mur romain.

(3) Dans les pays au sud de la Loire le bélier s'appelait un *bosson*. Guillaume de Tudela en donne la description suivante :

> Es lo bossos tendutz,
> Que es be loncs e ferratz e adreitz e agutz.

* Mais, au XIe siècle, il ne devait exister que deux ponts seulement.

souvent remplacée par des haches, des masses et des bâtons ferrés. De tous côtés l'on s'armait de vases renfermant des matières inflammables, et surtout de grosses pierres faciles à saisir et à lancer. Et les chefs tombaient obscurément frappés, en voulant parfois arrêter une lutte inutile. Tel, par exemple, cet évêque de Pampelune, nommé Pierre de Rota, qui reçut un coup mortel au moment où, dans la mêlée, il cherchait à faire prévaloir des idées de conciliation et de paix (1).

Quoi qu'il en soit, le duc d'Aquitaine était maître de la place, et des rives de la Loire à celles de l'Aude et de l'Aveyron il comptait ses vassaux. Nul prince depuis la mort de Pépin Ier, fils puîné de Louis le Débonnaire, n'était apparu avec une semblable puissance, et le vaste royaume fondé jadis par Charlemagne dans la partie méridionale de son empire semblait se relever au profit de Guillaume IX. Toutefois, Bertrand, réfugié sur les bords du Rhône, bien que vaincu, était toujours à redouter. Du chef de sa mère il possédait Avignon, Digne, Viviers, toutes villes importantes alors, qui constituaient, avec les comtés de Nîmes (2), de Béziers, de Narbonne et d'Uzès, une force véritable, bien faite, à un moment donné, pour reprendre l'offensive et disputer le terrain perdu. Il ne faut pas se dissimuler, du reste, que le fils de Raymond de Saint-Gilles avait conservé, dans les rangs de l'épiscopat surtout, trop porté à considérer

(1) Pierre de Rota est le seul personnage marquant, tué au siége de Toulouse, en 1097, dont le nom nous ait été conservé. Le cartulaire de Conques donne ainsi son épitaphe :

Pugnam Tolosæ dum reprimeret studiosè,
Pacis amore ruit, mors pretiosa fuit.
Tolosæ moritur, Pampilonæ sepelitur...
Dat lapis interitum, dextra Dei meritum.

(2) Le comté de Saint-Gilles était compris dans celui de Nîmes, suivant dom Vaissette, *Hist. de Languedoc,* t. II, p. 250.

comme un sacrilége une conquête opérée sur les biens d'un croisé, de chauds et nombreux partisans (1). Nous n'en voulons pour preuve que la charte consentie par l'évêque de Cahors, Géraud de Gourdon, en faveur de Gausbert de Chateauneuf (2). Dans ce document précieux, il est dit que des troubles considérables avaient eu lieu dans le Quercy, à l'occasion des événements que nous venons de raconter. On s'était battu, au nom de Guillaume IX d'un côté, du comte Bertrand de l'autre, et le triomphe du premier ne semblait laisser aucun doute. Mais l'évêque et son chapitre n'entendaient pas se soumettre aussi facilement, et, quelque chagrin qu'ils eussent d'abandonner une faible portion de leurs biens ou de leurs prérogatives, la haine qu'ils nourrissaient contre le duc d'Aquitaine finit par l'emporter sur toute autre considération, et le dur sacrifice fut consommé. D'ailleurs, ils n'avaient pas le choix des défenseurs, et le rédacteur de la charte avoue ingénument que tous les seigneurs du pays avaient embrassé la cause du fils de Gui-Geoffroi (3).

L'absence de ce dernier, au reste, suffit à expliquer les ferments de révolte dont nous suivons la trace. A cette époque, en effet, c'est-à-dire une année environ après la conquête du comté de Toulouse (4), il était retenu dans le pays d'Herbauges (5), à l'autre extrémité de ses vastes possessions, par la mort de Pépin, riche et puissant feudataire, en qui finissait la descendance masculine de Guillaume le

(1) En réalité, il n'en était point ainsi, puisque Raymond de Saint-Gilles avait fait à son fils l'abandon de tous ses biens. Le privilége attaché à la personne des croisés ne pouvait être héréditaire.

(2) *Cartulaire de l'Eglise de Cahors,* dans D. Vaissette, *Preuves,* t. II, p. 347.

(3) « Milites vero quamplures nobiliores episcopatus nostri insurgebant....., alii honores, alii maxima munera, alii sanctuaria, ut sibi (à l'évêque) in hoc ferrent auxilium expetentes. » (*Loc. cit.*)

(4) Vers le milieu de 1098, par conséquent.

(5) La division du Poitou occidental en pays d'Herbauges, des Mauges et de Tiffauges est trop connue pour que nous en parlions ici.

Chauve, premier seigneur de Talmond (1). Tout le pays compris entre le Lay, l'Yon, le Jaunay et l'Océan (2) allait, par héritage, passer entre les mains de Goscelin de Lezay, un allié des Lusignan (3), et Guillaume IX n'était pas sans inquiétude sur les dispositions de son nouveau vassal. Aussi voulait-il, en même temps que faire reconnaître ses droits incontestables de suzeraineté, tâcher de découvrir si le comte d'Anjou, toujours redoutable malgré son âge avancé, ne trouverait pas, à l'occasion, dans cette lointaine partie du Poitou, un aide et un soutien.

Dans cet état de choses, on comprend facilement l'embarras du duc d'Aquitaine, appelé, tout à coup, à jouer le rôle d'arbitre dans un procès pendant entre Marmoutier et Sainte-Croix de Talmond (4). Un jugement défavorable à l'abbaye placée sous la protection de Goscelin (5) risquait de tout compromettre, et cependant il ne pouvait pas nier des droits incontestables et refuser le marais d'Angles (6), objet du litige, à son premier possesseur (7). En vain arguait-on du long silence de Marmoutier, semblable à une

(1) Nous suivons la généalogie des seigneurs de Talmond, donnée par M. de la Boutetière à la suite de l'introduction de son Cartulaire de l'abbaye du même nom (*Antiquaires de l'Ouest*, t. XXXVI des *Mémoires*). M. Marchegay (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re série, t. I, p. 552 et suiv.) introduit dans sa liste deux seigneurs du nom de Pépin, l'un fils de Guillaume le Chauve et frère de Guillaume le Jeune, l'autre fils et successeur de Kadelon. Ce dernier seul semble avoir possédé le fief en question.

(2) C'est-à-dire en leur entier les cantons des Sables-d'Olonne, de la Motte-Achard, de Talmond et des Moutiers, plus une partie de celui de la Roche-sur-Yon.

(3) Simon, fils de Hugues VII le Brun, sire de Lusignan, hérita de la seigneurie de Lezay, dont il prit le nom, à la mort de Guillaume, fils de Goscelin, vers 1131.

(4) Dom Fonteneau, *Prieuré de Fontaines*, t. VIII, p. 359 et suiv. — Marchegay, *loc. cit.*

(5) Sainte-Croix de Talmond avait été fondée en 1046, par Guillaume le Chauve.

(6) Au sud du canton des Moutiers, près de la rive droite du Lay.

(7) Marmoutier agissait au nom du prieuré de Fontaines, placé dans sa dépendance, à qui la donation avait été faite. Il était situé dans la commune du Bernard, au sud de la route qui conduit de Talmond à Luçon.

renonciation tacite, du profond changement opéré dans la nature des terrains disputés, transformés par la création de nombreux canaux et devenus admirablement fertiles, d'improductifs qu'ils étaient jadis : il n'y avait pas moyen d'admettre que Pépin mourant eût pu disposer d'une chose qui ne lui appartenait pas, bien qu'il en eût joui durant de longues années. Cependant, Guillaume IX ne voulut pas se prononcer, même après l'audition des plaidoiries d'usage, et, faisant appel à la force doublée par l'adresse, il renvoya la décision du procès à un combat singulier (1).

Les préparatifs ne se firent pas attendre, et, quelques jours plus tard seulement, après avoir été présentés aux juges du camp, les champions des deux abbayes rivales étaient conduits dans l'église des Moutiers (2), où, la main sur l'Évangile, ils devaient jurer de n'employer pour obtenir la victoire aucun moyen surnaturel. Puis, vêtus de la traditionnelle tunique de drap rouge jetée sur une chemise d'étoupe, et les cheveux taillés en rond, ils s'avancèrent, pieds nus, vers la lice, entourée d'une foule compacte et serrée, que de hautes barrières avaient peine à contenir. Pour armes, ils ne portaient qu'un bâton de trois pieds de longueur et un bouclier rond, en bois couvert de cuir. Bientôt les barrières s'abaissent, et le signal ordinaire retentit : « Allez, et faites du mieux que vous pourrez ! » Les combattants, alors, s'élancent l'un contre l'autre, la lutte s'engage avec fureur. Mais, dès le premier instant, il est facile de voir que les forces ne sont pas égales. Tandis que le défenseur de Marmoutier demeure inébranlable et conserve toute sa pleine vigueur, celui de Talmond faiblit visiblement, s'incline, et roule enfin dans la poussière, aux cris joyeux du parti vainqueur.

(1) Dom Fonteneau, t. VIII, p. 375 (*Le marais d'Angles adjugé par duel au prieuré de Fontaines*).

(2) Les duels ordonnés par la cour de Talmond avaient lieu aux Moutiers, surnommés pour cela *les Maufaits* (Monasteria Malefactorum).

Grâce à l'habile politique qu'il pratiquait en toute occasion, le fils de Gui-Geoffroi avait réussi, au delà de toute espérance, dans son projet de soustraire le seigneur de Talmond à l'influence du comte d'Anjou. Rien ne l'empêchait donc plus de participer d'une manière active aux grandes entreprises dont le Maine était le théâtre, de contribuer dans une certaine mesure à l'abaissement du vieil ennemi de sa race, le trop célèbre Foulques Réchin. Mais, avant de faire connaître la part de Guillaume IX dans les événements que nous avons à raconter, il est nécessaire, croyons-nous, de revenir un peu en arrière, afin de placer hommes et choses dans leur véritable jour.

Lorsqu'à la voix d'Urbain II éclata, de ce côté des Alpes, le grand mouvement des croisades, le duc de Normandie, Robert Courte-Heuse (1), se débattait contre des difficultés sans nombre, enfantées par neuf années de la plus tyrannique administration. Les paroles prononcées par Guillaume le Conquérant sur son lit de mort (2) s'étaient vérifiées à la lettre, et rien n'égalait la misère du peuple soumis à ce prince insensé. Mais la patience humaine a des bornes, et derrière le présent, triste et désolé, se montrait un avenir gros d'orages (3). Aussi, sur les conseils de ses meilleurs amis, Robert fut-il un des premiers à se ranger sous la bannière de la croix, acceptant avec résignation, sinon avec enthousiasme, l'occasion qui lui était offerte d'échapper avec honneur à sa triste situation. Seulement, comme ses trésors

(1) *Curtis ocrea*, appelé aussi *Gambaron*, mot que M. A. Le Prevost, d'après du Cange, traduit par « jambes courtes ». Nous ne saurions admettre cette étymologie; suivant nous, *gambaron* vient de l'ancien haut-allemand *wamba*, qui signifie ventre, panse, et fait allusion à l'obésité de Robert, « *corpore pingui, brevique statura, unde vulgo cognominatus est Gambaron.* » (Ord. Vit., t. II, p. 295.)

(2) « Indubitanter scio quod vere misera erit regio, quæ subjecta fuerit ejus dominio. » (*Id.*, t. III, p. 242.)

(3) « Perspectis anxius et adhuc pejora formidans. » (*Id.*, p. 476.)

épuisés ne lui permettaient pas de subvenir aux frais d'une lointaine et coûteuse expédition, il se vit dans l'obligation d'engager, pour un temps limité (1), son patrimoine à Guillaume le Roux, qui trouva promptement, dans la spoliation des couvents d'Angleterre, le moyen de gagner les dix mille marcs d'argent convenus (2).

A peine en possession du duché de Normandie, qu'il espérait bien garder toujours, le second fils du Conquérant sentit s'éveiller de plus en plus son ardente convoitise et son insatiable ambition. Dès le premier instant, aux paroles de paix apportées par Hélie de la Flèche (3) il répond par un cri de guerre (4), et, s'il n'envahit pas aussitôt le comté du Maine, c'est qu'il en est empêché par ses querelles de chaque jour avec les Français, les Flamands et les Bretons. Mais le danger n'en subsiste pas moins pour le noble descendant d'Herbert Éveille-Chien (5), qui, dans les premiers mois de

(1) Cinq ans, suivant Orderic Vital. « Tant que le susdit duc demeurerait en pèlerinage, » au dire de Guillaume de Jumièges (liv. VIII, ch. VII).

(2) Soit environ trois millions cinq cent mille francs. Le marc d'argent, à cette époque, représentait intrinsèquement cinquante-deux francs de notre monnaie, qu'il faut multiplier par un peu plus de six pour obtenir la véritable valeur actuelle.

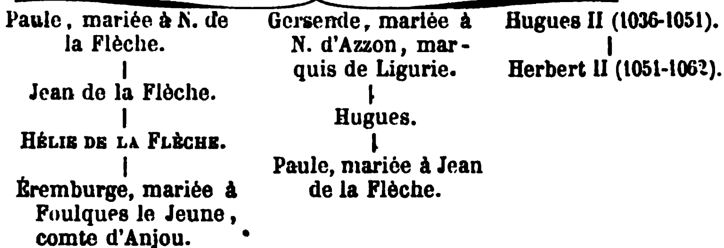
(3) Comte du Maine depuis 1092.

(4) Ord. Vit., t. IV, p. 37.

(5) La généalogie des comtes du Maine, assez embrouillée dans Orderic Vital, doit être rétablie de la sorte :

Hugues Ier † en 1015.

Herbert Éveille-Chien (1015-1036).



L'invasion du Maine par Guillaume le Conquérant eut lieu en 1063, et pendant vingt ans ce pays fut le théâtre de guerres continuelles.

l'année mil quatre-vingt-dix-huit, a le malheur de tomber dans une embûche habilement tendue par Robert Talvas, le terrible seigneur de Bellême, son plus dangereux ennemi. A cette nouvelle, Guillaume le Roux croit le moment venu de mener à bonne fin ses projets, et, franchissant la Sarthe à Alençon, il se met en devoir d'enlever rapidement les nombreuses forteresses dressées sur son chemin. Déjà Ballon est pris et le Mans menacé, lorsque, tout à coup, prenant en main les intérêts de son vassal, le vieux comte d'Anjou entre en scène et force le roi d'Angleterre à se retirer devant lui (1).

Ce succès de Foulques Réchin, fort inattendu, du reste, devait triompher des hésitations du duc d'Aquitaine, qui avait refusé jusqu'alors de joindre ses armes à celles de Guillaume le Roux. Si son nom n'est pas prononcé dans le récit de la seconde campagne entreprise par le fils du Conquérant contre les habitants du Maine, soutenus dans leur fidélité par le suzerain de leur prince infortuné, il paraît certain, en effet, que les événements, terminés par une convention tout à l'avantage de l'envahisseur (2), furent en grande partie son ouvrage. Sa présence dans le camp opposé à celui du comte d'Anjou s'explique tout naturellement, tandis qu'il serait difficile de comprendre sa subite immixtion dans la querelle, depuis longtemps ouverte entre le roi d'Angleterre et Philippe Ier, au sujet du Vexin français. Une fois entraîné dans l'orbite de Guillaume le Roux, le duc d'Aquitaine dut suivre jusqu'au bout la fortune de son allié, d'autant plus que les deux guerres, séparées à peine par quelques jours d'intervalle (3), ne faisaient, pour ainsi dire, qu'une seule et même action.

(1) Ord. Vit., t. IV, p. 48.
(2) Foulques Réchin abandonnait la ville du Mans à son ennemi.
(3) Guillaume le Roux fit la paix avec les Manceaux au mois d'août 1098, et la guerre contre le roi de France, Philippe Ier, commença le 27 septembre suivant.

Quoi qu'il en soit, la lutte, assez brillamment inaugurée d'abord dans la vallée de l'Epte, au nord de la Seine, ne tarda pas à être portée de l'autre côté du fleuve, sur les instances de deux barons français dont la défection livrait sans combat d'importantes forteresses et conduisait l'ennemi jusqu'au cœur de l'Ile-de-France, sous les murs de Montfort (1), nœud principal de la seconde ligne de défense qui s'étendait de Maule à Épernon. Si cette place venait à succomber, rien ne pouvait plus arrêter les efforts combinés du roi d'Angleterre et du duc d'Aquitaine, Paris était directement menacé, et avec lui le sort de la monarchie capétienne singulièrement compromis. Mais, heureusement pour Philippe Ier, dans le château bâti un siècle auparavant par Guillaume de Hainaut (2), sur un étroit promontoire détaché du large plateau couvert par la forêt Iveline, commandait un seigneur d'une énergie puissante, dont les ressources se multipliaient en même temps que les dangers. Par sa mère, Agnès d'Évreux, Simon le Jeune descendait de Rollon, le premier duc de Normandie, et pouvait aller de pair avec ses deux illustres agresseurs. Des dissentiments survenus entre lui et son frère, Amaury, au sujet de leur sœur, la trop célèbre Bertrade, avaient jeté ce dernier dans les bras de Guillaume le Roux, et entraîné la terrible agression qui devait, suivant toute vraisemblance, changer le sort de la campagne entreprise contre Philippe Ier. Néanmoins, le succès ne vint pas, et la résistance opposée par le vaillant

(1) Montfort-l'Amaury, arrondissement de Rambouillet.

(2) Sous le règne du roi Robert, ainsi qu'il résulte du continuateur d'Aimoin. La descendance de Guillaume de Hainaut s'établit ainsi :

Amaury Ier, son fils.

|

Simon Ier, † vers 1087, marié à Agnès d'Évreux, arrière-petite-fille de Richard Ier, duc de Normandie.

Amaury II dit le Puissant.	Richard.	Simon le Jeune.	Amaury III.	Bertrade.

défenseur de Montfort réussit, au contraire, à sauver le roi de France dans un des moments les plus critiques que ce faible et indolent monarque eût jamais traversés. Devant l'impossibilité, en effet, d'emporter les hautes murailles qu'ils assiégeaient depuis longtemps, le roi d'Angleterre et son allié se replièrent légèrement en arrière et tentèrent un coup de main sur Épernon (1). Mais, là encore, ils se trouvèrent en présence de Simon le Jeune qui les avait précédés dans la place et s'apprêtait de nouveau à déjouer leurs efforts. Il n'eut pas la peine, toutefois, de mettre en œuvre la ruse et l'intrépidité dont il avait récemment fait usage, car de graves nouvelles arrivées d'Angleterre ne tardèrent pas à changer entièrement les dispositions de Guillaume le Roux. On le vit, tout à coup, rechercher la paix avec la même ardeur qu'il avait apportée jusqu'alors à la poursuite de la guerre. Une trêve fut conclue à la hâte entre les belligérants, et le duc d'Aquitaine, que rien ne retenait plus au nord de la Loire, s'empressa de regagner le comté de Toulouse, où l'attendait la plus douce satisfaction qu'il soit possible au cœur de l'homme de ressentir jamais.

Depuis quatre années déjà, Guillaume IX, marié à la nièce de Raymond de Saint-Gilles, à la jeune et belle veuve de Sanche-Ramirez, n'avait pas vu son union bénie par la naissance d'un enfant, et ses plus beaux rêves s'évanouissaient devant la persistance du ciel à demeurer insensible à ses vœux. Si son âme sensible et largement ouverte aux sentiments délicats était péniblement affectée de cette sorte d'abandon, au point de vue politique il ne laissait pas de ressentir une véritable appréhension. Illusion ou non, il était persuadé que la venue d'un fils affermirait sa récente con-

(1) « Guillelmus rex, *cum Guillelmo duce Pictavensium*, ductu Amalrici Juvenis et Nivardi de Septoculo (Septeuil) contra Montemfortem et Sparlonem (Épernon) maximam multitudinem duxit, etc. » (Ord. Vit., t. IV, p. 25 et 26.)

quête et rallierait autour de lui plus d'un seigneur hésitant. Aussi, quel ne fut pas son délire lorsqu'il put entrevoir la réalisation prochaine de ses longues espérances, lorsque surtout la naissance d'un jeune prince eut mis le comble à ses plus chers désirs! Nommé Guillaume, comme la plupart de ses ancêtres, cet enfant, dans la pensée paternelle, devait unir deux races jusque-là violemment séparées et gouverner la plus vaste étendue de territoire que l'on ait encore vue sous un seul chef depuis l'origine de la féodalité. Par le seul fait d'être né dans le Château-Narbonnais (1), au pied de la haute tour qu'un aigle jadis ombrageait de ses ailes immenses (2), il se trouvait en quelque sorte consacré non plus seulement comme l'héritier des ducs d'Aquitaine, mais comme le successeur des rois institués par Charlemagne pour commander à toutes les populations du Midi. Certes, à l'exception de Guillaume le Roux, dont l'autorité s'étendait depuis les montagnes d'Écosse jusqu'aux frontières de la Touraine et de l'Anjou, aucun prince ne pouvait, à cette époque, entrer en ligne avec l'heureux fils de Gui-Geoffroi, et la plus brillante destinée semblait promise à l'enfant que Philippa venait de mettre au monde dans le palais de son père, au milieu de la joie et de l'enivrement universels.

(1) « Willelmo comiti natus est filius, æquivoce Guillelmus vocatus... Novissime genuit apud Tolosam, etc. » (*Chronicon S. Maxentii.* Anno MXCIX.) — La naissance du jeune prince, qui fut plus tard Guillaume X, doit être placée dans le mois de janvier 1099; autrement il serait difficile de comprendre que Philippa, suivant la chronique citée plus haut, ait pu donner dans la même année le jour à un second fils, nommé Raymond.

(2) *Tour de l'Aglo.* Cette tour, avec laquelle aucune construction voisine ne pouvait rivaliser de hauteur, subsistait encore il y a peu d'années. Elle occupait à peu près la place de la salle des assises, au palais de justice actuel. — Voir, pour la description du Château-Narbonnais : Antoine Noguier, *Histoire tolosaine* (Tholose, 1556, in-f°), p. 22-28, et *Annales de la ville de Toulouse* (1771, in-4°), p. 436. Voir aussi du Mége, *Histoire des institutions*, etc., t. 1, p. 53-55 et 60-61. — Le musée de Toulouse renferme, sous le numéro 986, plusieurs poids inscrits du XIIIe siècle qui présentent sur leur avers *un château crénelé à trois tours*, qui n'est autre que le Château-Narbonnais, emblème de la cité.

Il était dit, au reste, que l'année mil quatre-vingt-dix-neu compterait parmi les plus fortunées dans l'existence de notre héros. A onze mois d'intervalle, deux fois des cris de joie retentirent dans Toulouse, et Guillaume IX, qui ne manquait jamais une occasion de flatter ses nouveaux sujets, donnait à son second fils le nom de Raymond (1) en souvenir des anciens maîtres du pays. Peut-être même, en agissant de la sorte, espérait-il parer aux éventualités fâcheuses qui pourraient se produire un jour, et tout au moins conserver à l'un de ses descendants la riche et belle contrée nouvellèment ajoutée à son héritage. L'exemple de Charlemage était bien digne d'être suivi, et sa mise en pratique, le cas échéant, suffirait sans doute à neutraliser les effets d'une irritation croissante, que le clergé, par ses manœuvres secrètes, se chargeait d'entretenir.

(1) « Novissime genuit apud Tolosam uterinum, videlicet Raimundum, qui postea regnavit in Anthiochia. » (*Chon. S. Max. ad annum* MXCIX.) — Guillaume IX eut encore de Philippa sept autres enfants, dont nous parlerons plus tard.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

LES ANCÊTRES.

CHAPITRE II.

LE DUC GUI-GEOFFROI.

CHAPITRE III.

ENFANCE DE GUILLAUME IX.

CHAPITRE IV.

GUILLAUME IX, DUC D'AQUITAINE.

CHAPITRE V.

GUILLAUME IX, COMTE DE TOULOUSE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

(*Extrait des* Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, *année 1881*.)

Poitiers. — Imprimerie générale de l'Ouest.

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

De Paris à Sybaris. — Études artistiques et littéraires sur Rome et l'Italie méridionale (1866-1867); 1 vol. in-8°. Paris, A. Lemerre, 1868.

Album de l'exposition rétrospective de Tours. — 1 vol. in-folio. Tours, Georget, 1873.

Adam, mystère du XIIe siècle. — Édition critique, accompagnée d'une traduction; 1 vol. in-8°. Paris, Dumoulin, 1877.

La Renaissance en France. — 6 volumes in-folio, enrichis de nombreuses planches à l'eau-forte dans et hors texte. Paris, A. Quantin. Cet ouvrage, divisé en trente livraisons, est en cours de publication. Les sept premières ont déjà paru.

Poitiers, impr. génér. de l'Ouest.



